

Lois et règlements

140^e année

Sommaire

Table des matières
Lois 2007
Règlements et autres actes
Projets de règlement
Conseil du trésor
Décisions
Transports
Décrets administratifs
Arrêtés ministériels
Commissions parlementaires
Index

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2008

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Table des matières

Page

Lois 2007

9	Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports	99
30	Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec	113
49	Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives	125
51	Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux	131
56	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal	137
213	Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	167
	Liste des projets de loi sanctionnés (13 décembre 2007)	95
	Liste des projets de loi sanctionnés (13 décembre 2007)	97

Règlements et autres actes

1162-2007	Taxe de vente du Québec (Mod.)	171
	Conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments (Mod.)	182

Projets de règlement

Régime des études collégiales	185
---	-----

Conseil du trésor

205842	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, Loi sur le... — Modifications aux annexes I et II.1 — Régime de retraite du personnel d'encadrement, Loi sur le... — Modifications à l'annexe II	189
--------	---	-----

Décisions

Directeur général des élections — Décision en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement à l'émission d'une autorisation à voter pour les électeurs de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal	193
Directeur général des élections — Décision en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement à l'inscription de cent six électeurs de la Ville de Québec sur la liste électorale	194
Régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (Mod.)	195

Transports

1176-2007	Modification du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003 concernant les ponts à caractère stratégique dont la gestion incombe au ministre des Transports	199
-----------	--	-----

Décrets administratifs

1132-2007	Versement d'une aide financière de 1 410 529 \$ à la Corporation Katimavik Opcan	327
1133-2007	Monsieur Jacques Lafrance	327
1134-2007	Nomination de M ^e Alain Parenteau comme secrétaire associé du Conseil du trésor	328
1135-2007	Nomination de M ^e Pierre Reid comme secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif	328
1136-2007	Nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	328
1137-2007	Nomination de madame Suzanne Éthier comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon	328
1138-2007	Composition et mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale- territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008	331
1139-2007	Désignation de M ^e Luc Harvey comme président de la Régie du logement	331
1140-2007	Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État	332
1141-2007	Régime global d'emprunts aux fins d'autoriser Hydro-Québec à emprunter au plus 4 500 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou son équivalent en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies	333
1142-2007	Majoration du financement consenti en faveur de la Société nationale du cheval de course (SONACC)	334
1144-2007	Cotisation des sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne pour l'année 2007-2008	334
1145-2007	Cotisation des assureurs pour l'année 2007-2008	335
1146-2007	Cotisation des coopératives de services financiers pour l'année 2007-2008	335
1147-2007	Nomination de deux membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec	336
1148-2007	Approbation de l'Accord relatif à la restructuration au Québec de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du Canada	336
1150-2007	Nomination d'un vérificateur externe des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.	337
1151-2007	Institution par la Société de l'assurance automobile du Québec d'un régime d'emprunts par voie de marge de crédit	338
1152-2007	Rénovation, réaménagement et exploitation du Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull	339
1153-2007	Budget de fonctionnement et budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 2007-2008	339
1154-2007	Approbation des prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2007-2008	340
1155-2007	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	340
1156-2007	Nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse	341
1157-2007	Approbation d'un accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICSID et à ses employés non canadiens	341
1158-2007	Approbation d'un accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICOGRADA et à ses employés non canadiens	342
1159-2007	Exclusion de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif de la Convention d'aide financière entre le ministre de la Justice et l'Administration régionale crie relativement au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels – Cri	343
1160-2007	Composition et mandat de la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 8 et 9 janvier 2008.	344

1161-2007	Approbation des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise élaborés par les agences de la santé et des services sociaux	344
1163-2007	Approbation d'une entente-cadre et de lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'une entente sectorielle sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et le financement des négociations entre le gouvernement du Québec et Long Point First Nation	346
1164-2007	Préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie afin de favoriser une évolution équilibrée des tarifs d'électricité entre catégories de consommateurs	347
1165-2007	Coût alloué à chaque catégorie de consommateurs requis pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale	347
1167-2007	Nomination de M ^e Richard Lassonde comme régisseur de la Régie de l'énergie	348
1168-2007	Approbation du Plan d'investissements universitaires pour la période du 1 ^{er} juin 2007 au 31 mai 2012	350
1169-2007	Nomination d'un membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	350
1170-2007	Nomination du vice-président et de trois membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec	351
1171-2007	Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage pour couvrir les pertes subies en 2006	352
1172-2007	Renouvellement du mandat de M ^e Marc A. Gagnon comme régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	353
1173-2007	Renouvellement du mandat de monsieur René Cormier comme régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	355
1174-2007	Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec	357
1175-2007	Acquisition par expropriation de certains biens pour l'aménagement de la gare Longueuil/Saint-Hubert, située sur le chemin de Chambly, sur le territoire de la Ville de Longueuil (D 2006 68048)	357
1177-2007	Approbation de l'Accord d'exécution entre le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec d'un projet de recherche participatif relatif aux essais en service de technologies d'enregistreurs de bord de cartes à puce et de signatures numériques	358
1178-2007	Nomination de deux membres de la Commission des partenaires du marché du travail	359
1180-2007	Approbation du budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2007-2008	359
1182-2007	Nomination d'un membre de la Commission des biens culturels du Québec	360

Arrêtés ministériels

Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux inondations et aux vents violents survenus les 16 et 17 décembre 2007, dans la Ville de Matane	361
--	-----

Commissions parlementaires

Commission des affaires sociales — Consultation générale — Projet de loi n ^o 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne	363
---	-----

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 13 décembre 2007*

Aujourd'hui, à quatorze heures quarante-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 9 Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

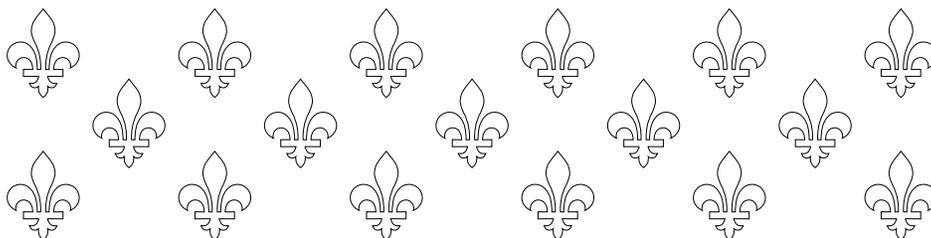
QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 13 décembre 2007*

Aujourd'hui, à seize heures dix-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 49 Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives
- n^o 51 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- n^o 56 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n^o 213 Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 9
(2007, chapitre 30)

**Loi visant à favoriser la protection
des personnes à l'égard d'une activité
impliquant des armes à feu et modifiant
la Loi sur la sécurité dans les sports**

Présenté le 15 juin 2007
Principe adopté le 20 novembre 2007
Adopté le 13 décembre 2007
Sanctionné le 13 décembre 2007

Éditeur officiel du Québec
2007

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi interdit la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'une institution d'enseignement et d'une garderie, ainsi que dans un transport public ou scolaire. Il prévoit que le gouvernement peut, par règlement, ajouter toute autre institution à celles énumérées dans le projet de loi.

Il encadre aussi la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte et des armes à feu prohibées dans les clubs de tir et les champs de tir, notamment par l'octroi de permis d'opération. Il prévoit diverses exigences dont la tenue d'un registre de fréquentation des membres et des utilisateurs et le respect de règlements de sécurité. En outre, il oblige toute personne désirant pratiquer le tir à la cible à être membre d'un club de tir, de respecter les conditions pour le maintien de cette adhésion et d'obtenir une attestation de son aptitude à manier de façon sécuritaire une arme à feu.

De plus, ce projet de loi fait obligation au personnel d'une institution d'enseignement, aux préposés à l'accès et aux chauffeurs d'un transport public ou scolaire, ainsi qu'aux responsables d'un club de tir ou d'un champ de tir de signaler aux autorités policières tout comportement d'un individu susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu. Il autorise également certains professionnels à signaler un tel comportement, et ce, malgré le secret professionnel et toute autre disposition relative à l'obligation de confidentialité auxquels ils sont tenus.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1) ;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2).

Projet de loi n^o 9

LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD D'UNE ACTIVITÉ IMPLIQUANT DES ARMES À FEU ET MODIFIANT LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD D'UNE ACTIVITÉ IMPLIQUANT DES ARMES À FEU

1. La présente loi vise notamment à favoriser la protection des personnes qui fréquentent les lieux d'une institution désignée, lesquels comprennent l'ensemble des terrains dont elle dispose et les constructions qui y sont érigées.

Sont des institutions désignées :

1^o un centre de la petite enfance et une garderie, au sens de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) ;

2^o un jardin d'enfants au sens de l'article 153 de cette loi ;

3^o un service de garde en milieu scolaire, une école d'enseignement de niveau préscolaire, primaire et secondaire, un collège d'enseignement de niveau post-secondaire ou un collège d'enseignement général et professionnel, un centre de formation professionnelle, un centre d'éducation des adultes et une université.

Les dispositions de la présente loi et de ses règlements s'appliquent, en faisant les adaptations nécessaires, à un service de garde en milieu familial, qu'il soit tenu par une personne reconnue ou non à titre de responsable d'un tel service en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

La présente loi vise également à favoriser la protection des personnes qui utilisent un moyen de transport public, à l'exclusion du transport par taxi, ou qui utilisent un moyen de transport scolaire.

Le gouvernement peut, par règlement, désigner toute autre institution que celles visées au deuxième alinéa ou soustraire de l'application de la présente loi certaines d'entre elles, certains lieux de ces institutions ou certains moyens de transport public, dans les cas et aux conditions qu'il détermine.

2. Nul ne peut être en possession d'une arme à feu au sens du Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) sur les lieux d'une institution désignée. Il en est de même pour tout transport public, à l'exclusion du transport par taxi, et pour tout transport scolaire.

La personne qui contrevient aux dispositions du premier alinéa commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

3. L'article 2 ne s'applique pas aux fonctionnaires publics visés à l'article 117.07 du Code criminel, à la personne autorisée à porter une arme à feu pour la protection de sa vie ou celle d'autrui ou pour usage dans le cadre de son activité professionnelle légale, ni aux autres personnes désignées par règlement du gouvernement, en fonction des responsabilités qu'elles assument ou des activités qu'elles exercent et selon les conditions qu'il fixe.

4. Le ministre peut, exceptionnellement, autoriser une activité impliquant des armes à feu sur les lieux d'une institution désignée, dans les cas, pour la durée et aux conditions qu'il détermine.

5. L'agent de la paix qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne contrevient aux dispositions de l'article 2 peut, sans mandat, procéder à la fouille de cette personne et de son environnement immédiat et, le cas échéant, à la saisie de l'arme à feu qui est en sa possession.

L'arme ainsi saisie peut être retenue jusqu'à concurrence de 90 jours. À l'expiration de ce délai, elle doit être remise à son propriétaire, à moins que ce dernier ne se conforme pas aux dispositions de la Loi sur les armes à feu (Lois du Canada, 1995, chapitre 39) ou que la détention de cette arme ne soit requise aux fins d'une procédure judiciaire.

Sur déclaration de culpabilité à une infraction à l'article 2, le juge peut, sur demande du poursuivant, prononcer la confiscation de l'arme saisie.

Les dispositions des articles 129 à 141 du Code de procédure pénale (L.R.Q., chapitre C-25.1), relatives à la garde, à la rétention et à la disposition des choses saisies, complémentaires et non incompatibles avec celles du présent article, s'appliquent, en faisant les adaptations nécessaires.

6. Un enseignant, un professionnel ou toute autre personne œuvrant au sein d'une institution désignée, qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne contrevient à l'article 2 ou qu'une arme à feu se trouve sur les lieux de cette institution, est tenu d'en aviser, sans délai, les autorités policières. Il en est de même pour tout préposé à l'accès ou chauffeur d'un moyen de transport public ou scolaire à l'égard des personnes qui utilisent ce moyen de transport.

7. Un enseignant ou une personne exerçant des fonctions de direction au sein d'une institution désignée, qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne a, sur les lieux de cette institution, un comportement susceptible de

compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu, est tenu de signaler ce comportement aux autorités policières en ne leur communiquant que les renseignements nécessaires pour faciliter leur intervention. Il en est de même pour tout préposé à l'accès ou chauffeur d'un moyen de transport public ou scolaire à l'égard des personnes qui utilisent ce moyen de transport.

8. Un professionnel visé au deuxième alinéa qui, dans le cadre de l'exercice de sa profession, a un motif raisonnable de croire qu'une personne a un comportement susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu est autorisé à signaler ce comportement aux autorités policières en ne leur communiquant que les renseignements nécessaires pour faciliter leur intervention, y compris ceux protégés par le secret professionnel et malgré toute autre disposition relative à l'obligation de confidentialité à laquelle il est tenu, particulièrement en matière de santé et de services sociaux.

Sont autorisés à effectuer un signalement les professionnels suivants :

- 1^o un médecin ;
- 2^o un psychologue ;
- 3^o un conseiller ou une conseillère d'orientation et un psychoéducateur ou une psychoéducatrice ;
- 4^o une infirmière ou un infirmier ;
- 5^o un travailleur social et un thérapeute conjugal et familial.

Le gouvernement peut, par règlement, rendre applicables les dispositions du premier alinéa à un professionnel non visé par le deuxième alinéa.

Le professionnel visé par le présent article et qui est dans la situation qui y est décrite n'est pas tenu de se conformer à l'article 6.

9. Le directeur d'un établissement qui exploite un centre hospitalier ou un centre local de services communautaires, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), ou la personne qu'il désigne, est tenu de signaler aux autorités policières le fait qu'une personne blessée par un projectile d'arme à feu a été accueillie dans l'établissement qu'il dirige en ne leur communiquant que l'identité de cette personne, si elle est connue, ainsi que la dénomination de l'établissement. Cette communication est faite verbalement et dans les meilleurs délais, en prenant en considération l'importance de ne pas nuire au traitement de la personne concernée et de ne pas perturber les activités normales de l'établissement.

Le gouvernement peut, par règlement :

- 1^o assujettir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine, d'autres établissements de santé ou des cabinets privés de médecins à l'obligation de

signalement prévue au premier alinéa. Les cabinets désignent la personne au sein de leur cabinet respectif à qui incombe cette obligation ;

2^o déterminer tout autre renseignement devant être communiqué lors du signalement, nécessaire pour faciliter l'intervention policière ;

3^o préciser toute autre modalité relative au signalement.

10. La personne qui agit de bonne foi, conformément aux dispositions des articles 6 à 9, ne peut être poursuivie en justice.

Nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler l'identité d'une personne qui a agi conformément aux dispositions de ces articles, malgré l'article 88 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

11. Le greffier de la Cour du Québec informe, sans délai, le contrôleur des armes à feu de toute demande visée à l'article 778 du Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25), relative à une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui, en lui indiquant ses nom, adresse et date de naissance ainsi que le numéro de dossier de la Cour. Le contrôleur vérifie si cette personne est en possession d'une arme à feu, peut y avoir accès ou est titulaire d'un permis l'autorisant à en acquérir une. Dans la négative, il détruit ces renseignements cinq ans après la date à laquelle il en a été informé.

Le greffier, à la demande du contrôleur, confirme ou infirme le fait que la personne, identifiée par ce dernier, qui requiert un permis ou une autorisation en vertu de la Loi sur les armes à feu, a déjà fait l'objet d'une demande visée à l'article 778 du Code de procédure civile. Dans l'affirmative, le greffier transmet au contrôleur le numéro de dossier de la Cour correspondant à cette demande.

Le contrôleur des armes à feu est la personne désignée par le ministre de la Sécurité publique pour agir à ce titre au Québec, en application de la Loi sur les armes à feu.

12. Quiconque contrevient à une disposition d'un règlement pris en application de la présente loi, sauf celui pris en vertu de l'article 9, commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

13. Le ministre de la Sécurité publique est chargé de l'application de la présente loi.

LOI SUR LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS

14. La Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1) est modifiée par l'insertion, après le chapitre V.2, du chapitre suivant :

« CHAPITRE V.3**« TIR À LA CIBLE****« SECTION I****« CLUB DE TIR ET CHAMP DE TIR**

« 46.24. Nul ne peut exploiter un club de tir ou un champ de tir sans être titulaire d'un permis délivré par le ministre de la Sécurité publique.

Un club de tir est un organisme sportif dont les activités comprennent la pratique du tir à la cible ou les compétitions de tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées.

Un champ de tir est un lieu conçu ou aménagé pour le tir à la cible sécuritaire avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées, sur une base régulière et structurée, mais ne comprend pas celui exempté de l'obligation d'être agréé en vertu de la Loi sur les armes à feu (Lois du Canada, 1995, chapitre 39) ou de ses règlements d'application.

Une arme à feu à autorisation restreinte et une arme à feu prohibée ont le sens qui leur est donné à l'article 84 du Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46).

« 46.25. Le ministre délivre un permis de la catégorie de club de tir, comprenant les champs de tir que le club est autorisé à exploiter, ou de la catégorie de champ de tir, à toute personne qui satisfait aux conditions déterminées par règlement du gouvernement et qui verse les droits et les frais fixés par ce règlement. Seul un organisme à but non lucratif peut se voir délivrer un permis de la catégorie de club de tir.

Le ministre refuse de délivrer un permis lorsqu'il estime que la sécurité publique l'exige.

« 46.26. Le permis est d'une durée de cinq ans et peut être renouvelé, pour la même période, si les conditions de délivrance du permis initial sont respectées et que les droits et frais y afférents, prévus par le règlement du gouvernement, sont versés.

Le ministre peut, lorsque des circonstances particulières le justifient, déterminer une durée moindre de validité du permis.

« 46.27. Le permis de club de tir ou de champ de tir est incessible.

« 46.28. Le titulaire d'un permis tient un registre de fréquentation des membres et des utilisateurs. Ce registre indique la date, l'heure d'entrée et de sortie de chacun d'eux et toute autre information prescrite par règlement du gouvernement.

Le titulaire transmet au ministre, à sa demande et dans le délai qu'il indique, tout renseignement contenu dans ce registre qu'il peut requérir.

«**46.29.** Le titulaire d'un permis de club de tir retire ou refuse de renouveler l'adhésion du membre qui n'a pas exercé l'activité du tir à la cible, depuis plus d'un an, dans le champ de tir auquel son adhésion lui donnait accès, à moins que ce membre ne produise une nouvelle attestation de réussite d'un test d'aptitude pour le maniement sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées ou ne présente une preuve qu'il a exercé cette activité dans un autre champ de tir agréé en vertu de la Loi sur les armes à feu (Lois du Canada, 1995, chapitre 39) ou entretenu en vertu de la Loi sur la défense nationale (Lois révisées du Canada (1985), chapitre N-5), au cours de cette dernière année. Il en est de même lorsqu'un membre n'a pas renouvelé, à son échéance, son adhésion au club auquel il était rattaché.

Le titulaire informe, dans les meilleurs délais, le ministre de l'identité du membre dont l'adhésion a été retirée ou n'a pas été renouvelée.

«**46.30.** Le titulaire d'un permis s'assure du respect des exigences prévues aux articles 46.41 et 46.42.

«**46.31.** Le titulaire d'un permis ou la personne responsable du club de tir ou du champ de tir signale, sans délai, aux autorités policières tout comportement d'un membre ou d'un utilisateur susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu, en ne leur communiquant que les renseignements nécessaires pour faciliter leur intervention.

La personne qui agit de bonne foi, conformément aux présentes dispositions, ne peut être poursuivie en justice.

Nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler l'identité d'une personne qui a agi conformément à ces dispositions, malgré l'article 40 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1).

«**46.32.** Le ministre peut nommer les inspecteurs nécessaires pour vérifier l'application des dispositions du présent chapitre et de ses règlements.

L'inspecteur ainsi nommé peut, dans l'exercice de ses fonctions :

1^o pénétrer, à toute heure raisonnable, dans tout club de tir ou champ de tir, pour faire des essais, prendre des photographies et des enregistrements, examiner les équipements et les installations qui s'y trouvent ainsi que ceux qui sont utilisés dans le cadre d'une compétition ;

2^o examiner et tirer copie des livres, registres, comptes, dossiers et autres documents du titulaire de permis ;

3^o exiger tout renseignement relatif à l'application des dispositions du présent chapitre et de ses règlements ;

4° exiger d'un membre qu'il établisse son adhésion à un club de tir;

5° obliger une personne se trouvant sur les lieux de l'inspection à lui prêter une aide raisonnable et à l'accompagner dans ces lieux.

«**46.33.** Le ministre peut également nommer des personnes pour faire enquête concernant toute infraction relative à l'application des dispositions du présent chapitre et de ses règlements.

«**46.34.** La personne qui procède à une inspection ou à une enquête doit, sur demande, présenter un certificat signé par le ministre attestant sa qualité.

«**46.35.** Il est interdit d'entraver de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions d'un inspecteur, de le tromper ou de tenter de le tromper par des réticences ou par des déclarations fausses ou mensongères ou de refuser de lui fournir un document ou un renseignement qu'il peut exiger en vertu de la présente section ou d'un règlement pris pour son application. Il en est de même pour un enquêteur.

«**46.36.** Un inspecteur ou un enquêteur ne peut être poursuivi en justice en raison d'actes accomplis, de bonne foi, dans l'exercice de ses fonctions.

«**46.37.** Le ministre peut modifier, suspendre, annuler, révoquer ou refuser de renouveler le permis d'un titulaire qui :

1° a été déclaré coupable d'une infraction à une disposition de la présente section ou d'un règlement pris pour son application;

2° ne satisfait plus aux conditions requises pour sa délivrance;

3° ne satisfait pas aux exigences prévues aux articles 46.28 à 46.31;

4° ne s'assure pas du respect d'un règlement de sécurité adopté en vertu de la présente loi;

5° n'a pas, dans les 12 mois de la délivrance de son permis, obtenu d'agrément ou n'est plus agréé en vertu de la Loi sur les armes à feu (Lois du Canada, 1995, chapitre 39);

6° n'opère pas, dans les 12 mois de la délivrance de cet agrément, ou a cessé ses opérations de façon définitive ou durant au moins 12 mois;

7° représente, lorsque le ministre l'estime, un risque pour la sécurité publique.

«**46.38.** Le ministre, avant de refuser de délivrer un permis, de le modifier, le suspendre, l'annuler, le révoquer ou refuser de le renouveler,

notifie par écrit au requérant ou au titulaire le préavis prescrit par l'article 5 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3) et lui accorde un délai d'au moins 10 jours de la réception de cette notification pour présenter ses observations.

Le ministre notifie sa décision motivée par écrit au requérant ou au titulaire.

«**46.39.** Les articles 20 et 21, 26 à 30 et 47 à 53 de la présente loi relèvent de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique à l'égard de la pratique du tir à la cible visé par le présent chapitre, en faisant les adaptations nécessaires.

«**46.40.** À l'exception de tout pouvoir d'adopter ou de modifier un règlement, le ministre peut confier, en tout ou en partie, à toute personne qu'il désigne les responsabilités que les dispositions de la présente section lui attribuent.

«SECTION II

«MEMBRES D'UN CLUB DE TIR ET UTILISATEURS D'UN CHAMP DE TIR

«**46.41.** Nul ne peut fréquenter un champ de tir pour utiliser une arme à feu à autorisation restreinte ou une arme à feu prohibée sans être membre d'un club de tir ou invité sous la supervision immédiate d'un membre.

Le présent article ne s'applique pas aux fonctionnaires publics visés à l'article 117.07 du Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46).

«**46.42.** Pour être membre d'un club de tir, le requérant doit se soumettre à un test d'aptitude pour la pratique sécuritaire du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées et transmettre à l'exploitant une attestation de sa réussite. Le test porte sur les matières déterminées par règlement du ministre et est supervisé par l'instructeur qu'il nomme ou qui est nommé par la personne qu'il désigne à cette fin. L'attestation de réussite est délivrée par cet instructeur.

L'instructeur est soumis à la même obligation de signalement relative au comportement de cette personne que celle applicable aux membres d'un club de tir en vertu de l'article 46.43. Le titulaire d'un permis, ou la personne responsable du club de tir ou du champ de tir, est soumis à la même obligation de signalement que celle prévue à l'article 46.31. Ces personnes jouissent des mêmes protections que celles accordées par ces articles.

Le ministre peut, par règlement, exiger des membres qu'ils suivent et réussissent toute formation qu'il indique, aux périodes qu'il fixe.

«**46.43.** Un membre d'un club de tir ou un utilisateur d'un champ de tir est tenu de signaler, sans délai, au titulaire d'un permis de club de tir ou de champ de tir qu'il fréquente, ou à la personne qui en est responsable, tout comportement d'un autre membre ou utilisateur susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu.

La personne qui agit de bonne foi, conformément aux présentes dispositions, ne peut être poursuivie en justice.

Nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler l'identité d'une personne qui a agi conformément à ces dispositions malgré l'article 40 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (chapitre P-39.1).».

15. L'article 53.1 de cette loi est modifié :

1^o par l'insertion, après «à l'article 46», de «ou 46.25» et, après «à l'article 46.1», de «, 46.37» ;

2^o par l'insertion, après «peut contester la décision de la Régie», de «ou, selon le cas, du ministre de la Sécurité publique» ;

3^o par l'ajout de l'alinéa suivant :

«Le tribunal ne peut, lorsqu'il apprécie les faits ou le droit, substituer son appréciation de la sécurité publique à celle que le ministre de la Sécurité publique en a fait pour prendre sa décision en vertu de l'article 46.25 ou 46.37.».

16. L'article 58 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, du paragraphe suivant :

«3^o une contravention, par un membre d'un club de tir ou un utilisateur d'un champ de tir à la cible, au premier alinéa de l'article 46.43.».

17. L'article 60.1 de cette loi est modifié par le remplacement de «et 46.2.2» par «, 46.2.2, 46.32 et 46.33».

18. L'article 73 de cette loi est modifié par le remplacement de «du chapitre V» par «des chapitres V, V.3».

19. L'article 19 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

«10^o dans les cas et pour les finalités prévues aux articles 8 et 9 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant

des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (2007, chapitre 30). ».

DISPOSITIONS MODIFICATIVES, TRANSITOIRES ET FINALES

20. L'article 48 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, édicté par le décret n^o 582-2006 (2006, G.O. 2, 3125), est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c* du paragraphe 5^o, de « et 86 » par « , 86 et 97.1 ».

21. L'article 60 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 14^o si la résidence où elle entend fournir les services de garde abrite une arme à feu, une copie du certificat d'enregistrement de cette arme. ».

22. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 97, de l'article suivant :

« **97.1.** Lorsque la résidence où sont fournis les services de garde abrite une arme à feu, la responsable doit s'assurer que celle-ci est remise hors de la vue et de la portée des enfants qu'elle reçoit. Elle doit de plus en aviser, par écrit, les parents de ces enfants et transmettre au bureau coordonnateur qui l'a reconnue une copie de cet avis dûment signé par les parents, attestant qu'ils en ont pris connaissance. ».

23. Si le (*inscrire ici la date de l'entrée en vigueur de l'article 2 de la présente loi*) une résidence où sont fournis des services de garde en milieu familial abrite une arme à feu, la personne reconnue à titre de responsable du service de garde dans une telle résidence a jusqu'au (*inscrire ici la date qui suit de 90 jours celle de l'entrée en vigueur de l'article 2 de la présente loi*) pour se conformer aux dispositions du paragraphe 14^o de l'article 60 et de l'article 97.1 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, édictées par les articles 21 et 22 de la présente loi.

24. Tout exploitant d'un club de tir ou d'un champ de tir en opération à la date de l'entrée en vigueur de l'article 46.24 de la Loi sur la sécurité dans les sports, édicté par l'article 14 de la présente loi, peut continuer cette exploitation pourvu qu'il obtienne, conformément à la présente loi, un permis de club de tir ou de champ de tir dans l'année qui suit la date de l'entrée en vigueur du règlement prévu à l'article 46.25 de la Loi sur la sécurité dans les sports, édicté par l'article 14 de la présente loi.

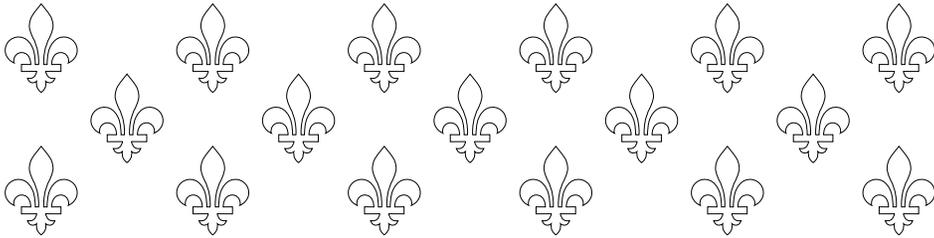
25. Tout membre d'un club de tir dispose d'un an à compter de l'entrée en vigueur du règlement prévu à l'article 46.42 de la Loi sur la sécurité dans les sports, édicté par l'article 14 de la présente loi, pour transmettre à l'exploitant d'un club de tir une attestation de réussite du test d'aptitude pour la pratique

sécuritaire du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées.

26. Une fédération d'organismes sportifs ou un organisme sportif non affilié à une fédération doit faire approuver son règlement de sécurité relatif au tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées par le ministre de la Sécurité publique au plus tard le (*indiquer ici la date qui suit de trois mois celle de l'entrée en vigueur du présent article*).

À défaut par une fédération d'organismes sportifs ou un organisme sportif non affilié à une fédération de faire approuver son règlement de sécurité par le ministre dans le délai imparti, celui-ci peut l'adopter à sa place. Un tel règlement est réputé avoir été adopté par la fédération ou l'organisme en défaut et être approuvé par le ministre.

27. Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, mais au plus tard le 1^{er} septembre 2008.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 30
(2007, chapitre 26)

**Loi modifiant la Loi sur la Société
de la Place des Arts de Montréal,
la Loi sur la Société de télédiffusion
du Québec et la Loi sur la Société
du Grand Théâtre de Québec**

Présenté le 17 octobre 2007
Principe adopté le 30 octobre 2007
Adopté le 29 novembre 2007
Sanctionné le 4 décembre 2007

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi a pour objet d'assujettir la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société de télédiffusion du Québec et la Société du Grand Théâtre de Québec à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans leur loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance adaptées à ces sociétés.

Ces nouvelles règles visent notamment la composition du conseil d'administration de chacune de ces sociétés dont au moins les deux tiers des membres, dont le président, devront se qualifier comme administrateurs indépendants.

L'assujettissement de ces sociétés à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État leur rendra aussi applicables de nouvelles règles concernant le fonctionnement de leur conseil d'administration, la constitution des comités relevant de celui-ci ainsi que la divulgation et la publication de renseignements.

Enfin, ce projet de loi contient des dispositions transitoires ainsi que des modifications de concordance.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02);
- Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03);
- Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., chapitre S-12.01);
- Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01).

Projet de loi n^o 30

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL, LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC ET LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

1. L'article 4 de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03) est remplacé par les suivants :

«**4.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général.

Le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation de la Ville de Montréal ainsi que d'organismes socio-économiques et culturels à vocation nationale et à vocation régionale. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

«**4.1.** Le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans.

«**4.2.** Le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil.

Le mandat du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Il exerce ses fonctions à temps plein.

«**4.3.** Si le conseil d'administration ne recommande pas, conformément à l'article 4.2, la nomination d'un candidat au poste de président-directeur général dans un délai raisonnable, le gouvernement peut nommer celui-ci après en avoir avisé les membres du conseil.

«**4.4.** En cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer les fonctions. ».

2. L'article 5 de cette loi est modifié :

1^o par l'ajout, au début, de l'alinéa suivant :

«Le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général.»;

2^o par le remplacement, dans la première ligne, des mots «Les membres de la Société» par les mots «Les autres membres du conseil d'administration».

3. L'article 6 de cette loi est abrogé.

4. L'article 7 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne, des mots «de la Société» par les mots «du conseil d'administration».

5. L'article 8 de cette loi est modifié par le remplacement des mots «des séances de la Société est de cinq membres» par les mots «aux séances du conseil est de la majorité de ses membres».

6. Les articles 9 à 15 de cette loi sont abrogés.

7. L'article 16 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, des mots «Le secrétaire et les autres» par le mot «Les».

8. L'article 17 de cette loi est remplacé par le suivant :

«**17.** La Société peut, par règlement, pourvoir à sa régie interne.

Un tel règlement peut notamment prévoir que constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions qui y est fixé, dans les cas et les circonstances qui y sont déterminés.».

9. L'article 18 de cette loi est abrogé.

10. L'article 26 de cette loi est remplacé par le suivant :

«**26.** Le plan stratégique de la Société doit tenir compte des orientations et des objectifs que le ministre donne à la Société.».

11. L'article 30 de cette loi est modifié par la suppression, à la fin, des mots «ou, avec l'approbation du gouvernement, par un vérificateur dont les services sont proposés par la Société».

12. L'article 32 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, partout où il se trouve, du mot «Corporation» par le mot «Société».

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

13. L'article 5 de la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., chapitre S-12.01) est remplacé par les suivants :

«**5.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général.

Le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation d'organismes que le ministre considère comme représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celle de Montréal.

Les membres du conseil, autres que le président du conseil et le président-directeur général, sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

«**5.1.** Le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans.

«**5.2.** Le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil.

Le mandat du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Il exerce ses fonctions à temps plein.

«**5.3.** Si le conseil d'administration ne recommande pas, conformément à l'article 5.2, la nomination d'un candidat au poste de président-directeur général dans un délai raisonnable, le gouvernement peut nommer celui-ci après en avoir avisé les membres du conseil.

«**5.4.** En cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer les fonctions. ».

14. L'article 6 de cette loi est abrogé.

15. Les articles 8 et 9 de cette loi sont abrogés.

16. L'article 10 de cette loi est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

17. Les articles 11 et 14 de cette loi sont abrogés.

18. L'article 15 de cette loi est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

«Un tel règlement peut notamment prévoir que constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions qui y est fixé, dans les cas et circonstances qui y sont déterminés.».

19. L'article 19 de cette loi est modifié :

1^o par la suppression du premier alinéa ;

2^o par le remplacement, dans la première ligne du deuxième alinéa, des mots «ce plan» par les mots «le plan stratégique de la Société prévu par l'article 34 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02)» et de l'addition, à la fin de cet alinéa, de la phrase suivante : «Ce plan n'est pas soumis à l'application de l'article 35 de cette loi.».

20. L'article 21 de cette loi est modifié par le remplacement du mot «mars» par le mot «août».

21. Les articles 24 et 25 de cette loi sont modifiés par le remplacement, dans le texte anglais, partout où il se trouve, du mot «chairman» par le mot «chair».

22. Cette loi est modifiée par l'ajout, après l'article 28, du suivant :

«**28.1.** La Société doit communiquer au ministre tout renseignement qu'il requiert concernant celle-ci.».

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

23. L'article 4 de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01) est remplacé par les suivants :

«**4.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres, dont le président du conseil et le président-directeur général.

Le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil, après consultation de la Ville de Québec ainsi que d'organismes socio-économiques et culturels à vocation nationale et à vocation régionale. Ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans.

«**4.1.** Le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans.

«**4.2.** Le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil.

Le mandat du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Il exerce ses fonctions à temps plein.

«**4.3.** Si le conseil d'administration ne recommande pas, conformément à l'article 4.2, la nomination d'un candidat au poste de président-directeur général dans un délai raisonnable, le gouvernement peut nommer celui-ci après en avoir avisé les membres du conseil.

«**4.4.** En cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer les fonctions.

«**4.5.** Le conseil d'administration doit constituer un comité de vérification et un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines. Les dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) concernant le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines s'appliquent au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines. ».

24. L'article 5 de cette loi est modifié :

1^o par l'ajout, au début, de l'alinéa suivant :

«Le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général. » ;

2^o par le remplacement, dans la première ligne, des mots « Les membres de la Société » par les mots « Les autres membres du conseil d'administration ».

25. L'article 6 de cette loi est abrogé.

26. L'article 7 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne, des mots « de la Société » par les mots « du conseil d'administration ».

27. L'article 8 de cette loi est modifié par le remplacement des mots « des séances de la Société est de cinq membres » par les mots « aux séances du conseil est de la majorité de ses membres ».

28. Les articles 9 à 15 de cette loi sont abrogés.

29. L'article 16 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, des mots « Le secrétaire et les autres » par le mot « Les ».

30. L'article 17 de cette loi est remplacé par le suivant :

«**17.** La Société peut, par règlement, pourvoir à sa régie interne.

Un tel règlement peut notamment prévoir que constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions qui y est fixé, dans les cas et les circonstances qui y sont déterminés.».

31. L'article 18 de cette loi est abrogé.

32. L'article 26 de cette loi est remplacé par le suivant :

«**26.** Le plan stratégique de la Société doit tenir compte des orientations et des objectifs que le ministre donne à la Société.».

33. L'article 30 de cette loi est modifié par la suppression, à la fin, des mots «ou, avec l'approbation du gouvernement, par un vérificateur dont les services sont proposés par la Société».

LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

34. L'annexe I de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02) est modifiée par l'insertion, selon l'ordre alphabétique, des mots «Société de la Place des Arts de Montréal», «Société de télédiffusion du Québec» et «Société du Grand Théâtre de Québec».

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

35. Les exigences relatives au nombre de membres indépendants du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal et celles relatives à l'indépendance du président de celui-ci, prévues au premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ainsi que l'exigence prévue au deuxième alinéa de l'article 19 de cette loi s'appliquent à compter de la date fixée par le gouvernement. Cette date doit être fixée dans les meilleurs délais et ces articles s'appliqueront au plus tard le 14 décembre 2011.

Il en est de même de l'exigence relative à la présence d'un membre au sein du comité de vérification devant être membre d'un ordre professionnel de comptables, prévue au deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

36. Le gouvernement peut, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, déterminer qu'un membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, en poste le 3 décembre 2007, a le statut d'administrateur indépendant.

37. Malgré l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un membre du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal qui n'a pas obtenu le statut d'administrateur indépendant en vertu de l'article 36 de la présente loi, en poste le 3 décembre 2007, peut être membre d'un comité visé à l'article 19 jusqu'à ce que le nombre des administrateurs

indépendants au sein du conseil d'administration de la Société corresponde aux deux tiers des membres.

38. Le mandat des membres du conseil d'administration de la Société de la Place des Arts de Montréal, y compris celui du président, en poste le 3 décembre 2007 est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

39. Le mandat du directeur général de la Société de la Place des Arts de Montréal en poste le 3 décembre 2007 est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions à titre de président-directeur général de la Société jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

40. Pour l'application des articles 34 et 35 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le plan triennal d'activités de la Société de la Place des Arts de Montréal, établi en vertu de l'article 26 de la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et en vigueur le 4 décembre 2007, est considéré comme son plan stratégique.

41. Les dispositions des articles 36, 38 et 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'appliquent à la Société de la Place des Arts de Montréal à compter de l'exercice financier qui se termine après le 31 août 2008.

42. Les exigences relatives au nombre de membres indépendants du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et celles relatives à l'indépendance du président de celui-ci, prévues au premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ainsi que l'exigence prévue au deuxième alinéa de l'article 19 de cette loi s'appliquent à compter de la date fixée par le gouvernement. Cette date doit être fixée dans les meilleurs délais et ces articles s'appliqueront au plus tard le 14 décembre 2011.

Il en est de même de l'exigence relative à la présence d'un membre au sein du comité de vérification devant être membre d'un ordre professionnel de comptables, prévue au deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

43. Le gouvernement peut, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, déterminer qu'un membre du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec, en poste le 3 décembre 2007, a le statut d'administrateur indépendant.

44. Malgré l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un membre du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec qui n'a pas obtenu le statut d'administrateur indépendant en vertu de l'article 43 de la présente loi, en poste le 3 décembre 2007, peut être membre d'un comité visé à l'article 19 jusqu'à ce que le nombre des administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la Société corresponde aux deux tiers des membres.

45. Le mandat des membres du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec en poste le 3 décembre 2007 est poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, à l'exception du mandat du membre du personnel de la Société qui prend fin le 4 décembre 2007.

Le mandat du président-directeur général de cette Société est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

46. La Société de télédiffusion du Québec doit satisfaire aux exigences de l'article 34 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État au plus tard le 31 août 2009.

47. Les dispositions des articles 36, 38 et 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'appliquent à la Société de télédiffusion du Québec à compter de l'exercice financier qui se termine après le 31 août 2008.

48. Les exigences relatives au nombre de membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec et celles relatives à l'indépendance du président de celui-ci, prévues au premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ainsi que l'exigence prévue au deuxième alinéa de l'article 19 de cette loi s'appliquent à compter de la date fixée par le gouvernement. Cette date doit être fixée dans les meilleurs délais et ces articles s'appliqueront au plus tard le 14 décembre 2011.

Il en est de même de l'exigence relative à la présence d'un membre au sein du comité de vérification devant être membre d'un ordre professionnel de comptables, prévue au deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

49. Le gouvernement peut, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, déterminer qu'un membre du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec, en poste le 3 décembre 2007, a le statut d'administrateur indépendant.

50. Malgré l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un membre du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec qui n'a pas obtenu le statut d'administrateur indépendant en vertu de l'article 49 de la présente loi, en poste le 3 décembre 2007, peut être membre d'un comité visé à l'article 19 jusqu'à ce que le nombre des administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la Société corresponde aux deux tiers des membres.

51. Le mandat des membres du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec, y compris celui du président, en poste le 3 décembre 2007 est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

52. Le mandat du directeur général de la Société du Grand Théâtre de Québec en poste le 3 décembre 2007 est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions à titre de président-directeur général de la Société jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

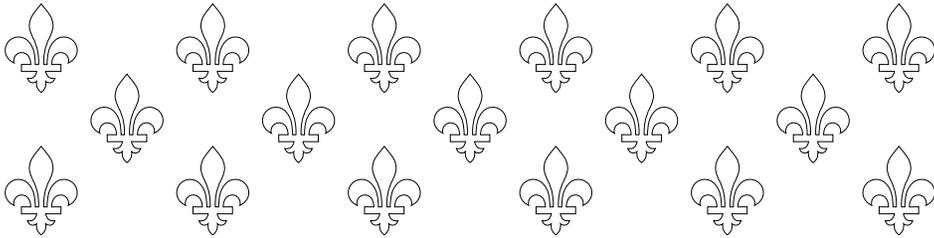
53. Pour l'application des articles 34 et 35 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le plan triennal d'activités de la Société du Grand Théâtre de Québec, établi en vertu de l'article 26 de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec et en vigueur le 4 décembre 2007, est considéré comme son plan stratégique.

54. Les dispositions des articles 36, 38 et 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'appliquent à la Société du Grand Théâtre de Québec à compter de l'exercice financier qui se termine après le 31 août 2008.

55. En outre des dispositions transitoires prévues à la présente loi, le gouvernement peut, par règlement pris avant le 4 décembre 2008, édicter toute autre disposition transitoire ou mesure utile pour l'application de la présente loi.

Un règlement pris en vertu du présent article n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., chapitre R-18.1).

56. La présente loi entre en vigueur le 4 décembre 2007.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 49
(2007, chapitre 32)

Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives

Présenté le 14 novembre 2007
Principe adopté le 29 novembre 2007
Adopté le 7 décembre 2007
Sanctionné le 13 décembre 2007

Éditeur officiel du Québec
2007

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur Services Québec afin de faciliter la conclusion d'ententes entre Services Québec et des organismes publics, en lui permettant notamment la prise en charge de fonctions et d'activités reliées à la prestation de services aux citoyens et aux entreprises, ainsi qu'en l'investissant de tous les pouvoirs qui sont rattachés à l'exercice de ces fonctions et responsabilités.

Le projet de loi prévoit également le transfert du directeur de l'état civil et de son personnel à Services Québec. À cet égard, il énonce que le ministre des Services gouvernementaux est responsable de la direction de l'état civil et nomme le directeur de l'état civil. Il abroge les articles de la Loi sur le ministère de la Justice relatifs au Fonds de l'état civil.

Enfin, ce projet de loi comporte les dispositions transitoires nécessaires au transfert du directeur de l'état civil et de son personnel à Services Québec et à l'abolition du Fonds de l'état civil.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Code civil du Québec (1991, chapitre 64);
- Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., chapitre M-19);
- Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (L.R.Q., chapitre M-26.1);
- Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3).

Projet de loi n^o 49

LOI MODIFIANT LA LOI SUR SERVICES QUÉBEC ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI SUR SERVICES QUÉBEC

1. L'article 5 de la Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3) est modifié par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe 3^o du premier alinéa, des mots « exécuter les opérations » par les mots « exercer les fonctions ou les activités ».

2. L'article 7 de cette loi est modifié :

1^o par le remplacement, dans la deuxième ligne du premier alinéa, du mot « exécuter » par le mot « exercer » et par le remplacement, dans la troisième ligne de cet alinéa, du mot « opérations » par les mots « fonctions ou des activités » ;

2^o par l'insertion, dans le troisième alinéa et après le mot « fonction », des mots « ou une activité ».

3. L'article 8 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la troisième ligne du premier alinéa, des mots « l'exécution d'opérations » par les mots « l'exercice de fonctions ou d'activités ».

4. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 9, du suivant :

« **9.1.** Dans l'exercice des fonctions ou des activités prévues au paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 5 et aux articles 7 et 8, Services Québec est investi de tous les pouvoirs qui sont rattachés à l'exercice de celles-ci.

Lorsque la fonction ou l'activité confiée à Services Québec est exercée par un officier public, celui-ci devient membre du personnel de Services Québec si l'entente ou le décret le prévoit. Dans le cas contraire, Services Québec désigne les personnes chargées d'exercer la fonction ou l'activité et il fait publier les désignations à la *Gazette officielle du Québec*. ».

5. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 30, des suivants :

«**30.1.** Le directeur de l'état civil est un officier public membre du personnel de Services Québec. Il exerce les fonctions prévues par la loi et s'occupe exclusivement du travail et des devoirs relatifs à l'exercice de ses fonctions. Cependant, il peut également, à la demande du ministre de la Justice et à la place de celui-ci, accorder les dispenses prévues aux articles 63 et 67 du Code civil du Québec de même que les autorisations prévues à l'article 366 de ce code.

À défaut de désignation faite en vertu de l'article 151 du Code civil du Québec, le président-directeur général désigne, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'état civil, une personne parmi les fonctionnaires de Services Québec pour en exercer les fonctions et il fait publier cette désignation à la *Gazette officielle du Québec*.

«**30.2.** Le directeur de l'état civil doit :

1^o informer, dans les meilleurs délais, le procureur général lorsque des dossiers sont susceptibles de soulever des questions d'intérêt général ou de requérir l'intervention du ministre de la Justice ou du procureur général ;

2^o lorsque des questions constitutionnelles se soulèvent devant les tribunaux, veiller à ce que soient respectées les dispositions de l'article 95 du Code de procédure civile (chapitre C-25).».

6. L'article 31 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Sous réserve des dispositions du Code civil du Québec relatives aux actes et aux registres de l'état civil, un document ou une copie de document qui émane d'un officier public qui est membre du personnel de Services Québec est authentique lorsqu'il est certifié par lui. Celui-ci peut aussi, au lieu de Services Québec, désigner les fonctionnaires qui sont autorisés à certifier de tels documents et il fait publier les désignations à la *Gazette officielle du Québec*.».

7. L'article 33 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante : « Cependant, les actes, documents ou écrits émanant d'un officier public qui est membre du personnel de Services Québec peuvent lui être attribués en autant qu'ils soient signés par lui ou par un fonctionnaire qu'il autorise à cette fin. ».

CODE CIVIL DU QUÉBEC

8. L'article 63 du Code civil du Québec (1991, chapitre 64) est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « ministre responsable de l'état civil » par les mots « ministre de la Justice ».

9. L'article 67 de ce code est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « ministre responsable de l'état civil » par les mots « ministre de la Justice ».

10. L'article 366 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, à la fin du deuxième alinéa, des mots « le ministre responsable de l'état civil » par les mots « ce dernier » ;

2° par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots « ministre responsable de l'état civil » par les mots « ministre de la Justice ».

11. L'article 377 de ce code est modifié :

1° par le remplacement, au début du premier alinéa, des mots « Le ministre responsable de l'état civil et le ministre de la Justice portent » par « Sauf s'il lui a délégué le pouvoir d'accorder les autorisations et les désignations prévues à l'article 366, le ministre de la Justice porte » ;

2° par le remplacement, dans le premier alinéa, de « qu'ils donnent ou effectuent, ou auxquelles ils participent » par « qu'il donne ou effectue, ou auxquelles il participe ».

LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

12. L'article 3 de la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., chapitre M-19) est modifié par la suppression du paragraphe f.1 du deuxième alinéa.

13. La section III.3 de cette loi, comprenant les articles 32.23 à 32.32, est abrogée.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

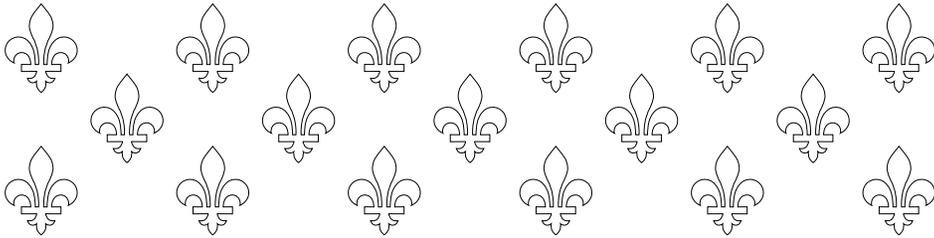
14. La Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (L.R.Q., chapitre M-26.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 7, du suivant :

« **7.1.** Le ministre est aussi responsable de la direction de l'état civil et il nomme le directeur de l'état civil. Ce dernier œuvre au sein de Services Québec. ».

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

15. Le directeur de l'état civil du ministère de la Justice et les membres de son personnel en fonction le (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent article*) deviennent, sans autre formalité, des membres du personnel de Services Québec. Les actifs et passifs du Fonds de l'état civil ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent sont transférés, sans autre formalité, à Services Québec.

16. Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 51
(2007, chapitre 31)

**Loi modifiant la Loi sur la Régie
de l'assurance maladie du Québec,
la Loi sur l'assurance maladie
et la Loi sur les services de santé
et les services sociaux**

**Présenté le 14 novembre 2007
Principe adopté le 22 novembre 2007
Adopté le 5 décembre 2007
Sanctionné le 13 décembre 2007**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux afin de permettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec d'établir et de tenir à jour un registre des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux et, à cette fin, de recueillir les renseignements permettant la constitution de ce registre et de communiquer les renseignements qu'il contient à certaines personnes.

La constitution de ce registre vise à établir l'identification unique de ces intervenants dans le cadre, notamment, de la mise en place des services régionaux de conservation de renseignements prévus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., chapitre A-29) ;
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5) ;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2).

Projet de loi n^o 51

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE ET LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI SUR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. L'article 2 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), modifié par l'article 287 du chapitre 32 des lois de 2005, est de nouveau modifié par l'insertion, après le paragraphe *h* du deuxième alinéa, du paragraphe suivant :

«*h.0.1*) établir et tenir à jour un registre des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux afin d'établir l'identification unique des intervenants visés à l'article 2.0.0.1, dans le cadre de la mise en place des services régionaux de conservation prévus à l'article 520.5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), des services de télésanté prévus à l'article 108.1 de cette loi, du système pancanadien de surveillance en santé publique et du réseau des services intégrés pour les personnes âgées ;».

2. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 2, des suivants :

«**2.0.0.1.** Aux fins du paragraphe *h.0.1* du deuxième alinéa de l'article 2, sont des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux les personnes qui offrent des services en matière de santé ou de services sociaux et dont l'exercice de la profession est régi par le Code des professions (chapitre C-26) ou, à défaut, qui exercent une fonction ou une profession prévue par un règlement du gouvernement pris en application du présent article.

Sont également des intervenants aux fins du présent article, toute autre personne à l'égard de laquelle une demande d'obtention et d'utilisation d'un certificat visé à l'article 520.3.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) peut être adressée par un gestionnaire des profils d'accès en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 520.3.3 de cette loi.

«**2.0.0.2.** Afin de lui permettre d'exercer ses fonctions relatives au registre des intervenants, la Régie attribue un numéro d'identification unique

d'intervenant à tout intervenant visé à l'article 2.0.0.1 qu'elle inscrit à ce registre et recueille les renseignements suivants le concernant :

- 1° ses nom et prénom ;
- 2° sa date de naissance ;
- 3° son sexe ;
- 4° son adresse professionnelle ;
- 5° l'organisation et le lieu où il exerce ses fonctions ou sa profession ;
- 6° ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique au travail, le cas échéant ;
- 7° son titre professionnel, le cas échéant ;
- 8° ses fonctions, le cas échéant ;
- 9° son numéro de membre de l'ordre professionnel auquel il appartient, le cas échéant ;
- 10° son numéro d'inscription à la Régie, le cas échéant ;
- 11° le fait qu'il est radié du tableau de son ordre professionnel ou que son droit d'exercer des activités professionnelles est limité ou suspendu ou qu'il n'exerce plus sa profession, le cas échéant ;
- 12° tout autre renseignement prévu par règlement du gouvernement pris à cette fin.

La Régie communique les renseignements consignés au registre des intervenants conformément à ce que prévoit l'article 63 de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29).

«**2.0.0.3.** La Régie peut recueillir les renseignements prévus à l'article 2.0.0.2 auprès notamment des personnes suivantes :

- 1° de la personne elle-même, dans les cas déterminés par règlement du gouvernement ;
- 2° de l'ordre professionnel concerné, dans le cas d'une personne dont l'exercice de la profession est régi par le Code des professions (chapitre C-26) ;
- 3° d'une personne désignée par une autorité compétente au sein de l'organisation pour laquelle l'intervenant exerce ses fonctions ou sa profession ;

4^o d'un gestionnaire des profils d'accès visé à l'article 520.3.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), dans le cas des personnes à son emploi ou sous sa direction et à l'égard desquelles il peut adresser une demande d'obtention et d'utilisation d'un certificat en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 520.3.3 de cette loi.

Les personnes visées aux paragraphes 1^o à 4^o du premier alinéa doivent communiquer à la Régie les renseignements visés à l'article 2.0.0.2 et, par la suite, l'informer sans délai de toute modification apportée aux renseignements ainsi communiqués.».

LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE

3. L'article 63 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., chapitre A-29) est modifié :

1^o par l'insertion, après le deuxième alinéa, du suivant :

« Une telle personne doit transmettre, sur demande, à toute personne titulaire d'un certificat délivré conformément à l'article 520.3.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), les renseignements concernant un intervenant consignés au registre des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux que la Régie est tenue d'établir et de tenir à jour conformément au paragraphe *h.0.1* du deuxième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (chapitre R-5). Elle doit également informer le ministre, à sa demande, du fait qu'une personne est ou non inscrite à ce registre et, le cas échéant, des modifications apportées à ce registre concernant un intervenant. » ;

2^o par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot « toutefois » par le mot « également » ;

3^o par le remplacement, dans les troisième et quatrième lignes du quatrième alinéa, des mots « au fichier des professionnels de la santé » par « au registre des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux » ;

4^o par le remplacement, dans la cinquième ligne du quatrième alinéa, de « *h* » par « *h.0.1* ».

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

4. L'article 520.3.11 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), édicté par l'article 188 du chapitre 32 des lois de 2005, est modifié :

1^o par l'insertion, dans la troisième ligne du premier alinéa et après le mot « demandé », des mots « par la personne elle-même ou par le gestionnaire des profils d'accès » ;

2° par l'insertion, après le paragraphe 10° du premier alinéa, du suivant :

« 10.1° son numéro d'identification unique d'intervenant attribué par la Régie de l'assurance maladie du Québec ; » ;

3° par le remplacement du paragraphe 11° du premier alinéa par le suivant :

« 11° le fait qu'elle est radiée du tableau de son ordre professionnel ou que son droit d'exercer des activités professionnelles est limité ou suspendu ou qu'elle n'exerce plus sa profession, le cas échéant ; ».

5. L'article 520.3.12 de cette loi, édicté par l'article 188 du chapitre 32 des lois de 2005, est modifié :

1° par l'insertion, dans la deuxième ligne du premier alinéa et après le mot « après », du mot « notamment » ;

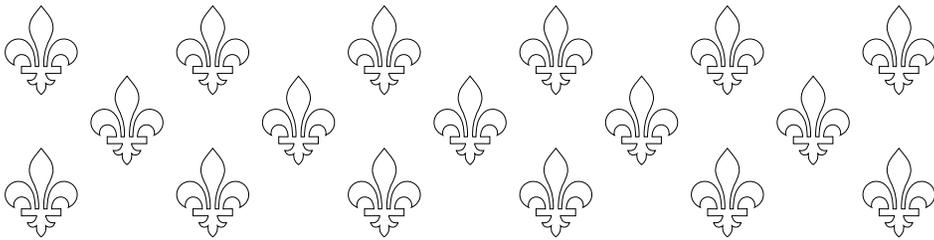
2° par la suppression du paragraphe 3° du premier alinéa ;

3° par le remplacement, dans les première et deuxième lignes du paragraphe 4° du premier alinéa, des mots « dans le cas des professionnels de la santé qui y sont inscrits » par ce qui suit : « conformément au troisième alinéa de l'article 2.0.0.2 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (chapitre R-5) » ;

4° par le remplacement, dans la première ligne du deuxième alinéa, des mots « Ces personnes » par « Les personnes visées aux paragraphes 1° à 4° du premier alinéa ».

6. L'article 520.9 de cette loi, édicté par l'article 189 du chapitre 32 des lois de 2005 et modifié par l'article 35 du chapitre 43 des lois de 2006, est de nouveau modifié par l'insertion, dans la deuxième ligne du paragraphe 2° du premier alinéa et après le mot « prénom », de ce qui suit : « , numéro d'identification unique d'intervenant ».

7. Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur le 13 décembre 2007, à l'exception de l'article 6 qui entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 520.9 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 56
(2007, chapitre 33)

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Présenté le 14 novembre 2007
Principe adopté le 21 novembre 2007
Adopté le 6 décembre 2007
Sanctionné le 13 décembre 2007

Éditeur officiel du Québec
2007

NOTES EXPLICATIVES

Le projet de loi apporte diverses modifications visant les agglomérations de Mont-Laurier, de La Tuque, des Îles-de-la-Madeleine, de Sainte-Agathe-des-Monts, de Mont-Tremblant, de Cookshire-Eaton, de Rivière-Rouge et de Sainte-Marguerite–Estérel.

Il établit que le conseil d'agglomération de l'une ou l'autre de ces agglomérations peut, avec le consentement de toute municipalité reconstituée, déterminer les actes relevant de sa compétence qu'il délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale. Le projet de loi énumère toutefois certains actes qui ne pourront être ainsi délégués.

Le projet de loi prévoit que le conseil d'agglomération de l'une ou l'autre de ces agglomérations peut, avec le consentement de toute municipalité reconstituée, effectuer une transition vers un système de quotes-parts payées par les municipalités liées selon une répartition qu'il détermine. Ce pouvoir doit être exercé avant le 1^{er} octobre de l'exercice financier précédant l'année où la décision devient effective.

Le projet de loi prévoit également que ces conseils d'agglomération peuvent, avec le consentement préalable de toute municipalité reconstituée, modifier les règles relatives au financement des dettes antérieures à la réorganisation. Par ailleurs, il rend facultative, pour ces agglomérations, la détermination des voies constituant le réseau artériel.

En outre, le projet de loi habilite ces conseils d'agglomération à tenir une séance ordinaire moins d'une fois par mois, à la condition que toute municipalité reconstituée y consente. Il les habilite également à prévoir, avec le consentement de toute municipalité reconstituée, des règles différentes de celles prévues dans leur décret d'agglomération respectif quant à la transmission de l'ordre du jour et des documents pertinents et à l'obligation faite à la municipalité centrale de tenir à jour ces documents.

Le projet de loi accorde aux municipalités locales le pouvoir, aux frais du propriétaire, d'installer, d'entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou de le rendre conforme à ce règlement.

Le projet de loi modifie la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de permettre, sous certaines conditions, aux municipalités de reconduire, aux fins de l'élection générale qui suit celle où la division a été faite, la même division en districts électoraux.

Le projet de loi prolonge, jusqu'à l'exercice financier de 2010, la permission accordée à la Ville de Montréal de déroger à l'article 110 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et d'appliquer des règles permettant une transition progressive vers l'uniformisation de la structure fiscale d'agglomération sur l'ensemble de son territoire.

Il prolonge également jusqu'au 1^{er} avril 2010 le pouvoir accordé aux organismes municipaux de conclure avec les commissions scolaires une entente dont l'objet est l'implantation, l'exploitation ou l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante reliant certains bâtiments.

Enfin, le projet de loi contient diverses dispositions relatives à certaines situations particulières en matière municipale.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);
- Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);
- Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2002, chapitre 37);
- Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, chapitre 31);
- Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, chapitre 60).

Projet de loi n^o 56

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

1. L'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), édicté par l'article 7 du chapitre 10 des lois de 2007, est remplacé par le suivant :

«**25.1.** Toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 8) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble.

Pour l'application du premier alinéa, les deuxième et troisième alinéas de l'article 95 s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires. ».

LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

2. L'article 11 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) est modifié par l'insertion, dans la quatrième ligne et après le mot « limites », des mots « des arrondissements et ».

3. L'article 12 de cette loi est modifié par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, du mot « Chaque » par les mots « Sous réserve de l'article 12.0.1, chaque ».

4. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 12, du suivant :

«**12.0.1.** Tout district électoral servant uniquement aux fins de l'élection d'un conseiller d'arrondissement doit être délimité de façon que, selon le document prévu à l'article 12.1, le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 15 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de l'arrondissement par le nombre de districts de l'arrondissement. Ce pourcentage est de 25 % dans le cas d'un arrondissement de moins de 20 000 habitants à la date de l'adoption du projet de règlement divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux.

Une municipalité peut déroger au premier alinéa; le règlement divisant son territoire en districts électoraux est alors soumis à l'approbation de la Commission de la représentation. ».

5. L'article 15 de cette loi est modifié:

1° par le remplacement, dans la deuxième ligne du premier alinéa, des mots «en utilisant autant que possible» par les mots «selon les normes établies par la Commission de la représentation. Il doit autant que possible utiliser»;

2° par l'addition, après le deuxième alinéa, des suivants:

«L'établissement de normes par la Commission n'est pas soumis à la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1).

En cas de non respect du premier ou du deuxième alinéa, la municipalité doit reprendre la procédure de division en districts électoraux, à moins qu'elle ne se conforme à une mesure différente soumise par la Commission. ».

6. L'article 21 de cette loi est modifié par l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant:

«Si la Commission en fait la recommandation écrite à la municipalité et si cela n'affecte pas le nombre d'électeurs, le conseil de la municipalité peut modifier une disposition du règlement visé au premier alinéa pour y corriger une erreur d'écriture ou de concordance entre la description et la carte ou le croquis qui accompagne le règlement ou, encore, pour se conformer aux normes établies en vertu de l'article 15. Cette modification fait alors partie intégrante du règlement comme si elle avait été adoptée avec celui-ci. Le greffier ou secrétaire-trésorier transmet, sans délai, une copie certifiée conforme du règlement modifié à la Commission. ».

7. Cette loi est modifiée par l'insertion, après la section III du chapitre III du titre I, de la suivante:

«SECTION III.1

«RECONDUCTION DE LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

«40.1. Toute municipalité dont la division de son territoire en districts électoraux respecte les articles 9 et 11 et le premier alinéa de l'article 12 ou, le cas échéant, le premier alinéa de l'article 12.0.1 peut reconduire, aux fins de l'élection générale qui suit celle où la division a été effectuée ou a été reconduite conformément à la présente section, la même division en districts électoraux. Elle doit préalablement demander à la Commission de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction.

«**40.2.** La demande à la Commission de reconduire la même division en districts électoraux doit être effectuée avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale et être accompagnée du document prévu à l'article 12.1. Ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

La Commission transmet à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division ou qui l'avise qu'elle devra suivre la procédure de division en districts électoraux prévue à la section III.

«**40.3.** Dans le cas où la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division de son territoire en districts électoraux, le greffier ou secrétaire-trésorier publie dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, dans les 15 jours de la transmission de la décision, un avis qui contient :

- 1° la mention de l'objet de la décision de la Commission ;
- 2° la description des limites des districts électoraux ;
- 3° la mention du nombre d'électeurs compris dans chaque district électoral ;
- 4° la mention du droit de tout électeur de faire connaître par écrit au greffier ou au secrétaire-trésorier son opposition à la reconduction de la division en districts électoraux dans les 15 jours de la publication de l'avis ;
- 5° la mention de l'endroit où doit être adressée cette opposition ;
- 6° la mention du nombre d'oppositions requis pour que la municipalité soit tenue de suivre la procédure de division en districts électoraux.

En plus ou au lieu de la description prévue au paragraphe 2° du premier alinéa, l'avis peut contenir une carte ou un croquis des districts électoraux.

Le greffier ou secrétaire-trésorier transmet une copie certifiée conforme de cet avis à la Commission, dans les cinq jours de sa publication, avec une attestation de la date de celle-ci.

«**40.4.** Tout électeur peut, dans les 15 jours de la publication de l'avis, faire connaître par écrit au greffier ou au secrétaire-trésorier son opposition à la reconduction de la division en districts électoraux. L'article 17.1 s'applique alors.

«**40.5.** La municipalité est tenue de suivre la procédure de division en districts électoraux prévue à la section III si le nombre d'oppositions reçues dans le délai fixé est égal ou supérieur au nombre requis selon l'article 18 pour la tenue d'une assemblée publique du conseil sur le projet de règlement. Le greffier ou secrétaire-trésorier doit en informer la Commission.

«**40.6.** En l'absence d'un nombre suffisant d'oppositions, la division en districts électoraux est reconduite le jour suivant celui de l'expiration du délai accordé aux électeurs pour faire connaître leur opposition à cette reconduction.

«**40.7.** La division en districts électoraux reconduite en vertu de la présente section s'applique aux fins de la première élection générale qui suit l'entrée en vigueur prévue à l'article 40.6. Elle s'applique aux fins de toute élection partielle subséquente tenue avant la deuxième élection générale qui suit cette entrée en vigueur.

«**40.8.** Les articles 36.1 à 40 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la présente section.»

LOI SUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES MUNICIPALES DANS CERTAINES AGGLOMÉRATIONS

8. L'article 20 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) est modifié par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

«Elle s'applique également, dans le cas d'une agglomération visée par l'un ou l'autre des titres IV.1 et IV.2, en tenant compte des dispositions qui y sont prévues.»

9. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 118.23, édicté par l'article 19 du chapitre 10 des lois de 2007, de ce qui suit :

«TITRE IV.2

«DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX
AGGLOMÉRATIONS DE MONT-LAURIER, DE LA TUQUE, DES ÎLES-
DE-LA-MADELEINE, DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, DE MONT-
TREMBLANT, DE COOKSHIRE-EATON, DE RIVIÈRE-ROUGE ET DE
SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

«CHAPITRE I

«DÉLÉGATION AU CONSEIL ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
CENTRALE

«**118.24.** Sous réserve du troisième alinéa, le conseil d'agglomération peut, par règlement et avec le consentement préalable de toute municipalité reconstituée, déterminer tout acte relevant de sa compétence qu'il délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale.

Le règlement doit prévoir les conditions et modalités de la délégation, notamment la durée de celle-ci et, le cas échéant, les modalités de son renouvellement.

Ne peut être déléguée :

1^o l'adoption de la partie du budget ou du programme des immobilisations de la municipalité centrale qui relève de la compétence du conseil d'agglomération ;

2^o l'adoption d'un règlement qui est destiné à recueillir les recettes prévues à la partie du budget de la municipalité centrale qui relève de la compétence du conseil d'agglomération ;

3^o la prise d'une décision en vertu de l'un ou l'autre des articles 69, 118.26, 118.28 et 118.75.

« **118.25.** Dans le cas où le conseil d'agglomération délègue conformément à l'article 118.24 l'exercice d'un acte visé à l'article 57 et lié à l'administration générale de la municipalité centrale, le règlement peut prévoir que les dépenses consécutives à l'exercice d'un tel acte ne sont pas des dépenses mixtes.

En contrepartie d'une telle décision, le règlement peut prévoir que la partie du budget de la municipalité centrale qui relève de la compétence du conseil d'agglomération comprend une somme à titre de dépenses. Cette somme est portée au crédit de l'autre partie du budget de la municipalité centrale qui relève de la compétence du conseil ordinaire. Le règlement précise alors les règles permettant d'établir le montant de cette somme.

Pour l'application du premier alinéa, constitue notamment un acte lié à l'administration générale toute décision entraînant une dépense concernant l'hôtel de ville de même que toute décision entraînant une dépense prévue ordinairement au budget sous les rubriques « conseil municipal », « gestion financière et administrative », « greffe » et « gestion du personnel ».

« CHAPITRE II

« QUOTES-PARTS

« SECTION I

« DÉCISION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

« **118.26.** Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de toute municipalité reconstituée, décider que toute dépense faite par la municipalité centrale, dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, est financée par des quotes-parts payées par les municipalités liées de l'agglomération.

La décision du conseil d'agglomération prévue au premier alinéa doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'exercice financier précédant celui où elle devient effective.

La municipalité centrale avise dès que possible le ministre des Affaires municipales et des Régions de la décision prise en vertu du premier alinéa. Le ministre fait publier à la *Gazette officielle du Québec* un avis de cette décision, lequel avis doit préciser la date à laquelle elle devient effective.

« **118.27.** À compter du premier exercice financier auquel s'applique la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26, toute dépense faite par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération est financée par des quotes-parts payées par les municipalités liées de l'agglomération.

Le premier alinéa n'empêche pas la municipalité centrale de financer une telle dépense par tout revenu provenant d'une source autre qu'une taxe ou une compensation. Le seul mode de tarification que peut prévoir la municipalité centrale à cette fin est un prix visé au paragraphe 3^o du deuxième alinéa de l'article 244.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ou exigé selon des modalités analogues à celles d'un abonnement.

« **118.28.** Les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur richesse foncière uniformisée respective au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1).

Toutefois, le conseil d'agglomération peut, par règlement et avec le consentement préalable de toute municipalité reconstituée, décider :

1^o que tout ou partie des dépenses d'agglomération sont réparties en fonction d'un autre critère, y compris toute modification à l'un des éléments du critère prévu au premier alinéa ;

2^o qu'une municipalité liée ne contribue pas au paiement d'une partie de ces dépenses.

« **118.29.** Le conseil d'agglomération peut, par un règlement adopté à la majorité des voix des membres du conseil et assujetti au droit d'opposition prévu à l'article 115, prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées.

Ce règlement peut notamment prévoir, pour chaque situation possible quant à l'entrée en vigueur de la partie du budget de la municipalité centrale relative à l'exercice de ses compétences d'agglomération :

1^o la date à laquelle sont considérées les données servant à établir, de façon provisoire ou définitive, la base de répartition des dépenses d'agglomération ;

2^o le délai au cours duquel la quote-part doit être établie et transmise à la municipalité liée ;

3° l'obligation de la municipalité liée de payer la quote-part en un seul versement ou son droit de la payer en un certain nombre de versements ;

4° le délai au cours duquel doit être fait tout versement ;

5° le taux de l'intérêt payable sur un versement exigible ;

6° les ajustements pouvant découler de l'entrée en vigueur différée de toute partie du budget de la municipalité centrale relative à l'exercice de ses compétences d'agglomération ou de l'utilisation successive de données provisoires et définitives dans l'établissement de la base de répartition des dépenses d'agglomération.

« **118.30.** La contestation par une municipalité reconstituée d'une somme que lui réclame la municipalité centrale ne dispense pas la municipalité reconstituée, pendant que la contestation est pendante, de payer la somme.

À défaut de paiement dans les 90 jours de la réception d'une mise en demeure, la Commission municipale du Québec peut, à la demande de la municipalité centrale, présenter une requête pour faire déclarer la municipalité en défaut, selon la section VI de la Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35).

« SECTION II

« ADAPTATIONS LIÉES À LA DÉCISION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

« §1. — *Adaptations de la présente loi*

« **118.31.** Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux fins d'adapter ou de rendre inapplicables, à compter du premier jour de l'exercice financier où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26, certaines dispositions de la présente loi.

« **118.32.** L'article 37 est remplacé par le suivant :

« **37.** La compétence exclusive de la municipalité centrale sur toute aide destinée spécifiquement à l'entreprise consiste, à l'égard des crédits de taxes, à prescrire, par un règlement assujetti au droit d'opposition prévu à l'article 115, les règles que toute municipalité liée, y compris la municipalité centrale, doit respecter lorsqu'elle établit un programme relatif à l'octroi d'un tel crédit. ».

« **118.33.** L'article 46 est modifié par la suppression, dans la deuxième ligne du deuxième alinéa, des mots « ou d'imposer une taxe ».

« **118.34.** L'article 70 est modifié par le remplacement, dans la première ligne, du mot « tout » par le mot « le ».

« **118.35.** L'article 76 est modifié :

1° par le remplacement, dans la deuxième ligne du premier alinéa, des mots « toute taxe ou de tout autre moyen de financement imposé » par les mots « tout moyen de financement décrété » ;

2° par la suppression du deuxième alinéa.

« **118.36.** Les articles 78 à 89, 91 à 99 et 100 à 108 ne s'appliquent pas.

« **118.37.** L'article 110 est modifié par le remplacement, dans les première et deuxième lignes du premier alinéa, des mots « taxes et aux autres moyens de financement imposés » par les mots « moyens de financement décrétés ».

« **118.38.** L'article 114 ne s'applique pas.

« **118.39.** L'article 115 est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « 22, 27, 30, 34, 36, 38, 39, 41, 47, 55, 56, 69, 78, 85 et 99.1 » par « 22, 27, 30, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 47, 55, 56, 69, 99.1 et 118.29 ».

« **118.40.** L'article 115.1 est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1° du premier alinéa par le suivant :

« 1° soit est prévu à l'article 118.29 ; » ;

2° par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Constitue notamment un aménagement aux effets résolutoires d'un refus la possibilité que tout montant payé en trop d'une quote-part visée à l'article 118.27 fasse l'objet d'une réduction de toute quote-part établie à l'égard de l'exercice financier suivant. ».

« **118.41.** L'article 118.1 est modifié par la suppression, dans la première ligne du troisième alinéa, des mots « taxes et autres ».

« §2. — *Adaptations des décrets d'agglomération*

« **118.42.** Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux fins d'adapter ou d'abroger, à compter du premier jour de l'exercice financier où devient effective la décision prise par le conseil d'une agglomération en vertu de l'article 118.26, certaines dispositions du décret concernant cette agglomération.

« Mont-Laurier »

« **118.43.** L'article 47 du décret n^o 1062-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Mont-Laurier, modifié par l'article 23 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.44.** Les articles 47.1 et 47.2 de ce décret, édictés par l'article 24 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.45.** L'article 49 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.46.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 50.6 édicté par l'article 25 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 50.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« La Tuque »

« **118.47.** L'article 50 du décret n^o 1055-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de La Tuque, modifié par l'article 11 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.48.** Les articles 50.1 et 50.2 de ce décret, édictés par l'article 12 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.49.** L'article 52 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.50.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 52.6 édicté par l'article 13 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 52.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente aux municipalités reconstituées la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de ces municipalités :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas des municipalités reconstituées, dans l'exercice de leurs compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« Îles-de-la-Madeleine

« **118.51.** L'article 45 du décret n^o 1130-2005 du 23 novembre 2005, concernant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, modifié par l'article 52 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.52.** Les articles 45.1 et 45.2 de ce décret, édictés par l'article 53 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.53.** L'article 47 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.54.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 47.6 édicté par l'article 54 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

«47.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« Sainte-Agathe-des-Monts

« **118.55.** L'article 46 du décret n^o 1059-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, modifié par l'article 17 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.56.** Les articles 46.1 et 46.2 de ce décret, édictés par l'article 18 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.57.** L'article 48 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.58.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 48.6 édicté par l'article 19 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

«48.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.,

chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1° la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2° si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

«**Mont-Tremblant**

« **118.59.** L'article 43 du décret n° 846-2005 du 14 septembre 2005, concernant l'agglomération de Mont-Tremblant, modifié par l'article 4 du décret n° 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.60.** Les articles 43.1 et 43.2 de ce décret, édictés par l'article 5 du décret n° 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.61.** L'article 45 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.62.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 45.6 édicté par l'article 6 du décret n° 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 45.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1° la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2° si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée,

dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« Cookshire-Eaton

« **118.63.** L'article 43 du décret n^o 1068-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Cookshire-Eaton, modifié par l'article 37 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.64.** Les articles 43.1 et 43.2 de ce décret, édictés par l'article 38 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.65.** L'article 45 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.66.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 45.6 édicté par l'article 39 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 45.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« Rivière-Rouge

« **118.67.** L'article 44 du décret n^o 1072-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Rivière-Rouge, modifié par l'article 43 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale

d'agglomération» par les mots «des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées».

« **118.68.** Les articles 44.1 et 44.2 de ce décret, édictés par l'article 44 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.69.** L'article 46 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.70.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 47.6 édicté par l'article 45 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 47.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« Sainte-Marguerite–Estérel

« **118.71.** L'article 45 du décret n^o 1065-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel, modifié par l'article 30 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « la taxe foncière générale d'agglomération » par les mots « des revenus procurés par les quotes-parts payées par les municipalités liées ».

« **118.72.** Les articles 45.1 et 45.2 de ce décret, édictés par l'article 31 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, sont abrogés.

« **118.73.** L'article 47 de ce décret est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Aux fins du financement des dépenses visées au premier alinéa, le conseil d'agglomération peut fixer, par règlement, la quote-part des dépenses relatives à un contrat ou à une entente qui est payable par chaque municipalité visée. ».

« **118.74.** Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 47.6 édicté par l'article 32 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, de l'article suivant :

« 47.7. Lorsque la municipalité centrale délègue par entente à la municipalité reconstituée la perception des arrérages de toute taxe relative à un exercice financier antérieur à celui où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) et imposée à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité :

1^o la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes peut être utilisée par toute municipalité liée à l'égard de tout immeuble situé sur son territoire ;

2^o si l'entente le prévoit, le produit de toute taxe perçue par toute municipalité liée peut être utilisé, dans le cas de la municipalité reconstituée, dans l'exercice de ses compétences et, dans le cas de la municipalité centrale, dans l'exercice de ses compétences de proximité. ».

« CHAPITRE III

« FINANCEMENT DE CERTAINES DETTES ANTÉRIEURES À LA RÉORGANISATION

« **118.75.** Le conseil d'agglomération peut, par règlement et avec le consentement préalable de toute municipalité reconstituée, prévoir des règles différentes de celles prévues dans le décret pris en vertu de l'article 135 relativement au financement des dettes qui doivent être assumées par la municipalité centrale.

Le règlement visé au premier alinéa est soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et des Régions. Il doit, au moins 30 jours avant qu'il ne soit soumis au ministre, être publié selon la procédure prévue pour la publication des avis publics, avec un avis mentionnant que toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement doit en informer le ministre par écrit au cours de ces 30 jours.

Le règlement visé au premier alinéa doit préciser à compter de quel exercice financier il s'applique. Il peut prévoir qu'il s'applique à compter de l'exercice financier au cours duquel il est adopté.

« CHAPITRE IV**« ADAPTATIONS PARTICULIÈRES**

« **118.76.** Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux fins d'adapter, à l'égard des agglomérations de Mont-Laurier, de La Tuque, des Îles-de-la-Madeleine, de Sainte-Agathe-des-Monts, de Mont-Tremblant, de Cookshire-Eaton, de Rivière-Rouge et de Sainte-Marguerite–Estérel, certaines dispositions de la présente loi.

« SECTION I**« ADAPTATION APPLICABLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER**

« **118.77.** L'article 19 est modifié :

1^o par l'insertion, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 11^o et après le mot « agglomération », des mots « , en autant que ne soit pas concerné le kiosque d'information touristique » ;

2^o par le remplacement, dans le sous-paragraphe *d* du paragraphe 11^o, des mots « , port ou aéroport » par les mots « ou port ».

« SECTION II**« ADAPTATION APPLICABLE AUX AGGLOMÉRATIONS DE MONT-LAURIER, DE LA TUQUE, DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, DE MONT-TREMBLANT, DE COOKSHIRE-EATON, DE RIVIÈRE-ROUGE ET DE SAINTE-MARGUERITE–ESTÉREL**

« **118.78.** L'article 22 est remplacé par le suivant :

« **22.** Le conseil d'agglomération peut, par un règlement assujéti au droit d'opposition prévu à l'article 115, déterminer quelles sont les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Il le fait en énumérant les noms et numéros de ces voies ou en indiquant celles-ci sur une carte, un plan ou une autre forme d'illustration.

Lorsque la détermination de telles voies fait l'objet d'une disposition du décret prévu à l'article 135, le conseil d'agglomération peut, de la façon prévue au premier alinéa, modifier ou abroger cette détermination. Dans le cas où il ne fait que modifier la détermination de ces voies, le règlement doit mentionner en quoi la nouvelle détermination est différente de l'ancienne lorsque la disposition du décret ne fait qu'indiquer cette détermination sur une carte, un plan ou une autre forme d'illustration. ». ».

10. L'article 175 de cette loi est modifié :

1^o par la suppression, dans la deuxième ligne, des mots « de Montréal, » ;

2^o par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Le premier alinéa s'applique également dans le cas de l'agglomération de Montréal pour l'un ou l'autre des exercices financiers de 2006, de 2007, de 2008, de 2009 et de 2010. ».

LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

11. La Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 261.5.6, du suivant :

« **261.5.6.1.** À compter du premier jour de l'exercice financier où les dépenses faites par une municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération sont financées par des quotes-parts payées par les municipalités liées de l'agglomération, aucun revenu de la municipalité centrale pour l'exercice courant ne peut avoir pour effet de créer un taux global de taxation d'agglomération pour cet exercice courant. ».

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

12. L'article 282 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2002, chapitre 37), modifié par l'article 237 du chapitre 19 des lois de 2003 et par l'article 93 du chapitre 50 des lois de 2005, est de nouveau modifié par le remplacement, dans la deuxième ligne du dixième alinéa, du millésime « 2008 » par le millésime « 2010 ».

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

13. L'article 132 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, chapitre 31) est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

« Pour l'application du premier alinéa, dans le cas où les dépenses faites par une municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, pour un exercice financier, sont financées par des quotes-parts payées par les municipalités liées de l'agglomération, le taux global de taxation de la municipalité locale qui a été établi pour le dernier exercice financier auquel s'est appliqué le rôle précédent correspond :

1^o dans le cas d'un rôle d'évaluation foncière dont l'entrée en vigueur coïncide avec le début de l'exercice financier de 2006, au taux global de

taxation de la ville, dont est issue la municipalité, qui a été établi, avant la réorganisation, pour l'exercice financier de 2005 ;

2° dans le cas d'un rôle d'évaluation foncière dont l'entrée en vigueur coïncide avec le début de l'exercice financier de 2007 ou de 2008, à la somme des taux globaux de taxation de l'agglomération et de cette municipalité, à titre de municipalité liée, qui ont été établis pour le dernier exercice auquel s'est appliqué le rôle précédent. ».

LOI MODIFIANT DE NOUVEAU DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

14. L'article 148 de la Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2006, chapitre 60) est modifié par l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :

« Dans le cas de la Ville de Montréal, les deux premiers alinéas s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, pour chacun des exercices financiers de 2008 à 2010. ».

AUTRES DISPOSITIONS MODIFICATIVES

Agglomération de Mont-Tremblant

15. L'article 9 du décret n^o 846-2005 du 14 septembre 2005, concernant l'agglomération de Mont-Tremblant, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

« Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

16. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 1 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

« Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

Agglomération de La Tuque

17. L'article 11 du décret n^o 1055-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de La Tuque, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable des municipalités reconstituées, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que les deux résolutions par lesquelles les municipalités reconstituées ont exprimé leur consentement sont en vigueur. ».

18. L'article 11.1 de ce décret, édicté par l'article 8 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable des municipalités reconstituées, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que les deux résolutions par lesquelles les municipalités reconstituées ont exprimé leur consentement sont en vigueur. ».

19. L'article 31 de ce décret, modifié par l'article 125 du chapitre 60 des lois de 2006, est de nouveau modifié par l'insertion, après le mot « municipale », des mots « , le centre municipal de ski alpin, le colisée municipal ».

Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

20. L'article 9 du décret n^o 1059-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

21. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 14 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la

résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

Agglomération de Mont-Laurier

22. L'article 9 du décret n^o 1062-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Mont-Laurier, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

23. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 20 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

24. L'article 50 de ce décret est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1^o, des mots «, à l'exclusion des dispositions relatives à l'exploitation de l'aéroport de Mont-Laurier et du kiosque d'information touristique ».

Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel

25. L'article 9 du décret n^o 1065-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur. ».

26. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 27 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

Agglomération de Cookshire-Eaton

27. L'article 9 du décret n^o 1068-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Cookshire-Eaton, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

28. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 34 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

Agglomération de Rivière-Rouge

29. L'article 9 du décret n^o 1072-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération de Rivière-Rouge, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

30. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 40 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

31. L'article 9 du décret n^o 1130-2005 du 9 novembre 2005, concernant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Malgré le premier alinéa, le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, déroger à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) quant à la fréquence à laquelle il doit s'assembler en séance ordinaire chaque année.

La dérogation s'applique tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

32. L'article 9.1 de ce décret, édicté par l'article 46 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est modifié par l'addition, après le troisième alinéa, du suivant :

«Le conseil d'agglomération peut, avec le consentement préalable de la municipalité reconstituée, établir des règles différentes de celles prévues aux deux premiers alinéas. Les règles ainsi établies s'appliquent tant que la résolution par laquelle la municipalité reconstituée a exprimé son consentement est en vigueur.».

Agglomération de Longueuil

33. L'article 38 du décret n^o 1214-2005 du 7 décembre 2005, concernant l'agglomération de Longueuil, modifié par l'article 68 du décret n^o 1003-2006 du 2 novembre 2006, est de nouveau modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

«38. Les biens énumérés aux annexes I, J et K du rapport du 5 octobre 2005 du Comité de transition de l'agglomération de Longueuil, tel que modifié par la résolution 05-12-01 adoptée par le Comité le 2 décembre 2005 et par le rapport de Monsieur Roger Lachance du 28 septembre 2007 remis à la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi que ceux énumérés aux annexes 1b à 13 de l'Entente du Comité de transition de l'agglomération de Longueuil et de la Ville de Longueuil sur le partage des actifs informationnels entre la Ville de Longueuil et les villes reconstituées de l'agglomération de Longueuil, à laquelle réfère la résolution 05-12-07 adoptée le 22 décembre 2005 par le Comité de transition de l'agglomération de Longueuil, deviennent la propriété des municipalités reconstituées conformément à ce que prévoient ces annexes.».

34. L'article 48 de ce décret est remplacé par le suivant :

«48. Constituent notamment des dettes visées à l'article 45 celles qui sont identifiées comme des dettes relevant de la compétence des municipalités reconstituées dans les documents A, B et C du rapport de Monsieur Roger Lachance du 28 septembre 2007 remis à la ministre des Affaires municipales et des Régions. ».

35. L'article 51 de ce décret est remplacé par le suivant :

«51. Constituent notamment des dettes visées à l'article 50 celles qui sont identifiées comme des dettes relevant de la compétence du conseil d'agglomération dans les documents A, B et C du rapport de Monsieur Roger Lachance du 28 septembre 2007 remis à la ministre des Affaires municipales et des Régions. ».

36. Ce décret est modifié par l'insertion, après l'article 52, du suivant :

«52.1. Constituent notamment des dettes visées à l'article 52 celles qui sont identifiées comme des dettes relevant de la compétence du conseil ordinaire de la municipalité centrale dans les documents A, B et C du rapport de Monsieur Roger Lachance du 28 septembre 2007 remis à la ministre des Affaires municipales et des Régions. ».

Agglomération de Montréal

37. L'article 61.5 du décret n^o 1229-2005 du 8 décembre 2005, édicté par l'article 4 du décret n^o 299-2006 du 5 avril 2006, est modifié :

1^o par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot « personne », des mots « , à l'exclusion de ceux relatifs aux droits non convertis acquis dans un régime à cotisation déterminée ou dans un compte à cotisations volontaires, » ;

2^o par l'addition, après le deuxième alinéa, du suivant :

« Malgré l'exigence que comporte un régime de retraite ou une convention collective que soit soumis à un consentement la scission de l'actif et du passif du régime ou la fusion des actifs et des passifs de plusieurs régimes, aucun tel consentement n'est requis aux fins de procéder à la scission et au transfert visés au premier alinéa. ».

DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALE

38. Les articles 4 à 13 du décret n^o 645-2005 du 23 juin 2005 continuent de s'appliquer à la Ville de Montréal aux fins de l'élection générale de 2009 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2013.

39. La date limite prévue au deuxième alinéa de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines

agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), édicté par l'article 9, ne s'applique pas à une décision prise en vertu du premier alinéa de cet article pour l'exercice financier de 2008.

40. Sous réserve du deuxième alinéa, les articles 2 à 9.1 du décret n^o 1210-2005 du 7 décembre 2005, concernant diverses mesures fiscales liées à la réorganisation, ne s'appliquent pas aux municipalités liées d'une agglomération à partir du premier jour de l'exercice financier où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, édicté par l'article 9.

Les dispositions visées au premier alinéa continuent d'avoir effet, aux fins de l'application de l'article 149 du chapitre 60 des lois de 2006, compte tenu des adaptations nécessaires, à l'égard des municipalités reconstituées de cette agglomération. Ces adaptations consistent notamment à remplacer le troisième alinéa de cet article par le suivant :

«Le montant de l'emprunt ne doit pas excéder la somme totale que la municipalité reconstituée aurait pu verser à la municipalité centrale pour l'exercice financier visé, en vertu de l'article 3 du décret mentionné au premier alinéa, à l'égard de l'ensemble des catégories d'immeubles.».

41. Toute disposition d'un règlement d'un conseil d'agglomération décrétant un emprunt, en vigueur le premier jour de l'exercice financier où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations édicté par l'article 9, et imposant une taxe ou exigeant une compensation pour financer le remboursement de l'emprunt, est réputée modifiée aux fins de substituer à cette taxe ou à cette compensation des quotes-parts, payables par les municipalités liées, procurant à la municipalité centrale les mêmes revenus que si la taxe ou la compensation s'appliquait.

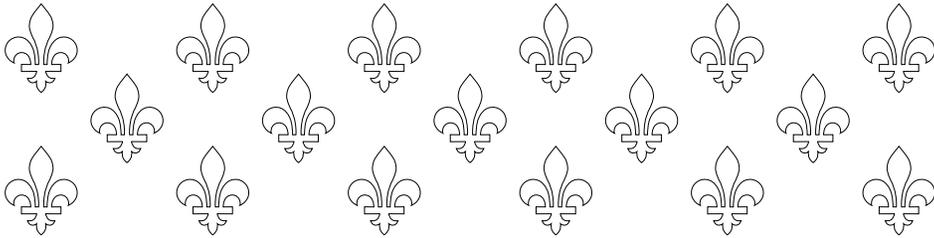
Toute municipalité liée doit, dans tout règlement sur le financement d'une quote-part visée par le premier alinéa, imposer sur les mêmes immeubles ou exiger des mêmes personnes, selon le cas, une taxe ou une compensation comme si la taxe ou la compensation d'agglomération s'appliquait.

42. Continue d'avoir effet, après le premier jour de l'exercice financier où devient effective la décision prise par le conseil d'agglomération en vertu de l'article 118.26 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations édicté par l'article 9, tout règlement d'emprunt d'une municipalité reconstituée de cette agglomération dont l'objet est un emprunt fait en vertu d'une disposition mentionnée au premier alinéa de l'article 40, afin de diminuer le montant des taxes imposées pour un exercice financier antérieur à la date de prise d'effet de cette décision.

43. L'article 1, à l'exception du pouvoir accordé aux municipalités locales par l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,

chapitre C-47.1) qu'il remplace d'installer ou de rendre conforme tout système de traitement des eaux usées, et les articles 33 à 36 ont effet depuis le 1^{er} janvier 2006.

44. La présente loi entre en vigueur le 13 décembre 2007, à l'exception des articles 19 et 24, ainsi que des articles 118.77 et 118.78 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations édictés par l'article 9, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 213

(Privé)

Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Présenté le 12 décembre 2007

Principe adopté le 13 décembre 2007

Adopté le 13 décembre 2007

Sanctionné le 13 décembre 2007

**Éditeur officiel du Québec
2007**

Projet de loi n^o 213

(Privé)

LOI CONCERNANT LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

ATTENDU que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a intérêt à ce que certaines règles soient modifiées quant à l'utilisation d'un terrain à des fins résidentielles ;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'utilisation du terrain décrit en annexe, pour y recevoir les trois résidences situées aux 300, 304 et 308, Chemin du Roy, sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et devant être déplacées pour des raisons de sécurité civile, est réputée conforme à tout règlement municipal régissant les usages autorisés sur ce terrain.

2. L'utilisation prévue à l'article 1 a l'effet d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'application des articles 58 à 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1) et la portée du dispositif de la décision 321895 du 17 octobre 2001 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est étendue à cet effet.

3. La présente loi entre en vigueur le 13 décembre 2007.

ANNEXE
(*article 1*)

Description technique d'une (1) parcelle de terrain connue et désignée comme étant :

Lot : 2 815 045 ptie

De figure irrégulière, borné vers le nord par les lots 2 814 831 et 2 814 830 (Chemin du Roy), mesurant successivement le long de cette limite vingt-deux mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (22,95 m) le long d'un arc de cercle de deux mille quatre cent quarante-deux mètres et soixante-quinze centièmes (2 442,75 m) de rayon, dix-neuf mètres et vingt-trois centièmes (19,23 m) selon un gisement de $97^{\circ}35'34''$ et cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (54,99 m) le long d'un arc de cercle de sept cent quarante-deux mètres et soixante-quinze centièmes (742,75 m) ; vers le nord-est par le lot 2 815 050, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-neuf mètres et soixante et un centièmes (89,61 m) selon un gisement de $135^{\circ}23'10''$; vers le sud-ouest par une partie du lot 2 815 045, mesurant le long de cette limite vingt mètres et quarante-neuf centièmes (20,49 m) selon un gisement de $299^{\circ}52'47''$; vers le sud par une partie du lot 2 815 045, mesurant successivement le long de cette limite vingt-six mètres et cinquante-trois centièmes (26,53 m) selon un gisement de $282^{\circ}31'41''$, quarante-trois mètres et vingt-cinq centièmes (43,25 m) selon un gisement de $272^{\circ}04'36''$ et soixante-trois mètres et vingt-neuf centièmes (63,29 m) selon un gisement de $277^{\circ}03'17''$; vers le sud-ouest par une partie du lot 2 815 045, mesurant le long de cette limite vingt mètres et trente centièmes (20,30 m) selon un gisement de $316^{\circ}20'20''$ et vers l'ouest par une partie du lot 2 815 045, mesurant le long de cette limite trente-huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (38,84 m) selon un gisement de $7^{\circ}03'17''$. Contenant en superficie six mille deux cent trente-deux mètres carrés et un dixième.

(S : 6 232,1 m²)

Le tout tel que montré sur le plan, préparé à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 6 décembre 2007, par l'arpenteur-géomètre Michel Bédard, sous le numéro 7655 de ses minutes.

Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

Décret 1162-2007, 19 décembre 2007

Loi sur la taxe de vente du Québec
(L.R.Q., c. T-0.1)

Taxe de vente du Québec — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 388.4 de la Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit qu'une municipalité prescrite a droit à une compensation versée par le ministre au moment prescrit, d'un montant égal au montant prescrit pour les années 2007 à 2013;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 40.1.2^o du premier alinéa de l'article 677 de cette loi, le gouvernement peut, par règlement, déterminer, pour l'application de l'article 388.4 de cette même loi, les municipalités, le moment et le montant prescrits;

ATTENDU QUE le Règlement sur la taxe de vente du Québec a été édicté par le décret n^o 1607-92 du 4 novembre 1992 en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur la taxe de vente du Québec afin de déterminer, pour l'année 2007, les municipalités, le moment et le montant prescrits pour l'application de l'article 388.4 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet de règlement peut être édicté sans avoir fait l'objet de la publication préalable prévue à l'article 8 de cette loi, lorsque l'autorité qui l'édicte est d'avis que la nature fiscale des normes qui y sont établies, modifiées ou abrogées le justifie;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 18 de cette loi, un règlement peut entrer en vigueur dès la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, lorsque l'autorité qui l'édicte est d'avis que la nature fiscale des normes qui y sont établies, modifiées ou abrogées le justifie;

ATTENDU QUE, de l'avis du gouvernement, la nature fiscale des normes établies, modifiées ou abrogées par ce règlement justifie l'absence de la publication préalable et une telle entrée en vigueur;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 677 de la Loi sur la taxe de vente du Québec, un règlement édicté en vertu de cette loi entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, à moins que celui-ci ne prévoie une autre date qui ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 1992;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Revenu :

QUE soit édicté le Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec annexé au présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec*

Loi sur la taxe de vente du Québec
(L.R.Q., c. T-0.1, a. 677, 1^{er} al., par. 40.1.2^o et 2^e al.)

1. Le Règlement sur la taxe de vente du Québec est modifié par l'insertion, après l'article 388.2R1, des suivants :

« **388.4R1.** Pour l'application de l'article 388.4 de la loi, constituent les municipalités prescrites, les municipalités visées à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, conclue le 27 avril 2006, ainsi que les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik constitués en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1), telles qu'énumérées à l'annexe II.1.1.

* La dernière modification au Règlement sur la taxe de vente du Québec, édicté par le décret n^o 1607-92 du 4 novembre 1992 (1992, *G.O.* 2, 6726), a été apporté par le Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec édicté par le décret n^o 1149-2006 du 12 décembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 5855). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

388.4R2. Pour l'application de l'article 388.4 de la loi, constitue le moment prescrit, le moment qui est, pour chacune des années 2007 à 2013, au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

388.4R3. Pour l'application de l'article 388.4 de la loi, constitue le montant prescrit pour chacune des municipalités visées à l'article 388.4R1, le montant déterminé, conformément à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, par le ministère des Affaires municipales et des Régions et prévu à l'annexe II.1.1 pour chacune de ces municipalités. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'annexe II.1, de la suivante :

« **ANNEXE II.1.1**
(articles 388.4R1 et 388.4R3)

MUNICIPALITÉS ET MONTANTS PRESCRITS

Nom de la municipalité	Montant de la compensation pour l'année 2007 (\$)
Administration régionale Kativik	425 978
Canton d'Amherst	5 303
Canton d'Arundel	4 039
Canton d'Aumond	2 616
Canton d'Elgin	6 992
Canton d'Orford	29 061
Canton de Bedford	8 867
Canton de Chester-Est	7 363
Canton de Chichester	0
Canton de Clermont	0
Canton de Cleveland	12 276
Canton de Cloridorme	24 607
Canton de Dundee	6 655
Canton de Godmanchester	15 608
Canton de Gore	10 304
Canton de Guérin	0
Canton de Ham-Nord	0
Canton de Hampden	2 976
Canton de Harrington	4 533
Canton de Hatley	20 626
Canton de Havelock	10 422
Canton de Hemmingford	19 101
Canton de Hinchinbrooke	17 796
Canton de Hope	0
Canton de Landrienne	6 516
Canton de Launay	2 209
Canton de Lingwick	4 918
Canton de Lochaber	5 796
Canton de Lochaber-Partie-Ouest	8 369
Canton de Low	10 300
Canton de Maddington	2 109
Canton de Marston	2 249
Canton de Melbourne	19 085
Canton de Natashquan	13 723
Canton de Nédélec	0
Canton de Potton	29 747
Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est	0
Canton de Roxton	16 249
Canton de Saint-Camille	4 878
Canton de Saint-Godefroi	58
Canton de Saint-Valérien-de-Milton	23 939
Canton de Sainte-Cécile-de-Milton	28 828
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	6 886
Canton de Shefford	55 872
Canton de Stanstead	21 977
Canton de Stratford	5 356
Canton de Trécesson	9 257
Canton de Valcourt	16 311
Canton de Wentworth	1 192
Canton de Westbury	6 919
Cantons unis de Latulipe-et-Gaboury	2 462
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	66 603
Municipalité d'Adstock	17 797
Municipalité d'Aguanish	19 874
Municipalité d'Albanel	0
Municipalité d'Alberville	0
Municipalité d'Alleyne-et-Cawood	1 941
Municipalité d'Ange-Gardien	28 829
Municipalité d'Armagh	456
Municipalité d'Ascot Corner	37 084
Municipalité d'Aston-Jonction	2 412
Municipalité d'Auclair	896
Municipalité d'Audet	4 481
Municipalité d'Austin	11 680
Municipalité d'Authier	11 527
Municipalité d'Authier-Nord	0
Municipalité d'East Broughton	8 339
Municipalité d'East Hereford	4 054
Municipalité d'Eastman	10 688
Municipalité d'Egan-Sud	13 283
Municipalité d'Entrelacs	2 481
Municipalité d'Escuminac	0
Municipalité d'Esprit-Saint	501
Municipalité d'Hébertville	20 114
Municipalité d'Henryville	22 992
Municipalité d'Huberdeau	7 751
Municipalité d'Inverness	12 217
Municipalité d'Irlande	13 921
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	3 352
Municipalité d'Ogden	11 561
Municipalité d'Oka	27 962
Municipalité d'Ormstown	31 463
Municipalité d'Otter Lake	3 240
Municipalité d'Ulverton	6 683
Municipalité d'Upton	21 853
Municipalité de Baie-des-Sables	0
Municipalité de Baie-du-Febvre	18 426

Municipalité de Baie-James	59 014	Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent	13 389
Municipalité de Baie-Johan-Beetz	2 552	Municipalité de Deschambault-Grondines	41 000
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	3 799	Municipalité de Dixville	5 873
Municipalité de Barnston-Ouest	11 607	Municipalité de Dosquet	10 722
Municipalité de Barraute	0	Municipalité de Dudswell	14 902
Municipalité de Batiscan	9 243	Municipalité de Duhamel	7 942
Municipalité de Béarn	10 007	Municipalité de Duhamel-Ouest	10 627
Municipalité de Beaulac-Garthby	3 286	Municipalité de Dupuy	6 935
Municipalité de Beaumont	11 626	Municipalité de Durham-Sud	0
Municipalité de Bégin	806	Municipalité de Fassett	9 254
Municipalité de Belcourt	0	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	175
Municipalité de Berry	822	Municipalité de Ferme-Neuve	18 070
Municipalité de Berthier-sur-Mer	10 798	Municipalité de Fortierville	1 053
Municipalité de Béthanie	5 646	Municipalité de Frampton	14 612
Municipalité de Biencourt	0	Municipalité de Franklin	17 901
Municipalité de Blanc-Sablon	0	Municipalité de Franquelin	9 292
Municipalité de Blue Sea	1 865	Municipalité de Frelighsburg	14 905
Municipalité de Boileau	1 326	Municipalité de Frontenac	6 459
Municipalité de Boischatel	98 901	Municipalité de Fugèreville	0
Municipalité de Bois-Franc	5 236	Municipalité de Gallichan	8 959
Municipalité de Bolton-Est	8 096	Municipalité de Girardville	16 767
Municipalité de Bolton-Ouest	13 577	Municipalité de Grand-Calumet	4 232
Municipalité de Bonne-Espérance	16 088	Municipalité de Grand-Métis	4 472
Municipalité de Bonsecours	5 726	Municipalité de Grand-Remous	17 560
Municipalité de Bouchette	3 729	Municipalité de Grand-Saint-Esprit	4 900
Municipalité de Bowman	2 625	Municipalité de Grande-Vallée	28 575
Municipalité de Brigham	27 590	Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	26 735
Municipalité de Bristol	21 169	Municipalité de Gros-Mécatina	427
Municipalité de Bryson	0	Municipalité de Grosse-Île	1 890
Municipalité de Bury	13 152	Municipalité de Grosses-Roches	0
Municipalité de Cacouna	21 892	Municipalité de Hatley	13 979
Municipalité de Campbell's Bay	0	Municipalité de Havre-Saint-Pierre	71 657
Municipalité de Cantley	29 077	Municipalité de Honfleur	12 132
Municipalité de Caplan	1 507	Municipalité de Hope Town	0
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	48 372	Municipalité de Kamouraska	11 495
Municipalité de Cascapédia—Saint-Jules	0	Municipalité de Kazabazua	4 194
Municipalité de Cayamant	3 385	Municipalité de Kiamika	8 098
Municipalité de Chambord	40 026	Municipalité de Kinnear's Mills	6 892
Municipalité de Champlain	18 469	Municipalité de Kipawa	5 531
Municipalité de Champneuf	0	Municipalité de L'Ange-Gardien (Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré)	50 735
Municipalité de Charrette	3 014	Municipalité de L'Ange-Gardien (Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais)	27 337
Municipalité de Chartierville	3 944	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	77 893
Municipalité de Chazel	0	Municipalité de L'Ascension	5 501
Municipalité de Chelsea	33 534	Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	0
Municipalité de Chénéville	0	Municipalité de L'Avenir	16 691
Municipalité de Chertsey	21 791	Municipalité de L'Île-d'Anticosti	5 788
Municipalité de Chesterville	9 009	Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes	11 945
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	4 425	Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	11 281
Municipalité de Clarendon	29 449	Municipalité de L'Islet	0
Municipalité de Clerval	621	Municipalité de L'Isle-Verte	23 486
Municipalité de Colombier	0	Municipalité de La Bostonnais	0
Municipalité de Compton	27 241	Municipalité de La Conception	5 583
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	0	Municipalité de La Corne	0
Municipalité de Crabtree	47 559	Municipalité de La Macaza	3 525
Municipalité de Déléage	0		
Municipalité de Denholm	3 325		

Municipalité de La Martre	5 554	Municipalité de Messines	5 141
Municipalité de La Minerve	7 711	Municipalité de Milan	3 450
Municipalité de La Morandière	0	Municipalité de Mille-Isles	7 138
Municipalité de La Motte	0	Municipalité de Moffet	0
Municipalité de La Patrie	7 141	Municipalité de Montcalm	2 538
Municipalité de La Pêche	32 598	Municipalité de Mont-Carmel	0
Municipalité de La Reine	1 617	Municipalité de Montcerf-Lytton	13 127
Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas	8 123	Municipalité de Montebello	13 490
Municipalité de La Visitation-de-Yamaska	7 071	Municipalité de Montpellier	3 932
Municipalité de Labelle	10 930	Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	42 204
Municipalité de Labrecque	23 867	Municipalité de Mont-Saint-Michel	0
Municipalité de Lac-au-Saumon	3 077	Municipalité de Morin-Heights	23 195
Municipalité de Lac-Beauport	82 503	Municipalité de Mulgrave-et-Derry	3 101
Municipalité de Lac-Bouchette	0	Municipalité de Namur	2 048
Municipalité de Lac-des-Aigles	128	Municipalité de Nantes	11 696
Municipalité de Lac-des-Écorces	45 599	Municipalité de New Carlisle	29 193
Municipalité de Lac-des-Plages	2 578	Municipalité de Newport	12 068
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles	3 060	Municipalité de Nominuingue	11 318
Municipalité de Lac-Drolet	13 668	Municipalité de Normétal	0
Municipalité de Lac-du-Cerf	3 131	Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours	3 562
Municipalité de Lac-Édouard	866	Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	1 558
Municipalité de Lac-Etchemin	5 188	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	6 222
Municipalité de Lac-Frontière	1 317	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix	0
Municipalité de Lacolle	29 819	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	5 576
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	6 295	Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	5 218
Municipalité de Lac-Saint-Paul	3 651	Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes	23 116
Municipalité de Lac-Simon	5876	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	7 590
Municipalité de Lac-Supérieur	9 732	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	6 156
Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	743	Municipalité de Notre-Dame-des-Bois	0
Municipalité de Laforce	0	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	0
Municipalité de Lamarche	6 396	Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges	25 507
Municipalité de Lambton	9 358	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	13 052
Municipalité de Lanoraie	58 929	Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	644
Municipalité de Lantier	6 045	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	4 125
Municipalité de Larouche	37 140	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	0
Municipalité de Laurierville	25 471	Municipalité de Nouvelle	0
Municipalité de Laverlochère	0	Municipalité de Noyan	19 289
Municipalité de Leclercville	8 981	Municipalité de Padoue	0
Municipalité de Lefebvre	21 096	Municipalité de Palmarolle	0
Municipalité de Lejeune	2 852	Municipalité de Papineauville	26 170
Municipalité de Lemieux	0	Municipalité de Péribonka	4 650
Municipalité de Litchfield	11 070	Municipalité de Petit-Saguenay	26 013
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	15 725	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	8 457
Municipalité de Longue-Rive	20 102	Municipalité de Petite-Vallée	4 438
Municipalité de Lorrainville	19 312	Municipalité de Piedmont	37 357
Municipalité de Lotbinière	20 486	Municipalité de Pierreville	56 595
Municipalité de Lyster	18 871	Municipalité de Piopolis	3 651
Municipalité de Mandeville	9 284	Municipalité de Plaisance	9 966
Municipalité de Manseau	0	Municipalité de Pointe-à-la-Croix	10 745
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract	15 300	Municipalité de Pointe-Calumet	113 244
Municipalité de Maria	32 857	Municipalité de Pontiac	35 749
Municipalité de Maricourt	8 054	Municipalité de Port-Daniel—Gascons	34 855
Municipalité de Martinville	2 656	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	15 642
Municipalité de Maskinongé	45 779	Municipalité de Poularies	0
Municipalité de Mayo	3 492	Municipalité de Preissac	10 174
Municipalité de McMasterville	63 920	Municipalité de Racine	16 850

Municipalité de Rapide-Danseur	5 048	Municipalité de Saint-Boniface	62 478
Municipalité de Rapides-des-Joachims	0	Municipalité de Saint-Bruno	17 881
Municipalité de Rawdon	89 384	Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues	0
Municipalité de Rémigny	0	Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska	1 500
Municipalité de Rigaud	40 154	Municipalité de Saint-Calixte	162 996
Municipalité de Ripon	25 782	Municipalité de Saint-Casimir	0
Municipalité de Rivière-à-Claude	3 450	Municipalité de Saint-Célestin	9 941
Municipalité de Rivière-à-Pierre	6 493	Municipalité de Saint-Charles-Borromée	114 798
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	8 309	Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	32 969
Municipalité de Rivière-Beaudette	14 390	Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	0
Municipalité de Rivière-Bleue	0	Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	29 608
Municipalité de Rivière-Éternité	18 382	Municipalité de Saint-Chrysostome	22 397
Municipalité de Rivière-Héva	0	Municipalité de Saint-Claude	12 457
Municipalité de Rivière-Ouelle	14 111	Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon	0
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	12 150	Municipalité de Saint-Clet	34 061
Municipalité de Rochebaucourt	0	Municipalité de Saint-Côme—Linière	0
Municipalité de Roquemare	0	Municipalité de Saint-Cuthbert	25 851
Municipalité de Rougemont	45 302	Municipalité de Saint-Cyprien	0
Municipalité de Roxton Pond	27 562	Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	50 355
Municipalité de Sacré-Coeur	8 477	Municipalité de Saint-Damase	40 899
Municipalité de Saint-Adalbert	0	Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet	0
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	21 854	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	9 049
Municipalité de Saint-Adrien	4 777	Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu	28 086
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande	3 484	Municipalité de Saint-Dominique	39 289
Municipalité de Saint-Agapit	50 809	Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	0
Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	9 164	Municipalité de Saint-Donat	34 178
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	6 672	Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	9 303
Municipalité de Saint-Alban	27 982	Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	473
Municipalité de Saint-Albert	19 540	Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	8 695
Municipalité de Saint-Alexandre	44 012	Municipalité de Saint-Elzéar (Municipalité régionale de La Nouvelle-Beauce)	22 530
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	35 937	Municipalité de Saint-Elzéar (Municipalité régionale de comté de Bonaventure)	0
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	0	Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	0
Municipalité de Saint-Alfred	4 215	Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk	3 377
Municipalité de Saint-Alphonse	0	Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	45 956
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	9 882	Municipalité de Saint-Épiphane	8 421
Municipalité de Saint-Amable	195 365	Municipalité de Saint-Esprit	29 849
Municipalité de Saint-Ambroise	51 745	Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois	9 770
Municipalité de Saint-André	5 678	Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton	6 397
Municipalité de Saint-André-Avellin	28 706	Municipalité de Saint-Eugène	14 371
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	30 116	Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay	1 132
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche	0	Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues	0
Municipalité de Saint-Anselme	56 416	Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth	6 586
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	9 477	Municipalité de Saint-Faustin—Lac-Carré	8 869
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	17 633	Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	6 184
Municipalité de Saint-Apollinaire	55 295	Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	20 746
Municipalité de Saint-Armand	20 747	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	83 135
Municipalité de Saint-Athanase	0	Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	6 314
Municipalité de Saint-Aubert	15 763	Municipalité de Saint-Ferdinand	67 551
Municipalité de Saint-Augustin	0	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	4 804
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	12 360	Municipalité de Saint-Flavien	22 132
Municipalité de Saint-Benjamin	0	Municipalité de Saint-Fortunat	5 811
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	25 517	Municipalité de Saint-François-d'Assise	0
Municipalité de Saint-Bernard	23 077	Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	33 378
Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville	8 325	Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	5 595
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu	23 238		
Municipalité de Saint-Bonaventure	13 133		

Municipalité de Saint-François-de-Sales	12 734	Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	28 602
Municipalité de Saint-François-du-Lac	48 628	Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	68 500
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger	0	Municipalité de Saint-Mathieu	23 726
Municipalité de Saint-Fulgence	0	Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil	41 362
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	0	Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	7 988
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	22 849	Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	5 906
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant	2 477	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	3 679
Municipalité de Saint-Gédéon	23 676	Municipalité de Saint-Médard	1 633
Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	7 818	Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	23 046
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville	14 930	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	59 589
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	9 701	Municipalité de Saint-Nazaire	71 663
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	57 693	Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska	15 396
Municipalité de Saint-Gervais	56 616	Municipalité de Saint-Omer	2 390
Municipalité de Saint-Guillaume	27 483	Municipalité de Saint-Pacôme	25 035
Municipalité de Saint-Guy	1 872	Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	9 909
Municipalité de Saint-Henri	65 539	Municipalité de Saint-Paul	52 122
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	2 359	Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	1 885
Municipalité de Saint-Herménégilde	11 282	Municipalité de Saint-Paulin	7 611
Municipalité de Saint-Honoré	136 991	Municipalité de Saint-Philibert	6 694
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	24 241	Municipalité de Saint-Philippe	76 549
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	0	Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	7 915
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6 876	Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	2 206
Municipalité de Saint-Hugues	16 943	Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	9 446
Municipalité de Saint-Isidore	44 070	Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	9 408
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	5 218	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	16 399
Municipalité de Saint-Jacques	28 287	Municipalité de Saint-Placide	23 240
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	9 681	Municipalité de Saint-Polycarpe	20 349
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	5 635	Municipalité de Saint-Prime	65 850
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	41 235	Municipalité de Saint-Prosper	60 091
Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf	7 617	Municipalité de Saint-Raphaël	0
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	0	Municipalité de Saint-René-de-Matane	0
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	0	Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	1 870
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	10 378	Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	68 906
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	0	Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	34 961
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	67 076	Municipalité de Saint-Roch-Ouest	6 077
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	17 518	Municipalité de Saint-Romain	5 515
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables	6 897	Municipalité de Saint-Sébastien	6 343
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	82 960	Municipalité de Saint-Siméon	0
Municipalité de Saint-Jude	12 051	Municipalité de Saint-Simon-les-Mines	6 325
Municipalité de Saint-Julien	8 506	Municipalité de Saint-Sixte	4 189
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières	17 282	Municipalité de Saint-Stanislas (Municipalité régionale de comté des Chenaux)	12 185
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	9 101	Municipalité de Saint-Stanislas (Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine)	14 712
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	7 278	Municipalité de Saint-Sylvestre	10 604
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	22 494	Municipalité de Saint-Sylvestre	10 102
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	85 297	Municipalité de Saint-Théophile	9 973
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	0	Municipalité de Saint-Thomas	41 823
Municipalité de Saint-Liboire	37 037	Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	0
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague	826	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	7 971
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse	0	Municipalité de Saint-Ubalde	18 543
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	0	Municipalité de Saint-Ulric	0
Municipalité de Saint-Ludger	5 969	Municipalité de Saint-Urbain-Premier	13 654
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	13 584	Municipalité de Saint-Valère	15 057
Municipalité de Saint-Magloire	0	Municipalité de Saint-Vallier	13 492
Municipalité de Saint-Malo	5 199	Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	2 255
Municipalité de Saint-Marcel	6 097		
Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu	6 632		

Municipalité de Saint-Vianney	0	Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	0
Municipalité de Saint-Victor	50 132	Municipalité de Sainte-Sophie	109 421
Municipalité de Saint-Wenceslas	16 987	Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	6 996
Municipalité de Saint-Zacharie	4 340	Municipalité de Sainte-Thècle	0
Municipalité de Saint-Zénon	11 479	Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	14 853
Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	22 694	Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	1 286
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridc	0	Municipalité de Sayabec	31 103
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont	0	Municipalité de Scott	31 934
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	15 601	Municipalité de Shannon	34 943
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle	11 127	Municipalité de Shawville	0
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	7 540	Municipalité de Sheenboro	2 732
Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault	24 743	Municipalité de Shigawake	0
Municipalité de Sainte-Aurélie	14 856	Municipalité de Stanbridge Station	5 913
Municipalité de Sainte-Béatrix	11 666	Municipalité de Standbridge East	8 787
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	11 446	Municipalité de Stanstead-Est	11 463
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	66 688	Municipalité de Stoke	28 243
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	16 916	Municipalité de Stornoway	8 224
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton	5 954	Municipalité de Taschereau	21 234
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	6 882	Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	24 888
Municipalité de Sainte-Claire	65 603	Municipalité de Thorne	4 030
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	5 814	Municipalité de Tingwick	20 268
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton	0	Municipalité de Tourville	8 380
Municipalité de Sainte-Croix	48 097	Municipalité de Trois-Rives	8 039
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	18 672	Municipalité de Val-Alain	0
Municipalité de Sainte-Eulalie	14 431	Municipalité de Val-Brillant	0
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	5 638	Municipalité de Val-des-Bois	4 437
Municipalité de Sainte-Félicité (Municipalité régionale de comté de Matane)	0	Municipalité de Val-des-Lacs	2 879
Municipalité de Sainte-Félicité (Municipalité régionale de comté de L'Islet)	0	Municipalité de Val-des-Monts	17 000
Municipalité de Sainte-Florence	0	Municipalité de Val-Joli	25 316
Municipalité de Sainte-Françoise	4 852	Municipalité de Val-Morin	27 287
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	1 854	Municipalité de Val-Saint-Gilles	0
Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville	0	Municipalité de Vallée-Jonction	56 059
Municipalité de Sainte-Hedwidge	8 259	Municipalité de Venise-en-Québec	17 245
Municipalité de Sainte-Hélène	0	Municipalité de Verchères	67 944
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	18 833	Municipalité de Villeroy	4 081
Municipalité de Sainte-Julienne	109 979	Municipalité de Waltham	2 962
Municipalité de Sainte-Justine	25 940	Municipalité de Weedon	12 626
Municipalité de Sainte-Luce	68 237	Municipalité de Wentworth-Nord	2 296
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard	0	Municipalité de Wickham	43 088
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	2 815	Municipalité de Wotton	4 660
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	2 553	Municipalité de Yamachiche	49 199
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare	10 266	Municipalité de Yamaska	28 345
Municipalité de Sainte-Marguerite	3 260	Municipalité des Bergeronnes	7 713
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	0	Municipalité des Cèdres	70 166
Municipalité de Sainte-Marthe	15 463	Municipalité des Coteaux	75 353
Municipalité de Sainte-Martine	43 251	Municipalité des Éboulements	11 839
Municipalité de Sainte-Mélanie	41 007	Municipalité des Escoumins	0
Municipalité de Sainte-Monique (Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska)	8 024	Municipalité des Hauteurs	0
Municipalité de Sainte-Monique (Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est)	19 116	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	546 101
Municipalité de Sainte-Paule	1 489	Municipalité des Méchins	0
Municipalité de Sainte-Perpétue	19 209	Municipalité du Bic	50 107
Municipalité de Sainte-Rita	0	Municipalité régionale de comté d'Abitibi	0
		Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest	0
		Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle	9 541
		Municipalité régionale de comté d'Avignon	0
		Municipalité régionale de comté de Bonaventure	635

Municipalité régionale de comté de Caniapiscau	0	Paroisse de Saint-Adelme	544
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	1 437	Paroisse de Saint-Adelphe	0
Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est	1 262	Paroisse de Saint-Aimé	9 549
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	987	Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs	0
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré	1 991	Paroisse de Saint-Alexis	12 939
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé	444	Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts	7 322
Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord	3 266	Paroisse de Saint-Alphonse	39 283
Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie	1 146	Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare	50 751
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier	950	Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	40 549
Municipalité régionale de comté de La Matapédia	1 966	Paroisse de Saint-Anicet	13 461
Municipalité régionale de comté de La Mitis	781	Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	2 981
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau	6 074	Paroisse de Saint-Antonin	54 186
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or	0	Paroisse de Saint-Arsène	20 717
Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est	658	Paroisse de Saint-Augustin	5 356
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	6 611	Paroisse de Saint-Augustin-de-Woburn	9 373
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine	15 383	Paroisse de Saint-Barnabé	24 811
Municipalité régionale de comté de Matane	968	Paroisse de Saint-Barthélemy	17 179
Municipalité régionale de comté de Matawinie	6 637	Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle	21 475
Municipalité régionale de comté de Mékinac	3 089	Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis	0
Municipalité régionale de comté de Minganie	0	Paroisse de Saint-Charles-Garnier	0
Municipalité régionale de comté de Pontiac	5 255	Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska	36 963
Municipalité régionale de comté de Portneuf	1 220	Paroisse de Saint-Clément	244
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette	0	Paroisse de Saint-Cléophas	0
Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières	4 690	Paroisse de Saint-Colomban	92 564
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	3 854	Paroisse de Saint-Côme	9 422
Municipalité régionale de comté des Basques	71	Paroisse de Saint-Cyprien	1 541
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy	7 512	Paroisse de Saint-Cyprien-de-Napierville	22 596
Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay	12 580	Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard	0
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	0	Paroisse de Saint-Damase	0
Paroisse d'Hérouxville	0	Paroisse de Saint-Damien	8 346
Paroisse de Brébeuf	13 155	Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	60 050
Paroisse de Calixa-Lavallée	8 604	Paroisse de Saint-David	10 376
Paroisse de Courcelles	0	Paroisse de Saint-Denis	5 128
Paroisse de Disraeli	9 400	Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	13 057
Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	23 284	Paroisse de Saint-Didace	6 539
Paroisse de L'Épiphanie	72 635	Paroisse de Saint-Donat	0
Paroisse de La Doré	39 912	Paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham	9 078
Paroisse de La Durantaye	9 985	Paroisse de Saint-Édouard	10 401
Paroisse de La Présentation	25 576	Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre	4 117
Paroisse de La Rédemption	3 090	Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière	18 373
Paroisse de La Trinité-des-Monts	3 314	Paroisse de Saint-Éloi	0
Paroisse de Lac-aux-Sables	9 763	Paroisse de Saint-Elphège	5 530
Paroisse de Matapédia	0	Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	55 352
Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	9 268	Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	0
Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes	5 223	Paroisse de Saint-Eusèbe	0
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	14 621	Paroisse de Saint-Fabien	12 808
Paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1 419	Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	21 021
Paroisse de Notre-Dame-de-Stanbridge	8 214	Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton	51 324
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	14 527	Paroisse de Saint-Frédéric	24 200
Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	76 061	Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon	11 127
Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	10 921	Paroisse de Saint-Gérard-Majella	4 430
Paroisse de Packington	0	Paroisse de Saint-Germain	11 132
Paroisse de Parisville	6 246	Paroisse de Saint-Gilbert	1 880
Paroisse de Plessisville	28 897	Paroisse de Saint-Gilles	8 845
Paroisse de Ragueneau	54 801	Paroisse de Saint-Hilaire-de-Dorset	2 818
Paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus	10 130	Paroisse de Saint-Hilarion	5 749

Paroisse de Saint-Hippolyte	13 876	Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	0
Paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola	32 757	Paroisse de Saint-Pie-de-Guire	7 638
Paroisse de Saint-Ignace-de-Stanbridge	11 202	Paroisse de Saint-Pierre-Baptiste	6 181
Paroisse de Saint-Irénée	6 448	Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	13 573
Paroisse de Saint-Isidore	33 908	Paroisse de Saint-Prosper	7 204
Paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	2 999	Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick	8 813
Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur	11 279	Paroisse de Saint-René	9 007
Paroisse de Saint-Jean-de-Cherbourg	1 036	Paroisse de Saint-Robert	31 310
Paroisse de Saint-Joachim	20 507	Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac	4 137
Paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford	13 115	Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies	9 068
Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud	2 840	Paroisse de Saint-Rosaire	9 393
Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska	0	Paroisse de Saint-Samuel	0
Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage	0	Paroisse de Saint-Sébastien	10 182
Paroisse de Saint-Jules	12 615	Paroisse de Saint-Sévère	5 675
Paroisse de Saint-Justin	21 323	Paroisse de Saint-Séverin (Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche)	5 282
Paroisse de Saint-Lambert	70	Paroisse de Saint-Séverin (Municipalité régionale de comté de Mékinac)	4 492
Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon	101 385	Paroisse de Saint-Siméon	0
Paroisse de Saint-Léandre	0	Paroisse de Saint-Simon (Municipalité régionale de comté des Basques)	4 171
Paroisse de Saint-Léon-de-Standon	13 841	Paroisse de Saint-Simon (Municipalité régionale de comté des Maskoutains)	13 847
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand (Municipalité régionale de comté de Maskinongé)	11 507	Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka	22 038
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand (Municipalité régionale de comté de La Matapédia)	0	Paroisse de Saint-Sulpice	32 414
Paroisse de Saint-Liguori	15 386	Paroisse de Saint-Télesphore	10 757
Paroisse de Saint-Louis	9 178	Paroisse de Saint-Tharcisius	0
Paroisse de Saint-Louis-de-Blandford	16 057	Paroisse de Saint-Théodore-d'Acton	20 355
Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague	15 016	Paroisse de Saint-Thuribe	0
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	5 013	Paroisse de Saint-Urbain	0
Paroisse de Saint-Lucien	14 728	Paroisse de Saint-Valentin	8 684
Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	8 231	Paroisse de Saint-Valérien	0
Paroisse de Saint-Malachie	11 534	Paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	0
Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery	15 363	Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval	8 470
Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long	702	Paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir	21 001
Paroisse de Saint-Marcellin	3 448	Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	27 813
Paroisse de Saint-Martin	0	Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois	16 447
Paroisse de Saint-Mathieu-de-Rieux	3 545	Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs	16 720
Paroisse de Saint-Maurice	13 076	Paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel	22 880
Paroisse de Saint-Michel	13 366	Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton	0
Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec	0	Paroisse de Sainte-Barbe	12 438
Paroisse de Saint-Modeste	4 519	Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	10 878
Paroisse de Saint-Moise	0	Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard	4 734
Paroisse de Saint-Narcisse	39 569	Paroisse de Sainte-Christine	6 997
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	11 686	Paroisse de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	11 276
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski	16 097	Paroisse de Sainte-Élisabeth	27 393
Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton	8 855	Paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Warwick	6 663
Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester	0	Paroisse de Sainte-Famille	9 547
Paroisse de Saint-Nérée	23 265	Paroisse de Sainte-Flavie	4 733
Paroisse de Saint-Norbert	14 273	Paroisse de Sainte-Françoise	0
Paroisse de Saint-Octave-de-Métis	8 252	Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	6 712
Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne	22 178	Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier	26 032
Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth	0	Paroisse de Sainte-Hélène-de-Mancebourg	0
Paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington	13 842	Paroisse de Sainte-Hénédine	19 797
Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford	37 553	Paroisse de Sainte-Irène	0
Paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix	0	Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc	0
Paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	17 428		
Paroisse de Saint-Philémon	18 219		

Paroisse de Sainte-Justine-de-Newton	12 334	Village de Saint-Alexis	16 377
Paroisse de Sainte-Louise	9 249	Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	6 996
Paroisse de Sainte-Marguerite	11 412	Village de Saint-Célestin	19 888
Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine	31 538	Village de Saint-Noël	0
Paroisse de Sainte-Marie-Salomé	15 450	Village de Saint-Pierre	5 212
Paroisse de Sainte-Perpétue	11 997	Village de Saint-Zotique	59 578
Paroisse de Sainte-Praxède	4 385	Village de Sainte-Jeanne-d'Arc	0
Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord	4 799	Village de Sainte-Madeleine	30 038
Paroisse de Sainte-Sabine (Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi)	16 052	Village de Sainte-Pétronille	9 299
Paroisse de Sainte-Sabine (Municipalité régionale de comté des Etchemins)	0	Village de Senneville	13 525
Paroisse de Sainte-Séraphine	7 912	Village de Stukely-Sud	16 450
Paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard	0	Village de Tadoussac	7 376
Paroisse de Sainte-Ursule	32 454	Village de Tring-Jonction	39 543
Paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel	28 262	Village de Val-David	17 104
Paroisse de Saints-Anges	10 226	Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	12 385
Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens	2 776	Village de Warden	6 144
Paroisse de Senneterre	1 766	Village nordique d'Akulivik	70 841
Paroisse de Très-Saint-Rédempteur	10 693	Village nordique d'Aupaluk	45 203
Paroisse de Très-Saint-Sacrement	16 995	Village nordique d'Inukjuak	111 608
Paroisse de Val-Racine	2 430	Village nordique d'Ivujuvik	42 375
Village d'Abercorn	5 433	Village nordique d'Umiujaq	53 986
Village d'Angliers	0	Village nordique de Kangiqsualujuaq	67 360
Village d'Ayer's Cliff	9 815	Village nordique de Kangiqsujuaq	73 801
Village d'East Farnham	9 206	Village nordique de Kangirsuk	72 338
Village d'Hébertville-Station	0	Village nordique de Kuujuaq	255 236
Village de Baie-Trinité	21 973	Village nordique de Kuujuarapik	96 701
Village de Brome	2 945	Village nordique de Puvirnituq	110 525
Village de Chute-aux-Outardes	6 325	Village nordique de Quaqaq	57 857
Village de Fort-Coulonge	4 979	Village nordique de Salluit	115 483
Village de Godbout	3 334	Village nordique de Tasiujaq	50 707
Village de Grandes-Piles	5 116	Ville d'Acton Vale	139 992
Village de Grenville	7 077	Ville d'Alma	806 047
Village de Hemmingford	7 149	Ville d'Amos	97 032
Village de Howick	14 707	Ville d'Amqui	75 097
Village de Kingsbury	3 670	Ville d'Asbestos	0
Village de La Guadeloupe	0	Ville d'East Angus	0
Village de Lac-Poulin	1 252	Ville d'Estérel	7 759
Village de Lac-Saguay	3 855	Ville d'Otterburn Park	156 470
Village de Laurier-Station	52 484	Ville de Baie-Comeau	284 645
Village de Lawrenceville	14 557	Ville de Baie-D'Urfé	42 958
Village de Marsoui	8 371	Ville de Baie-Saint-Paul	99 037
Village de Massueville	4 630	Ville de Barkmere	405
Village de Mont-Saint-Pierre	2 819	Ville de Beaconsfield	27 132
Village de Napierville	57 270	Ville de Beauceville	86 995
Village de Norbertville	0	Ville de Beauharnois	140 747
Village de North Hatley	9 930	Ville de Beupré	49 266
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	11 525	Ville de Bécancour	120 622
Village de Pointe-aux-Outardes	20 656	Ville de Bedford	61 232
Village de Pointe-des-Cascades	17 087	Ville de Belleterre	1 256
Village de Pointe-Fortune	5 415	Ville de Beloeil	323 067
Village de Pointe-Lebel	0	Ville de Berthierville	40 546
Village de Portage-du-Fort	1 639	Ville de Blainville	768 819
Village de Price	13 631	Ville de Boisbriand	549 727
Village de Roxton Falls	17 659	Ville de Bois-des-Filion	163 578
		Ville de Bonaventure	0
		Ville de Boucherville	408 995

Ville de Bromont	76 421	Ville de L'Île-Cadieux	1 570
Ville de Brossard	552 991	Ville de L'Île-Dorval	12
Ville de Brownsburg-Chatham	107 367	Ville de L'Île-Perrot	258 262
Ville de Cabano	40 754	Ville de La Malbaie	141 184
Ville de Candiac	90 471	Ville de La Pocatière	70 990
Ville de Cap-Chat	38 335	Ville de La Prairie	211 575
Ville de Cap-Santé	25 866	Ville de La Sarre	163 984
Ville de Carignan	55 250	Ville de La Tuque	37 507
Ville de Carleton-sur-Mer	2 786	Ville de Lac-Brome	49 766
Ville de Causapscal	0	Ville de Lac-Delage	10 086
Ville de Chambly	366 671	Ville de Lachute	316 790
Ville de Chandler	250 393	Ville de Lac-Mégantic	118 041
Ville de Chapais	93 608	Ville de Lac-Saint-Joseph	581
Ville de Charlemagne	127 453	Ville de Lac-Sergent	4 096
Ville de Châteauguay	808 862	Ville de Laval	6 640 409
Ville de Château-Richer	80 737	Ville de Lavaltrie	208 576
Ville de Chibougamau	218 168	Ville de Lebel-sur-Quévillon	42 875
Ville de Clermont	52 457	Ville de Léry	11 272
Ville de Coaticook	77 167	Ville de Lévis	2 665 668
Ville de Contrecoeur	68 387	Ville de Longueuil	2 957 749
Ville de Cookshire-Eaton	51 525	Ville de Lorraine	86 193
Ville de Coteau-du-Lac	106 960	Ville de Louiseville	78 812
Ville de Côte-Saint-Luc	102 529	Ville de Macamic	0
Ville de Cowansville	247 308	Ville de Magog	240 020
Ville de Danville	43 983	Ville de Malartic	87 323
Ville de Daveluyville	6 686	Ville de Maniwaki	126 172
Ville de Dégelis	27 291	Ville de Marieville	185 132
Ville de Delson	143 402	Ville de Mascouche	765 207
Ville de Desbiens	0	Ville de Matagami	24 491
Ville de Deux-Montagnes	286 218	Ville de Matane	352 599
Ville de Disraeli	54 495	Ville de Mercier	126 271
Ville de Dolbeau-Mistassini	387 820	Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix	1 058
Ville de Dollard-Des Ormeaux	688 542	Ville de Métis-sur-Mer	17 945
Ville de Donnacona	99 861	Ville de Mirabel	319 123
Ville de Dorval	231 716	Ville de Mont-Joli	1 425
Ville de Drummondville	1 248 232	Ville de Mont-Laurier	183 256
Ville de Dunham	34 413	Ville de Montmagny	89 701
Ville de Duparquet	13 530	Ville de Montréal	46 886 013
Ville de Farnham	207 035	Ville de Montréal-Est	44 459
Ville de Fermont	29 096	Ville de Montréal-Ouest	15 801
Ville de Forestville	2 610	Ville de Mont-Royal	215 066
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	17 762	Ville de Mont-Saint-Hilaire	102 191
Ville de Gaspé	67 432	Ville de Mont-Tremblant	122 911
Ville de Gatineau	3 976 626	Ville de Murdochville	0
Ville de Gracefield	21 643	Ville de Neuville	37 066
Ville de Granby	1 165 155	Ville de New Richmond	0
Ville de Grande-Rivière	32 744	Ville de Nicolet	168 123
Ville de Hampstead	0	Ville de Normandin	53 369
Ville de Hudson	32 941	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	78 005
Ville de Huntingdon	0	Ville de Notre-Dame-des-Prairies	187 555
Ville de Joliette	231 232	Ville de Notre-Dame-du-Lac	0
Ville de Kingsey Falls	21 675	Ville de Paspébiac	0
Ville de Kirkland	222 963	Ville de Percé	65 701
Ville de L'Ancienne-Lorette	208 809	Ville de Pincourt	210 527
Ville de L'Assomption	239 642	Ville de Plessisville	114 292
Ville de L'Épiphanie	80 779	Ville de Pohénégamook	13 106

Ville de Pointe-Claire	426 363	Ville de Sainte-Thérèse	303 003
Ville de Pont-Rouge	127 025	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	660 125
Ville de Port-Cartier	100 645	Ville de Schefferville	55 986
Ville de Portneuf	87 382	Ville de Scotstown	33 156
Ville de Prévost	118 080	Ville de Senneterre	76 603
Ville de Princeville	159 532	Ville de Sept-Îles	404 971
Ville de Québec	14 567 663	Ville de Shawinigan	898 951
Ville de Repentigny	1 302 169	Ville de Sherbrooke	4 319 648
Ville de Richelieu	47 108	Ville de Sorel-Tracy	29 383
Ville de Richmond	0	Ville de Stanstead	16 187
Ville de Rimouski	1 023 409	Ville de Sutton	39 560
Ville de Rivière-du-Loup	272 148	Ville de Témiscaming	32 703
Ville de Rivière-Rouge	59 435	Ville de Terrebonne	2 200 804
Ville de Roberval	66 688	Ville de Thetford Mines	260 957
Ville de Rosemère	167 812	Ville de Thurso	24 720
Ville de Rouyn-Noranda	258 622	Ville de Trois-Pistoles	0
Ville de Saguenay	4 207 654	Ville de Trois-Rivières	4 504 821
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	292 094	Ville de Valcourt	60 083
Ville de Saint-Basile	11 951	Ville de Val-d'Or	226 773
Ville de Saint-Basile-le-Grand	228 930	Ville de Varennes	242 950
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	263 249	Ville de Vaudreuil-Dorion	392 399
Ville de Saint-Césaire	47 192	Ville de Victoriaville	900 708
Ville de Saint-Constant	382 109	Ville de Ville-Marie	39 679
Ville de Saint-Eustache	683 717	Ville de Warwick	126 626
Ville de Saint-Félicien	220 876	Ville de Waterloo	84 426
Ville de Saint-Gabriel	4 659	Ville de Waterville	55 237
Ville de Saint-Georges	735 167	Ville de Westmount	227 934
Ville de Saint-Hyacinthe	669 047	Ville de Windsor	64 407 ».
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	1 618 911		
Ville de Saint-Jérôme	1 252 763	3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	76 558		
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	21 534		
Ville de Saint-Lambert	53 743	49238	
Ville de Saint-Lazare	29 284		
Ville de Saint-Lin-Laurentides	203 866		
Ville de Saint-Marc-des-Carières	22 720	A.M., 2008	
Ville de Saint-Ours	18 117	Arrêté numéro 2008-001 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 8 janvier 2008	
Ville de Saint-Pamphile	0	Loi sur l'assurance médicaments	
Ville de Saint-Pascal	4 742	(L.R.Q., c. A-29.01)	
Ville de Saint-Pie	83 861	ÉDICTANT le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments	
Ville de Saint-Raymond	124 484	LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,	
Ville de Saint-Rémi	101 518	VU l'article 80 de la Loi sur l'assurance médicaments	
Ville de Saint-Sauveur	136 758	(L.R.Q., c. A-29.01);	
Ville de Saint-Tite	22 797	CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments, édicté par l'arrêté du ministre 92-06 du 6 juillet	
Ville de Sainte-Adèle	65 987		
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	93 233		
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	13 325		
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	78 103		
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	110 388		
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	397 899		
Ville de Sainte-Catherine	103 772		
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	141 214		
Ville de Sainte-Julie	362 479		
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	8 079		
Ville de Sainte-Marie	267 705		
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	170 876		

1992, pour modifier la limite maximale de la marge bénéficiaire qui régit les grossistes en médicaments;

Vu la publication à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 7 novembre 2007, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), d'un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments, avec avis qu'il pourrait être édicté par le soussigné à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'édicter un tel règlement sans modification :

ARRÊTE

EST ÉDICTÉ le «Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments», dont le texte apparaît en annexe.

Québec, le 8 janvier 2008

*Le ministre de la Santé et
des Services sociaux,*
PHILIPPE COUILLARD

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*

Loi sur l'assurance médicaments
(L.R.Q., c. A-29.01, a. 80)

1. L'article 1 de l'annexe 1 du Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2^o du deuxième alinéa, de «9» par «6».

2. L'annexe II de ce règlement est modifiée par le remplacement, dans le premier alinéa de l'article 2, de «9» par «6».

3. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

49309

* Les dernières modifications au Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments, édicté par l'arrêté numéro 92-06 du 6 juillet 1992 (1992, *G.O.* 2, 4494) du ministre de la Santé et des Services sociaux, ont été apportées par le règlement édicté par l'arrêté du ministre numéro 2007-016 du 5 octobre 2007 (2007, *G.O.* 2, 4253A). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

Projets de règlement

Projet de règlement

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
(L.R.Q., c. C-29)

Régime des études collégiales — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier certains aspects du cadre général d'organisation de l'enseignement collégial notamment en ce qui concerne les conditions d'admission des étudiants, les programmes d'études et la sanction des études. Le projet de règlement vise également à permettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'établir des programmes de spécialisation d'études techniques et d'en sanctionner la réussite en décernant le diplôme de spécialisation d'études techniques.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à monsieur Christian Ragusich, directeur, Direction de l'enseignement collégial, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5, tél. : 418 644-8976.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5.

*La ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport,*
MICHELLE COURCHESNE

Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
(L.R.Q., c. C-29, a. 18)

1. Le Règlement sur le régime des études collégiales est modifié par le remplacement de l'intitulé de la section II par ce qui suit :

«SECTION II ADMISSION».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 2, de ce qui suit :

«**§1.** Programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales».

3. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des paragraphes 4^o et 5^o par les suivants :

«4^o science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire ;

5^o histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.».

4. L'article 2.2 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, des alinéas suivants :

«Un collège peut également admettre à un tel programme d'études la personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois.

Le collège peut, dans le cas visé au deuxième alinéa, rendre obligatoires des activités de mise à niveau que peut déterminer le ministre.».

* Les dernières modifications au Règlement sur le régime des études collégiales, édicté par le décret numéro 1006-93 du 14 juillet 1993 (1993, G.O. 2, 5127), ont été apportées par le règlement édicté par le décret numéro 604-2007 du 1^{er} août 2007 (2007, G.O. 2, 3369). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 2.2, du suivant :

«**2.3.** Un collège peut admettre sous condition à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui, n'ayant pas accumulé toutes les unités requises par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ou par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, s'engage à accumuler les unités manquantes durant sa première session.

Il en est de même lorsque le titulaire du diplôme d'études professionnelles n'a pas accumulé toutes les unités allouées pour l'apprentissage des matières mentionnées aux paragraphes 1^o à 3^o du premier alinéa de l'article 2.1.

Toutefois, ne peut être admise sous condition, la personne qui doit accumuler plus de 6 unités manquantes ou qui, ayant déjà été admise sous condition, a fait défaut de respecter ses engagements.»

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 3, de ce qui suit :

«**§2.** Programmes d'études conduisant au diplôme de spécialisation d'études techniques»

3.1 Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme de spécialisation d'études techniques, le titulaire du diplôme d'études collégiales qui a complété le programme d'études désigné par le ministre comme prérequis et qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.

«**§3.** Programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales».

7. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**4.** Est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1^o elle a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire ;

2^o elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental ;

3^o elle a poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.

Est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le ministre, le titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1^o le programme d'études permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales ;

2^o le programme d'études est visé par une entente conclue entre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec en matière de formation.

Est également admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le ministre, le titulaire du diplôme d'études professionnelles, dans la mesure où le programme permet d'acquérir une formation technique définie en prolongement de la formation professionnelle offerte à l'ordre d'enseignement secondaire.»

8. L'article 9 de ce règlement est modifié par l'addition, après le paragraphe 5^o du premier alinéa, du paragraphe suivant :

«6^o problématiques contemporaines.»

9. L'article 12 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin du quatrième alinéa, de la phrase suivante : «Un document attestant la réussite du module et mentionnant le nom de l'étudiant, le nom du collège, le titre du module, le titre du programme d'études techniques et le nombre d'unités du module doit être remis à l'étudiant.»

10. L'article 15 de ce règlement est abrogé.

11. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 15, de ce qui suit :

«SECTION III.1 PROGRAMMES CONDUISANT AU DIPLÔME DE SPÉCIALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES

15.1. Le ministre établit les programmes d'études conduisant au diplôme de spécialisation d'études techniques. Ces programmes ont pour objet principal de préparer au marché du travail, dans tout domaine de

formation technique requérant un niveau de spécialisation supérieur. Ils comprennent des éléments de formation technique pour un nombre d'unités que détermine le ministre et variant de 10 à 30.

Le ministre détermine les objectifs et les standards de tels programmes. Le collège détermine les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs et standards.»

12. L'article 18 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**18.** Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.»

13. L'article 21 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin de la première phrase, des mots « lorsqu'il estime que l'étudiant ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs de ce cours ou pour éviter à l'étudiant un préjudice grave ».

14. L'article 22 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « ou par sa formation extrascolaire » par « , par sa formation extrascolaire ou autrement ».

15. L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**23.** Le collège peut autoriser la substitution d'un ou de plusieurs cours du programme d'études auquel l'étudiant est admis par un ou plusieurs autres cours.»

16. L'article 29 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**29.** Le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.»

17. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« En outre, dans le cas d'une session terminale, le bulletin doit faire état de l'atteinte, par l'étudiant, des objectifs et des standards du programme d'études auquel il est admis. ».

18. L'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«**32.** Le ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1^o il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme d'études auquel il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministre ;

2^o il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale visées aux articles 7 à 9, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique visées aux articles 10 et 11 et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministre.

Toutefois, dans le cas visé au paragraphe 2^o du premier alinéa, le diplôme d'études collégiales ne peut être décerné à l'étudiant qui est déjà titulaire du diplôme d'études collégiales ou qui est inscrit dans un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales.

Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, s'il est décerné en application du paragraphe 1^o du premier alinéa, le titre du programme.»

19. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 32, des suivants :

«**32.1.** Le ministre décerne le diplôme de spécialisation d'études techniques à l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, a atteint l'ensemble des objectifs et des standards du programme d'études auquel il est admis.

Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme d'études.

32.2. Le ministre peut déléguer à un collège, aux conditions qu'il détermine et après recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, tout ou partie de sa responsabilité en matière de sanction des études prévue aux articles 32 et 32.1.»

20. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, à l'exception de l'article 3 qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

49306

Conseil du trésor

Gouvernement du Québec

C.T. 205842, 18 décembre 2007

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10)

Modifications aux annexes I et II.1

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1)

Modifications à l'annexe II

CONCERNANT des modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), le régime de retraite s'applique aux employés et personnes désignés à l'annexe I, et aux employés et personnes désignés à l'annexe II qui ne participaient pas à un régime de retraite le 30 juin 1973 ou qui sont nommés ou embauchés après le 30 juin 1973;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 3^o de l'article 2 de cette loi, le régime s'applique à un employé qui a été libéré sans traitement par son employeur pour activités syndicales et qui est à l'emploi d'un organisme désigné à l'annexe II.1 si, le cas échéant, il fait partie de la catégorie d'employés mentionnée à cette annexe à l'égard de cet organisme;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, le traitement admissible de tout employé libéré avec traitement pour activités syndicales est celui qui lui est versé par son employeur et celui qui, le cas échéant, lui est versé par un organisme désigné à l'annexe II.1 et que cet organisme doit payer sa contribution à titre d'employeur et retenir les cotisations sur le traitement admissible qu'il verse à un tel employé;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 220 de cette loi, le gouvernement peut, par décret, modifier les annexes I, II, II.1, II.2, III, III.1, VI et VII et que lorsqu'il modifie l'annexe I ou II, il doit également apporter des modifications au même effet à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1) et que tel décret peut avoir effet au plus 12 mois avant son adoption;

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, édicté par le décret numéro 1845-88 du 14 décembre 1988, établit conformément au paragraphe 25^o de l'article 134 de cette loi les conditions qui permettent à un organisme, selon la catégorie que détermine le règlement, d'être désigné par décret à l'annexe I ou à l'annexe II.1 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 1 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le régime de retraite du personnel d'encadrement s'applique, dans la mesure prévue par le chapitre I de cette loi, aux employés et personnes qui sont nommés ou embauchés le 1^{er} janvier 2001 ou après cette date pour occuper, avec le classement correspondant, une fonction de niveau non syndicable désignée à l'annexe I et qui sont visés à l'annexe II;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 207 de cette loi, le gouvernement peut, par décret, modifier l'annexe II, mais seulement dans la mesure prévue à l'article 220 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et que tel décret peut avoir effet au plus 12 mois avant son adoption;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 40 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil du trésor exerce, après consultation du ministre des Finances, les pouvoirs conférés au gouvernement en vertu d'une loi qui institue un régime de retraite applicable à du personnel des secteurs public et parapublic, à l'exception des pouvoirs mentionnés aux paragraphes 1^o à 6^o de cette disposition;

ATTENDU QUE cette consultation a eu lieu ;

ATTENDU QUE l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM), l'Association des juristes de l'État, l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec, le SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski, le Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ, le Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM), le Syndicat des professeurs du Collège Dawson, et le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont satisfont aux conditions prévues par le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics afin d'être désignés à l'annexe II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ;

ATTENDU QUE l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM), l'Association des juristes de l'État, l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec, le SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski, le Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ, le Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM), le Syndicat des professeurs du Collège Dawson, et le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont satisfont aux conditions prévues par ce règlement afin d'être désignés à l'annexe I de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement ;

LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :

QUE les modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, annexées à la présente décision, soient édictées.

Le greffier du Conseil du trésor,
SERGE MARTINEAU

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics* et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement**

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10, a. 220, 1^{er} al.)

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1, a. 207, 1^{er} al.)

1. L'annexe I de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10) est modifiée par l'insertion, au paragraphe 1 et suivant l'ordre alphabétique, des organismes suivants :

1° «l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM) ;

2° «l'Association des juristes de l'État» ;

3° «l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec» ;

4° «le SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski» ;

5° «le Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ» ;

* L'annexe I de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10) a été modifiée, depuis la dernière mise à jour des Lois refondues du Québec, au 1^{er} janvier 2007, par le C.T. numéro 204926 du 8 mai 2007 (2007, G.O. 2, 2047), par l'article 204 du chapitre 24 des lois de 2002 et par l'article 110 du chapitre 49 des lois de 2006.

L'annexe II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics a été modifiée, depuis la dernière mise à jour des Lois refondues du Québec, au 1^{er} janvier 2007, par le C.T. numéro 204926 du 8 mai 2007 (2007, G.O. 2, 2047) et par l'article 110 du chapitre 49 des lois de 2006.

** L'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1) a été modifiée, depuis la dernière mise à jour des Lois refondues du Québec, au 1^{er} janvier 2007, par le C.T. numéro 204926 du 8 mai 2007 (2007, G.O. 2, 2047), par l'article 209 du chapitre 24 des lois de 2002 et par l'article 124 du chapitre 49 des lois de 2006.

6^o «le Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM)»;

7^o «le Syndicat des professeurs du Collège Dawson»;

8^o «le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont».

2. L'annexe II.1 de cette loi est modifiée par l'insertion, suivant l'ordre alphabétique, des organismes suivants :

1^o «l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM)»;

2^o «l'Association des juristes de l'État»;

3^o «l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec»;

4^o «le SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski»;

5^o «le Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ»;

6^o «le Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM)»;

7^o «le Syndicat des professeurs du Collège Dawson»;

8^o «le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont».

3. L'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1) est modifiée par l'insertion, au paragraphe 1 et suivant l'ordre alphabétique, des organismes suivants :

1^o «l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM)»;

2^o «l'Association des juristes de l'État»;

3^o «l'Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec»;

4^o «le SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski»;

5^o «le Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ»;

6^o «le Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM)»;

7^o «le Syndicat des professeurs du Collège Dawson»;

8^o «le Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont».

4. Les modifications prévues aux articles 1 à 3 ont effet à la date indiquée en regard de chacun des organismes suivants :

1^o Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM) 18 décembre 2006;

2^o Association des juristes de l'État 18 décembre 2006;

3^o Association professionnelle des ingénieurs du Gouvernement du Québec 8 janvier 2007;

4^o SEECR Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP de Rimouski 1^{er} janvier 2007;

5^o Syndicat du personnel technique et administratif de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke-CSQ 1^{er} avril 2007;

6^o Syndicat des professeures et des professeurs du Collège Édouard-Montpetit (SPPCEM) 1^{er} janvier 2007;

7^o Syndicat des professeurs du Collège Dawson 1^{er} juillet 2007;

8^o Syndicat des professeurs du Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont 1^{er} avril 2007.

49284

Décisions

Décision

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
(L.R.Q., c. E-2.2)

Directeur général des élections — Émission d'une autorisation à voter pour des électeurs de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal

Décision du Directeur général des élections en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement à l'émission d'une autorisation à voter pour des électeurs de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE des élections partielles doivent avoir lieu le 16 décembre 2007 dans l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a transmis le 1^{er} novembre 2007, conformément à l'article 100 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la liste des électeurs inscrits à la liste électorale permanente qui ont le droit d'être inscrits à la liste électorale servant aux élections partielles;

ATTENDU QUE, suite à une erreur d'appariement d'une adresse au district électoral Robert-Bourassa, quatorze électeurs domiciliés au 454, avenue Willowdale, dans l'arrondissement d'Outremont, n'ont pas été inscrits sur la liste électorale;

ATTENDU QUE la période de révision fixée par le président d'élection est terminée depuis le 20 novembre 2007;

ATTENDU QUE la liste électorale est entrée en vigueur depuis le 21 novembre 2007;

ATTENDU QUE, suite à cette erreur, les quatorze électeurs mentionnés précédemment ne pourront exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'article 219 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à certains électeurs d'obtenir du président d'élection une autorisation à voter, selon certaines conditions;

ATTENDU QUE cet article ne permet pas d'autoriser à voter un électeur qui n'a pas été inscrit sur la liste électorale à la suite d'une telle erreur;

ATTENDU QUE l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prescrit que, lorsqu'une disposition visée aux chapitres V à VII.1, à la section I du chapitre XII et aux chapitres XIII et XIV du titre I, ne concorde pas avec les exigences de la situation à la suite notamment d'une erreur, le Directeur général des élections peut adapter cette disposition pour en réaliser la fin;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a informé préalablement la ministre des Affaires municipales et des Régions de la décision qu'il entend prendre;

Le Directeur général des élections, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, décide d'adapter les dispositions de l'article 219 de cette loi de la façon suivante:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente décision.
2. Le président d'élection de la Ville de Montréal est autorisé à émettre une autorisation à voter aux quatorze électeurs mentionnés dans le préambule afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote dans l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal.
3. L'autorisation à voter pourra être émise à compter de la présente décision.
4. L'électeur muni d'une telle autorisation sera admis à voter après avoir prêté serment conformément à l'article 219 de la Loi.
5. Le président d'élection devra prendre les moyens nécessaires pour aviser le bureau de vote dans lequel les quatorze électeurs devraient se rendre pour exercer leur droit de vote, que ceux-ci ont été autorisés à voter dans l'arrondissement d'Outremont, conformément à la présente décision.

6. Le président d'élection devra aviser, le plus tôt possible, chaque parti politique autorisé et chaque candidat concernés par la présente décision.

7. La présente décision prend effet le 13 décembre 2007.

Québec, le 13 décembre 2007

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
MARCEL BLANCHET

49305

Décision

Loi sur les élections et les référendums dans
les municipalités
(L.R.Q., c. E-2.2)

Directeur général des élections — Inscription de cent six électeurs de la Ville de Québec sur la liste électorale

Décision du Directeur général des élections en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement à l'inscription de cent six électeurs de la Ville de Québec sur la liste électorale

ATTENDU QUE l'article 100 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), prévoit que le Directeur général des élections transmet, au président d'élection, la liste des électeurs inscrits à la liste électorale permanente qui ont le droit d'être inscrits à la liste municipale devant servir à l'élection;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a transmis cette liste le 3 octobre 2007;

ATTENDU QUE le nom de cent six électeurs domiciliés dans différents secteurs de la Ville de Québec n'apparaissait pas sur la liste transmise au président d'élection de la Ville de Québec alors que ces électeurs sont inscrits à la liste électorale permanente;

ATTENDU QUE cette omission provient d'un problème relié au système informatique qui a été constatée après la période de révision;

ATTENDU QUE la période de révision fixée par le président d'élection de la Ville de Québec est terminée depuis le 15 novembre 2007;

ATTENDU QUE la liste électorale de la Ville de Québec est entrée en vigueur le 19 novembre 2007;

ATTENDU QU'il n'est plus possible d'inscrire ces électeurs sur la liste électorale;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a identifié cent six électeurs qui ne pourront exercer leur droit de vote le 2 décembre 2007, si des mesures correctrices ne sont pas prises;

ATTENDU QUE l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prescrit que, lorsqu'une disposition visée aux chapitres V à VII.1, à la section I du chapitre XII et aux chapitres XIII et XIV du titre I, ne concorde pas avec les exigences de la situation à la suite notamment d'une erreur, le Directeur général des élections peut adapter cette disposition pour en réaliser la fin;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a informé préalablement la ministre des Affaires municipales et des régions de la décision qu'il entend prendre;

Le Directeur général des élections, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, décide d'adapter de la façon suivante l'article 219 de cette loi:

Par l'insertion, après le paragraphe 2^o, du paragraphe suivant:

«3^o dont le nom apparaît sur la liste transmise au président d'élection par le Directeur général des élections suite à la décision prise en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la présente loi, le 30 novembre 2007.»

Suite à la réception de la liste des électeurs visés par la présente décision, le président d'élection de la Ville de Québec doit prendre les dispositions nécessaires afin de permettre à ces personnes d'exercer leur droit de vote le 2 décembre 2007;

Le président d'élection devra aviser le plus tôt possible chaque parti politique et candidat indépendant des dispositions prises pour donner suite à la présente décision;

La présente décision prend effet le 30 novembre 2007.

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,*
MARCEL BLANCHET

49304

Décision CCQ-073685, 5 décembre 2007

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20)

Régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction — Modifications

Avis est donné par les présentes que, par la décision CCQ-073685 du 5 décembre 2007, la Commission de la construction du Québec a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

Ce règlement, édicté sous l'autorité de l'article 92 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20), apporte des modifications aux régimes d'assurance de l'industrie de la construction. Il donne effet aux clauses portant sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux contenues dans l'entente sur les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie de la construction, conclue le 24 mai 2007, ainsi qu'à certaines clauses des conventions collectives conclues le 30 avril 2007 pour les secteurs industriel, institutionnel et commercial, et génie civil et voirie de cette industrie.

La Commission a soumis le projet de ce règlement au Comité mixte de la construction, conformément à l'article 123.3 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Le Comité mixte a émis un avis favorable à l'adoption de ce règlement.

Le président-directeur général,
ANDRÉ MÉNARD

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction⁽¹⁾

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20, a. 92)

1. L'article 94 du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction est modifié par la suppression du paragraphe 1^o.

2. L'article 148 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement des mots «entre un participant et son conjoint non marié» par les mots «entre un participant non marié et son conjoint»;

2^o par le remplacement des mots «au conjoint non marié» par «au conjoint».

3. L'article 150 de ce règlement est modifié par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots «au participant et à son conjoint non marié» par les mots «au participant non marié et à son conjoint».

4. L'annexe I de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement au paragraphe *i* des termes «à compter du 31 décembre 2006 :» par les termes «du 31 décembre 2006 au 29 décembre 2007 :»;

2^o par l'insertion après le paragraphe *i* du paragraphe suivant :

«*j*) à compter du 30 décembre 2007 :

i. pour les apprentis: 1,85 \$ est versé à la caisse de prévoyance collective, et 2,765 \$ versé à la caisse de retraite, soit 2,015 \$ pour service passé et 0,75 \$ pour service courant;

⁽¹⁾ La dernière modification au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, édicté par la décision CCQ-951991 du 25 octobre 1995 (1995, G.O. 2, 4756), a été apportée par le règlement édicté par la décision CCQ-073660 du 28 septembre 2007 (2007, G.O. 2, 4797). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire». Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour au 1^{er} septembre 2007.

ii. pour les autres salariés : 1,85 \$ est versé à la caisse de prévoyance collective, et 3,505 \$ versé à la caisse de retraite, soit 2,015 \$ pour service passé et 1,49 \$ pour service courant. ».

5. La rente versée à un participant retraité ou au conjoint ou à un autre bénéficiaire d'un participant décédé est majorée à compter du 1^{er} janvier 2008 de 0,34 %.

6. L'annexe VIII du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction est remplacée par la suivante :

ANNEXE VIII

(a. 82, 83, 83.1, 84, 92, 92.3, 95 et 101.1)

PROPORTIONS DE REMBOURSEMENT, FRANCHISES, COUVERTURES ET LIMITES APPLICABLES À L'ASSURANCE MÉDICAMENTS ET À CERTAINS FRAIS

Régime	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	0	90 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	427,50 \$	12/famille	500 \$	100 %
AB	0	90 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %*	1 000 \$	24/famille	800 \$	100 %
AC	0	100 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	100 %
AE	0	100 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
AF	0	100 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	100 %
AG	0	100 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	100 %
AL	0	100 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
AM	0	95 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	12/famille	800 \$	100 %
AP	0	100 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	100 %
AT	0	100 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	100 %
B	20 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	427,50 \$	12/famille	500 \$	0
BB	0	80 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %*	1 000 \$	24/famille	800 \$	100 %
BC	0	85 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	100 %
BE	0	90 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
BF	0	80 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	0
BG	0	85 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	0
BL	0	90 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
BM	0	85 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	12/famille	800 \$	100 %
BP	0	85 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	12/famille	800 \$	0
BT	0	90 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0

Régime	1	2	3	4	5	6	7	8	9
C	30 \$	75 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	8/famille	500 \$	0
CB	30 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %*	1 000 \$	12/famille	800 \$	0
CC	25 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	12/famille	800 \$	0
CE	10 \$	80 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
CF	25 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	12/famille	800 \$	0
CG	20 \$	80 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
CL	10 \$	80 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
CM	25 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/famille	800 \$	100 %
CP	20 \$	80 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
CT	10 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
D	40 \$	75 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	8/famille	500 \$	0
DB	40 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	12/famille	500 \$	0
DC	30 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	12/famille	800 \$	0
DE	20 \$	80 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
DF	30 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	12/famille	800 \$	0
DG	30 \$	80 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
DL	20 \$	80 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	12/personne	1 000 \$	100 %
DM	30 \$	75 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/famille	800 \$	100 %
DP	30 \$	80 %	4 000 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
DT	20 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
R1	0	90 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	8/famille	0	0
RC1	0	95 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
RE1	0	100 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
RF1	0	95 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
RL1	0	100 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
RM1	0	95 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/famille	800 \$	0
RT1	0	100 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	100 %
R2	25 \$	75 %	2 500 \$	2 500 \$	90 %	337,50 \$	8/famille	0	0
RC2	25 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0
RE2	25 \$	95 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
RF2	25 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	500 \$	8/famille	800 \$	0

Régime	1	2	3	4	5	6	7	8	9
RL2	25 \$	95 %	4 000 \$	4 000 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
RM2	25 \$	80 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/famille	800 \$	0
RT2	25 \$	85 %	2 500 \$	2 500 \$	100 %	1 000 \$	8/personne	1 000 \$	0
R3	50 \$	75 %	0	0	0	0	0	0	0
Z	50 \$	75 %	0	0	0	0	0	0	0

1: Franchise par famille et par période d'assurance pour l'assurance médicaments (a. 82), sous réserve de l'application du mécanisme automatique de régulation prévu à l'article 101.1.

2: Proportion de remboursement pour l'assurance médicaments (a. 82).

3: Maximum viager pour le traitement de l'alcoolisme, d'une autre toxicomanie ou pour joueur compulsif (a. 83).

4: Maximum viager pour le traitement des dépressions majeures ou pour personnes violentes (a. 83.1).

5: Proportion de remboursement pour certains frais (a. 84); cependant, lorsque la proportion indiquée est suivie d'un astérisque, le pourcentage de remboursement des frais de laboratoire est de 100 % .

6: Limite par personne et par période de 12 mois du montant remboursable pour certains frais (a. 84, par. 4^o f).

7: Nombre d'heures de consultation par année pour le programme d'aide (a. 92).

8: Limite des frais d'achat d'un appareil auditif, par personne et par période de 36 mois consécutifs (a. 95).

9: Proportion de remboursement pour interventions post-opératoires ou post-hospitalisation.

CCQ-063476, a. 20; CCQ-063536, a. 11.

7. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, sauf les articles 5 et 6 qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

49282

Transports

Gouvernement du Québec

Décret 1176-2007, 19 décembre 2007

Loi sur la voirie
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT la modification du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003 concernant les ponts à caractère stratégique dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE le gouvernement a décidé d'assumer la gestion de certains ponts municipaux situés sur le territoire des municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001 ;

ATTENDU QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, reconnaître à certains ponts un caractère stratégique, afin que la gestion de ces ponts relève du ministre des Transports, et ce, même s'ils font partie de routes qui demeurent sous la responsabilité des municipalités ;

ATTENDU QUE le décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003, modifié par les décrets numéros 954-2003 du 10 septembre 2003, 505-2005 du 25 mai 2005, 771-2005 du 17 août 2005 et 369-2007 du 23 mai 2007, a reconnu à certains ponts un caractère stratégique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003 pour reconnaître à certains ponts municipaux, lesquels font déjà l'objet d'un soutien technique du ministère des Transports, un caractère stratégique afin que leur gestion relève du ministre des Transports ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer que la responsabilité des dispositifs de retenue, incluant les garde-fous des ponts municipaux énumérés à l'annexe du présent décret, relève, pour des motifs de sécurité routière, du ministre des Transports ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports :

QUE l'annexe du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003, modifiée par les décrets numéros 954-2003 du 10 septembre 2003, 505-2005 du 25 mai 2005, 771-2005 du 17 août 2005 et 369-2007 du 23 mai 2007, soit

modifiée en y ajoutant les ponts municipaux situés sur le territoire des municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001, tels qu'énumérés à l'annexe du présent décret ;

QUE la responsabilité des dispositifs de retenue, incluant les garde-fous des ponts municipaux énumérés à l'annexe du présent décret, relève du ministre des Transports ;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

ANNEXE

PONTS MUNICIPAUX RECONNUS À CARACTÈRE STRATÉGIQUE AFIN QUE LEUR GESTION RELÈVE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Note de présentation

Les ponts municipaux reconnus à caractère stratégique, afin que leur gestion relève du ministre des Transports, sont listés dans la présente annexe par municipalité sur le territoire desquels ils sont situés. Les ponts municipaux sont donc présentés en ordre alphabétique des municipalités, par numéro de pont et, pour faciliter leur localisation, par route où ils sont situés ainsi que par obstacle qu'ils permettent de franchir.

Les ponts mitoyens situés sur le territoire de plus d'une municipalité ont été identifiés dans une seule municipalité pour alléger la présentation.

Le numéro d'un pont correspond au numéro de dossier administratif pour les seules fins d'inventaire et les besoins du ministère des Transports du Québec.

L'obstacle que permet de franchir un pont n'a pas toujours de désignation ; dans ces cas, seul le type d'obstacle y est indiqué (ex. : ruisseau, cours d'eau, anonyme).

Il est à noter que la désignation des routes et des obstacles apparaissant à la présente annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie du Québec.

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Abercorn, VL (4600500)	01377	Rue Thibault	Rivière Sutton
Abercorn, VL (4600500)	01379	Chemin Pinnacle Est	Rivière Sutton
Abercorn, VL (4600500)	10247	Chemin Claybank	Affluent rivière Sutton
Acton Vale, V (4802800)	00599	Rue du Marché	Rivière Le Renne
Acton Vale, V (4802800)	00600	Boulevard Saint-André	Rivière Le Renne
Acton Vale, V (4802800)	00602	1 ^{er} Rang	Rivière Noire
Acton Vale, V (4802800)	00603	Route McDonald	Rivière Noire
Acton Vale, V (4802800)	00605	4 ^e Rang	Ruisseau Despathies
Acton Vale, V (4802800)	00610	1 ^{er} Rang Ouest	Rivière Laliberté
Acton Vale, V (4802800)	10719	4 ^e Rang Est	Rivière Le Renne
Acton Vale, V (4802800)	15891	Route Tétréault	Rivière Le Renne
Adstock, M (3105600)	02636	Route Sainte-Clémence	Ruisseau (sans appellation)
Adstock, M (3105600)	02642	Chemin des 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Rivière de l'Or
Adstock, M (3105600)	04770	8 ^e Rang	Rivière Bécancour
Adstock, M (3105600)	04771	8 ^e Rang	Ruisseau Tring
Adstock, M (3105600)	09546	Route du Lac	Décharge du lac Clapham
Adstock, M (3105600)	10680	14 ^e Rang	Rivière Fortin-Dupuis
Adstock, M (3105600)	11675	La Grande Ligne	Ruisseau Giguère
Albanel, M (9203000)	06585	Grand Rang Sud	Ruisseau Morin
Albanel, M (9203000)	06586	5 ^e Rang Sud	Ruisseau Morin
Albanel, M (9203000)	06587	Route du 1 ^{er} -Rang	Ruisseau de la Grande Savane
Albanel, V (9304200)	03701	Chemin Saint-François	Ruisseau le Petit Mistook
Albertville, M (0702500)	04564	4 ^e Rang	Rivière Matalik
Albertville, M (0702500)	04567	8 ^e Rang	Ruisseau des Sauvages
Albertville, M (0702500)	10681	3 ^e Rang	Rivière Matalic
Alleyn-et-Cawood, M (8405000)	05909	Chemin de Low	Décharge du lac Georges
Alleyn-et-Cawood, M (8405000)	05910	Chemin Alleyn-Cawood	Affluent ruisseau Stag
Alleyn-et-Cawood, M (8405000)	05954	Chemin de Cawood	Rivière Kazabazua
Alma, V (9304200)	03702	Chemin Saint-François	Rivière aux Harts
Alma, V (9304200)	03703	Chemin Saint-François	Rivière aux Chicots
Alma, V (9304200)	03704	Chemin Saint-François	Rivière aux Harts
Alma, V (9304200)	03705	Chemin Saint-Louis	Rivière Mistook
Alma, V (9304200)	03709	Avenue Boudreault	Rivière la Petite Décharge
Alma, V (9304200)	03731	Rang Scott	Rivière Bédard

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Alma, V (9304200)	10192	Rue Laurier	Rivière la Petite Décharge
Alma, V (9304200)	14381	Rue Saint-Joseph	Rivière la Petite Décharge
Alma, V (9304200)	14382	Rue Saint-Joseph	Rivière la Petite Décharge
Alma, V (9304200)	15436	Chemin Saint-François	Rivière Mistook
Amherst, CT (7807000)	03534	Chemin Lac Cameron	Ruisseau Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05368	Chemin Nantel Sud	Rivière de la Sucrierie
Amherst, CT (7807000)	05369	Chemin Maurice	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05371	Chemin Ouimet	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05373	Chemin Gaudias-Côté Est	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05375	Chemin Iroquois	Rivière Iroquois
Amherst, CT (7807000)	05376	Chemin Gaudias-Côté Ouest	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05377	Chemin Boileau et Saint-Rémi	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05378	Route 364	Ruisseau Iroquois
Amherst, CT (7807000)	05707	Chemin des Rapides	Rivière Maskinongé
Amherst, CT (7807000)	05792	Chemin du Lac-de-la-Sucrierie	Décharge du lac de la Sucrierie
Amherst, CT (7807000)	05793	Chemin du Lac-de-la-Sucrierie	Décharge du lac de la Sucrierie
Amos, V (8805500)	00003	Chemin des 5 ^e -et-6 ^e -Rangs Ouest	Rivière Harricana
Amos, V (8805500)	00005	1 ^{er} Avenue Ouest	Rivière Harricana
Amqui, V (0704700)	04471	Route du Pont	Rivière Matapédia
Amqui, V (0704700)	04482	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Matapédia
Amqui, V (0704700)	04486	5 ^e rang de Bangor	Ruisseau des Sauvages
Amqui, V (0704700)	04487	Rang Saint-Paul	Rivière Humqui
Amqui, V (0704700)	10587	Rue des Forges	Rivière Humqui
Ange-Gardien, M (5500800)	06752	Chemin Magenta Sud	Rivière Yamaska
Ange-Gardien, M (5500800)	06753	Chemin Magenta	Le Grand Ruisseau
Ange-Gardien, M (5500800)	06754	Rang Séraphine	Rivière à la Barbue
Angliers, VL (8508000)	07438	Chemin du 5 ^e -Rang	Ruisseau Windfall
Armagh, M (1903700)	00929	Rang Sainte-Anne	Rivière du Pin
Armagh, M (1903700)	00931	Rang de la Fourche Est	Rivière Armagh
Armagh, M (1903700)	00933	Rang de la Fourche Ouest	Rivière Armagh
Armagh, M (1903700)	00940	7 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Armagh, M (1903700)	15904	Route Jean-Charron	Rivière du Sud
Arundel, CT (7806000)	00327	Chemin de la Montagne	Décharge du lac Long
Arundel, CT (7806000)	00329	Chemin Deer Heaven	Décharge du lac des Écorces

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Arundel, CT (7806000)	00331	Chemin Labrosse	Décharge du lac Long
Asbestos, V (4004300)	10156	Boulevard Simoneau	Ruisseau (sans appellation)
Ascot Corner, M (4105500)	01873	Chemin de la Rivière	Ruisseau Rither
Ascot Corner, M (4105500)	01874	Chemin Westleyville	Ruisseau Stacey
Ascot Corner, M (4105500)	06282	Chemin Roberge	Ruisseau Deblois
Ascot Corner, M (4105500)	07091	Chemin Spring	Ruisseau Stacey
Ascot Corner, M (4105500)	10229	Chemin Hébert	Ruisseau Gendron
Assemetquagan, Partie, NO (0790201)	04475	Rang-A	Rivière Matapédia
Audet, M (3005500)	02556	Chemin Vallerand	Ruisseau des Renards
Audet, M (3005500)	02556A	6 ^e -et-7 ^e Rang	Rivière Samson
Audet, M (3005500)	02559	Chemin Vallerand	Rivière Samson
Audet, M (3005500)	02560	Chemin du Barrage	Ruisseau (sans appellation)
Aumond, CT (8309000)	02930	Chemin de la Traverse	Ruisseau du Castor Blanc
Aumond, CT (8309000)	02931	Chemin de la Traverse	Décharge du lac Joseph
Aumond, CT (8309000)	02932	Chemin Émard	Ruisseau des Cèdres
Aumond, CT (8309000)	08833	Chemin Corrigan	Décharge du lac Murray
Aumond, CT (8309000)	09243	Chemin du Lac Murray	Ruisseau des Pères
Authier, M (8705000)	00170	Route du 1 ^{er} -Rang	Rivière Bellefeuille
Authier, M (8705000)	00171A	Chemin de la Source	Rivière Bellefeuille
Authier-Nord, M (8710000)	00221	Chemin de la Cache	Cours d'eau Dubé
Authier-Nord, M (8710000)	00224	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Bellefeuille
Authier-Nord, M (8710000)	00265	Chemin du Lac-Macamic	Ruisseau Royal-Roussillon
Authier-Nord, M (8710000)	00267	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Macamic
Authier-Nord, M (8710000)	00268	Chemin de ceinture du Lac	Affluent lac Macamic
Authier-Nord, M (8710000)	00270	Chemin du Lac-Macamic	Rivière Macamic
Authier-Nord, M (8710000)	00271	Chemin du Lac-Macamic	Rivière Bellefeuille
Baie-Comeau, V (9602000)	09115	Rue de Maisonneuve	Rue Cartier
Baie-Comeau, V (9602000)	11793	Chemin du Mont-Tibasse	Rivière aux Anglais
Baie-du-Febvre, M (5010000)	08003	Chemin du Pays-Brûlé	Ruisseau Faucher
Baie-du-Febvre, M (5010000)	09353	Chemin des Huit	Rivière Lévesque
Baie-du-Febvre, M (5010000)	09354	Chemin des Huit	Rivière Colbert
Baie-du-Febvre, M (5010000)	09355	Chemin des Huit	Rivière Landroche
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01611	Rue Saint-Jean-Baptiste	Rivière Bras du Nord-Ouest
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01613	Rang Saint-Jérôme	Rivière Rémy

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01616	Côte de Pérou	Ruisseau Michel
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01618	Rang de Saint-Placide Sud	Ruisseau du Moulin
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01620	Rang de Saint-Placide Sud	Rivière à Idas
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01625	Chemin de la Pointe	Ruisseau Verreault
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01626	Chemin de la Pointe	Ruisseau du Milieu
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01627	Chemin de la Pointe	Rivière du Moulin
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01628	Rang Saint-Antoine Sud	Rivière du Moulin
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01631	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Bras du Nord-Ouest
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01632	Chemin François Guay	Rivière Bras du Nord-Ouest
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01633	Rang de la Martine	Rivière du Moulin
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01688	Chemin du Vieux-Quai	Ruisseau du Bois Blanc
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	01689	Chemin Sainte-Croix	Rivière de la Goudronnerie
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	09432	Trait-carré Saint-Jean	Rivière du Moulin
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	09643	Rang de Saint-Placide Sud	Rivière Bras du Nord-Ouest
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	11829	Rue Saint-Édouard	Rivière à Renaud
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	13916	Chemin Saint-Laurent	Rivière de la Goudronnerie
Baie-Saint-Paul, V (1601300)	14517	Boulevard Raymond-Mailloux	Rivière Bras du Nord-Ouest
Baie-Trinité, VL (9600500)	16148	Chemin de la Pointe-des-Monts	Ruisseau de la Plaine
Barnston-Ouest, M (4404500)	07166	Chemin Holmes	Ruisseau William
Barnston-Ouest, M (4404500)	07167	Chemin Caron	Ruisseau William
Barnston-Ouest, M (4404500)	07169	Chemin Caron	Rivière Niger
Barnston-Ouest, M (4404500)	07170	Chemin Holmes	Rivière Niger
Barnston-Ouest, M (4404500)	07173	Chemin Madore	Rivière Niger
Barnston-Ouest, M (4404500)	07174	Chemin Guay	Rivière Niger
Barnston-Ouest, M (4404500)	07175	Chemin Standish	Ruisseau Ball
Barnston-Ouest, M (4404500)	07176	Chemin Provencher	Rivière Niger
Barnston-Ouest, M (4404500)	07177	Chemin Ball Brook	Ruisseau Ball
Barnston-Ouest, M (4404500)	07178	Chemin Haskell	Rivière Tomifobia
Barnston-Ouest, M (4404500)	07179	Chemin Madore	Ruisseau (sans appellation)
Barraute, M (8802200)	00043	1 ^{er} -et-2 ^e Rang Est ou Ouest	Rivière Laflamme
Barraute, M (8802200)	00044	3 ^e -et-4 ^e Rang Est ou Ouest	Rivière Laflamme
Barraute, M (8802200)	00046	6 ^e -et-7 ^e Rang Est ou Ouest	Rivière Laflamme
Barraute, M (8802200)	00049	4 ^e -et-5 ^e Rang Est ou Ouest	Ruisseau Fisher
Barraute, M (8802200)	00050	4 ^e -et-5 ^e Rang Est ou Ouest	Ruisseau Fisher

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Barraute, M (8802200)	00051	4 ^e -et-5 ^e Rang Est ou Ouest	Rivière Laflamme
Barraute, M (8802200)	00052	Traverse du 5 ^e -au-7 ^e -Rang	Ruisseau Fisher
Barraute, M (8802200)	00053	Traverse du 7 ^e -au-9 ^e -Rang	Affluent rivière Laflamme
Barraute, M (8802200)	00054	Chemin du Lac-Fiedmont	Ruisseau Barraute
Barraute, M (8802200)	00055	Chemin du Lac-Fiedmont	Affluent Lac-Fiedmont
Béarn, M (8502000)	07509	Chemin du Carrefour	Petite rivière Blanche
Béarn, M (8502000)	07510	Montée de la Source	Petite rivière Blanche
Beauceville, V (2702800)	00755	Route de la Plée	Rivière Noire
Beauceville, V (2702800)	00757	Route de la Plée	Rivière des Plantes
Beauceville, V (2702800)	00759	Rang Saint-Gaspard	Rivière des Plantes
Beauceville, V (2702800)	00763	Rang Saint-Alexandre	Rivière du Moulin
Beauceville, V (2702800)	09534	Rang Sainte-Caroline	Ruisseau (sans appellation)
Beauceville, V (2702800)	09665	Rang Saint-Joseph	Ruisseau des Meules
Beauceville, V (2702800)	10226	Rang Saint-Joseph	Rivière du Moulin
Beauceville, V (2702800)	10405	Rang Saint-Gaspard	Rivière Noire
Beauharnois, V (7002200)	14601	Montée Saint-Joseph	Rivière Saint-Louis
Beaulac-Garthby, M (3100800)	07929	Rang du Centre	Rivière Coulombe
Beaulac-Garthby, M (3100800)	07931	Chemin du Pont-Blanc	Ruisseau (sans appellation)
Beaulac-Garthby, M (3100800)	15605	6 ^e Rang	Rivière Moose
Beaumont, M (1910500)	08880	Ancienne route 2 Est	Ruisseau Beaumont
Beaumont, M (1910500)	09164	Route de Beaumont	Ruisseau Beaumont
Beaumont, M (1910500)	10864	Chemin du Domaine	Ruisseau de l'Église
Bécancour, V (3801000)	05251	Chemin du Petit-Chenal	Rivière Bécancour
Bécancour, V (3801000)	05256	Route 226	Rivière Bécancour
Bécancour, V (3801000)	05257	Chemin des Bouvreuils	Rivière Gentilly
Bécancour, V (3801000)	05264	Chemin des Bouvreuils	Rivière du Petit Bras
Bécancour, V (3801000)	05265	Route des Plaines	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Bécancour, V (3801000)	05266	Route 226	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Bécancour, V (3801000)	05267	Chemin des Cerisiers	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Bécancour, V (3801000)	05268	Route des Épinettes	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Bécancour, V (3801000)	05271	Chemin Héon	Ruisseau Héon
Bécancour, V (3801000)	05274	Rue des Hêtres	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Bécancour, V (3801000)	05276	Route de la Seine	Rivière Blanche
Bécancour, V (3801000)	05277	Avenue Fraser	Rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Bécancour, V (3801000)	05278	Chemin du Danube	Rivière Blanche
Bécancour, V (3801000)	05332	Chemin des Cyprès	Rivière Gentilly
Bécancour, V (3801000)	10959	Route 132	Décharge de l'Anse
Bécancour, V (3801000)	10960	Route 132	Cours d'eau des marées noires
Bécancour, V (3801000)	14194	Route 226	Rivière Gentilly
Bécancour, V (3801000)	14506	Chemin Leblanc	Ruisseau Héon
Bécancour, V (3801000)	16178	Route 132	Rivière Bécancour
Bedford, CT (4604000)	04822	Chemin de la Rivière	Rivière aux Brochets
Bedford, CT (4604000)	04828	Chemin Sheltus	Ruisseau Groat
Bedford, V (4603500)	04819	Rue Victoria Nord	Rivière aux Brochets
Bégin, M (9425000)	02364	2 ^e Rang Ouest	Rivière des Aulnaies
Bégin, M (9425000)	02365	6 ^e Rang	Ruisseau Raphaël
Bégin, M (9425000)	02367	4 ^e Rang	Ruisseau Raphaël
Bégin, M (9425000)	08580	Chemin Truchon	Rivière à l'Ours
Bégin, M (9425000)	09334	2 ^e Rang Ouest	Affluent rivière des Aulnaies
Bégin, M (9425000)	16502	5 ^e Rang Ouest	Ruisseau Raphaël
Belcourt, M (8905000)	00115	8 ^e -et-9 ^e Rangs	Rivière des Peupliers
Belleterre, V (8506500)	07440	Chemin Canada Veneer	Rivière aux Sables
Beloeil, V (5704000)	07849	Route 223	Cours d'eau des Trentes
Beloeil, V (5704000)	10109	Chemin Yvon-L'Heureux	Ruisseau Bernard
Berry, M (8807000)	00019	Route 399	Ruisseau Lachance
Berry, M (8807000)	00020	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Rivière Berry
Berry, M (8807000)	00021	Traverse des 8 ^e -et-10 ^e -Rangs Nord	Rivière Berry
Berry, M (8807000)	00022	9 ^e -et-10 ^e Rangs, Lac-à-Magny	Rivière Berry
Berry, M (8807000)	00023	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Chicobi
Berry, M (8807000)	00134	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Davy
Berthier-sur-Mer, M (1806500)	05071A	Chemin des Roy	Ruisseau Pelletier
Berthierville, V (5203500)	01137	Rue Frontenac	Rivière La Chaloupe
Berthierville, V (5203500)	14055	Rang Nord	Rivière Bayonne
Béthanie, M (4800500)	06965	Chemin Boscobel	Affluent rivière Noire
Biencourt, M (1305500)	06392	Chemin du Lac	Ruisseau Sisime
Biencourt, M (1305500)	06393	Route du 8 ^e -Rang	Ruisseau Sisime
Biencourt, M (1305500)	06394	8 ^e Rang Ouest	Ruisseau Sisime
Biencourt, M (1305500)	09524	5 ^e Rang Ouest	Ruisseau aux Cailloux

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Blue Sea, M (8304500)	02942	Rue du Pont	Rivière de Blue-Sea
Blue Sea, M (8304500)	09194	Chemin Fortin	Ruisseau du lac Long
Boileau, M (8011500)	05703	Chemin Maskinongé	Rivière Maskinongé
Boileau, M (8011500)	05704	Chemin de la Rivière	Rivière Maskinongé
Boileau, M (8011500)	05709	Chemin Rockway	Ruisseau McArthur
Boileau, M (8011500)	05710	Chemin Maskinongé	Rivière Maskinongé
Boileau, M (8011500)	05719	Chemin du Lac-Campagneur	Rivière Maskinongé
Boisbriand, V (7300500)	07785	Chemin de l'Île-de-Mai	Rivière des Mille-Iles
Boisbriand, V (7300500)	08828	Chemin de l'Île-Morris	Rivière des Mille-Iles
Boisbriand, V (7300500)	13354	Boulevard de la Grande Allée	Rivière aux Chiens
Boischatel, M (2104500)	05172	Rue Notre-Dame	Rivière Ferrée
Bolton-Est, M (4509500)	01387	Chemin Mountain	Rivière Missisquoi Nord
Bolton-Est, M (4509500)	01388	Chemin East River	Rivière Missisquoi Nord
Bolton-Est, M (4509500)	01392	Chemin Terrio	Rivière Missisquoi Nord
Bolton-Est, M (4509500)	01394	Chemin Mountain	Décharge de l'étang Georges
Bolton-Est, M (4509500)	16109	Chemin de Bolton Centre	Rivière Missisquoi Nord
Bolton-Ouest, M (4606500)	01401	Chemin Bailey	Rivière Glen Brook
Bolton-Ouest, M (4606500)	01403	Chemin Mizener	Ruisseau Quilliams
Bolton-Ouest, M (4606500)	01404	Chemin Bailey	Affluent ruisseau Pointe Fisher
Bolton-Ouest, M (4606500)	01406	Chemin de Brill	Ruisseau Quilliams
Bolton-Ouest, M (4606500)	01411	Chemin de Brill	Affluent ruisseau Quilliams
Bolton-Ouest, M (4606500)	01414	Chemin Argyll	Affluent du lac Brome
Bolton-Ouest, M (4606500)	01416	Chemin de Brill	Affluent du lac Brome
Bolton-Ouest, M (4606500)	11786	Chemin Paramount	Ruisseau de la Montagne
Bonaventure, V (0504500)	01193	Route Henry	Rivière Hall
Bonaventure, V (0504500)	01194	Route Ignace	Ruisseau Cullens
Bonaventure, V (0504500)	01195	Route Marsh	Ruisseau à Day
Bonaventure, V (0504500)	01196	Chemin Élide-Poirier	Rivière Cullen
Bonsecours, M (4204000)	07049	Chemin du 6 ^e -Rang	Rivière Noire
Bonsecours, M (4204000)	09535	Chemin du 5 ^e -au-8 ^e -Rang	Rivière Rouge
Boucherville, V (5803300)	09051	Boulevard Marie-Victorin	Rivière Sabrevois
Boucherville, V (5803300)	10309	Boulevard Marie-Victorin	Rivière aux Pins
Bouchette, M (8305000)	02945	Chemin du Pont	Rivière Gatineau
Bouchette, M (8305000)	02951	Chemin de la Rivière-Gatineau Nord	Décharge du lac Roddick

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Bowman, M (8014500)	05417	Chemin des Cantons	Rivière du Prêtre
Bowman, M (8014500)	05421	Chemin de la Lièvre Nord	Ruisseau Pelletier
Bowman, M (8014500)	05422	Chemin de la Lièvre Nord	Affluent de la rivière du Lièvre
Bowman, M (8014500)	05423	Chemin du Chevreuil-Blanc	Ruisseau lac Clair
Brébeuf, P (7807500)	07649	Rang des Érables	Décharge du lac Long
Brébeuf, P (7807500)	07689	Chemin du Pont-Prud'homme	Rivière La Diable
Brigham, M (4609000)	01461	Route Nord	Ruisseau Alder
Brigham, M (4609000)	01470	Chemin Fortin	Rivière Yamaska
Brigham, M (4609000)	01471	Chemin Léger	Rivière Yamaska
Brigham, M (4609000)	01472	Rue Dion	Rivière Yamaska
Brigham, M (4609000)	08991	Rue Armand-Du-Perron	Rivière Yamaska
Brigham, M (4609000)	10017	Chemin Coveduck	Ruisseau Beaver Meadow
Brigham, M (4609000)	16100	Chemin Fordyce	Rivière Yamaska Sud-Est
Bristol, M (8400500)	05880	Chemin Sylvester	Ruisseau Beaver Meadow
Bristol, M (8400500)	05881	Chemin Ninth Line	Rivière Quyon
Bristol, M (8400500)	05894	Chemin Twelfth Line	Décharge du lac Moffat
Bristol, M (8400500)	05895	Chemin Tenth Line	Affluent de la rivière Quyon
Bristol, M (8400500)	05896	Chemin Eleventh Line	Affluent de la rivière Quyon
Bristol, M (8400500)	05901	Chemin Smith	Rivière Quyon
Bristol, M (8400500)	06002	Chemin Gold Mine Sud	Ruisseau Knight
Bristol, M (8400500)	09952	Chemin Wharf	Ruisseau Silver
Bristol, M (8400500)	10167	Chemin Thorne Lake	Rivière Quyon
Bristol, M (8400500)	16160	Chemin Radged Chute	Rivière Quyon
Brome, VL (4607000)	01445	Chemin Jackson	Ruisseau North Branch
Brome, VL (4607000)	01447	Chemin Ware Hill	Ruisseau North Branch
Brome, VL (4607000)	01450	Chemin Jackson	Ruisseau de Jackson
Brome, VL (4607000)	15570	Stage Coach Est	Ruisseau North Branch
Bromont, V (4700500)	01381	Chemin d'Adamsville	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	01382	Chemin d'Adamsville	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	01383	Rue Patenaude	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	01385	Chemin Miltimore	Ruisseau Beaver Meadow
Bromont, V (4700500)	01432	Rue Matapédia	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	01437	Chemin Miltimore	Ruisseau Wright
Bromont, V (4700500)	01438	Chemin Sanborn	Ruisseau Wright

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Bromont, V (4700500)	01465	Rue Soulanges	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	01468	Chemin Gaspé	Ruisseau Beaver Meadow
Bromont, V (4700500)	07039	Chemin Assomption	Ruisseau Chevalier
Bromont, V (4700500)	07040	Chemin Bergeron	Ruisseau Noir
Bromont, V (4700500)	09003	Chemin Granby	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	11951	Boulevard Bromont	Rivière Yamaska
Bromont, V (4700500)	16162	Chemin Compton	Rivière Yamaska
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00339	Rue des Érables	Rivière de l'Ouest
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00340	Rue Principale	Rivière de l'Ouest
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00345	Chemin de la Montagne	Rivière du Milieu
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00346	Chemin Janitens	Rivière du Milieu
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00347	Chemin de la Branche	Rivière des Vases
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00348	Chemin Dalesville	Rivière du Milieu
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00349	Chemin Dalesville	Rivière Dalesville
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00354	Chemin du Domaine-des-Voisins	Rivière Ouest
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00361	Chemin de la Carrière	Ruisseau des Vases
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	00362	Chemin Sinclair	Rivière de l'Est
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	09369	Rue Lépine	Rivière de l'Ouest
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	10712	Rue Gagné	Rivière de l'Ouest
Brownsburg-Chatham, V (7604300)	10715	Montée Robert	Ruisseau Robert
Bungay, Partie, NO (1490202)	03385	Route à Picard	Rivière Fourchue
Bury, M (4107000)	01878	Chemin Brookbury	Ruisseau à la Truite
Bury, M (4107000)	01879	Rue Stoke	Ruisseau Bury
Bury, M (4107000)	01880	Chemin Tambs	Ruisseau Bury
Bury, M (4107000)	01881	Chemin Bury	Ruisseau Bury
Bury, M (4107000)	01882	Chemin Bury	Ruisseau Bury
Bury, M (4107000)	01884	Chemin de Long Swamp	Ruisseau Bown
Bury, M (4107000)	01885	Chemin Gould Station	Ruisseau Bown
Bury, M (4107000)	01886	Chemin Maine-Central	Ruisseau Bury
Bury, M (4107000)	10992	Chemin Turcotte	Ruisseau Bury
Cabano, V (1307000)	07520	Rue Commerciale	Rivière Cabano
Cabano, V (1307000)	07521	Chemin Caldwell	Petite rivière à la Savane
Calixa-Lavallée, P (5903000)	13832	Chemin du Second-Ruisseau	Ruisseau Coderre
Campbell's Bay, M (8403000)	05905	Rue Second	Ruisseau Stevenson

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Candiac, V (6702000)	03802	Boulevard Marie-Victorin	Rivière de la Tortue
Cantley, M (8202000)	10315	Chemin Saint-Andrew	Ruisseau Blackburn
Cap-Chat, NO (0490214)	02695	Rang Ouest de la Rivière Sainte- Anne	Ruisseau à Patates
Cap-Chat, NO (0490214)	02696	Rang Ouest de la Rivière Sainte-Anne	Ruisseau Côté
Cap-Chat, V (0404700)	09262	Chemin du Fronteau	Rivière des Grands Capucins
Cap-Chat, V (0404700)	10063	Route des Grands-Fonds	Ruisseau de la Cassette
Cap-Chat, V (0404700)	10567	Route de la Petite-Rivière-Cap-Chat	Ruisseau Landry
Cap-Chat, V (0404700)	10577	Route des Grands-Fonds	Petite rivière Cap-Chat
Cap-Chat, V (0404700)	14256	Route de la Petite-Rivière-Cap-Chat	Rivière Cap-Chat
Caplan, M (0506000)	01200	Route de Musselyville	Rivière Caplan
Caplan, M (0506000)	01202	Route Arsenault	Ruisseau Leblanc
Caplan, M (0506000)	01206	3 ^e Rang	Rivière Caplan
Caplan, M (0506000)	01207	Route Robichaud	Rivière Caplan
Caplan, M (0506000)	08951	Route du quai	Ruisseau Leblanc
Caplan, M (0506000)	08952	Route Bourdages	Ruisseau Querry
Caplan, M (0506000)	10973	2 ^e Rang	Rivière Caplan
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05074	Chemin Bellevue	Rivière des Perdrix
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05076	Route de l'Espérance	Rivière Bras Saint-Nicolas
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05078	Chemin des Érables Ouest	Rivière des Perdrix
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05081	Route Bellavance	Rivière Bras-Saint-Nicolas
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05084	Route des Quatre-Chemins	Rivière Bras-Saint-Nicolas
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05085	Route des Pommiers	Rivière des Perdrix
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	05087	Route de l'Anse-à-Gilles	Rivière Vincelotte
Cap-Saint-Ignace, M (1804500)	11755	Route de l'Espérance	Ruisseau Guimont
Cap-Santé, V (3403000)	06070	Chemin du Bois-de-l' Ail	Rivière à Matte
Carignan, V (5701000)	07856	Rue des Deux-Rivières	Rivière L'Acadie
Carignan, V (5701000)	15577	Boulevard Grande-Allée	Rivière L'Acadie
Carleton-sur-Mer, V (0601300)	01321	Route Beaulieu	Rivière Stewart
Cartier, Partie, TS (6291202)	08770	Route de la Ferme	Rivière Lavigne
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	01253	Route de Saint-Jules	Ruisseau Kilmore
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	01254	Chemin Sexton	Ruisseau Kilmore
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	01256	Route du Nord-Ouest	Petit ruisseau
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	01258	Chemin Beauglen	Ruisseau Beauglen
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	10089	Route de Saint-Jules	Ruisseau Kilmore

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	10316	Chemin Patrickton	Ruisseau Kilmore
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	13959	Route des Ponts	Rivière Cascapédia
Cascapédia - Saint-Jules, M (0507700)	13975	Route des Ponts	Rivière Cascapédia
Causapsal, V (0701800)	04518	Route Heppel	Rivière Matapédia
Causapsal, V (0701800)	04519	Route Plante	Rivière Matapédia
Causapsal, V (0701800)	10200	Route du Rang-B	Rivière Matalic
Cayamant, M (8304000)	05929	Chemin de la Mer-Bleue	Rétrécissement Lac Mer-Bleue
Cayamant, M (8304000)	05930	Chemin Mer-Bleue	Décharge du lac Lacroix
Cayamant, M (8304000)	10277	Chemin Bois-Franc	Ruisseau des Cerises
Chambord, M (9102000)	06645	Chemin d'Élysée	Ruisseau chez Oscar
Champlain, M (3722000)	01560	Route Sainte-Marie	Rivière Champlain
Champlain, M (3722000)	01561	Route Picardie	Rivière Champlain
Champneuf, M (8800500)	00028	Route du 10 ^e -au-1 ^{er} -Rang	Ruisseau Tourville
Champneuf, M (8800500)	10224	3 ^e -et-4 ^e Rang Est	Ruisseau Tourville
Chandler, V (0202800)	02847	Chemin du Pont	Rivière du Petit Pabos
Chandler, V (0202800)	02848	Chemin du Pont	Rivière du Petit Pabos
Chandler, V (0202800)	02849	Route Morris	Rivière Morris
Chandler, V (0202800)	02866	Route du Ruisseau-à-Mon-Rougeau	Ruisseau à Mon Rougeau
Chandler, V (0202800)	02874	Route McGrath	Ruisseau (sans appellation)
Charette, M (5108000)	07372	3 ^e Rang	Rivière Yamachiche
Charette, M (5108000)	07374	Route Charette	Rivière Yamachiche
Charette, M (5108000)	07375	Route Héroux	Rivière Yamachiche
Charlemagne, V (6000500)	03827E	Autoroute 640	Rivière L'Assomption
Charlemagne, V (6000500)	03827W	Autoroute 640	Rivière L'Assomption (Bras ouest)
Chartierville, M (4102000)	01929	Chemin du 10 ^e -Rang	Rivière Ditton
Chartierville, M (4102000)	01958	Chemin Saint-Paul	Rivière Ditton Est
Chartierville, M (4102000)	01959	Chemin Saint-Paul	Rivière Ditton (branche ouest)
Châteauguay, V (6705000)	01720	Chemin Saint-Bernard	Rivière Saint-Jean
Châteauguay, V (6705000)	01722E	Chemin Saint-Bernard	Rivière Châteauguay
Châteauguay, V (6705000)	01722W	Chemin Saint-Bernard	Rivière Châteauguay
Châteauguay, V (6705000)	01723	Rue Principale	Rivière Châteauguay
Châteauguay, V (6705000)	01739	Chemin du Lac	Ruisseau Saint-Jean
Château-Richer, V (2103500)	05190	Raccourci Rang de Saint-Achillée	Rivière du Sault-à-la-Puce
Château-Richer, V (2103500)	05196	Rang de Saint-Achillée	Rivière du Sault-à-la-Puce

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Château-Richer, V (2103500)	05198	Route 360	Rivière du Sault-à-la-Puce
Château-Richer, V (2103500)	05206	Route 360	Rivière Petit-Pré
Château-Richer, V (2103500)	05208	Rang de Saint-Achillée	Rivière du Sault à la Puce
Château-Richer, V (2103500)	05209	Rang Saint-Ignace	Rivière du Sault à la Puce
Château-Richer, V (2103500)	05211	Route 360	Rivière Cazeau
Château-Richer, V (2103500)	10854	Chemin des Sucrieries Est	Source Lac-de-la-Retenue
Château-Richer, V (2103500)	15655	Route 360	Rivière aux Chiens
Chazel, M (8709500)	00211	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage
Chazel, M (8709500)	00213A	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Ruisseau Chazel
Chazel, M (8709500)	14304	Route Saint-Janvier	Rivière La Sarre
Chelsea, M (8202500)	02993	Chemin Cross Loop	Ruisseau Meech
Chelsea, M (8202500)	02995	Chemin de la Rivière	Ruisseau Meech
Chelsea, M (8202500)	08884	Chemin du pont	Ruisseau Meach
Chénéville, M (8010300)	05863	Montée Dinél	Ruisseau Suffolk
Chénéville, M (8010300)	05866	Montée du 4 ^e -Rang	Ruisseau Suffolk
Chénéville, M (8010300)	05867	Montée Vinoy	Ruisseau Suffolk
Chénéville, M (8010300)	09949	Montée Dumouchel	Ruisseau Savane
Chénéville, M (8010300)	09950	Montée Dumouchel	Ruisseau Suffolk
Chertsey, M (6204700)	04927	Rue du Lac	Rivière Burton
Chertsey, M (6204700)	04929	Rue Rochon	Rivière Jean-Venne
Chertsey, M (6204700)	04930	Chemin du Lac d'Argent	Décharge du lac Jaune
Chertsey, M (6204700)	04931	Chemin de Chertsey	Décharge du lac Fidèle
Chertsey, M (6204700)	04932	Chemin de l'Église	Rivière Ouareau
Chertsey, M (6204700)	04933	Rang 3, Rue de l'Église	Rivière Jean-Venne
Chertsey, M (6204700)	04934	Ancienne route 18	Affluent rivière Burton
Chertsey, M (6204700)	04935	Chemin de la Grande-Vallée	Décharge du lac Bélanger
Chertsey, M (6204700)	04938	Chemin du 4 ^e -Rang	Rivière Burton
Chertsey, M (6204700)	04940	Chemin du lac Paré	Rivière Jean-Venne
Chertsey, M (6204700)	04943	3 ^e Rang	Rivière Burton
Chertsey, M (6204700)	04945	Avenue Marie-Reine-des-Coeurs	Rivière Burton
Chertsey, M (6204700)	04946	Chemin du Domaine-des-Chutes	Décharge du lac Kenny
Chertsey, M (6204700)	04947	5 ^e Rang Est	Rivière Jean-Venne
Chertsey, M (6204700)	04951	7 ^e Rang	Rivière Beurivage
Chertsey, M (6204700)	08948	Avenue Masson	Rivière Burton

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Chertsey, M (6204700)	10750	Chemin du Lac-Brûlé	Décharge du lac Brûlé
Chester-Est, CT (3903500)	00507	Route Lafrance	Ruisseau Gobeil
Chester-Est, CT (3903500)	00508	4 ^e Rang	Ruisseau Gobeil
Chester-Est, CT (3903500)	00509	Route Grenier	Ruisseau Gobeil
Chester-Est, CT (3903500)	00510	5 ^e Rang	Ruisseau Gobeil
Chester-Est, CT (3903500)	00512	Chemin Craig	Ruisseau Gobeil
Chester-Est, CT (3903500)	00513A	Route de la Grande-Ligne	Ruisseau (sans appellation)
Chester-Est, CT (3903500)	00514	Rang Allaire	Cours d'eau Gaston-Allaire
Chester-Est, CT (3903500)	00515	Rang Allaire	Rivière Bulstrode
Chesterville, M (3903000)	00525	Rang Roberge	Rivière Brooks
Chesterville, M (3903000)	00526	Rang Desharnais	Rivière Brooks
Chesterville, M (3903000)	00527	Rang Campagne	Rivière Brooks
Chesterville, M (3903000)	00528	Route Saint-Philippe	Rivière Blanche
Chesterville, M (3903000)	00529	Rang Saint-Philippe	Rivière Blanche
Chesterville, M (3903000)	00530	Chemin Craig	Rivière Nicolet
Chesterville, M (3903000)	09299	Rang Fréchette	Rivière Blanche
Chesterville, M (3903000)	09966	Route Pellerin	Affluent ruisseau Blanc
Chibougamau, V (9902500)	09079	Chemin Mine Portage	Lac aux Dorés
Chibougamau, V (9902500)	09080	Chemin Mine Portage	Baie Bateman
Chute-Saint-Philippe, M (7906500)	03485	Chemin du Pont	Rivière Kiamika
Chute-Saint-Philippe, M (7906500)	03487	Chemin du Marquis	Décharge du lac Marquis
Clarendon, M (8401500)	05933	Chemin Hamilton	Ruisseau Stevenson
Clarendon, M (8401500)	05936	Chemin Darch	Rivière Quyon
Clarendon, M (8401500)	05937	Chemin Snow	Décharge du lac Elliot
Clarendon, M (8401500)	05938	13 ^e Concession	Ruisseau Stevenson
Clarendon, M (8401500)	05940	13 ^e Concession	Rivière Quyon
Clarendon, M (8401500)	05941	Chemin Emerson	Rivière Quyon
Clarendon, M (8401500)	05947	Chemin de Front	Ruisseau du Moulin
Clarendon, M (8401500)	05952	Chemin de Bristol-Clarendon	Rivière Quyon
Clermont, CT (8711000)	00176	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs	Rivière Des Méloizes
Clermont, CT (8711000)	00177	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Affluent rivière Des Méloizes
Clermont, CT (8711000)	00178	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage
Clermont, CT (8711000)	00180	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage
Clermont, CT (8711000)	00181	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Clermont, CT (8711000)	00182	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage
Clermont, CT (8711000)	00182A	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Portage
Clermont, V (1503500)	01643	Rue Saint-Philippe	Rivière Malbaie
Clermont, V (1503500)	01645	Chemin des Chutes	Rivière Snigole
Clermont, V (1503500)	01647	Chemin des Lacs	Rivière Jacob
Clerval, M (8707500)	00184	Route Île-Nepawa	Lac Abitibi
Cleveland, CT (4211000)	06307	Chemin Pease	Ruisseau Steele
Cloridorme, CT (0301000)	02710	Route de la Colonie	Rivière du Grand-Cloridorme
Cloridorme, CT (0301000)	02711	Route de la Colonie	Rivière du Petit-Cloridorme
Coaticook, V (4403700)	07149	Chemin du 10 ^e -Rang	Rivière Moe
Coaticook, V (4403700)	07151	Chemin Lafond	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	07152	Chemin Vaillancourt	Rivière Niger
Coaticook, V (4403700)	07154	Chemin Lyon	Décharge du lac Lyster
Coaticook, V (4403700)	07156	Chemin Lévesque	Rivière Niger
Coaticook, V (4403700)	07157	Chemin Martin	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	07161	Chemin Ladd's Mills	Rivière Fresby
Coaticook, V (4403700)	07162	Chemin Lehoux	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	07164	Chemin Coward	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	07190	Rue Baldwin	Ruisseau Pratt
Coaticook, V (4403700)	07192	Rue Saint-Jean-Baptiste	Rivière Coaticook
Coaticook, V (4403700)	07193	Rue Saint-Paul	Rivière Coaticook
Coaticook, V (4403700)	07194A	Rue Chartier	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	09363	Rue Morgan	Ruisseau Pratt
Coaticook, V (4403700)	09483	Rue Child	Ruisseau (sans appellation)
Coaticook, V (4403700)	09551	Chemin de la Pisciculture	Rivière Niger
Coaticook, V (4403700)	10523	Rue Saint-Marc	Rivière Coaticook
Coaticook, V (4403700)	10671	Allée des Marchands	Ruisseau Pratt
Colombier, M (9505000)	06891	Chemin du 7 ^e -Rang	Ruisseau Boulianne
Colombier, M (9505000)	06892	Chemin du 7 ^e -Rang	Rivière Colombier
Colombier, M (9505000)	06893	Chemin du Père-Gallant	Rivière Colombier
Compton, M (4407100)	01895	Chemin Ives Hill	Rivière Moe
Compton, M (4407100)	01896	Chemin de Cookshire	Rivière Moe
Compton, M (4407100)	01898	Chemin de Hyatt's Mills	Rivière Moe
Compton, M (4407100)	01899	Chemin de Hyatt's Mills	Rivière Moe

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Compton, M (4407100)	01902	Chemin Vaillancourt	Ruisseau (sans appellation)
Compton, M (4407100)	01903	Chemin Vaillancourt	Rivière Coaticook
Compton, M (4407100)	01905	Chemin Jacques	Rivière Coaticook
Compton, M (4407100)	01906	Chemin Dion	Ruisseau Hillhurst
Compton, M (4407100)	01907	Chemin Gilbert	Ruisseau Hillhurst
Compton, M (4407100)	01912	Chemin Saint-Paul	Ruisseau Sévigny
Compton, M (4407100)	01914	Chemin de la Station	Rivière Coaticook
Compton, M (4407100)	01915	Chemin de la Station	Bras rivière Coaticook
Compton, M (4407100)	07082	Chemin de Cookshire	Rivière Ascot
Compton, M (4407100)	09472	Chemin du Fer-à-Cheval	Ruisseau (sans appellation)
Compton, M (4407100)	14347	Chemin Drouin	Rivière Coaticook
Contrecoeur, V (5903500)	09530	Chemin du Ruisseau	Ruisseau Laprade
Contrecoeur, V (5903500)	10103	Rue Saint-Antoine	Ruisseau Laprade
Cookshire-Eaton, V (4103800)	01936	Chemin Lower	Ruisseau Birchton
Cookshire-Eaton, V (4103800)	01938	Chemin McDermott	Rivière Eaton Bras Nord
Cookshire-Eaton, V (4103800)	01939	Chemin Flanders	Rivière Eaton Bras Sud
Cookshire-Eaton, V (4103800)	01942	Chemin Gamache	Ruisseau Stacy
Cookshire-Eaton, V (4103800)	01943	Chemin de Sawyerville	Ruisseau Lattie
Cookshire-Eaton, V (4103800)	02024	Rue Principale Nord	Rivière Eaton
Cookshire-Eaton, V (4103800)	07081	Chemin Orr	Rivière aux Saumons
Cookshire-Eaton, V (4103800)	09269	Chemin de Sawyerville	Ruisseau Sawyer
Cookshire-Eaton, V (4103800)	13893	Chemin du Bassin	Rivière Eaton
Coteau-du-Lac, V (7104000)	07127	Chemin du Fleuve	Rivière Delisle
Coteau-du-Lac, V (7104000)	07128	Chemin du Fleuve	Rivière Delisle
Coteau-du-Lac, V (7104000)	07131	Chemin de la Rivière-Delisle	Rivière Delisle
Coteau-du-Lac, V (7104000)	07135	Chemin du Fleuve	Rivière Delisle
Coteau-du-Lac, V (7104000)	12052	Chemin du Ruisseau Nord	Ruisseau Domaine
Coteau-du-Lac, V (7104000)	12056N	Chemin du Fleuve	Canal de Soulanges
Coteau-du-Lac, V (7104000)	12056S	Chemin du Fleuve	Canal de Soulanges
Coteau-du-Lac, V (7104000)	14067	Chemin du Fleuve	Rivière Rouge
Coteau-du-Lac, V (7104000)	15179	Chemin de la Rivière-Rouge	Rivière Rouge
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02481	Sans appellation (Tête-à-la-Baleine)	Ruisseau à Maurice
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02484	Sans appellation (Tête-à-la-Baleine)	Rivière de l'Ouest

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512A	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512B	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512D	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512E	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512F	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	02512H	Sans appellation (Harrington Harbour)	Sans appellation
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	11799	Sans appellation (Harrington Harbour)	Golfe du Saint-Laurent
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, M (9801500)	11803	Sans appellation (Harrington Harbour)	Golfe du Saint-Laurent
Courcelles, P (3009000)	02574	Chemin du 6 ^e -Rang	Ruisseau Castonguay
Courcelles, P (3009000)	02577	8 ^e Rang Nord	Ruisseau Vaseuses
Courcelles, P (3009000)	10013	Rang des Fortier	Ruisseau Fontaine
Courcelles, P (3009000)	10981	Route du 6 ^e -Rang	Rivière aux bleuets Sud
Cowansville, V (4608000)	04831	Rue James	Rivière Yamaska Sud-Est
Cowansville, V (4608000)	04832	Rue Albert	Ruisseau Alder
Cowansville, V (4608000)	04833	Boulevard Désourdy	Rivière Yamaska Sud-Est
Cowansville, V (4608000)	04835	Rue Beaumont	Ruisseau Gear
Cowansville, V (4608000)	04836	Rue Sud	Rivière Yamaska Sud-Est
Cowansville, V (4608000)	04837	Rue Williams	Rivière Yamaska Sud-Est
Cowansville, V (4608000)	04838	Rue Bell	Rivière Yamaska Sud-Est
Cowansville, V (4608000)	04896	Rue Hillcrest	Lac Davignon
Cowansville, V (4608000)	14447	Rue Rivière	Ruisseau Gear
Crabtree, M (6101300)	03273	Chemin Saint-Jacques	Rivière Ouareau
Crabtree, M (6101300)	03274	Chemin Saint-Jacques	Rivière Rouge
Crabtree, M (6101300)	03275	8 ^e Rue	Rivière Ouareau
Danville, V (4004700)	06340	Chemin Saint-Félix-de-Kingsey	Rivière Landry
Danville, V (4004700)	06343	Chemin Claremont Ouest	Ruisseau Francoeur
Danville, V (4004700)	06344	Chemin Pinnacle	Rivière Danville
Danville, V (4004700)	06345	Chemin Saint-Claude	Rivière Danville
Danville, V (4004700)	06348	Chemin du 5 ^e -Rang	Rivière Danville

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Danville, V (4004700)	06350	Chemin Craig	Rivière Nicolet Sud-Ouest
Danville, V (4004700)	06356	Chemin Denison	Ruisseau Francoeur
Danville, V (4004700)	08687	Chemin Rief	Ruisseau Francoeur
Danville, V (4004700)	08688	Chemin Grandmont	Ruisseau Francoeur
Danville, V (4004700)	09638	Chemin Castle Barr	Ruisseau Pouliot
Danville, V (4004700)	13160	Rue Daniel-Johnson	Piste cyclable
Danville, V (4004700)	15696	Chemin Noble	Rivière Landry
Danville, V (4004700)	15916B	Chemin Provencher	Embranchement rivière Danville
Daveluyville, V (3915500)	00551A	Chemin de l'île	Rivière Bécancour
Dégelis, V (1300500)	07593	Avenue Principale	Ruisseau à la Perche
Dégelis, V (1300500)	07600	Chemin du Rang Gravel	Rivière aux Bouleaux
Dégelis, V (1300500)	10024	Traverse du Rang B	Rivière aux Bouleaux
Dégelis, V (1300500)	10127	Route Lapointe	Ruisseau à la Perche
Dégelis, V (1300500)	15323	Route de Packington	Ruisseau à la Perche
Déléage, M (8307000)	02965	Chemin Joly	Décharge du lac Murray
Déléage, M (8307000)	08814	Chemin Erickson	Rivière Joseph
Déléage, M (8307000)	08936	Chemin Marenger	Rivière Joseph
Déléage, M (8307000)	09118	Chemin du Lac-Kensington	Rivière Saint-Joseph
Déléage, M (8307000)	09532	Chemin de la Ferme-Joseph	Rivière Joseph
Déléage, M (8307000)	10781	Chemin du Lac-de-l'Achigan	Rivière Joseph
Delson, V (6702500)	11817	Desserte route 132	Rivière de la Tortue
Denholm, M (8300500)	02966	Chemin du Poisson-Blanc	Rivière du Prêtre
Denholm, M (8300500)	08526	Chemin de Denholm	Ruisseau Saint-Germain
Deschambault-Grondines, M (3405800)	06103A	Route Julien	Rivière Belle-Isle
Deschambault-Grondines, M (3405800)	06120	2 ^e Rang	Rivière La Chevrotière
Deschambault-Grondines, M (3405800)	06123	3 ^e Rang	Rivière Belle-Isle
Deschambault-Grondines, M (3405800)	06123A	Route Arcand	Rivière La Chevrotière
Deschambault-Grondines, M (3405800)	06124	2 ^e Rang	Rivière Belle-Isle
Deschambault-Grondines, M (3405800)	08745	Rue Saint-Laurent	Rivière Belle-Isle
Deschambault-Grondines, M (3405800)	08746	3 ^e Rang	Rivière des Étang
Deschambault-Grondines, M (3405800)	09044	Rue Principale	Rivière du Moulin
Deschambault-Grondines, M (3405800)	10213	Route Létourneau	Rivière Belle-Isle
Deschambault-Grondines, M (3405800)	10484	2 ^e Rang Ouest	Rivière du Moulin
Disraeli, P (3102000)	07903	Chemin du Pansu	Rivière Coleraine

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Disraeli, P (3102000)	09549	3 ^e Rang	Ruisseau Jackman
Disraeli, V (3101500)	07906N	Avenue Champlain	Rivière Saint-François
Disraeli, V (3101500)	07906S	Avenue Champlain	Rivière Saint-François
Dixville, M (4402300)	07196	Chemin Chamberlain	Ruisseau Cushing
Dixville, M (4402300)	07197	Chemin Maltais	Ruisseau (sans appellation)
Dixville, M (4402300)	07198	Chemin Ouimet	Rivière Coaticook
Dixville, M (4402300)	07200	Chemin Howe	Ruisseau (sans appellation)
Dixville, M (4402300)	07226	Chemin de Stanhope	Rivière Coaticook
Dixville, M (4402300)	07230	Chemin Nadeau	Ruisseau Ladd's Mills
Dolbeau-Mistassini, V (9202200)	06653	Rang Saint-Luc	Rivière aux Rats
Dolbeau-Mistassini, V (9202200)	06654	Chemin Vauvert	Ruisseau Savane
Dolbeau-Mistassini, V (9202200)	06655	Chemin Vauvert	Ruisseau (sans appellation)
Dolbeau-Mistassini, V (9202200)	09166	Chemin Vauvert	Ruisseau (sans appellation)
Donnacona, V (3402500)	13388	Rue Notre-Dame	Rivière Jacques-Cartier
Donnacona, V (3402500)	14813	2 ^e Rang	Rivière aux Pommes
Drummondville, V (4905800)	02256	Rue du pont	Rivière Saint-François
Drummondville, V (4905800)	02257	Route 143	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	02258	Rue Saint-Pierre	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	02260	Chemin du Golf	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	02262	Boulevard des Pins	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	02286	5 ^e Rang Est	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	02322	Route Caya	Ruisseau Paul-Boisvert
Drummondville, V (4905800)	09199	Rue Cormier	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	10775	Boulevard Allard	Ruisseau Paul-Boisvert
Drummondville, V (4905800)	11807	5 ^e Rang Est	Ruisseau Kelly
Drummondville, V (4905800)	13989	Boulevard Lemire	Rivière Saint-Germain
Drummondville, V (4905800)	14880	Boulevard Jean-De Brébeuf	Ruisseau Kelly
Drummondville, V (4905800)	15690	Route 122	Voie ferrée
Dudswell, M (4111700)	07888	Rue Bishop	Décharge du lac d'Argent
Dudswell, M (4111700)	07889	Route 255	Rivière Saint-François
Dudswell, M (4111700)	07890	Chemin Martin-Grenier	Décharge du lac Silver
Dudswell, M (4111700)	07908	Chemin Audit	Rivière Nicolet Centre
Dudswell, M (4111700)	07909	Chemin du 10 ^e -Rang	Rivière Nicolet Centre
Dudswell, M (4111700)	07910	Chemin de Ham	Rivière Nicolet Bras Nord

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Dudswell, M (4111700)	07911	Chemin Poulin	Rivière Stoke
Dudswell, M (4111700)	07912	Chemin Lessard	Ruisseau Lessard
Dudswell, M (4111700)	07913	Chemin Hooker	Ruisseau 14 ^e de Stoke
Dudswell, M (4111700)	07914	Chemin Hooker	Ruisseau Kingsey
Dudswell, M (4111700)	07916	Chemin McAuley	Ruisseau à la Truite
Dudswell, M (4111700)	07917	Rang des Colons	Ruisseau à la Truite
Dudswell, M (4111700)	07918	Chemin du 11 ^e -Rang	Rivière Nicolet Branche Sud
Dudswell, M (4111700)	07919	Route 255	Ruisseau (sans appellation)
Dudswell, M (4111700)	09273	Chemin Gosford	Ruisseau Lessard
Dudswell, M (4111700)	15809	Rue Principale Est	Décharge du lac d'Argent
Duhamel, M (8013500)	05455	Chemin Tour du Lac	Ruisseau Iroquois
Duhamel, M (8013500)	05457	Chemin du Club des Douze	Rivière Petite Nation
Duhamel, M (8013500)	09198	Chemin du Lac-Gagnon Ouest	Rivière Ernest
Dundee, CT (6907500)	03096	Chemin Pitt	Ruisseau Springs
Dundee, CT (6907500)	09225	Chemin de la Pointe-Hopkins	Ruisseau Pike
Dundee, CT (6907500)	14846	Montée Smallman	Rivière Beaver
Dunham, V (4605000)	04842	Chemin Malenfant	Affluent du Cours d'eau Stevens
Dunham, V (4605000)	04848	Chemin Hudon	Affluent du ruisseau Gear
Dunham, V (4605000)	04849	10 ^e Rang	Ruisseau Noisoux
Dunham, V (4605000)	04850	Chemin Saint-Joseph	Ruisseau Gear
Dunham, V (4605000)	04851	Chemin Selby	Ruisseau Bérard
Dunham, V (4605000)	09590	Chemin Jetté	Ruisseau Bérard
Dunham, V (4605000)	16062	Chemin McCutcheon	Rivière Yamaska Sud-Est
Dupuy, M (8708500)	00207	Chemin du 1 ^{er} -au-10 ^e -Rang	Rivière Des Méloizes
Dupuy, M (8708500)	00208	Chemin du 8 ^e -au-9 ^e -Rang	Affluent rivière La Reine
Dupuy, M (8708500)	00209	Chemin du 2 ^e -au-3 ^e -Rang	Rivière Des Méloizes
Durham-Sud, M (4901500)	02263	Chemin Deslandes	Rivière Ulverton
Durham-Sud, M (4901500)	02264	Route Lisgar	Rivière Ulverton
Durham-Sud, M (4901500)	10897	Route Dufresne	Cours d'eau Marquis
East Angus, V (4106000)	01935	Rue Saint-Jean Ouest	Ruisseau Big Hallow
East Broughton, M (3112200)	00870	Rue Principale	Rivière du Cinq
East Hereford, M (4401000)	01963	Chemin Beloin	Ruisseau Goose neck
East Hereford, M (4401000)	01964	Chemin du 9 ^e -Rang	Ruisseau Buck
East Hereford, M (4401000)	01966	Rue de l'Église	Ruisseau Buck

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
East Hereford, M (4401000)	01969	Chemin de la Rivière	Ruisseau Lambert
East Hereford, M (4401000)	01970	Chemin Cunnington	Ruisseau Noir
East Hereford, M (4401000)	01971	Chemin Beloin	Ruisseau (sans appellation)
Eastman, M (4509300)	01455	Chemin d'Orford-sur-le-Lac	Ruisseau (sans appellation)
Eastman, M (4509300)	15854	Chemin des Diligences	Rivière Missisquoi Nord
Elgin, CT (6905000)	03101	Chemin de la 1 ^e Concession	Ruisseau Oak
Elgin, CT (6905000)	03110	Montée Shearer	Rivière McIntosh
Elgin, CT (6905000)	03113	Chemin de la 2 ^e Concession	Ruisseau Oak
Elgin, CT (6905000)	15290	Montée Wattie	Ruisseau Oak
Elgin, CT (6905000)	15360	Chemin de la 3 ^e Concession	Ruisseau Oak
Entrelacs, M (6205300)	04941	Route La Fontaine	Rivière Jean-Venne
Entrelacs, M (6205300)	04975	Route La Fontaine	Charge du Lac Patrick
Entrelacs, M (6205300)	04977	Route des Ombres	Rivière Desmarais
Entrelacs, M (6205300)	04978	Chemin des Iles	Rivière Desmarais
Entrelacs, M (6205300)	04979	21 ^e Rue	Rivière Desmarais
Escuminac, M (0602500)	01218	Chemin Escuminac Ouest	Rivière Escuminac
Escuminac, M (0602500)	11873	Chemin Escuminac Ouest	Rivière Escuminac
Estérel, V (7701100)	07800A	Chemin des Deux-Lacs	Lac du Nord
Farnham, V (4611200)	14009	Boulevard Sud	Rivière Yamaska
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	02371	Chemin du Pont-Couvert	Rivière HA! HA!
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	02388	Chemin Alexis Simard km 92.4	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	02391	Chemin Louis-Joseph-Tremblay	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	09308	Chemin Louis-Joseph-Gagnon	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	09310	Chemin Philippe-Simard	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	09312	Chemin Eddy-Morin	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	09556	Chemin Philippe-Lavoie	Rivière Bras Hamel
Ferland-et-Boilleau, M (9422000)	10191	Rang Est	Rivière Bras Hamel
Ferme-Neuve, M (7909700)	03512	3 ^e rang de Gravel	Ruisseau de la Chaîne
Ferme-Neuve, M (7909700)	03515	Montée Gravel	Crique de la Vieille
Ferme-Neuve, M (7909700)	03518	16 ^e Rue	Décharge du lac des Journalistes
Ferme-Neuve, M (7909700)	03520	Montée Leblanc	Ruisseau de la Chaîne
Ferme-Neuve, M (7909700)	03522	3 ^e Rang de Gravel	Ruisseau de la Chaîne
Ferme-Neuve, M (7909700)	03525	2 ^e rang de Würtele	Ruisseau Bertrand
Ferme-Neuve, M (7909700)	03526	Chemin du 3 ^e -Rang	Ruisseau Bertrand

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Ferme-Neuve, M (7909700)	03528	Montée Sirard	Ruisseau du Diable
Ferme-Neuve, M (7909700)	03529	1 ^{er} rang de Moreau	Ruisseau Gorman
Ferme-Neuve, M (7909700)	03531	1 ^{er} rang de Würtele	Ruisseau Bertrand
Ferme-Neuve, M (7909700)	03532	3 ^e rang de Würtele	Ruisseau Bertrand
Ferme-Neuve, M (7909700)	08924	Chemin du Baskatong	Décharge du lac Piscatosine
Ferme-Neuve, M (7909700)	09119	Chemin du Baskatong	Ruisseau du Diable
Ferme-Neuve, M (7909700)	09415	Montée Sirard	Ruisseau du Diable
Ferme-Neuve, M (7909700)	10675	4 ^e rang de Gravel	Décharge du lac Papineau
Ferme-Neuve, M (7909700)	10733	Montée Giroux	Décharge du lac Potvin
Ferme-Neuve, M (7909700)	10734	Montée Giroux	Ruisseau de la Chaîne
Fortierville, M (3804700)	04210	Rang Saint-Sauveur	Rivière aux Ormes
Fortierville, M (3804700)	04248	Route Saint-Onge	Ruisseau l'Espérance
Fortierville, M (3804700)	04249	Rang Saint-Sauveur	Ruisseau l'Espérance
Fortierville, M (3804700)	04251	Rang Saint-Antoine	Rivière Creuse
Fortierville, M (3804700)	04252	Chemin Saint-Philippe	Petite rivière du Chêne
Fortierville, M (3804700)	04253	Rang Saint-Antoine	Rivière aux Ormes
Fortierville, M (3804700)	04254	Rang Saint-Antoine	Rivière aux Ormes
Fortierville, M (3804700)	15128	Route 226	Petite rivière du Chêne
Fossambault-sur-le-Lac, V (2201000)	06108	Route de Fossambault	Rivière aux Pins
Frampton, M (2600500)	02129	7 ^e Rang	Rivière Henderson
Frampton, M (2600500)	02130	5 ^e -et-6 ^e Rang	Rivière Pyke
Frampton, M (2600500)	02131	Route Hurley	Rivière Desbarats
Frampton, M (2600500)	09232	Route Nugent	Décharge rivière Henderson
Frampton, M (2600500)	09234	Route 275	Rivière Henderson
Frampton, M (2600500)	09437	Route Cliche	Rivière Pyke
Frampton, M (2600500)	09440	Route 275	Rivière Pyke
Frampton, M (2600500)	09441	5 ^e -et-6 ^e Rang	Rivière Henderson
Franklin, M (6901000)	01717	Chemin de l'Artifice	Rivière Noire
Franklin, M (6901000)	01718	Rang des Savary	Ruisseau Brandy
Franklin, M (6901000)	01719	Montée Gervais	Rivière Noire
Franklin, M (6901000)	03115	Chemin de Covey Hill	Rivière aux Outardes Est
Franklin, M (6901000)	03116	Montée Clinton	Ruisseau Mitchell
Franklin, M (6901000)	03117	Montée de Covey Hill	Rivière aux Outardes Est
Franklin, M (6901000)	03120	Montée Wilson	Rivière aux Outardes Est

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Franklin, M (6901000)	03121	Chemin Blackwood	Affluent ruisseau Mitchell
Franklin, M (6901000)	09975	Montée Sharpe	Rivière aux Outardes
Frelighsburg, M (4601000)	04807	Chemin Abbott's Corner	Ruisseau Chaffee
Frelighsburg, M (4601000)	04808	Chemin des Bouleaux	Rivière aux Brochets
Frelighsburg, M (4601000)	04809	Chemin des Ormes	Affluent du ruisseau des Trembles
Frelighsburg, M (4601000)	09623	Chemin Pinnacle	Rivière Selby
Frelighsburg, M (4601000)	15869	Chemin du Moulin-à-Scie	Rivière aux Brochets
Frontenac, M (3002500)	02588	Chemin du Barrage	Rivière Nebnellis
Frontenac, M (3002500)	02589	5 ^e Rang	Rivière Nebnellis
Frontenac, M (3002500)	02593A	4 ^e Rang	Rivière des Indiens
Frontenac, M (3002500)	16115	4 ^e Rang	Rivière Blanche
Fugèreville, M (8505500)	07464	Chemin des Quinze	Rivière Laverlochère
Fugèreville, M (8505500)	07465	Chemin des Quinze	Rivière à la Loutre
Gallichan, M (8702000)	00262A	Chemin de la plage Doucet	Ruisseau Carbonneau
Gaspé, V (0300500)	02809	Montée de Pointe Navarre	Ruisseau Watering
Gaspé, V (0300500)	02811	Montée de Pointe Navarre	Rivière Dartmouth
Gaspé, V (0300500)	02835	Route Clark	Rivière de l'Anse à Brillant
Gaspé, V (0300500)	02839	Avenue Gaul	Rivière Seal Cove
Gaspé, V (0300500)	02840	Rue Brillant	Rivière Seal Cove
Gaspé, V (0300500)	02842	10 ^e Rue	Rivière de l'Anse à Brillant
Gaspé, V (0300500)	02843	Route de l'Anse à Brillant	Rivière de l'Anse à Brillant
Gaspé, V (0300500)	02860	Rang Saint-Patrice	Rivière de l'Anse aux Griffons
Gaspé, V (0300500)	02904	Rue des Loisirs	Rivière aux Renards
Gaspé, V (0300500)	02905	Rue des Loisirs	Rivière aux Renards
Gaspé, V (0300500)	02907	Rue du Banc	Rivière aux Renards
Gaspé, V (0300500)	09664	Route Fournier	Ruisseau des Atocas
Gaspé, V (0300500)	10020	Chemin Corte-Réal	Rivière Petite-Fourche
Gaspé, V (0300500)	10216	Chemin de Seal Cove	Rivière Seal Cove
Gaspé, V (0300500)	10721	Rue McAuley	Rivière Seal Cove
Gaspé, V (0300500)	10793	Montée de Pointe Navarre	Branche de la rivière Dartmouth
Gatineau, V (8101700)	03070	Boulevard Fournier	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	03071	Boulevard Taché	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	03072	Boulevard Fournier	Ruisseau Leamy
Gatineau, V (8101700)	05414	Montée Mineault	Petite rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Gatineau, V (8101700)	05415	Chemin Mongeon	Petite rivière Blanche
Gatineau, V (8101700)	05425	Rue Maclaren	Rivière du Lièvre
Gatineau, V (8101700)	05464	Route 148	Petite rivière Blanche
Gatineau, V (8101700)	05582	Route 148	Rivière du Lièvre
Gatineau, V (8101700)	09169	Rue Montcalm	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	09170	Rue Wright	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	13437	Boulevard Fournier	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	14003	Boulevard Fournier	Ruisseau Leamy
Gatineau, V (8101700)	14075	Boulevard Montclair	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	14377	Rue Hôtel de ville	Boulevard Maisonneuve
Gatineau, V (8101700)	14384	Rue Victoria	Boulevard Maisonneuve
Gatineau, V (8101700)	15104	Boulevard Saint-Laurent	Ruisseau de la Brasserie
Gatineau, V (8101700)	16167	Rue McLaren	Rivière du Lièvre
Girardville, M (9205500)	06599	Rang Saint-Joseph Nord	Rivière Gervais
Girardville, M (9205500)	06617	Rang Notre-Dame	Rivière du Dix
Girardville, M (9205500)	14680	Rang Saint-Joseph Nord	Rivière Ouasiemsca
Godmanchester, CT (6906000)	03100	Montée Paul	Rivière Trout
Godmanchester, CT (6906000)	03105	Chemin de la 2 ^e -Concession	Rivière Trout
Godmanchester, CT (6906000)	03125	Montée Arnold	Ruisseau Beaver
Godmanchester, CT (6906000)	11780	Chemin de la 4 ^e -Concession	Fossé
Godmanchester, CT (6906000)	14602	Chemin de la 1 ^{re} -Concession	Rivière Trout
Godmanchester, CT (6906000)	15787	Chemin de la 4 ^e Concession	Rivière Trout
Godmanchester, CT (6906000)	16096	Montée Morrisson	Rivière Trout
Gore, CT (7602500)	00366	Chemin du Lac Chevreuil	Décharge du lac Dawson
Gouin, TS (6291205)	03301	Chemin des Cyprès	Rivière Mattawin
Gouin, TS (6291205)	03302	Chemin du Vieux Moulin	Décharge du lac des Îles
Gracefield, V (8303200)	02973	Chemin du Pont	Rivière Gatineau
Gracefield, V (8303200)	03030	Chemin Parker	Ruisseau entre les lac Bitobi
Gracefield, V (8303200)	03055	Chemin des Cerises	Ruisseau des Cerises
Gracefield, V (8303200)	03056	Chemin Willie-Barbe	Rivière Blue Sea
Gracefield, V (8303200)	03058	Chemin du Ruisseau-des-Cerises	Rivière Picanoc
Gracefield, V (8303200)	03060	Chemin du Lac-des-Îles	Décharge du lac Duclos
Gracefield, V (8303200)	03062	Chemin Labelle	Rivière Blue Sea
Gracefield, V (8303200)	03064	Chemin de la traverse-Bénard	Rivière Blue Sea

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Gracefield, V (8303200)	03065	Chemin Marks	Rivière Picanoc
Granby, V (4701700)	06985	Rue Robinson Sud	Rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	06986	10 ^e Rang Ouest	Ruisseau Brandy
Granby, V (4701700)	11958	Rue de la Gare	Rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	11960	Rue Saint-Charles Sud	Rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	13828	Chemin Ostiguy	Affluent rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	14443	Route 112	Rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	14524	Rue Simonds Sud	Rivière Yamaska Nord
Granby, V (4701700)	16131	Chemin du 11 ^e -Rang Est	Rivière Mawcook
Grand-Calumet, M (8403500)	05960	Chemin de la Barry	Rivière Barry
Grande-Rivière, V (0201500)	09092	Rameau	Rivière à Gagnon
Grande-Vallée, M (0302000)	02727	Chemin du Pont	Rivière de la Grande Vallée
Grande-Vallée, M (0302000)	02729	Route de la Rivière	Rivière de la Grande Vallée
Grande-Vallée, M (0302000)	02730	Route de la Rivière	Rivière de la Grande Vallée
Grande-Vallée, M (0302000)	02731	Route de la Rivière	Rivière de la Grande Vallée
Grand-Métis, M (0906000)	04395	Chemin de la Pointe-Leggatt	Ruisseau (sans appellation)
Grand-Métis, M (0906000)	04396	Chemin de la Pointe-Leggatt	Ruisseau (sans appellation)
Grand-Remous, M (8309500)	03004	Chemin Parisé	Rivière Gatineau
Grenville, VL (7605500)	00388	Rue Principale	Rivière Kingham
Grenville, VL (7605500)	09375	Chemin du Canal	Rivière des Outaouais
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00342	Rue Principale	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00369	Chemin Rawcliff	Rivière Kingham
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00370	Chemin Walker	Rivière Rouge
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00372	Chemin Brown-Bennet	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00373	Chemin des Feuillus	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00374	Concession Boyd	Rivière du Calumet Est
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00377	Chemin Windfield	Rivière du Calumet Est
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00378	Chemin de la Rivière-Rouge	Rivière Burn
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00379	Chemin Scotch	Rivière du Calumet Est
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00381	Chemin Scotch	Rivière Kingham
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00383	Chemin Lacelle	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	00384	Chemin Walker	Rivière Rouge
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	09372	Chemin Windfield	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	09374	Chemin de la Prairie	Rivière Rouge

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	09376	Chemin Lacelle	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	09377	8 ^e Rang	Rivière du Calumet
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	10046	Chemin des Vents-Violents	Rivière Rouge
Grenville-sur-la-Rouge, M (7605200)	10490	Chemin Scotch	Rivière du Calumet
Gros-Mécatina, M (9801400)	02471	Route municipale	Baie-des-Moutons
Gros-Mécatina, M (9801400)	11646	Chemin du Lac Robertson	Lac Salé
Gros-Mécatina, M (9801400)	11647	Chemin du Lac Robertson	Lac Salé
Grosses-Roches, M (0801500)	04400	Route des Grosses-Roches	Ruisseau à la Loutre
Grosses-Roches, M (0801500)	04402	Rue Monseigneur-Ross	Ruisseau des Grosses Roches
Guyenne, TS (8890403)	00201	Chemin Lac-Chicobi	Ruisseau Guyenne
Guyenne, TS (8890403)	00201A	Entres les lots 49-50	Ruisseau Guyenne
Guyenne, TS (8890403)	10086	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Ruisseau Guyenne
Ham-Nord, CT (3901000)	07932	Rang Saint-Philippe	Ruisseau Demers
Ham-Nord, CT (3901000)	07933	10 ^e Rang Est	Ruisseau Grimard
Ham-Nord, CT (3901000)	07934	10 ^e Rang Est	Ruisseau Guertin
Ham-Nord, CT (3901000)	07941	Route du 8 ^e -Rang	Rivière des Vases
Ham-Nord, CT (3901000)	07943	Rang de la Montagne	Rivière Nicolet
Ham-Nord, CT (3901000)	10682	Rang des Chutes	Rivière Nicolet
Hampden, CT (4107500)	01961	Chemin Franceville	Ruisseau McLeod
Hampden, CT (4107500)	14638	Chemin du Quatre-Milles	Rivière au Saumon
Harrington, CT (7606500)	00391	Chemin du Lac-Beaven	Rivière McDonald
Harrington, CT (7606500)	00394	Chemin de la Rivière-Maskinongé	Rivière Rouge
Harrington, CT (7606500)	00396	Chemin Mill Pond	Rivière Cameron
Harrington, CT (7606500)	00397	Chemin Parker	Décharge du lac McDonald
Harrington, CT (7606500)	00400	Chemin Rivière-Rouge Nord	Rivière Cameron
Harrington, CT (7606500)	00401	Chemin Dobbie	Rivière Cameron
Harrington, CT (7606500)	10231	Chemin Trineer	Rivière Maskinongé
Hatley, CT (4505500)	07088	Chemin McDonald	Ruisseau Jack
Hatley, CT (4505500)	07201	Chemin Vaughan	Rivière Massawippi
Hatley, CT (4505500)	10723	Chemin Highland	Ruisseau Abbott
Hatley, M (4504300)	07205	Chemin du Ruisseau	Ruisseau Lachapelle
Hatley, M (4504300)	07206	Chemin Labbé	Ruisseau Lachapelle
Hatley, M (4504300)	07207	Chemin de la Station	Ruisseau Brook
Hatley, M (4504300)	07209	Chemin Walker	Rivière Niger

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Hatley, M (4504300)	08798	Chemin du Ruisseau	Ruisseau Brook
Havelock, CT (6900500)	03129	Rang Sainte-Marie	Rivière des Anglais
Havelock, CT (6900500)	03130	Chemin Cowan	Rivière des Anglais
Hébertville, M (9302000)	03711	Rue Turgeon	Rivière des Aulnaies
Hébertville, M (9302000)	03712	Route du Bac	Lac Kénogamichie
Hébertville, M (9302000)	03716	Chemin de la Meunerie	Rivière des Aulnaies
Hébertville, M (9302000)	03717	2 ^e Rang	Rivière Belle-Rivière
Hébertville, M (9302000)	03718	3 ^e Rang	Rivière Belle-Rivière
Hébertville, M (9302000)	03758	Rue Hébert	Rivière des Aulnaies
Hébertville, M (9302000)	09954	Route des Savard	Rivière Belle-Rivière
Hébertville-Station, VL (9302500)	11553	Rue Saint-Wilbrod	Rivière Bédard
Hemmingford, CT (6801500)	03131	Montée Giroux	Rivière des Anglais
Hemmingford, CT (6801500)	03133	Chemin de Covey Hill	Rivière des Anglais
Hemmingford, CT (6801500)	03137	Chemin Hurley	Ruisseau Norton
Hemmingford, CT (6801500)	03138	Chemin Back-Bush	Ruisseau Norton
Hemmingford, CT (6801500)	03140	Chemin William	Rivière L'Acadie
Hemmingford, CT (6801500)	03141	Chemin Fisher	Rivière L'Acadie
Hemmingford, CT (6801500)	03143	Rang Saint-Pierre Est	Rivière L'Acadie
Hemmingford, CT (6801500)	15640	Chemin White	Ruisseau Norton
Henryville, M (5604200)	03198	Route 225	Ruisseau Faddentown
Henryville, M (5604200)	03199	Rang du Marécage	Ruisseau Adams
Henryville, M (5604200)	03200	Route 225	Rivière du Sud
Henryville, M (5604200)	03202	Rang Lamoureux	Ruisseau Adams
Henryville, M (5604200)	09256	Rang du Marécage	Rivière du Sud
Henryville, M (5604200)	09257	Route 225	Ruisseau Little Creek
Hérouxville, P (3503500)	03950	Rang Saint-Pierre	Rivière à la Tortue
Hérouxville, P (3503500)	03951	Chemin Val-Notre-Dame	Rivière Mékinac Sud
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03102	Chemin de la 1 ^{re} -Concession	Rivière Châteauguay
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03106	Chemin de la 3 ^e -Concession	Rivière Châteauguay
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03107	Chemin Gilmore	Rivière Châteauguay
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03147	Chemin Lost Nation	Rivière aux Outardes
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03149	Montée de Powerscourt	Rivière Hinchinbrooke
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03151	Chemin de la 1 ^{re} -Concession	Ruisseau Collins
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03152	Montée de Rockburn	Rivière aux Outardes

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03154	Chemin Williams	Ruisseau Mitchell
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03156	Chemin Gore	Ruisseau Haws
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03157	Chemin de la 1 ^{re} -Concession	Rivière Hinchinbrooke
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03161	Rue Main	Ruisseau Brinkworth
Hinchinbrooke, CT (6904500)	03170	Chemin Gowan	Ruisseau Noir
Hinchinbrooke, CT (6904500)	09417	Chemin du Pont Moonlight	Lac Moonlight
Hinchinbrooke, CT (6904500)	09418	Chemin Gowan	Ruisseau Haws
Hinchinbrooke, CT (6904500)	10223	Chemin Gowan	Ruisseau Mitchel
Hinchinbrooke, CT (6904500)	11564	Rue Main	Rivière Hinchinbrooke
Honfleur, M (1907000)	00993	Route de l'Église	Rivière des Aulnes
Hope Town, M (0502000)	01245	Route Tennier	Rivière Paspébiac
Hope Town, M (0502000)	01249	3 ^e Rang	Rivière Paspébiac
Hope Town, M (0502000)	09572	Route du Moulin	Partie de la rivière Paspébiac
Hope, CT (0502500)	01238	Route Whittom	Rivière Nouvelle
Hope, CT (0502500)	01239	Route Mcgee	Rivière Nouvelle
Hope, CT (0502500)	01242	Route Mcgee	Ruisseau Roussy
Hope, CT (0502500)	01243	3 ^e -Rang	Ruisseau Roussy
Hope, CT (0502500)	01244	Route Whittom	Ruisseau Bertrand
Huberdeau, M (7806500)	00409	Chemin de Gray Valley	Rivière des Iroquois
Huntingdon, V (6905500)	03173	Rue Lorne	Rivière Châteauguay
Inverness, M (3205800)	04644	Chemin Gosford	Rivière McKenzie
Inverness, M (3205800)	04646	Route Kinnears	Ruisseau du Petit-Kinnears
Inverness, M (3205800)	04647	Route Cruikshank	Ruisseau Bullard
Inverness, M (3205800)	04648	Chemin Hamilton	Rivière Bécancour
Inverness, M (3205800)	04649	8 ^e -et-9 ^e Rang	Rivière Bécancour
Inverness, M (3205800)	04650	10 ^e -et-11 ^e Rang	Rivière Bécancour
Inverness, M (3205800)	04651	Route Lepage	Rivière Noire
Inverness, M (3205800)	04653	Chemin Gosford	Rivière Bécancour
Inverness, M (3205800)	09559	5 ^e Rang	Rivière McKenzie
Irlande, M (3104000)	04664	Route Marcheterre	Rivière Bécancour
Irlande, M (3104000)	04666	Chemin Bennett	Rivière au Pin
Irlande, M (3104000)	04667	Route Marcheterre	Rivière au Pin
Irlande, M (3104000)	04668	Chemin Bennett	Ruisseau Venlo
Irlande, M (3104000)	04669	Chemin Craig	Rivière Larochelle

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Irlande, M (3104000)	04670	Chemin Craig	Rivière Bécancour
Irlande, M (3104000)	04672	Chemin Gosford	Ruisseau Gardner
Irlande, M (3104000)	04674	Route Larochelle	Rivière Larochelle
Irlande, M (3104000)	04675	6 ^e Rang	Ruisseau Mclean
Irlande, M (3104000)	04676	6 ^e Rang	Ruisseau Mclean
Irlande, M (3104000)	04677	6 ^e Rang	Ruisseau Bagot
Irlande, M (3104000)	04678	La Grande Ligne	Ruisseau (sans appellation)
Irlande, M (3104000)	04679	La Grande Ligne	Rivière Larochelle
Irlande, M (3104000)	09642	Route 216	Rivière Chainey
Irlande, M (3104000)	10125	Chemin Gosford	Rivière Larochelle
Ivry-sur-le-Lac, M (7804200)	07667	Chemin du Lac-de-la-Grise	Décharge du lac Manitou
Ivry-sur-le-Lac, M (7804200)	07669	Chemin du Lac-Manitou	Décharge du lac Fer-à-Cheval
Ivry-sur-le-Lac, M (7804200)	07670	Chemin du Lac-Rougeaud	Décharge du lac Vaseux
Joliette, V (6102500)	03261	Boulevard de la Base-de-Roc	Rivière L'Assomption
Joliette, V (6102500)	03316	Boulevard Antonio-Barette	Rivière L'Assomption
Joliette, V (6102500)	03317	Rue Baby	Rivière L'Assomption
Joliette, V (6102500)	13237	Route Sainte-Anne	Voie Ferrée
Joliette, V (6102500)	14869	Rue du Père-Wilfrid-Corbeil	Rivière L'Assomption
Kamouraska, M (1405000)	03414	Chemin de l'Embarras	Rivière Goudron
Kamouraska, M (1405000)	03415	Chemin de l'Embarras	Rivière Kamouraska
Kazabazua, M (8301500)	02937	Chemin du Ruisseau-des-Cerises	Rivière Picanoc
Kazabazua, M (8301500)	02938	Chemin Willoughby	Rivière Kazabazua
Kazabazua, M (8301500)	02940	Chemin Jinglestown	Rivière Kazabazua
Kiamika, M (7902500)	03535	Rue Principale	Rivière Kiamika
Kiamika, M (7902500)	03536	Chemin de la Presqu'Île	Ruisseau François
Kiamika, M (7902500)	03537	Chemin Lac-François	Ruisseau François
Kiamika, M (7902500)	03538	Chemin Deschambeault	Rivière Kiamika
Kingsey Falls, V (3909700)	02296	Chemin Corriveau	Ruisseau Francoeur
Kingsey Falls, V (3909700)	02297	Route Dubois	Ruisseau Abercrombie
Kinnear's Mills, M (3110500)	04712	3 ^e Rang	Rivière Osgood
Kinnear's Mills, M (3110500)	04713	Chemin des Érables	Ruisseau (sans appellation)
Kinnear's Mills, M (3110500)	04714	Route Bailey	Ruisseau Old Mill
Kinnear's Mills, M (3110500)	04715	4 ^e Rang	Rivière Osgood
Kinnear's Mills, M (3110500)	08983	Rang Saint-Joseph	Ruisseau Prévost

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Kinnear's Mills, M (3110500)	10813	Chemin de Kinnear's Mills	Rivière Osgood
La Bostonnais, M (9001700)	03889	Rue de l'Église	Rivière Bostonnais
La Bostonnais, M (9001700)	03890	Rang du Sud-Est	Rivière Bostonnais
La Bostonnais, M (9001700)	03891	Route Bostonnais	Rivière Stewart
La Conception, M (7811500)	03555	Ancienne route 117	Rivière Rouge
La Doré, P (9105000)	06678	Chemin du Lac-Rond	Rivière au Doré Ouest
La Doré, P (9105000)	14184	Avenue des Jardins	Rivière au Doré Ouest
La Doré, P (9105000)	14185	Route Saint-Joseph Nord	Rivière au Doré Ouest
La Guadeloupe, VL (2903000)	02618	Rang Saint-Jean-Baptiste	Ruisseau (sans appellation)
La Guadeloupe, VL (2903000)	09242	12 ^e Rang	Rivière Saint-Victor
La Macaza, M (7904700)	03569	Chemin du Pont-Méthot	Rivière Macaza
La Macaza, M (7904700)	03571	Chemin du Lac Chaud	Ruisseau Chaud
La Macaza, M (7904700)	03572	Chemin des Chutes	Ruisseau Chaud
La Macaza, M (7904700)	03573	Chemin Ouelette	Ruisseau Chaud
La Macaza, M (7904700)	03575	Chemin du Pont Couvert	Rivière Macaza
La Macaza, M (7904700)	10416	Chemin Tour du Lac	Ruisseau Chaud
La Malbaie, V (1501300)	01649	Rang Saint-Charles	Décharge des quatre lacs de la Providence
La Malbaie, V (1501300)	01650	Chemin du Golf	Rivière Mailloux
La Malbaie, V (1501300)	01653	Rang Sainte-Anne	Rivière du Port au Saumon
La Malbaie, V (1501300)	01693	Chemin de Grand-Fonds Nord	Rivière Comporté
La Malbaie, V (1501300)	01697	Rang Sainte-Julie	Rivière Comporté
La Malbaie, V (1501300)	13856	Chemin de la Vallée	Rivière Comporté
La Martre, M (0403000)	02699	Route de la Branche Ouest	Rivière à la Martre Ouest
La Martre, M (0403000)	02700	Route de la Rivière	Rivière à la Martre
La Martre, M (0403000)	02701	Route de la Rivière	Rivière à la Martre
La Martre, M (0403000)	02702	Route du Ruisseau	Ruisseau Vallée
La Martre, M (0403000)	10570	Route du Ruisseau	Ruisseau Vallée
La Minerve, M (7813000)	03579	Montée Charette	Lac Barrière
La Minerve, M (7813000)	09364	Chemin des Pionniers	Rivière Preston
La Minerve, M (7813000)	14786A	Chemin Séguin	Ruisseau Noir
La Minerve, M (7813000)	14786B	Chemin Séguin	Décharge du lac à la Truite
La Morandière, M (8801500)	00064	Route La Morandière-Vassal	Rivière La Morandière
La Morandière, M (8801500)	00068	Chemin des 5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Rivière Laflamme

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
La Morandière, M (8801500)	00069	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs	Rivière Laflamme
La Morandière, M (8801500)	00070	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs	Rivière Lapromanade
La Morandière, M (8801500)	00095A	Route Duvernay-Castagnier	Rivière Obalski
La Patrie, M (4102700)	01926	Chemin du Petit-Canada Ouest	Rivière Ditton
La Patrie, M (4102700)	01993	Rue Racine Sud	Ruisseau Gendron
La Patrie, M (4102700)	10549	Chemin du Petit-Canada Ouest	Rivière Saumon
La Patrie, M (4102700)	10761	Route 257	Ruisseau Galt
La Pêche, M (8203500)	02953	Chemin de la Batteuse	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	02956	Chemin de la Prairie	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	02957	Chemin Du Moulin	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	02959	Chemin Léger-Vaillancourt	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	03014	Chemin Saint-Louis	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	03017	Chemin Gélinas	Ruisseau Para
La Pêche, M (8203500)	03020	Chemin Saint-Louis	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	03044	Chemin de la Rivière	Ruisseau Mullin
La Pêche, M (8203500)	03045	Chemin de la Rivière Est	Ruisseau Daly
La Pêche, M (8203500)	03046	Chemin de la Rivière Est	Ruisseau Wilson
La Pêche, M (8203500)	03047	Chemin Riverside	Rivière La Pêche
La Pêche, M (8203500)	03048	Chemin Newcommon	Rivière Gatineau
La Pêche, M (8203500)	05872	Chemin Gauvin	Ruisseau Lepage
La Pêche, M (8203500)	05874	Montée Bussièrès	Décharge du lac Scantland
La Pêche, M (8203500)	09701	Chemin Brazeau	Rivière La Pêche
La Pocatière, V (1408500)	15975	9 ^e Rue	Rivière Saint-Jean
La Prairie, V (6701500)	08940	Rang Saint-Raphaël	Ruisseau Saint-Claude
La Prairie, V (6701500)	08941	Montée Saint-Grégoire	Ruisseau Saint-Claude
La Présentation, P (5403500)	07302	Chemin José	Rivière Salvail
La Présentation, P (5403500)	07303	Rang Salvail Sud	Ruisseau Rouge
La Rédemption, P (0900500)	04536	Route Ouellet	Rivière Rouge
La Rédemption, P (0900500)	04538	2 ^e Rang	Rivière Rouge
La Rédemption, P (0900500)	04541	8 ^e Rang	Rivière Mitis
La Rédemption, P (0900500)	04542	Route du Portage	Rivière Rouge
La Reine, M (8708000)	00227	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00228	Route de La Reine-Saint-Lambert	Rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00230	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière La Reine

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
La Reine, M (8708000)	00231	Route de La Reine-Clerval	Affluent rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00232	Route de La Reine-Clerval	Affluent rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00233	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière Goulet
La Reine, M (8708000)	00234	Route La Reine-Saint-Lambert	Rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00236	Route Clerval-La Reine	Ruisseau Saugeen
La Reine, M (8708000)	00237	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00238	6 ^e -et-7 ^e Rang	Ruisseau Saugeen
La Reine, M (8708000)	00239	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00240	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Chaboillez
La Reine, M (8708000)	00241	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière La Reine
La Reine, M (8708000)	00242	Chemin du 1 ^e -au-10 ^e -Rang	Rivière La Reine
La Sarre, V (8709000)	00244	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière Des Méloizes
La Sarre, V (8709000)	00246	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Des Méloizes
La Sarre, V (8709000)	00247	3 ^e Avenue Ouest	Rivière du Sud
La Sarre, V (8709000)	00249	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière Des Méloizes
La Sarre, V (8709000)	00252	Chemin de la Calamité	Rivière Des Méloizes
La Sarre, V (8709000)	00253	Chemin du 8 ^e -Rang	Affluent rivière Des Méloizes
La Sarre, V (8709000)	00255	Chemin de la Calamité	Ruisseau Mance
La Sarre, V (8709000)	00256	Chemin du 1 ^e -au-10 ^e -Rang	Rivière du Portage
La Sarre, V (8709000)	00258	Rue Principale	Rivière du Sud
La Trinité-des-Monts, P (1001000)	06484	Chemin du Cenellier	Rivière Cenellier
La Trinité-des-Monts, P (1001000)	09249	Chemin de la Rivière-Verte Ouest	Rivière Verte
La Tuque, V (9001200)	03895	Chemin de Doheny	Rivière du Milieu
La Tuque, V (9001200)	03911	Chemin du rang Est	Ruisseau Bourgeois
La Tuque, V (9001200)	03913	Chemin du rang Ouest	Décharge du lac Langelier
La Tuque, V (9001200)	03914	Chemin du Canton-Vallières	Rivière Saint-Maurice
La Tuque, V (9001200)	03923	Chemin Moisan	Rivière Croche
La Tuque, V (9001200)	03953A	Chemin du Canton-Vallières	Ruisseau Deveriche
La Tuque, V (9001200)	10789	Rue Bostonnais	Chemin accès usine Saint-Laurent
La Tuque, V (9001200)	14283	Rang Ouest	Rivière Croche
La Visitation-de-Yamaska, M (5008500)	08036	Rang Chantillon	Rivière Sévère-René
La Visitation-de-Yamaska, M (5008500)	08037	Rang Saint-Pierre Sud	Rivière Carmel
Labelle, M (7812000)	03547	Chemin Saint-Cyr	Décharge du lac Cartier
Labelle, M (7812000)	10100	Chemin de la Dame	Rivière Maskinongé

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Labrecque, M (9305500)	03741	5 ^e Rang	Rivière des Habitants
Labrecque, M (9305500)	03744	9 ^e Rang	Rivière Mistook
Labrecque, M (9305500)	03745	Chemin Tour-du-Lac	Ruisseau Damas
Labrecque, M (9305500)	09970	3 ^e Rang	Rivière des Habitants
Lac-au-Saumon, M (0705700)	04504	Rang des Défricheurs	Ruisseau Roy
Lac-au-Saumon, M (0705700)	04505	Route du Lac-de-l' Amadou	Ruisseau Roy
Lac-au-Saumon, M (0705700)	04507	Rang des Défricheurs	Ruisseau des Sauvages
Lac-au-Saumon, M (0705700)	10116	Route du Lac-de-l' Amadou	Ruisseau des Sauvages
Lac-au-Saumon, M (0705700)	15678	Rang Didier	Ruisseau des Sauvages
Lac-aux-Sables, P (3501000)	09214	Chemin Sainte-Marie	Décharge du Lac Brûlé
Lac-aux-Sables, P (3501000)	10320	Chemin Tawachiche	Rivière Tawachiche
Lac-aux-Sables, P (3501000)	10662	Chemin Tawachiche	Rivière Tawachiche
Lac-aux-Sables, P (3501000)	10663	Chemin Tawachiche	Rivière Tawachiche Ouest
Lac-aux-Sables, P (3501000)	10952	Chemin Sainte-Marie	Rivière Propre
Lac-aux-Sables, P (3501000)	11200	Chemin Saint-Alphonse	Rivière Tawachiche
Lac-aux-Sables, P (3501000)	11201	Chemin Saint-Alphonse	Ruisseau des Baies
Lac-aux-Sables, P (3501000)	11202	Chemin du Lac Huron	Décharge du lac Huron
Lac-aux-Sables, P (3501000)	11204	Rue Sainte-Marie	Rivière Propre
Lac-aux-Sables, P (3501000)	11205	Route Boutet	Rivière Propre
Lac-Beauport, M (2204000)	01780	Chemin du Brûlé	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	01781	Chemin du Brûlé	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	01782	Chemin des Cascades	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	08817	Chemin des Mélèzes	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	08818	Chemin du Bord-de-l'Eau	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	08819	Chemin de la Vallée	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	11300	Chemin des Monts	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	11306	Chemin de l'Éperon	Rivière Jaune
Lac-Beauport, M (2204000)	15146	Chemin des Lacs	Rivière Jaune
Lac-Bouchette, M (9100500)	06735	Route de la Montagne	Rivière Ouiatchouan
Lac-Bouchette, M (9100500)	06736	Route de l'Ermitage	Passé du lac Bouchette
Lac-Bouchette, M (9100500)	06738	Chemin du Barrage	Rivière Ouiatchouan
Lac-Bouchette, M (9100500)	15534	Rue Principale	Ruisseau Thibault
Lac-Brome, V (4607500)	01421	Chemin Stagecoach	Ruisseau Draper
Lac-Brome, V (4607500)	01423	Chemin Stagecoach	Ruisseau Ruitier

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Lac-Brome, V (4607500)	01425	Chemin Johnston	Affluent rivière Yamaska Sud-Est
Lac-Brome, V (4607500)	01426	Chemin Stagecoach	Rivière Yamaska Sud-Est
Lac-Brome, V (4607500)	01429	Chemin Brome	Affluent du ruisseau North Branch
Lac-Brome, V (4607500)	01430	Chemin Brandy	Affluent rivière Yamaska
Lac-Brome, V (4607500)	01431	Chemin Davis	Rivière Yamaska
Lac-Brome, V (4607500)	01436	Chemin du Mont-Écho	Ruisseau North Branch
Lac-Brome, V (4607500)	01440	Chemin Boivin	Ruisseau North Branch
Lac-Brome, V (4607500)	01478	Chemin de Foster	Ruisseau Durrull
Lac-Brome, V (4607500)	01482	Chemin de Spring Hill	Ruisseau Cold
Lac-Brome, V (4607500)	01483	Chemin Victoria	Ruisseau Cold
Lac-Brome, V (4607500)	01485	Rue Maple	Ruisseau Cold
Lac-Brome, V (4607500)	09018	Chemin du Mont-Écho	Affluent de l'étang du Moulin
Lac-Brome, V (4607500)	09019	Chemin McCurdy	Affluent rivière Yamaska Sud-Est
Lac-Brome, V (4607500)	09025	Chemin Brandy	Rivière Yamaska
Lac-Brome, V (4607500)	09466	Chemin Bondville	Ruisseau Pearson
Lac-Brome, V (4607500)	09467	Chemin Kuss	Affluent rivière Yamaska Sud-Est
Lac-des-Aigles, M (1306000)	06439	Route du Rang-Bédard	Rivière des Aigles
Lac-des-Aigles, M (1306000)	06441	Chemin du Nord-du-Lac	Rivière Saint-Jean
Lac-des-Aigles, M (1306000)	06443	Petit-3 ^e Rang Ouest	Ruisseau aux Castors
Lac-des-Écorces, M (7907800)	03481	Chemin des Quatre-Fourches	Rivière Kiamika
Lac-des-Plages, M (8013000)	05483	Chemin Chalifoux	Rivière Maskinongé
Lac-des-Plages, M (8013000)	05484	Chemin du Lac-de-la-Carpe	Rivière à la Carpe
Lac-des-Plages, M (8013000)	05485	Chemin du Moine	Rivière Petite Rouge
Lac-des-Plages, M (8013000)	05486	Chemin du Moine	Rivière Petite Rouge
Lac-des-Plages, M (8013000)	05790	Chemin du Tour du Lac	Lac des Plages
Lac-des-Plages, M (8013000)	05809	Chemin du Lac-de-la-Carpe	Rivière à la Carpe
Lac-des-Plages, M (8013000)	05810	Chemin Tour du Lac	Lac des Plages
Lac-des-Seize-Îles, M (7705500)	00424	Chemin du Petit Pont	Lac des Seize Îles
Lac-des-Seize-Îles, M (7705500)	10670	Chemin Fandrich	Décharge du lac des Seize Îles
Lac-Drolet, M (3008000)	02599	1 ^{er} Rang	Rivière Eugénie
Lac-Drolet, M (3008000)	02606	4 ^e Rang	Embranchement Rivière Eugénie
Lac-Drolet, M (3008000)	14787	1 ^{er} rang Gayhurst	Rivière Drolet
Lac-Drolet, M (3008000)	16048	Rang Ludgine	Rivière Eugénie
Lac-du-Cerf, M (7901500)	09525	Chemin Tour du Lac	Ruisseau Flood

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Lac-Etchemin, M (2805300)	02133	Route du Sanctuaire	Rivière Famine
Lac-Etchemin, M (2805300)	02134	8 ^e Rang	Décharge du lac-Etchemin
Lac-Etchemin, M (2805300)	02138	Chemin Beaudoin	Décharge du lac Caribou
Lac-Etchemin, M (2805300)	02139	14 ^e Rang	Rivière à la Raquette
Lac-Etchemin, M (2805300)	02140	5 ^e Rang	Petite rivière Etchemin
Lac-Etchemin, M (2805300)	02163	Rue du Sanctuaire	Décharge du lac Etchemin
Lac-Etchemin, M (2805300)	09236	12 ^e Rang	Bras de la rivière à la Raquette
Lac-Frontière, M (1801000)	05118	9 ^e Rang	Petit ruisseau Maringouin
Lachute, V (7602000)	00337	Rue Hamford	Rivière de l'Ouest
Lachute, V (7602000)	00415	Chemin Thomas Gore	Fossé de la Décharge
Lachute, V (7602000)	00422	Rue Milway	Rivière du Nord
Lachute, V (7602000)	09436	Chemin de la Rivière-du-Nord	Rivière Lakefield
Lachute, V (7602000)	13957	Route 148	Rivière de l'Ouest
Lac-Saguay, VL (7906000)	03474	Chemin de la Presqu'île	Lac Saguay
Lac-Saguay, VL (7906000)	03475	Vieille route 11	Rivière Saguay
Lac-Saguay, VL (7906000)	03687	Chemin des Fondateurs	Décharge du lac du Un
Lac-Sainte-Marie, M (8302000)	02978	Chemin Lemens	Ruisseau Paul-Émile
Lac-Sainte-Marie, M (8302000)	08882	Chemin Sage	Ruisseau du Plomb
Lac-Sainte-Marie, M (8302000)	08883	Chemin Ryanville	Ruisseau du Plomb
Lac-Saint-Paul, M (7910500)	03560	Montée des Bouleaux	Décharge du lac Marie-Louise
Lac-Saint-Paul, M (7910500)	03561	Chemin Marie-Louise	Décharge du lac Sarrazin
Lac-Sergent, V (3412000)	06125	Chemin du Tour-du-Lac Sud	Décharge du lac Sergent
Lac-Simon, M (8009500)	05451A	Chemin de la Presqu'île	Décharge du lac Barrière
Lac-Simon, M (8009500)	05475	4 ^e Rang Sud	Ruisseau Laroche
Lac-Simon, M (8009500)	15785	Route 315	Rivière Petite Nation
Lac-Supérieur, M (7809500)	07701	Chemin Fleurant	Ruisseau Noir
Lac-Supérieur, M (7809500)	07704	Chemin du Moulin-David	Rivière Noire
Lac-Supérieur, M (7809500)	08992	Chemin des Belles-Rivières	Ruisseau Français
Laforce, M (8507000)	07449	Chemin de Belleterre- Laforce	Ruisseau Klock
Lambton, M (3009500)	15941	Rang Saint-Michel	Ruisseau Garant
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	01828	Rue Saint-Paul	Rivière Lorette
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	01829	Route du Moulin Nord	Rivière Lorette
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	01830	Route du Moulin	Rivière Lorette
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	01831	Rue Saint-Jean-Baptiste	Rivière Lorette

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	13383E	Route 138 Est	Voie ferrée
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	13383W	Route 138 Ouest	Voie ferrée
L'Ancienne-Lorette, V (2305700)	13384	Route 138	Rivière Lorette
Landrienne, CT (8803500)	00072	Chemin des 4 ^e -5 ^e -6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Martel
Landrienne, CT (8803500)	00078	Route Saint-Marc-Landrienne	Rivière Peter-Brown
Landrienne, CT (8803500)	00079	Route Saint-Marc-Landrienne	Rivière Landrienne
Landrienne, CT (8803500)	00080	Chemin des 4 ^e -5 ^e -6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Peter-Brown
Landrienne, CT (8803500)	08400	Route Saint-Marc-Landrienne	Rivière Landrienne
L'Ange-Gardien, M (2104000)	08835	Chemin Lucien-Lefrançois	Décharge du lac la Retenue
L'Ange-Gardien, M (8200500)	05446	Chemin River	Ruisseau Hillman
L'Ange-Gardien, M (8200500)	05500	Montée Lamarche	Rivière Blanche
Languedoc, Partie, TS (8790401)	00220	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Macamic
Languedoc, Partie, TS (8790401)	00223	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Rivière Macamic
Languedoc, Partie, TS (8790401)	00226A	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Ruisseau Coguay
Languedoc, Partie, TS (8790401)	00226B	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Petite Macamic
Lanoraie, M (5201700)	09038	Rang Petit Bois D'Autray	Rivière Saint-Joseph
L'Anse-Saint-Jean, M (9421000)	02416	Chemin Saint-Thomas	Rivière Saint-Jean
L'Anse-Saint-Jean, M (9421000)	02424	Chemin Périgny	Rivière Bras à Pierre
L'Anse-Saint-Jean, M (9421000)	09349	Chemin Périgny	Rivière Bras à Pierre
L'Anse-Saint-Jean, M (9421000)	10181	Chemin Saint-Thomas	Rivière Saint-Jean
L'Anse-Saint-Jean, M (9421000)	16483	Chemin de l'Anse	Ruisseau Boudreault
Lantier, M (7801500)	07708	Chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire	Décharge du lac de la Montagne Noire
Lantier, M (7801500)	07709	Chemin de la Sablière	Rivière Quevillon
Lantier, M (7801500)	07710	Chemin de la Source	Rivière Quevillon
Lantier, M (7801500)	07711	Chemin des Cassandres	Décharge du lac de la Montagne Noire
Lantier, M (7801500)	07713	Chemin du Lac-Cardin	Lac Cardin
Lantier, M (7801500)	07714	Chemin de la Source	Rivière Quevillon
Lantier, M (7801500)	07715	Chemin du Lac-Ludger	Décharge du lac Ludger
Larouche, M (9426500)	09342	Route Dorval	Rivière Dorval
Larouche, M (9426500)	09343	Route Dorval	Rivière Dorval
Larouche, M (9426500)	09344	Route Dorval	Rivière Dorval
Larouche, M (9426500)	09345	Route Dorval	Rivière Dorval
Larouche, M (9426500)	09346	Route Dorval	Rivière Dorval
Larouche, M (9426500)	10203	Route Dorval	Rivière Dorval

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
L'Ascension, M (7905000)	03588	Chemin Tour-du-Lac-Lynch Nord	Ruisseau Chaud
L'Ascension, M (7905000)	03591	Chemin des Serres	Ruisseau Jaune
L'Ascension, M (7905000)	03592	Chemin du Lac-Mousseau	Ruisseau Jaune
L'Ascension, M (7905000)	03593	Chemin de la Maison-de-Pierres	Ruisseau Curières
L'Ascension, M (7905000)	03595	Montée de la Mine	Ruisseau Blanc
L'Ascension, M (7905000)	03598	Chemin du Lac-Blanc	Ruisseau Blanc
L'Ascension, M (7905000)	03599	Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord	Ruisseau Poulin
L'Ascension, M (7905000)	14153	Chemin des Cyr	Ruisseau Jaune
L'Ascension-de-Notre-Seigneur, P (9306500)	03751	Grande Ligne	Rivière Mistook
L'Assomption, V (6002800)	03829	Rang Nord	Ruisseau Saint-Georges
L'Assomption, V (6002800)	03831	Rang Nord	Ruisseau Vacher
L'Assomption, V (6002800)	03848	Chemin du Pont	Rivière L'Assomption
L'Assomption, V (6002800)	10799	Rue Hervieux	Ruisseau du Point du Jour
L'Assomption, V (6002800)	14279	Chemin du Golf	Ruisseau du Point du Jour
Latulipe-et-Gaboury, CU (8506000)	07474	Chemin du Lac-des-Bois	Rivière Fraser
Latulipe-et-Gaboury, CU (8506000)	07475	Route du 5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Rivière McFadden
Latulipe-et-Gaboury, CU (8506000)	07477	9 ^e Rang Ouest	Rivière Fraser
Latulipe-et-Gaboury, CU (8506000)	10208	Route du 8 ^e -Rang	Ruisseau Gillies
Laurier-Station, VL (3306000)	10461	Route Saint-André	Rivière Huron
Laurier-Station, VL (3306000)	10462	Route Seigneurie	Rivière Huron
Laurierville, M (3207200)	04704	8 ^e Rang Ouest	Rivière Noire
Laurierville, M (3207200)	04705	DRoute de la Station	Rivière Barbue
Laurierville, M (3207200)	04707	Route de la Grosse-Île	Rivière Bécancour
Laurierville, M (3207200)	04709	Route Provencher	Rivière Noire
Laurierville, M (3207200)	09637	4 ^e Rang	Rivière Barbue
Laurierville, M (3207200)	11654	Route Provencher	Ruisseau Paradis
Lavaltrie, V (5200700)	01144	Montée Guy-Mousseau	Rivière Saint-Jean
Lavaltrie, V (5200700)	01147	Chemin Lavaltrie	Ruisseau du Point du Jour
Lavaltrie, V (5200700)	14163	Traverse de la Savane	Ruisseau du Point du Jour
L'Avenir, M (4902500)	02300	Chemin Allard	Le Grand Ruisseau
Laverlochère, M (8505000)	07471	Route des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs	Rivière à la Loutre
Laverlochère, M (8505000)	07473	1 ^{er} -et- 2 ^e rang de Laverlochère	Rivière à la Loutre
Lawrenceville, VL (4204500)	07005	Route Yamaska	Rivière Rouge
Lawrenceville, VL (4204500)	07006	Rue de l'Île	Rivière Rouge

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Lawrenceville, VL (4204500)	07007	Chemin Dandeneault	Ruisseau (sans appellation)
Lawrenceville, VL (4204500)	07009	Chemin du 9 ^e -Rang	Rivière Noire
Lawrenceville, VL (4204500)	11950	Rue de l'Île	Rivière Rouge
Le Bic, M (1006500)	06386	Route de Saint-Valérien	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	06387	Rue Saint-Jean-Baptiste	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	06388	Route du Golf	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	06403	Chemin 3 ^e -Rang	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	06406	Chemin du Golf	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	06407	Route Dastous	Rivière Gamache
Le Bic, M (1006500)	10445	Chemin du 2 ^e -Rang	Rivière du Bic
Le Bic, M (1006500)	10732	Route Santerre	Rivière Hatée
Lebel-sur-Quévillon, V (9900500)	00099	Chemin 19175	Rivière Quévillon
Leclercville, M (3312300)	04184	Route du Moulin	Rivière du Chêne
Leclercville, M (3312300)	09267	Route de La Seigneurie	Rivière aux Ormes Bras Nord
Lefebvre, M (4902000)	02303	Route O'Brien	Ruisseau Lefebvre
Lefebvre, M (4902000)	02304	Route O'Brien	Cours d'eau Charpentier
Lefebvre, M (4902000)	02305	8 ^e Rang	Cours d'eau Charpentier
Lefebvre, M (4902000)	02306	9 ^e Rang	Rivière Saint-Germain
Lefebvre, M (4902000)	02308	11 ^e Rang Ouest	Ruisseau Lefebvre
Lefebvre, M (4902000)	02309	12 ^e Rang	Ruisseau Lefebvre
Lejeune, M (1305000)	07540	7 ^e Rang	Ruisseau Auclair
Lejeune, M (1305000)	10669	Chemin du 6 ^e -Rang	Ruisseau Auclair
Lemieux, M (3802000)	05316	3 ^e Rang Nord	Rivière Gentilly
Lemieux, M (3802000)	05317	Route à Bouchard	Rivière Sauvage
L'Épiphanie, P (6004000)	03852	Chemin Rivest	Rivière Saint-Esprit
L'Épiphanie, P (6004000)	10585	Chemin Côte Saint-Louis	Rivière Saint-Esprit
L'Épiphanie, V (6003500)	03853	Rue Onulphe Pelletier	Rivière L'Achigan
Les Bergeronnes, M (9501800)	06884A	Chemin de la Rivière-des-Petites-Bergeronnes	Rivière des Petites Bergeronnes
Les Bergeronnes, M (9501800)	06908	Rang Saint-Joseph	Rivière Beaulieu
Les Bergeronnes, M (9501800)	09468	Rang Saint-Joseph	Rivière Beaulieu
Les Bergeronnes, M (9501800)	11652	Chemin Saint-Pierre	Rivière du Bas de Soie
Les Cèdres, M (7105000)	12051	Chemin Saint-Antoine	Ruisseau Chamberry
Les Éboulements, M (1604800)	01682	Rang des Éboulements-Centre	Rivière du Seigneur

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Les Éboulements, M (1604800)	01683	Rang Sainte-Catherine	Rivière du Seigneur
Les Éboulements, M (1604800)	01684	Rang Sainte-Catherine	Rivière du Seigneur
Les Éboulements, M (1604800)	09182	Rang de Cap-aux-Oies	Ruisseau Jean
Les Escoumins, M (9502500)	06898	Route Forestière	Rivière des Escoumins
Les Hauteurs, M (0901500)	06436	Chemin de la Rivière-Mistigouèche	Rivière Mistigouèche
Les Hauteurs, M (0901500)	06437	Chemin du 2 ^e -et-3 ^e -Rang	Rivière Noire
Les Méchins, M (0800500)	04421	Rue Principale	Ruisseau à Pierre
Les Méchins, M (0800500)	04454	Chemin de la Grande-Branche Nord	Ruisseau Cherbourg
Les Méchins, M (0800500)	10067	Route des Fonds	Rivière à Pierre
Les Méchins, M (0800500)	10068	Route des Fonds	Rivière à Pierre
Les Méchins, M (0800500)	10115	7 ^e Rang	Rivière des Grands Méchins
Les Méchins, M (0800500)	10881	Rue de l'Anse	Rivière à Pierre
Lévis, V (2521300)	03972	Route 171	Rivière Beaurivage
Lévis, V (2521300)	03975	Route du Moulin	Rivière Cugnet
Lévis, V (2521300)	03976	Chemin Pétrée	Rivière Cugnet
Lévis, V (2521300)	03990	Route de l'Hêtrière	Ruisseau Cantin
Lévis, V (2521300)	03991	Chemin de la Rivière	Rivière Pénin
Lévis, V (2521300)	03992	Chemin Saint-Roch	Ruisseau Saint-Claude
Lévis, V (2521300)	03999	Chemin des Coutures	Rivière des Couture
Lévis, V (2521300)	04000	Chemin de Pintendre	Rivière à la Scie
Lévis, V (2521300)	04002	Route Monseigneur-Bourget	Rivière à la Scie
Lévis, V (2521300)	04003	Avenue des Ruisseaux	Ruisseau (sans appellation)
Lévis, V (2521300)	04009	Chemin Pluvier	Ruisseau Michel
Lévis, V (2521300)	04014	Chemin Lambert	Rivière Auneuse
Lévis, V (2521300)	04020	Chemin de la Coopérative	Rivière Terrebonne
Lévis, V (2521300)	04031	Route 132	Rivière à la Scie
Lévis, V (2521300)	09161	Chemin Saint-Laurent	Rivière à la Scie
Lévis, V (2521300)	10205	Chemin Saint-Laurent	Ruisseau Rouge
Lévis, V (2521300)	10356	Route du Moulin	Rivière Noire
Lévis, V (2521300)	10361	Chemin Olivier	Ruisseau Terrebonne
Lévis, V (2521300)	10362	Chemin Olivier	Ruisseau Terrebonne
Lévis, V (2521300)	10366	Chemin Demers est	Rivière Auneuse
Lévis, V (2521300)	13326	Route 132	Piste cyclable
Lévis, V (2521300)	13406	Route 132	Piste cyclable

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Lévis, V (2521300)	13948	Chemin Filteau	Ruisseau Auneuse
Lévis, V (2521300)	14964	Route du Moulin	Rivière Beaurivage
Lévis, V (2521300)	15617	Route Paquet	Rivière Auneuse
L'Île-d'Anticosti, M (9802000)	11769	Chemin de la Baie-Sainte-Claire	Ruisseau Malouin
L'Île-Perrot, V (7106000)	16093	Rue de l'Île-Bellevue	Rivière des Outaouais
Lingwick, CT (4108500)	01997	Chemin Fontainebleau	Ruisseau Red Mountain
Lingwick, CT (4108500)	01998	Chemin Montagne Rouge	Ruisseau Red Mountain
Lingwick, CT (4108500)	01999	Route 257	Ruisseau Moffat
Lingwick, CT (4108500)	02002	Chemin Fontainebleau	Rivière Albion
Lingwick, CT (4108500)	02002A	Chemin Bourque	Rivière Rouge
Lingwick, CT (4108500)	15424	Route 257	Rivière au Saumon
L'Isle-aux-Allumettes, M (8408200)	05913	Rue Saint-Jacques	Refoulement chenal Culbute
L'Isle-aux-Allumettes, M (8408200)	05965	Chemin de l'Aéroport	Affluent du lac Cranson
L'Isle-aux-Allumettes, M (8408200)	05966	Chemin Cottage	Décharge du lac Cranson
L'Islet, M (1707800)	04073	4 ^e Rang	Rivière Bras-Saint-Nicolas
L'Islet, M (1707800)	04074	Chemin Lamartine	Rivière Bras-Saint-Nicolas
L'Islet, M (1707800)	04075	Chemin Lamartine Est	Rivière Tortue
L'Islet, M (1707800)	04075A	Chemin Lamartine Ouest	Rivière du Petit Moulin
L'Islet, M (1707800)	04105	Route Tortue	Rivière Tortue
L'Islet, M (1707800)	04107	Route Thibault	Rivière Tortue
L'Islet, M (1707800)	10135	Chemin Morin	Rivière Tortue
L'Islet, M (1707800)	14875	Chemin Morin	Ruisseau Bélanger
L'Isle-Verte, M (1204300)	06538	Route du Coteau-des-Érables	Rivière Verte
L'Isle-Verte, M (1204300)	06539	Chemin de la Rivière-des-Vases	Rivière des Vases
L'Isle-Verte, M (1204300)	06540	Chemin du Bois-des-Label	Rivière des Vases
Litchfield, M (8404000)	05942	Chemin Stevenson	Ruisseau Stevenson
Litchfield, M (8404000)	05982	Chemin Bank	Ruisseau Wilson
Lochaber, CT (8005500)	05510	5 ^e Rang Ouest	Rivière Blanche
Lochaber, CT (8005500)	10904	Montée du Gore	Ruisseau de la Loutre
Lochaber, CT (8005500)	16125	Montée Dambremont	Rivière Blanche
Lochaber-Partie-Ouest, CT (8006000)	05555	Montée Bernt	Ruisseau d'Argent
Lochaber-Partie-Ouest, CT (8006000)	05556	Chemin Craig	Rivière Blanche
Lochaber-Partie-Ouest, CT (8006000)	05558	Chemin du 5 ^e -Rang	Ruisseau Lajeunesse
Lochaber-Partie-Ouest, CT (8006000)	05560	Montée Legault	Rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Longue-Rive, M (9503200)	06950	Rue de l'Éperlan	Rivière Éperlan
Longueuil, V (5822700)	09062	Boulevard des Promenades	Ruisseau Massé
Longueuil, V (5822700)	09423	Boulevard Gaétan Boucher	Voie ferrée
Longueuil, V (5822700)	10094	Boulevard Clairevue	Ruisseau Massé
Longueuil, V (5822700)	10105	Boulevard Jacques-Marcil	Lac Méga-projet
Longueuil, V (5822700)	10106	Boulevard Clairevue	Cours d'eau Cordon
Lorrainville, M (8503700)	08824	Chemin des 5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Rivière à la Loutre
Louiseville, V (5101500)	04312	Chemin du Golf	Petite rivière du Loup
Louiseville, V (5101500)	04313	Rue Notre-Dame Nord	Rivière Chacoura
Louiseville, V (5101500)	04355	Avenue Sainte-Elisabeth	Petite rivière du Loup
Louiseville, V (5101500)	14816	Avenue Royale Sud	Rivière du Loup
Louiseville, V (5101500)	15428	Avenue Dalcourt Ouest	Petite rivière du Loup
Low, CT (8301000)	02996	Chemin Mcdonald	Ruisseau Motherwell
Low, CT (8301000)	02997	Chemin du lac Pike	Ruisseau Stag
Low, CT (8301000)	02998	Chemin de Fieldville	Ruisseau Blackwater
Low, CT (8301000)	02999	Chemin de Fieldville	Ruisseau Stag
Low, CT (8301000)	03001	Chemin Sullivan	Ruisseau Venosta
Low, CT (8301000)	08836	Chemin Dussault	Ruisseau Stag
Low, CT (8301000)	08845	Chemin Neely	Ruisseau Blackwater
Low, CT (8301000)	10284	Chemin de Cawood	Décharge du lac Sinclair
Lyster, M (3206500)	04585	8 ^e Rang Ouest	Rivière Bécancour
Lyster, M (3206500)	04587	8 ^e Rang Est	Rivière aux Chevreuils
Lyster, M (3206500)	04588	Route 218	Rivière Perdrix
Lyster, M (3206500)	04590	Route Turgeon	Rivière aux Chevreuils
Lyster, M (3206500)	04591	1 ^{er} Rang Est	Rivière du Chêne
Lyster, M (3206500)	04592	1 ^{er} Rang	Rivière aux Chevreuils
Macamic, V (8705800)	00263	2 ^e -et-3 ^e Rang Est	Rivière Lois
Macamic, V (8705800)	00264	10 ^e -et-1 ^{er} Rang Est	Rivière Lois
Macamic, V (8705800)	00266	2 ^e -et-3 ^e Rang Ouest	Affluent ruisseau Hatherly
Macamic, V (8705800)	00272	Chemin de Ceinture du lac	Rivière Fly Creek
Magog, V (4507200)	07215	Route 112	Ruisseau Rouge
Magog, V (4507200)	07216	Route 141	Rivière Magog
Magog, V (4507200)	07221	Chemin Southière	Ruisseau Castle
Magog, V (4507200)	07222	Chemin Couture	Rivière aux Cerises

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Magog, V (4507200)	08799	Chemin de Venise	Ruisseau (sans appellation)
Magog, V (4507200)	09295	Chemin Martel	Ruisseau Castle
Magog, V (4507200)	09480	Rue Saint-Patrice	Ruisseau Rouge
Magog, V (4507200)	09481	Rue Saint-Patrice	Ruisseau (sans appellation)
Magog, V (4507200)	15296	Route 108	Rivière Magog
Mandeville, M (5209500)	01094	Chemin du Lac-Mandeville	Décharge du lac Mandeville
Mandeville, M (5209500)	01095	Chemin du Lac-Mandeville	Affluent du lac Mandeville
Mandeville, M (5209500)	01096	Rang Mastigouche	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	01098	Rang Mastigouche	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	01101	Chemin de la Branche-à-Gauche	Décharge du lac Hénault
Mandeville, M (5209500)	01102	Chemin du Lac-Hénault Sud	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	01103	Chemin du Parc	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	01104	Montée du Lac-Hénault	Rivière Mastigouche Nord
Mandeville, M (5209500)	01105	Chemin du Lac-Deligny	Décharge du lac Deligny
Mandeville, M (5209500)	01121	Chemin du Lac-Sainte-Rose Sud	Décharge du lac Baume
Mandeville, M (5209500)	01122	Chemin du Lac-Sainte-Rose Sud	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	01124	Chemin du Lac-Sainte-Rose Sud	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	04316	Rang Saint-Pierre	Rivière Maskinongé
Mandeville, M (5209500)	08784	Chemin du Lac Sainte-Rose Sud	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	08787	Chemin du Parc	Rivière Mastigouche
Mandeville, M (5209500)	08788	Chemin du Parc	Rivière La Grande Coulée
Mandeville, M (5209500)	10028	Chemin du Lac-Deligny	Rivière David
Mandeville, M (5209500)	10729	Chemin du Lac-Hénault Nord	Rivière Mastigouche
Manseau, M (3802800)	05314	Grand-9 ^e Rang	Petite rivière du Chêne
Manseau, M (3802800)	05330	Route Saint-Alphonse	Petite rivière du Chêne
Mansfield-et-Pontefract, M (8406500)	05986	Chemin du Pont Rouge	Rivière Coulonge
Mansfield-et-Pontefract, M (8406500)	09226	Chemin Terry-Fox	Rivière Coulonge
Maria, M (0600500)	01270	Route du 2 ^e -Rang	Ruisseau Glenburnie
Maria, M (0600500)	01271	Route du 2 ^e -Rang	Rivière Verte
Maria, M (0600500)	01275	Route Francis-Cyr	Rivière Verte
Maria, M (0600500)	01276	Route Gauvin	Rivière Verte
Maria, M (0600500)	01278	Rue des Hérons	Rivière Verte
Maria, M (0600500)	10195	Route des Roitelets	Ruisseau Glenburnie
Marieville, V (5504800)	06779	Rue Girouard	Ruisseau Saint-Louis

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Marieville, V (5504800)	06780	Rue du Pont	Ruisseau Saint-Louis
Marieville, V (5504800)	06781	Rue Edmond-Guillet	Ruisseau Saint-Louis
Marieville, V (5504800)	06782	Chemin des Trente-Six	Ruisseau de la Branche-du-Rapide
Marieville, V (5504800)	06783	Chemin du Ruisseau-Saint-Louis Ouest	Ruisseau Barré
Marieville, V (5504800)	06787	Chemin du Vide	Décharge Pointe de Chemise
Marieville, V (5504800)	06791	Chemin des Dix-Terres	Ruisseau des Dix-Terres
Marieville, V (5504800)	06795	Chemin de Chambly	Ruisseau Barré
Marieville, V (5504800)	06796	Chemin de la Branche-du-Rapide	Ruisseau de la Branche-du-Rapide
Marieville, V (5504800)	06798	Rang du Ruisseau-Barré	Ruisseau Barré
Marieville, V (5504800)	09258	Chemin du Bel-Air	Ruisseau Rondeau-Larivière
Marieville, V (5504800)	09259	Chemin du Bel-Air	Ruisseau Barré
Marieville, V (5504800)	10580	Chemin des Quarantes	Ruisseau Saint-Louis
Marsoui, VL (0402500)	02750	Route de la Rivière	Rivière Marsoui Est
Marsoui, VL (0402500)	10064	Chemin de la Mine-Candegos	Rivière Marsoui
Marsoui, VL (0402500)	10065	Chemin de la Mine-Candegos	Rivière Marsoui
Marsoui, VL (0402500)	10576	Route de la Colonie	Rivière Marsoui Est
Marsoui, VL (0402500)	14850	Route de la Colonie	Rivière Marsoui
Marston, CT (3003500)	02628A	Chemin du lac McKenzie	Ruisseau Gunn
Marston, CT (3003500)	02628B	Chemin de Milan	Décharge du lac McKenzie
Martinville, M (4406000)	02009	Chemin Bulwer	Ruisseau de la Truite
Martinville, M (4406000)	02010	Chemin de Sawyerville	Ruisseau de la truite
Mascouche, V (6401500)	03834	Route 125	Rivière Mascouche
Mascouche, V (6401500)	03835	Chemin Nord	Ruisseau Saint-Pierre
Mascouche, V (6401500)	03836	Montée Saint-Pierre	Ruisseau de la Cabane Ronde
Mascouche, V (6401500)	03838	Chemin de la Cabane-Ronde	Ruisseau de la Cabane Ronde
Mascouche, V (6401500)	03839	Chemin de la Cabane-Ronde	Ruisseau de la Cabane Ronde
Mascouche, V (6401500)	03841	Chemin La Vérendrye	Ruisseau de la Cabane Ronde
Mascouche, V (6401500)	15363	Chemin Sainte-Marie	Rivière Mascouche
Maskinongé, M (5100800)	04330	Route de la rivière Maskinongé	Rivière Maskinongé
Maskinongé, M (5100800)	04332	Route de la Rivière-aux-Pins	Ruisseau Pichette
Maskinongé, M (5100800)	04334	Route Saint-Jacques	Rivière Bois-Blanc
Maskinongé, M (5100800)	04335	Route du Nord	Rivière Bois-Blanc
Maskinongé, M (5100800)	04358	Rue Saint-Laurent	Rivière Maskinongé
Maskinongé, M (5100800)	09176	Rang de la rivière Sud-Ouest	Rivière l'Ornière

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Matane, V (0805300)	04408	Route du Centre-de-Ski	Rivière Petchedetz
Matane, V (0805300)	04430	Rue du Bon-Pasteur	Rivière Matane
Matane, V (0805300)	04443	Chemin de la Forge	Rivière Petite Matane
Matane, V (0805300)	04444	Rue de la Grève	Rivière Petite Matane
Matane, V (0805300)	04447	Route Samuel-Harrisson	Rivière Petite Matane
Matane, V (0805300)	10553	Chemin du 5 ^e -Rang Est	Ruisseau Gagnon
Matane, V (0805300)	14884	Rang des Bouffard	Rivière Petite Matane
Mayo, M (8006500)	05574	De la Rivière	Rivière Blanche
Melbourne, CT (4207500)	06319	Chemin Coddington	Rivière Ulverton
Melbourne, CT (4207500)	06320	Chemin de Montréal	Rivière Ulverton
Melbourne, CT (4207500)	06322	Chemin d'Ély	Rivière Ulverton
Melbourne, CT (4207500)	06323	Chemin Morrison	Ruisseau Miller
Melbourne, CT (4207500)	06326	Chemin Valley	Ruisseau Valley
Melbourne, CT (4207500)	06328	Chemin Champigny	Ruisseau Miller
Melbourne, CT (4207500)	06329	Chemin Valley	Embranchement rivière au Saumon
Melbourne, CT (4207500)	06331	Chemin Keenan	Rivière au Saumon
Melbourne, CT (4207500)	09657	Chemin Oak Hill	Ruisseau Miller
Melbourne, CT (4207500)	15546	Chemin d'Ély	Rivière Ulverton
Mercier, V (6704500)	01753	Chemin de la Grande-Ligne	Rivière Esturgeon
Messines, M (8306000)	03021	Chemin de la Montagne	Décharge du lac Laverdure
Messines, M (8306000)	09536	Chemin Saint-Jacques	Décharge du lac Richer
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	03724	Rue Saint-André	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	03726	3 ^e Rang	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	03728	4 ^e Rang	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	03729	3 ^e rang Saint-André	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	03730	Route des Laurentides	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	08652	4 ^e Rang	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	09968	1 ^{er} rang Saint-André	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	10324	3 ^e Rang	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	11587	Route Saint-André 2 ^e	Rivière Couchepaganiche
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, V (9301200)	14353	2 ^e Rang	Rivière Couchepaganiche
Métis-sur-Mer, V (0904800)	04414	Route MacNider	Rivière Tartigou
Métis-sur-Mer, V (0904800)	04416	Route McLaren	Rivière du Petit Mitis
Métis-sur-Mer, V (0904800)	04432	Rang des Écossais	Rivière du Petit Mitis

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Milan, M (3004000)	02643A	Chemin de la Yard	Rivière Blanche
Milan, M (3004000)	02644	Chemin Tolsta	Charge de rivière Legendre
Mille-Isles, M (7603000)	00427	Montée de l'Église	Ruisseau Bonniebrook
Mille-Isles, M (7603000)	00429	Chemin Tamaracouta	Ruisseau Bonniebrook
Mille-Isles, M (7603000)	00431	Chemin Tamaracouta	Décharge du lac Dainava
Mirabel, V (7400500)	00414	Chemin de la Rivière Nord	Rivière Black
Mirabel, V (7400500)	02038	Chemin Chicot Sud	Rivière Chicot
Mirabel, V (7400500)	02040	Rang L'Allier	Ruisseau des Anges
Mirabel, V (7400500)	02041	Rue Saint-Jacques	Ruisseau des Anges
Mirabel, V (7400500)	02042	Rang Saint-Joachim	Rivière du Chêne
Mirabel, V (7400500)	02045	Côte des Corbeil	Ruisseau Principal (Lambert)
Mirabel, V (7400500)	02046	Montée Rochon	Petite rivière du Chêne
Mirabel, V (7400500)	02048	Chemin Chénier	Petite rivière du Chêne
Mirabel, V (7400500)	02051	Chemin Rivière du Nord	Rivière Bellefeuille
Mirabel, V (7400500)	02052	Chemin Dumoulin	Rivière Sainte-Marie
Mirabel, V (7400500)	02058	Montée Saint-Rémi	Rivière du Nord
Mirabel, V (7400500)	02060	Rue McKenzie	Rivière du Nord
Mirabel, V (7400500)	02081	Chemin Grand-Brûlé	Rivière Saint-Pierre
Mirabel, V (7400500)	02082	Rue Lalande	Rivière Rouge
Mirabel, V (7400500)	02084	Rue du Rio	La Belle Rivière
Mirabel, V (7400500)	02086	Rue Saint-François	Rivière Belle-Rivière
Mirabel, V (7400500)	02087	Côte des Saints	Rivière Belle-Rivière
Mirabel, V (7400500)	07673	Montée Drouin	Rivière Mascouche
Mirabel, V (7400500)	07675	Rue Victor	Rivière Sainte-Marie
Mirabel, V (7400500)	07677	Côte Saint-Pierre	Rivière Saint-Pierre
Mirabel, V (7400500)	07678	Montée Gascon	Rivière Saint-Pierre
Mirabel, V (7400500)	09088	Montée Guénette	Ruisseau Montigny
Mirabel, V (7400500)	09491	Rue Victor	Ruisseau Thérien
Mirabel, V (7400500)	10919	Rue Charles	Rivière Mascouche
Mirabel, V (7400500)	11670	Rue Lafontaine	Rivière au Prince
Mirabel, V (7400500)	14419	Rue Saint-Jean Baptiste	Ruisseau au Prince
Mirabel, V (7400500)	15115	Rang de la Fresnière	Petite rivière du Chêne
Moffet, M (8507500)	07495	Chemin Moffet-Grassy-Narrow	Ruisseau Bleu
Montcalm, M (7805500)	00432	Chemin Larose	Décharge du lac Charest

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Montcalm, M (7805500)	00433	Chemin Larose	Décharge du lac Balsam
Montcalm, M (7805500)	00436	Chemin Hale	Rivière aux Rats
Mont-Carmel, M (1400500)	03418	Route 287	Rivière Kamouraska
Mont-Carmel, M (1400500)	03429	Route 287	Rivière du Loup
Mont-Carmel, M (1400500)	09125	Traverse de Sainte-Perpétue	Ruisseau Blanc
Mont-Carmel, M (1400500)	09126	Traverse de Sainte-Perpétue	Ruisseau (sans appellation)
Mont-Carmel, M (1400500)	10034	Route 287	Ruisseau des Prairies
Mont-Carmel, M (1400500)	10035	Route 287	Rivière du Loup
Mont-Carmel, M (1400500)	10868	Route Albert-Lévesque	Rivière Kamouraska
Mont-Carmel, M (1400500)	14311	Route 287	Rivière Saint-Denis
Montcerf-Lytton, M (8308800)	02971	Chemin de L'aigle	Rivière Désert
Montcerf-Lytton, M (8308800)	03008	Chemin de Moncerf-Lytton	Rivière Désert
Montcerf-Lytton, M (8308800)	03024	Chemin du 6 ^e -Rang	Rivière Egan
Montcerf-Lytton, M (8308800)	03027	Chemin Maniwaki-Moncerf	Rivière Désert
Montcerf-Lytton, M (8308800)	09470	Chemin Montée Nault	Ruisseau du Lac Simonet
Montcerf-Lytton, M (8308800)	09626	Chemin Ripipis	Rivière du Bras-Coupé
Montebello, M (8001000)	10272	Rang Sainte-Hyacinthe	Ruisseau Saint-Hyacinthe
Montebello, M (8001000)	16526	Chemin des Golfeurs	Ruisseau Papineau
Mont-Joli, V (0907700)	04466A	Chemin du Sanatorium	Le Gros Ruisseau
Mont-Laurier, V (7908800)	03630	Rue Pelletier	Rivière du Lièvre
Mont-Laurier, V (7908800)	03632	Rue du Pont	Rivière du Lièvre
Mont-Laurier, V (7908800)	03663	Chemin du Lac-de-la-Dame	Ruisseau Bock
Mont-Laurier, V (7908800)	03665	Chemin des Peupliers	Ruisseau Charlebois
Mont-Laurier, V (7908800)	03666	Chemin du 5 ^e -Rang Nord	Ruisseau Bush
Mont-Laurier, V (7908800)	03669	Montée du 8 ^e -Rang Nord	Décharge du lac Malheur
Mont-Laurier, V (7908800)	03671	Chemin du 4 ^e -Rang Nord	Ruisseau Bush
Mont-Laurier, V (7908800)	09407	Chemin de la C.I.P.	Ruisseau des Sables
Mont-Laurier, V (7908800)	10132	Chemin du Tour-du-Lac-des-Îles	Ruisseau Lanthier
Mont-Laurier, V (7908800)	10730	Montée Lanthier	Ruisseau Laurin
Mont-Laurier, V (7908800)	11616	Rue Lavolette	Rivière du Lièvre
Montmagny, V (1805000)	05130	Route 283	Rivière du Sud
Montmagny, V (1805000)	05131	Rue Saint-Ignace	Rivière Bras Saint-Nicolas
Montmagny, V (1805000)	05133	Montée de la Rivière-du-Sud	Ruisseau à Paul
Montmagny, V (1805000)	08864	Route 132	Rivière à la Vase

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Montmagny, V (1805000)	10810	Rue Cloutier	Rivière Bras Saint-Nicolas
Montpellier, M (8009000)	05589	Chemin de la Baie-de-l'Ours	Ruisseau Schryer
Montpellier, M (8009000)	05592	Rue Bazinet	Ruisseau Schryer
Montpellier, M (8009000)	05604	Chemin Mulgrave	Ruisseau Schryer
Montpellier, M (8009000)	05605	Chemin de la Baie-de-l'Ours	Ruisseau Laroche
Montpellier, M (8009000)	05606	Chemin du Crique-à-la-Roche	Ruisseau Laroche
Montpellier, M (8009000)	05607	Route 315	Ruisseau Schryer
Montpellier, M (8009000)	05608	Chemin du Crique-à-la-Roche	Ruisseau Laroche
Montpellier, M (8009000)	10872	Montée Lafontaine	Ruisseau Schryer
Mont-Saint-Grégoire, M (5609700)	03194	6 ^e Rang	Ruisseau Pierre-Destrasse
Mont-Saint-Grégoire, M (5609700)	03197	Rang Grand Bois	Ruisseau Barré
Mont-Saint-Grégoire, M (5609700)	10126	Rang de la Montagne	Grande décharge des Terres
Mont-Saint-Michel, M (7911000)	03638	Chemin 4 ^e rang de Gravel	Décharge du lac Papineau
Mont-Saint-Pierre, VL (0401500)	02778	Route Pierre-Mercier	Coulée à Layoute
Mont-Saint-Pierre, VL (0401500)	10066	Route Louis-Ouellet	Rivière de Mont-Saint-Pierre
Mont-Tremblant, V (7810200)	00330	Montée Tassé	Rivière Larose
Mont-Tremblant, V (7810200)	07688	Rue Saint-Jovite	Rivière du Diable
Mont-Tremblant, V (7810200)	07691	7 ^e Rang	Ruisseau Noir
Mont-Tremblant, V (7810200)	07692	Rue des Pionniers	Ruisseau Clair
Mont-Tremblant, V (7810200)	07695	Chemin Delisle	Ruisseau Larose
Mont-Tremblant, V (7810200)	07699	Chemin Paquette	Ruisseau Larose
Mont-Tremblant, V (7810200)	07700	Chemin Curé Labelle	Ruisseau Clair
Mont-Tremblant, V (7810200)	07744	Chemin du Pont de Fer	Rivière du Diable
Mont-Tremblant, V (7810200)	07746	Chemin du Lac-Tremblant-Nord	Décharge du lac Tremblant
Mont-Tremblant, V (7810200)	07749	Chemin Desmarais	Décharge du lac Tremblant
Mont-Tremblant, V (7810200)	08693	Chemin Latreille	Ruisseau Clair
Mont-Tremblant, V (7810200)	10180	Rue Siméon	Ruisseau Clair
Mont-Tremblant, V (7810200)	10408	Route Tassé	Rivière Larose
Mont-Tremblant, V (7810200)	11618	7 ^e Rang	Rue Privée
Mont-Tremblant, V (7810200)	14091	Montée Kavanagh	Ruisseau Noir
Morin-Heights, M (7705000)	00437	Chemin Christieville	Rivière à Simon
Morin-Heights, M (7705000)	00438	Chemin du Lac-Écho	Rivière Hamilton
Morin-Heights, M (7705000)	00439	Chemin Christieville	Rivière Hamilton
Morin-Heights, M (7705000)	00441	Chemin du Lac-Écho	Rivière à Simon

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Morin-Heights, M (7705000)	00442	Rue Bélisle	Rivière à Simon
Morin-Heights, M (7705000)	00445	Chemin Kirkpatrick	Rivière Jackson
Morin-Heights, M (7705000)	00446	Chemin Legault	Rivière à Simon
Morin-Heights, M (7705000)	00448	Chemin Wood	Rivière à Simon
Morin-Heights, M (7705000)	00449	Chemin Bennett	Rivière Chevreuil
Morin-Heights, M (7705000)	00450	Chemin Jackson	Rivière Jackson
Morin-Heights, M (7705000)	09378	Chemin Nelder	Rivière à Simon
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05610	Chemin du Lac-Saint-Sixte	Rivière Blanche Est
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05614	Route 315	Rivière Blanche Est
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05616	Chemin Miller	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05622	Chemin Yank	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05623	Chemin Smallian	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05627	Chemin Smallian	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05628	Chemin Inlet	Rivière d'Inlet
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05629	Chemin Burns	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05630	Chemin Jones	Rivière Blanche
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05632	Route 315	Décharge du lac Mouette
Mulgrave-et-Derry, M (8008500)	05636	Route 315	Ruisseau Lacombe
Namur, M (8011000)	05788	Rue de la Forge	Rivière Petite Rouge
Namur, M (8011000)	05794	Chemin Besson	Rivière Petite Rouge
Namur, M (8011000)	05800	Chemin Graham	Rivière Petite Rouge bras Est
Nantes, M (3004500)	02645	Chemin de la Languette	Ruisseau (sans appellation)
Nantes, M (3004500)	02647A	Chemin de la Languette	Rivière Whitton
Napierville, VL (6803000)	05244	Rue Saint-Alexandre	Rivière L'Acadie
Nédélec, CT (8510000)	07500	Chemin des Pins	Ruisseau Wright
Neuville, V (3400700)	06150	2 ^e Rang Ouest	Rivière aux Pommes
Neuville, V (3400700)	08758	2 ^e Rang Est	Rivière Noire
Neuville, V (3400700)	08762	2 ^e Rang Est	Rivière à Matte
Neuville, V (3400700)	08763	Route Gravel	Rivière à Matte
New Carlisle, M (0504000)	10317	Rue Church	Ruisseau Cullens
New Richmond, V (0507000)	01285	5 ^e Rang	Voie ferrée
New Richmond, V (0507000)	01286	4 ^e Rang	Voie ferrée
New Richmond, V (0507000)	01290	Chemin de Robidoux	Ruisseau Brown
New Richmond, V (0507000)	01291	Chemin de Robidoux	Ruisseau Brown

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
New Richmond, V (0507000)	01302	Boulevard Perron	Rivière Cascapédia
New Richmond, V (0507000)	01306	Route Garant	Ruisseau petite rivière
New Richmond, V (0507000)	08811	Chemin de la Petite-Rivière	Ruisseau petite rivière
New Richmond, V (0507000)	10048	Chemin Mercier	Ruisseau du Cap Brûlé
New Richmond, V (0507000)	10403	3 ^e Rang	Voie ferrée
Newport, M (4103700)	02011	Chemin Parker	Rivière Eaton
Newport, M (4103700)	02014	Chemin French	Rivière Eaton Nord
Newport, M (4103700)	02016	Chemin de New Mexico	Rivière Eaton Nord
Newport, M (4103700)	02017	Chemin French	Ruisseau Statton
Newport, M (4103700)	02019	Chemin de la Rivière-du-Nord	Ruisseau Maple Leaf
Newport, M (4103700)	02020	Chemin de la Rivière-du-Nord	Ruisseau Lyon
Newport, M (4103700)	02021	Chemin Redden	Ruisseau Sherman
Newport, M (4103700)	02022	Chemin du 10 ^e -Rang	Ruisseau Lyon
Newport, M (4103700)	02023	11 ^e Rang	Rivière Eaton Branche Sud
Nicolet, V (5007200)	05310	Rang de l'Île	Rivière Nicolet
Nominingue, M (7903000)	03601	Chemin des Pinsons	Affluent rivière Saguy
Nominingue, M (7903000)	03602	Rue Saint-Joseph	Rivière Saguy
Nominingue, M (7903000)	03603	Chemin des Groseilliers	Rivière Saguy
Nominingue, M (7903000)	03604	Chemin du Petit-Gard	Décharge du lac Rioux
Nominingue, M (7903000)	03605	Chemin Chapleau	Rivière Saguy
Nominingue, M (7903000)	03607	Chemin Chapleau	Décharge du lac Montigny
Nominingue, M (7903000)	03608	Chemin des Aigles	Affluent lac Bruchisie
Nominingue, M (7903000)	03613	Chemin Aubépines	Ruisseau Jourdain
Nominingue, M (7903000)	03619	Chemin des Chardonnerets	Décharge du lac des Monts
Normandin, V (9204000)	06665	Rang Nord	Ruisseau Morin
Normandin, V (9204000)	06666	8 ^e Rang	Rivière Ticouapé
Normandin, V (9204000)	06667	8 ^e Rang Sud	Rivière Ticouapé
Normandin, V (9204000)	06670	8 ^e Rang Sud	Ruisseau Rouge
Normandin, V (9204000)	09591	Avenue du Rocher	Rivière Ashuapmushuan
Normétal, M (8711500)	00275	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Des Méloizes
Normétal, M (8711500)	00277	Chemin du 1 ^e -au-10 ^e -Rang	Rivière Des Méloizes
Normétal, M (8711500)	00277A	Chemin du 8 ^e -au-9 ^e -Rang	Rivière Des Méloizes
North Hatley, VL (4505000)	07203	Chemin Magog	Rivière Massawippi

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01037	Rang Saint-Louis	Ruisseau à l'Eau Chaude
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01038	Rang Saint-Thomas	Ruisseau à l'Eau Chaude
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01040	Route Saint-Antonin	Ruisseau (sans appellation)
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01041	Route Saint-Antonin	Rivière Armagh
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01042	Rang Ville-Marie	Ruisseau des Pointes
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	01044	Rang des Pointes	Rivière Armagh
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P (1901000)	09513	Route Saint-Antonin	Ruisseau (sans appellation)
Notre-Dame-de-Bonsecours, M (8001500)	05641	Côte du Front	Rivière Kinonge
Notre-Dame-de-Bonsecours, M (8001500)	05649	Côte Angèle	Ruisseau de l'École
Notre-Dame-de-Ham, M (3901500)	07962	1 ^{er} Rang Sud	Rivière Nicolet
Notre-Dame-de-Ham, M (3901500)	07963	2 ^e Rang Sud	Rivière Nicolet
Notre-Dame-de-Ham, M (3901500)	07965	Rang Saint-Philippe	Rivière Moras
Notre-Dame-de-Ham, M (3901500)	07967	1 ^{er} Rang	Ruisseau (sans appellation)
Notre-Dame-de-Ham, M (3901500)	09584	1 ^{er} Rang	Rivière Moras
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	05026	Chemin du Canard-Blanc	Décharge du lac du Marcheur
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	05029	Montée de la Réserve	Rivière Dufresne
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	05033	Chemin Notre-Dame-de-la-Merci	Décharge du lac Georges
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	05036	Chemin Notre-Dame-de-la-Merci	Décharge du lac Grenier
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	10751	Chemin des Trembles	2 ^e Décharge du lac Georges
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	10946	Chemin des Aulnes	Décharge du lac des Îles
Notre-Dame-de-la-Merci, M (6205500)	10947	Chemin de la Loutre	Décharge du lac des Îles
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05651	Rang Sainte-Augustine	Rivière Petite Rouge
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05654	Montée Aubin	Rivière Petite Rouge
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05656	Rang Sainte-Augustine	Ruisseau Sam
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05657	Rang Procule Sud	Ruisseau Sam
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05658	Rang Procule Nord	Ruisseau Noir
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05661	Rang Sainte-Madeleine	Ruisseau Suffolk
Notre-Dame-de-la-Paix, M (8002000)	05662	Montée Aubin	Ruisseau Suffolk
Notre-Dame-de-la-Salette, M (8201000)	05729	Chemin Chomedey	Ruisseau Cobb

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Notre-Dame-de-la-Salette, M (8201000)	05740	Rang Thomas Nord	Ruisseau d'Argile
Notre-Dame-de-Lorette, M (9206000)	06684	Rang Saint-Antoine	Ruisseau Sainte-Anne
Notre-Dame-de-Lorette, M (9206000)	06685	Rang Saint-Antoine	Rivière aux Foins
Notre-Dame-de-Lorette, M (9206000)	06686	Rang Saint-Pierre	Ruisseau Welley
Notre-Dame-de-Lourdes, P (3208000)	04738	Route 218	Le Gros Ruisseau
Notre-Dame-de-Lourdes, P (3208000)	04742	Rang Saint-Joseph	Rivière Bourbon
Notre-Dame-de-Lourdes, P (3208000)	11623	Rang Saint-Louis Ouest	Rivière Noire
Notre-Dame-de-Montauban, M (3500500)	06144	Chemin du Lac-du-Castor	Rivière des Pins
Notre-Dame-de-Montauban, M (3500500)	09178	Route du Moulin	Ruisseau Roberge
Notre-Dame-de-Montauban, M (3500500)	15389	Rue du Pont	Rivière Batiscan
Notre-Dame-de-Pontmain, M (7901000)	03647	Chemin Hormidas Bondu	Ruisseau Pearson
Notre-Dame-de-Pontmain, M (7901000)	08519	Chemin Hormidas Bondu	Ruisseau Pearson
Notre-Dame-de-Pontmain, M (7901000)	08522	Chemin Hormidas Bondu	Ruisseau Pearson
Notre-Dame-de-Pontmain, M (7901000)	11796	Chemin du Lac-Butler	Décharge du lac Butler
Notre-Dame-des-Bois, M (3001000)	02654	Chemin du 8 ^e -Rang Ouest	Ruisseau Morin
Notre-Dame-des-Bois, M (3001000)	02655	Route de l'Église	Rivière au Saumon
Notre-Dame-des-Bois, M (3001000)	02656	Route de l'Église	Rivière au Saumon
Notre-Dame-des-Monts, M (1502500)	01685	Rang Sainte-Christine	Décharge du lac au Brochet
Notre-Dame-des-Monts, M (1502500)	09429	Rang de Chicago Est	Rivière de Chicago
Notre-Dame-des-Neiges, M (1104500)	06577A	Route du 4 ^e -Rang	Rivière du Bic
Notre-Dame-des-Neiges, M (1104500)	06578	2 ^e Rang Est	Rivière Harton
Notre-Dame-des-Pins, P (2912000)	00841	Rang Saint-Charles	Rivière Gilbert
Notre-Dame-des-Pins, P (2912000)	14947	1 ^{re} Avenue	Rivière Gilbert
Notre-Dame-des-Prairies, V (6103000)	03262	Rang de la Première-Chaloupe Est	Rivière Chaloupe
Notre-Dame-de-Stanbridge, P (4610000)	04865	Route Saint-Charles	Rivière aux Brochets
Notre-Dame-de-Stanbridge, P (4610000)	04867	Rang Saint-Henri	Rivière aux Brochets
Notre-Dame-de-Stanbridge, P (4610000)	04868	Route Saint-Charles	Rivière aux Brochets
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, P (4908000)	02317	Rang de la Rivière	Ruisseau Matteau
Notre-Dame-du-Lac, V (1303500)	07584	Chemin du Lac	Rivière Creuse
Notre-Dame-du-Lac, V (1303500)	07588	4 ^e Rang Sud	Rivière Creuse
Notre-Dame-du-Lac, V (1303500)	07589	Route Simard	Rivière Creuse
Notre-Dame-du-Lac, V (1303500)	07590	Rang du Vieux-Chemin	Rivière Creuse
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05669	Chemin Val-Ombreuse	Affluent de la rivière du Lièvre
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05674	Traverse des Cèdres	Ruisseau des Cèdres

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05675	Chemin des Cèdres	Ruisseau Jaune
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05681	Chemin du Ruisseau-Serpent	Ruisseau Serpent
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05682	Montée Léger	Rivière Serpent
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05683	Chemin du Ruisseau-Serpent	Ruisseau Serpent
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05684	Chemin du Ruisseau-Serpent	Ruisseau du Pimbina
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05685	Montée Saint-Louis	Ruisseau Serpent
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05686	Chemin Val-Ombreuse	Décharge du lac Bigelow
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05687	Chemin du Ruisseau-Serpent	Ruisseau du Coq
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05688	Chemin Val-Ombreuse	Décharge du lac des Pins
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	05691	Chemin du Ruisseau-Serpent	Ruisseau du Coteau
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	08893	Chemin de la Réserve	Décharge du lac Corbeau
Notre-Dame-du-Laus, M (7900500)	10131	Chemin Murphy	Ruisseau Murphy
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P (3723500)	01590	Chemin Lamothe	Rivière Cachée
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P (3723500)	01591	Rang Saint-Louis Est	Rivière Cachée
Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P (3723500)	08895	Ancienne route 157 (Côte Cachée)	Rivière Cachée
Notre-Dame-du-Nord, M (8509000)	07507	Chemin du Petit-Nédélec Nord	Ruisseau Burwash
Notre-Dame-du-Portage, M (1208000)	06556	Chemin du Lac	Ruisseau Creux
Notre-Dame-du-Portage, M (1208000)	09563	3 ^e Rang	Ruisseau Creux
Notre-Dame-du-Rosaire, M (1804000)	05147	Chemin du Rang-E	Rivière Fraser
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, P (3308500)	04228	Route Frenette	Rivière Huron
Nouvelle, M (0602000)	01312	Chemin du Village-Allard	Rivière Nouvelle
Nouvelle, M (0602000)	01314	Route des Érables	Ruisseau à Paul Normand
Nouvelle, M (0602000)	01316A	Chemin du Grand-Platin	Ruisseau Allard
Ogden, M (4502000)	07232	Chemin Embury	Rivière Tomifobia
Ogden, M (4502000)	07233	Chemin de la Rivière	Rivière Tomifobia
Ogden, M (4502000)	07234	Chemin de Stanstead	Rivière Tomifobia
Ogden, M (4502000)	07235	Chemin Davis	Ruisseau (sans appellation)
Ogden, M (4502000)	07236	Chemin Cedarville	Ruisseau Kertland
Ogden, M (4502000)	07237	Chemin Laflamme	Rivière Tomifobia
Orford, CT (4511500)	07112	Chemin Thibault	Décharge du lac Fraser
Orford, CT (4511500)	07238	Chemin Courtemanche	Rivière aux Cerises
Orford, CT (4511500)	07241	Chemin Bice	Ruisseau Branche de l'Est
Orford, CT (4511500)	15704	Chemin des Nénuphars	Décharge du lac Desmonts

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Ormstown, M (6903700)	01740	Chemin de la Rivière-aux-Outardes	Rivière aux Outardes Est
Ormstown, M (6903700)	01742	Rang des Botreaux	Rivière aux Outardes Est
Ormstown, M (6903700)	01747	Rue Church	Ruisseau Martin
Ormstown, M (6903700)	01748	Rue Bridge	Rivière Châteauguay
Ormstown, M (6903700)	01749	Rue Châteauguay	Ruisseau Martin
Ormstown, M (6903700)	08640	3 ^e Rang	Rivière aux Outardes Est
Ormstown, M (6903700)	08641	Rang Dumas	Rivière aux Outardes Est
Ormstown, M (6903700)	16033	Chemin Island	Rivière Châteauguay
Otter Lake, M (8405500)	05970	Chemin Blaskie	Rivière Picanock
Otter Lake, M (8405500)	05971	Chemin Polish Hills	Rivière Picanock
Otter Lake, M (8405500)	05973	Chemin Trout	Rivière Kazabazua
Otter Lake, M (8405500)	05974	Chemin King	Rivière Kazabazua
Otter Lake, M (8405500)	05978	Chemin du Lac-Elsie	Rivière Kazabazua
Otterburn Park, V (5703000)	06805	Rue Ruth	Ruisseau Bernard
Packington, P (1301500)	07519	Route des Étroits	Branche à Jerry
Palmarolle, M (8702500)	00281	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Affluent rivière Dagenais
Palmarolle, M (8702500)	00282	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Cachée
Palmarolle, M (8702500)	00284	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière Dagenais
Palmarolle, M (8702500)	00286	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Affluent rivière Dagenais
Papineauville, M (8003700)	05407	Montée Chartrand	Bras de la rivière des Outaouais
Papineauville, M (8003700)	05695	Rue Duquette	Rivière de l'Étang
Paradis (Val-Paradis) (Baie-James), TS (9906079)	00288	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière Turgeon
Parisville, P (3805500)	04212	Route Desrosiers	Ruisseau Zéphirin-Mailhot
Parisville, P (3805500)	04214	Rang Sainte-Philomène Ouest	Petite rivière du Chêne
Parisville, P (3805500)	04215	Route Brisson et Beurrerie	Rivière aux Ormes
Paspébiac, V (0503200)	01323	9 ^e Rue	Rivière Nouvelle
Paspébiac, V (0503200)	01324	5 ^e Avenue	Rivière Paspébiac
Paspébiac, V (0503200)	01325	Route Chapados	Ruisseau Saint-Onge
Paspébiac, V (0503200)	01330	Rue Day	Rivière Paspébiac
Paspébiac, V (0503200)	01331	Rue Day	Étang (sans appellation)
Paspébiac, V (0503200)	01334	Route Boutillier	Rivière Cullen
Paspébiac, V (0503200)	01335	Route Scott	Décharge du lac Noir
Paspébiac, V (0503200)	11899	6 ^e Avenue	Ruisseau du Castor
Percé, V (0200500)	02819	Chemin du 2 ^e -Rang	Ruisseau (sans appellation)

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Percé, V (0200500)	02821	Rue de la plage	Rivière Beattie
Percé, V (0200500)	02824	6 ^e rang de Val-d'Espoir	Rivière Murphy
Percé, V (0200500)	02829	Chemin du 2 ^e -rang d'Irlande	Rivière de l'Anse à Beaufile
Percé, V (0200500)	02884	Chemin du 6 ^e -Rang	Rivière Murphy
Percé, V (0200500)	09093	Chemin Vauquelin	Rivière Petite Fourche
Percé, V (0200500)	09137	Route Jean-Jean	Ruisseau des Jean
Percé, V (0200500)	10234	Route des Pères	Rivière Murphy
Péribonka, M (9201000)	06689	Chemin de l'Île-du-Repos	Rivière Péribonka
Péribonka, M (9201000)	06690	Chemin de l'Île-du-Repos	Rivière Péribonka
Péribonka, M (9201000)	06693	Rang Moreau	Rivière Moreau
Péribonka, M (9201000)	10962	4 ^e Rang	Cours d'eau Père-Chique
Perron (Baie-James), TS (9906076)	00289	Chemin du 1 ^{er} -au-10 ^e -Rang	Rivière Boivin
Petite-Rivière-Saint-François, M (1600500)	01659	Rue Bergeron	Petite rivière Saint-François
Petite-Rivière-Saint-François, M (1600500)	01662	Rue Principale	Ruisseau de la Grande Pointe
Petite-Vallée, M (0301500)	02788	Route du Jeu	Rivière de la Petite Vallée
Petite-Vallée, M (0301500)	09136	Route de l'Aqueduc	Rivière de la Petite Vallée
Petite-Vallée, M (0301500)	10984	Route du Jeu	Rivière de la Petite Vallée
Petit-Saguenay, M (9420500)	02378	Chemin du Quai	Rivière Cabanage
Petit-Saguenay, M (9420500)	02381	Chemin des Chutes	Rivière Petit-Saguenay
Petit-Saguenay, M (9420500)	02384	Chemin Camil-Lajoie	Rivière Petit-Saguenay
Piedmont, M (7703000)	07752	Chemin de la Gare	Rivière du Nord
Piedmont, M (7703000)	13349	Montée du Moulin	Grand Ruisseau
Pierreville, M (5011300)	08051	Rang de l'Île	Rivière du Chenal Tardif
Piopolis, M (3002000)	10014	Rang de la Papine	Rivière Bergeron
Plaisance, M (8004500)	05517	Rang Malo	Rivière de la Petite Nation
Plaisance, M (8004500)	05697	Chemin des Presqu'îles	Canal
Plessisville, P (3204500)	04758	Route Bellevue	Rivière Bourbon
Plessisville, P (3204500)	04759	Route Bellevue	Rivière Bourbon
Plessisville, P (3204500)	04760	Boulevard des Sucreries	Rivière Bourbon
Plessisville, P (3204500)	04762	11 ^e Rang	Rivière Bourbon
Plessisville, P (3204500)	04763	Route Kelly	Rivière Noire
Plessisville, P (3204500)	04764	Route Kelly	Rivière Noire
Plessisville, P (3204500)	04765	Route Kelly	Rivière Noire
Plessisville, P (3204500)	04766	9 ^e Rang Est	Ruisseau Manningham

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Plessisville, V (3204000)	04753	Rue Saint-Calixte	Rivière Bourbon
Plessisville, V (3204000)	04754	Rue des Érables	Rivière Bourbon
Plessisville, V (3204000)	04755	Rue Savoie	Rivière Bourbon
Plessisville, V (3204000)	04757	Rue Saint-Jean	Rivière Bourbon
Pohénégamook , V (1309500)	03395	10 ^e Rang	Ruisseau du Chat Sauvage
Pohénégamook , V (1309500)	03399	4 ^e Rang	Rivière Boucanée
Pohénégamook , V (1309500)	03403A	Chemin de la Tête-du-Lac	Rivière Boucanée
Pohénégamook , V (1309500)	07592	11 ^e Rang	Rivière Chat Sauvage
Pohénégamook , V (1309500)	07602	4 ^e Rang Est	Ruisseau Providence
Pohénégamook , V (1309500)	09127	6 ^e Rang Ouest	Rivière Boucanée
Pohénégamook , V (1309500)	10026	Traverse du 4 ^e -Rang	Ruisseau Providence
Pointe-à-la-Croix, M (0603000)	01220	Traverse du 2 ^e -au-3 ^e -Rang	Rivière Kempt
Pointe-à-la-Croix, M (0603000)	01221	Traverse du 3 ^e -au-4 ^e -Rang	Ruisseau du Moulin
Pointe-à-la-Croix, M (0603000)	01222	Traverse de Saint-Conrad	Rivière Kempt
Pointe-à-la-Croix, M (0603000)	14215	Route Gaspésienne	Rivière du Loup
Pointe-aux-Outardes, VL (9603000)	06920	Chemin de la Baie	Rivière Saint-Athanase Ouest
Pointe-des-Cascades, VL (7105500)	14141	Chemin Principal	Canal de Soulanges
Pontiac, M (8203000)	05991	Chemin Mohr	Ruisseau Mohr
Pontiac, M (8203000)	05997	5 ^e Concession	Ruisseau Mohr
Pontiac, M (8203000)	05998	5 ^e Concession	Rivière Quyon
Pontiac, M (8203000)	05999	Chemin River	Rivière Mohr
Pontiac, M (8203000)	06004	Rue de Clarendon	Rivière Quyon
Pontiac, M (8203000)	06009	3 ^e Concession	Affluent rivière des Outaouais
Pont-Rouge, V (3401700)	06060	Rang Sainte-Madeleine	Rivière Blanche
Pont-Rouge, V (3401700)	06112	Route Guénard	Rivière aux Pommes
Pont-Rouge, V (3401700)	06113	Route Josephat-Martel	Rivière aux Pommes
Pont-Rouge, V (3401700)	06114	Rang Petit-Fossambault	Rivière aux Pommes
Pont-Rouge, V (3401700)	06115	Route 358	Rivière aux Pommes
Pont-Rouge, V (3401700)	06153	Chemin du Roy	Rivière Jacques-Cartier
Pont-Rouge, V (3401700)	09475	Route Gaffenay	Rivière Portneuf
Port-Cartier, V (9702200)	06902B	Rue des Pionniers	Rivière Riverin
Port-Cartier, V (9702200)	06923	Boulevard des Îles	Rivière aux Rochers Ouest
Port-Cartier, V (9702200)	06923A	Boulevard des Îles	Rivière aux Rochers centre
Port-Cartier, V (9702200)	06923B	Boulevard des Îles	Rivière aux Rochers Est

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Port-Cartier, V (9702200)	06923C	Boulevard des Îles	Rivière Dominique
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01228	Route Berger	Rivière de l'Anse à la Barbe
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01228A	Rue de la Carrière	Rivière de l'Anse à la Barbe
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01231	Route du Camp-des-Étudiants	Rivière de l'Anse à la Barbe
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01337	Route du Capitaine-Fournier	Bras de Mer
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01338	Route de la Rivière	Ruisseau du Lac à la Pelle
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01342	Route Clemville	Rivière Port-Daniel
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	01345	Route Marcil	Rivière Port-Daniel
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	09667	Rue de la Carrière	Rivière de l'Anse à la Barbe
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	10030	Route Legrand	Rivière Port-Daniel
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	10173	Route Bellevue	Ruisseau Castilloux
Port-Daniel - Gascons, M (0204700)	10748	7 ^e Rang	Rivière Port-Daniel
Portneuf, V (3404800)	06146	Rang de la Rivière-Belle-Isle	Rivière Belle-Isle
Portneuf, V (3404800)	09357	Rue Bishop	Rivière Portneuf
Portneuf, V (3404800)	15998	Route des Pruches	Rivière Portneuf
Portneuf, V (3404800)	16049	1 ^{re} Avenue	Rivière Portneuf
Potton, CT (4503000)	01488	Chemin Bellevue	Ruisseau Brûlé
Potton, CT (4503000)	01489	Chemin Bellevue	Ruisseau Mud
Potton, CT (4503000)	01492	Chemin de la Mine	Rivière Line-Baker
Potton, CT (4503000)	01495	Chemin West Hill	Ruisseau Ruitier
Potton, CT (4503000)	01496	Chemin Peabody	Rivière Missisquoi Nord
Potton, CT (4503000)	01497	Chemin de Travor	Rivière Missisquoi Nord
Potton, CT (4503000)	01498	Chemin de Potton Springs	Rivière Missisquoi Nord
Potton, CT (4503000)	01499	Chemin du Mimosa	Ruisseau West Field
Potton, CT (4503000)	01500	Chemin du Monastère	Ruisseau Mud
Potton, CT (4503000)	01505	Chemin Turner	Ruisseau Ruitier
Potton, CT (4503000)	01506	Chemin Fontaine	Rivière Missisquoi Nord
Potton, CT (4503000)	15557	Chemin Lafond	Rivière Line Baker
Poularies, M (8703500)	14230	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Lois
Preissac, M (8809000)	00161	Chemin Vautrin	Rivière Kinojévis
Prévost, V (7504000)	07716	Chemin du Lac-Écho	Décharge du lac Echo
Prévost, V (7504000)	07761	Rue Morin	Rivière du Nord
Prévost, V (7504000)	07763	Montée Sainte-Thérèse	Décharge du lac Blondin
Princeville, V (3203300)	16141	11 ^e Rang Est	Rivière Bulstrode

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Proulx, Partie, TS (9290207)	06659	Route du 10 ^e -Rang	Rivière Noire
Proulx, Partie, TS (9290207)	06704	Chemin d'accès à la propriété	Rivière Noire
Proulx, Partie, TS (9290207)	10404	Rang Hyppolite	Rivière Noire
Québec, V (2302700)	01768	Route 138	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	01769	Rang Saint-Denis Est	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	01770	Route de l'Aéroport	Rivière Lorette
Québec, V (2302700)	01771	Route 358	Rivière Lorette
Québec, V (2302700)	01802	Rue Delage Est	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	01817	Boulevard Henri-Bourassa	Rivière du Berger
Québec, V (2302700)	01819	Boulevard Henri-Bourassa	Rivière Jaune
Québec, V (2302700)	01820	Chemin de la Grande-Ligne	Ruisseau du Valet
Québec, V (2302700)	01821	Route de l'Église	Rivière Jaune
Québec, V (2302700)	01822	Rue Champéry	Rivière Jaune
Québec, V (2302700)	01835	Rue des Roses	Rivière des Commissaires
Québec, V (2302700)	05166	Route 138	Rivière Beauport
Québec, V (2302700)	06068	Chemin de Bélair	Rivière Bonhomme
Québec, V (2302700)	06228	Rue Hamon	Rivière Grand-Désert
Québec, V (2302700)	06229	Rue Hélène	Rivière Grand-Désert
Québec, V (2302700)	06230	Rue d'Hibernia	Rivière Grand-Désert
Québec, V (2302700)	08837	Rue Hauterive	Ruisseau Savard
Québec, V (2302700)	10117	Rang Saint-Denis Ouest	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	10718	Rue de la Faune	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	12929	Rang Sainte-Anne	Rivière Lorette
Québec, V (2302700)	13381N	Route 138	Voie ferrée
Québec, V (2302700)	13381S	Route 138	Voie ferrée
Québec, V (2302700)	13659	Rue Saint-Félix	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	13665	Chemin Saint-Louis	Voie ferrée
Québec, V (2302700)	13881	Rue Jacques-Bédard	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	13924N	Boulevard Johnny-Parent Ouest	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	13924S	Boulevard Johnny-Parent Est	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	14017	Boulevard Chaudière	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	14137	Rue Capitaine Bernier	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	14223	Rue Jules-Verne	Rivière du Cap Rouge
Québec, V (2302700)	14345	Rue du Domaine	Rivière du Cap Rouge

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Québec, V (2302700)	14521	Rue Clémenceau (desserte)	Rivière Beauport
Québec, V (2302700)	14522	Rue Cambronne (desserte)	Rivière Beauport
Québec, V (2302700)	14967	Rue Léo-T. Julien	Rivière Jaune
Québec, V (2302700)	15586	Boulevard François-de-Laval	Rivière Beauport
Québec, V (2302700)	15587	Boulevard des Chutes	Rivière Beauport
Québec, V (2302700)	15620	Rue Racine et Boulevard Bastien	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	15631	Avenue du Lac-Saint-Charles	Rivière Saint-Charles
Québec, V (2302700)	15963	Rue Montolieu	Rivière Grand-Désert
Québec, V (2302700)	16152	Route 360	Rivière Montmorency
Racine, M (4203200)	06291	Chemin J.A. Bombardier	Ruisseau Ély
Racine, M (4203200)	06979	Chemin Courtemanche	Ruisseau Benda
Racine, M (4203200)	06980	Chemin du 1 ^{er} -Rang	Ruisseau Benda
Racine, M (4203200)	10176	Chemin Flodden	Ruisseau Miller
Racine, M (4203200)	14271	Chemin du Nord	Ruisseau Brandy
Ragueneau, P (9604000)	15573	2 ^e Rang	Rivière Ragueneau
Rapide-Danseur, M (8701000)	00196	Rang de la Côte-à-Greffard	Ruisseau Daiguaisiers
Rapide-Danseur, M (8701000)	00197	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Ruisseau Daiguaisiers
Rawdon, M (6203700)	03252	Chemin de Comté	Rivière Blanche
Rawdon, M (6203700)	05039	Chemin Lane	Rivière Blanche
Rawdon, M (6203700)	05041	Chemin Augustin	Rivière Rouge
Rawdon, M (6203700)	05042	Chemin Bélair	Rivière Rouge
Rawdon, M (6203700)	05044	Chemin Laliberté	Rivière Blanche
Rawdon, M (6203700)	05045	Chemin Laurin	Rivière Dupuis
Rawdon, M (6203700)	05047	Chemin Parkinson	Rivière Rouge
Rawdon, M (6203700)	05049	Chemin Wilfrid	Rivière Blanche
Rawdon, M (6203700)	05053	Chemin Lakeshore	Rivière Rouge
Rawdon, M (6203700)	14128	Route 348	Rivière Ouareau
Repentigny, V (6001300)	03863	Boulevard Brien	Rivière L'Assomption
Richmond, V (4209800)	06337	Rue Spooner Pound	Ruisseau Doughty
Richmond, V (4209800)	13311	Chemin Craig	Voie ferrée
Rigaud, M (7113300)	07820	Chemin du Petit-Brûlé	Rivière à la Graisse
Rigaud, M (7113300)	07821	Route 342	Rivière à la Raquette
Rigaud, M (7113300)	11565	Chemin Trianon	Rivière à la Raquette
Rigaud, M (7113300)	11678	Montée du Pont	Rivière Rigaud

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Rimouski, V (1004300)	06385	Avenue Poirier	Rivière Germain-Roy
Rimouski, V (1004300)	06466	Route du Lac-à-Quenon	Décharge du lac-à-Quenon
Rimouski, V (1004300)	06472	Chemin des Pointes	Rivière du Bois-Brûlé
Rimouski, V (1004300)	06474	Route 132	Rivière Rimouski
Rimouski, V (1004300)	08719	Rue des Flocons	Rivière du Bois-Brûlé
Rimouski, V (1004300)	10938	Rue du Verglas	Rivière du Bois-Brûlé
Rimouski, V (1004300)	11502	Route Lemieux	Rivière du Bois-Brûlé
Ripon, M (8007800)	05765	Chemin Neveu	Rivière Petite Nation
Ripon, M (8007800)	05766	Montée Rochon	Crique de la Montagne Noire
Ripon, M (8007800)	05767	Montée Rochon	Crique de la Montagne Noire
Ripon, M (8007800)	05768	Route 315	Décharge du lac Long
Ripon, M (8007800)	05769	5 ^e Rang Sud	Ruisseau Syntress
Ripon, M (8007800)	05776	Route 315	Décharge du lac des Fées
Ripon, M (8007800)	05777	Chemin Lanthier	Ruisseau Syntress
Ripon, M (8007800)	05780	1 ^{er} Rang	Ruisseau Chénéville
Ripon, M (8007800)	05783	Montée Labelle	Crique de la Montagne Noire
Ripon, M (8007800)	10193	Route 315	Tributaire du lac des Fées
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (0603500)	01353	Chemin New-Glasgow	Rivière Kempt
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (0603500)	01354	Chemin Kempt	Rivière Kempt bras milieu
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (0603500)	01356	Chemin Pelletier	Ruisseau du Moulin
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (0603500)	09560	Route Sellarsville	Coulée chez Jos-Landry
Ristigouche-Partie-Sud-Est, CT (0603500)	10901	Chemin Kempt	Rivière Kempt Ouest
Rivière-à-Claude, M (0402000)	02714	Route de la Rivière-à-Claude Est	Rivière à Claude
Rivière-à-Claude, M (0402000)	02715	Chemin de la Traverse	Rivière à Claude
Rivière-à-Claude, M (0402000)	02719	Chemin Rioux	Ruisseau à Rebours
Rivière-à-Claude, M (0402000)	02721	4 ^e Rang	Rivière à Claude
Rivière-à-Claude, M (0402000)	09477	Route de la Rivière-à-Claude Ouest	Rivière à Claude
Rivière-à-Claude, M (0402000)	09946	Chemin Rioux	Ruisseau à Rebours
Rivière-à-Claude, M (0402000)	10061	Route de la Rivière-à-Claude Est	Coulée Ferrée
Rivière-à-Claude, M (0402000)	11782	Chemin Rioux	Ruisseau à Rebours
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	06191	Rue de l'Église Est	Rivière à Pierre
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	06192	Rue de l'Église Est	Rivière Blanche
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	06193	Rue du Lac-Vert	Rivière Blanche
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	06194	Rue du Lac-Vert	Crique Castor

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	06197	Rue du Lac-Vert	Rivière à Pierre
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	10215	Rue du Lac-Vert	Décharge du lac Vert
Rivière-à-Pierre, M (3413500)	11570	Rue du Lac-Vert	Rivière Blanche
Rivière-au-Tonnerre, M (9805500)	08879	Rue des Sarcelles	Rivière Duck
Rivière-au-Tonnerre, M (9805500)	09274	Route de la Rivière aux Graines	Rivière aux Graines
Rivière-au-Tonnerre, M (9805500)	09275	Route de la Rivière aux Graines	Rivière aux Graines
Rivière-Beaudette, M (7100500)	07123	Rue Sauvé	Rivière Beaudette
Rivière-Bleue, M (1302500)	07557	Route Saint-Eusèbe	Rivière Cabano
Rivière-Bleue, M (1302500)	07558	6 ^e Rang	Rivière Bleue
Rivière-du-Loup, V (1207200)	06558	Chemin de Témiscouata	Ruisseau à Dionne
Rivière-du-Loup, V (1207200)	06569	Route 132	Rivière du Loup
Rivière-du-Loup, V (1207200)	06570	Rue Saint-Magloire	Rivière du Loup
Rivière-du-Loup, V (1207200)	14261	Route 291	Rivière du Loup
Rivière-Éternité, M (9421500)	09315	Chemin Lepage	Rivière Benouche
Rivière-Éternité, M (9421500)	09316	Rang B	Rivière Benouche
Rivière-Éternité, M (9421500)	09317	Rang C	Rivière Benouche
Rivière-Éternité, M (9421500)	11811	Rang Sainte-Thérèse	Décharge lac Hamel
Rivière-Héva, M (8901000)	00026	Traverse des 4 ^e -5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Rivière Héva
Rivière-Héva, M (8901000)	00090	Chemin du Lac-Malartic	Rivière Héva
Rivière-Ouelle, M (1406500)	03444	Chemin du Sud-de-la-Rivière	Rivière Ouelle
Rivière-Ouelle, M (1406500)	09130	Chemin du Sud-de-la-Rivière	Rivière Ouelle
Rivière-Rouge, V (7903700)	03597	Chemin du Pont McCaskill	Ruisseau Jourdain
Rivière-Rouge, V (7903700)	03675	Montée Kiamika	Ruisseau du Lac
Rivière-Rouge, V (7903700)	03676	5 ^e Rang Nord	Crique du Quarante-Cinq
Rivière-Rouge, V (7903700)	03677	Chemin du Moulin-Girard	Ruisseau Jourdain
Rivière-Rouge, V (7903700)	03678	Montée des Lacs-Noirs	Décharge du lac des Roches
Rivière-Rouge, V (7903700)	03679	Chemin Kiamika	Décharge du lac Alexandre
Rivière-Rouge, V (7903700)	03681	Chemin du Lac-Vert	Ruisseau Jourdain
Rivière-Rouge, V (7903700)	03684	Chemin du Tour-du-Lac-Tibériade	Ruisseau Jourdain
Rivière-Rouge, V (7903700)	03688	Chemin du Petit-Gard	Décharge du lac Rioux
Rivière-Rouge, V (7903700)	09133	Chemin du Tour-du-Lac-Tibériade	Ruisseau Jourdain
Rivière-Saint-Jean, M (9805000)	02507	Rue des Rives	Rivière Béline
Roberval, V (9102500)	06707	Saint-Dominique	Rivière Ouiatchouaniche
Roberval, V (9102500)	06708	Chemin de la Pointe-Bleue	Rivière Ouiatchouaniche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Rochebaucourt, M (8801000)	00067	Route 395	Rivière Laflamme
Rochebaucourt, M (8801000)	00103	Chemin des 5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Ruisseau Tourville
Rochebaucourt, M (8801000)	00105	Route 395	Rivière Laflamme
Rochebaucourt, M (8801000)	00106	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Ruisseau Tourville
Rochebaucourt, M (8801000)	00108	Chemin des 9 ^e -et-10 ^e -Rangs	Rivière Laflamme
Roquemaure, M (8701500)	00298	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière du Québec
Roquemaure, M (8701500)	10769	Route Centrale	Ruisseau Antoine
Rosemère, V (7302000)	13487	Montée Lesage	Rivière aux Chiens
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00299	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Ruisseau Leslie
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00302	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00303	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00304	Chemin du 1 ^{er} -au-10 ^e -Rang	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00305	Chemin du 1 ^{er} -au-10 ^e -Rang	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00306	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00308	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Ruisseau Leslie
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00309	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Rivière Turgeon
Rousseau (Villebois) (Baie-James), TS (9906075)	00309A	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Ruisseau Leslie
Rouyn-Noranda, V (8604200)	00025	6 ^e Rang	Rivière Blake
Rouyn-Noranda, V (8604200)	00190	2 ^e -et-3 ^e Rang	Rivière Bassignac
Rouyn-Noranda, V (8604200)	00192	Chemin des 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Ruisseau Lépine
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06811	Chemin Lavigne Ouest	Rivière Pelletier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06813	Chemin Hull	Rivière Pelletier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06815	Chemin des 9 ^e -et-10 ^e -Rangs	Affluent rivière Pelletier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06816	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Affluent rivière Pelletier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06817	Chemin des 9 ^e -et-10 ^e -Rangs	Ruisseau Corona
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06822	Chemin des 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Rivière Thibellier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06823	Chemin des 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Ruisseau Barrière
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06832	6 ^e Rang	Affluent rivière Kinojévis
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06834	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Affluent rivière Kinojévis
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06842	Chemin des 5 ^e -et-6 ^e -Rangs	Affluent rivière Solitaire
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06844	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs	Affluent rivière Solitaire
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06846	Chemin Mcdonald	Décharge lac Dufaut
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06847	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Rivière Dufresnoy
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06851	1 ^{er} Rang	Rivière Bassignac

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06853	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs	Ruisseau Davidson
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06855	2 ^e -et-3 ^e Rangs	Ruisseau Carrière
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06858	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs Est	Ruisseau Cossette
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06859	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Ruisseau Cossette
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06860	Chemin des 3 ^e -et-4 ^e -Rangs Est	Ruisseau Merrill
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06863	1 ^{er} -et-2 ^e Rangs	Ruisseau Merrill
Rouyn-Noranda, V (8604200)	06872	Rue Perreault Est	Ruisseau Osisko
Rouyn-Noranda, V (8604200)	09094	Chemin Joly-B	Lac Opasatica
Rouyn-Noranda, V (8604200)	09516	Chemin Lac-Vaudray	Rivière Vaudray
Rouyn-Noranda, V (8604200)	11743	Chemin Brasseur	Cours d'eau Stitchman
Rouyn-Noranda, V (8604200)	15966	Montée Lafontaine	Rivière Pelletier
Rouyn-Noranda, V (8604200)	15999	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e Rangs	Décharge lac Montbeillard
Roxton Pond, M (4704700)	07013	8 ^e Rang Est	Rivière Yamaska Nord
Roxton Pond, M (4704700)	07014	6 ^e rang de Roxton	Ruisseau Runnets
Roxton Pond, M (4704700)	07015	Chemin Chaput	Ruisseau Runnets
Roxton Pond, M (4704700)	07021	5 ^e rang de Roxton	Ruisseau Runnets
Roxton Pond, M (4704700)	11955	4 ^e Rang	Ruisseau Runnets
Roxton, CT (4801500)	07026	Chemin Guilmain	Ruisseau Runnets
Roxton, CT (4801500)	07027	Rang Laprade	Ruisseau Castagne
Roxton, CT (4801500)	07029	Petit-11 ^e Rang	Rivière Noire
Roxton, CT (4801500)	07030	8 ^e Rang	Ruisseau Smith-Dridge
Roxton, CT (4801500)	07036	Chemin du Quartier-Auger	Rivière Castagne
Roxton, CT (4801500)	10665	Rang Laprade	Affluent ruisseau Castagne
Roxton, CT (4801500)	14789	Petit-3 ^e Rang	Rivière Castagne
Roxton, CT (4801500)	15554	Chemin de la Mine	Rivière Noire
Roxton, CT (4801500)	16053	5 ^e Rang Ouest	Ruisseau Castagne
Sacré-Coeur, M (9501000)	06939	Chemin du Vieux-Pont	Rivière Sainte-Marguerite
Sacré-Coeur, M (9501000)	06940	Chemin Robert	Rivière Sainte-Marguerite
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00857	4 ^e Rang	Ruisseau Roy
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00858	4 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00859	Route de Tring	Rivière du Cinq
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00861A	Chemin du Fer à Cheval	Rivière du Cinq
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00867	10 ^e Rang	Ruisseau Tring
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00868	10 ^e Rang	Ruisseau Giguère

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	00871	7 ^e Rang	Rivière Nadeau
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	09116	Ancienne route 1	Ruisseau Cloutier
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	09117	Ancienne route 1	Ruisseau (sans appellation)
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	10871	5 ^e Rang	Ruisseau Roy
Sacré-Coeur-de-Jésus, P (3113000)	11824	6 ^e Rang	Rivière Nadeau
Saguenay, V (9406800)	01853	Rue Dubuc	Rivière Chicoutimi
Saguenay, V (9406800)	01854	Rang Saint-Joseph	Rivière Gauthier
Saguenay, V (9406800)	01855	Rang Saint-Martin	Rivière Gauthier
Saguenay, V (9406800)	01857	Route 170, Chicoutimi	Rivière Chicoutimi
Saguenay, V (9406800)	01858	Chemin Sainte-Famille	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	01866	Chemin du Pont-Neuf	Rivière Chicoutimi
Saguenay, V (9406800)	01867	Chemin Saint-Isidore	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	01869N	Chemin Saint-Henri	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	01869S	Chemin Saint-Henri	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	01870	Boulevard Saguenay	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	02445	Route à Madoc	Rivière Caribou
Saguenay, V (9406800)	02446	Chemin Benjamin	Rivière aux Vases
Saguenay, V (9406800)	03348	Route du Pont	Rivière Saguenay
Saguenay, V (9406800)	03349	Route Shipshaw	Rivière Shipshaw
Saguenay, V (9406800)	03356	Rue du Vieux Pont	Rivière aux Sables
Saguenay, V (9406800)	03359	Route 170	Rivière aux Sables
Saguenay, V (9406800)	08655	Boul Saguenay	Ruisseau Lahoud
Saguenay, V (9406800)	08656	Boulevard Saguenay	Ruisseau Rouge
Saguenay, V (9406800)	08945	Rue Saint-Henri	Boulevard Saint-Paul
Saguenay, V (9406800)	10194	6 ^e Rue	Rivière à Mars
Saguenay, V (9406800)	10233	6 ^e Rue	Voie ferrée
Saguenay, V (9406800)	10241	Boul Barrette	Rivière Chicoutimi
Saguenay, V (9406800)	10242	Chemin Juste-Aza-Simard	Rivière Ha! Ha!
Saguenay, V (9406800)	10243	Rue Monseigneur-Dufour	Rivière Ha! Ha!
Saguenay, V (9406800)	10677	Route Blackburn	Rivière Caribou
Saguenay, V (9406800)	11603	Route des Bâisseurs	Rivière Cascouia
Saguenay, V (9406800)	13190	Route 170	Voie ferrée
Saguenay, V (9406800)	14079	Boulevard Saguenay	Rivière Chicoutimi
Saguenay, V (9406800)	14335	Route 170	Route 170 Est

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saguenay, V (9406800)	14391	Route 372	Rivière du Moulin
Saguenay, V (9406800)	14597	Route 170	Rivière aux Sables
Saguenay, V (9406800)	15523	Route 372	Rivière Chicoutimi
Saint-Adalbert, M (1701500)	04033	8 ^e Rang	Rivière Brown
Saint-Adalbert, M (1701500)	04038	Rang des Moreau	Grande rivière Noire
Saint-Adalbert, M (1701500)	04039	2 ^e Rang	Petite rivière William
Saint-Adalbert, M (1701500)	11663	7 ^e Rang	Rivière Brown
Saint-Adelphe, P (3501500)	01546	Route du Lac-Pierre-Paul	Rivière Pierre-Paul
Saint-Adelphe, P (3501500)	01551	Rang Price	Ruisseau Ayotte
Saint-Adolphe-d'Howard, M (7706500)	00405	Chemin du Tour-du-Lac	Décharge du lac Saint-Joseph
Saint-Adrien, M (4001000)	07883	4 ^e Rang	Embranchement rivière Nicolet
Saint-Adrien, M (4001000)	07884	4 ^e Rang	Rivière Nicolet
Saint-Adrien, M (4001000)	07885	Chemin Saint-Rémy	Embranchement rivière Nicolet
Saint-Adrien, M (4001000)	07886	3 ^e Rang	Rivière à Bissonette
Saint-Adrien-d'Irlande, M (3109500)	04656	Route Martineau	Ruisseau Nadeau
Saint-Agapit, M (3304500)	04142	Route Bilodeau	Rivière Noire
Saint-Agapit, M (3304500)	04143	Route Rousseau	Rivière Noire
Saint-Aimé-des-Lacs, M (1503000)	01607	Chemin du Pied-des-Monts	Décharge du lac Long
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	03462A	Chemin Pilote	Rivière du lac des Îles
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	03464	Chemin de Kiamika	Rivière du Lièvre
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	03465	Chemin de Kiamika	Rivière du Lièvre
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	03466	Chemin du Village	Rivière du lac des Îles
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	03468	Chemin Wabassee	Décharge du lac Barbotte
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, M (7902200)	15735	Chemin Diotte	Ruisseau du lac des Îles
Saint-Alban, M (3409700)	06040	Route Saint-Philippe	Rivière Noire
Saint-Alban, M (3409700)	06041	Route Saint-Philippe	Décharge du lac Veilleux
Saint-Alban, M (3409700)	06043	Route Montambault	Rivière Noire
Saint-Alban, M (3409700)	06044	Rang de la Rivière-Blanche	Décharge du lac Travers
Saint-Alban, M (3409700)	06045	Rang de la Rivière-Blanche	Décharge du lac Veilleux
Saint-Alban, M (3409700)	06048	Rang de la Rivière-Blanche	Rivière Blanche
Saint-Alban, M (3409700)	09403	Rue du Vieux-Moulin	Rivière Noire
Saint-Alban, M (3409700)	10202	Rang des Grondines	Décharge du lac Travers
Saint-Alexandre, M (5605500)	03176	Montée de la Station	Ruisseau Martel
Saint-Alexandre-de-Kamouraska, M (1403500)	03362	Petit-1 ^{er} Rang	Rivière Fouquette

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Alexandre-des-Lacs, P (0706500)	04467	Rang Saint-Louis	Décharge du lac Fafard
Saint-Alexis, P (6302500)	04901	Rang Petite Ligne	Ruisseau Saint-Esprit
Saint-Alexis-de-Matapédia, M (0605000)	01179	Chemin du Moulin	Ruisseau du Rang 1
Saint-Alexis-de-Matapédia, M (0605000)	01181	Rang Saint-Hermel Sud	Ruisseau Brandy
Saint-Alexis-de-Matapédia, M (0605000)	01182	Chemin Ruisseau Brandy	Ruisseau Brandy
Saint-Alexis-de-Matapédia, M (0605000)	01183	Rang de l'Immaculée	Ruisseau Brandy
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04298	Rue Richard	Rivière du Loup
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04301	Route du Moulin	Rivière Sacacomie
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04302	Route 349	Rivière aux Écorces
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04303	Rang Morin	Rivière aux Écorces
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04304	Rang du Lac-du-Castor	Décharge du lac Carolus
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04309	Rang de la Chute-à-Lessard	Rivière aux Écorces
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04310	Rang du Lac-du-Castor	Rivière à l'Eau Claire
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	04310B	Rang du Lac-Caché	Décharge du lac à l'Anguille
Saint-Alexis-des-Monts, P (5106500)	10500	Domaine Beausnesne	Rivière aux Écorces
Saint-Alfred, M (2701500)	00688	Rang Saint-Etienne	Rivière Noire
Saint-Alfred, M (2701500)	00689	Route du Cap	Rivière Noire
Saint-Alfred, M (2701500)	00692	1 ^{er} Rang	Décharge du lac Fortin
Saint-Alfred, M (2701500)	00693	Chemin Adelard Fecteau	Décharge du lac Fortin
Saint-Alfred, M (2701500)	00695	Route Fecteau	Rivière des Meules
Saint-Alphonse, M (0506500)	01186	Route Marcellin	Ruisseau à Émile
Saint-Alphonse, M (0506500)	11656	Rue Principale	Ruisseau à Émile
Saint-Alphonse, P (4701000)	06959	Rue Principale	Rivière Yamaska Nord
Saint-Alphonse, P (4701000)	06960	Chemin Choinière	Rivière Yamaska Nord
Saint-Alphonse, P (4701000)	15282	Chemin Parent	Rivière Yamaska Nord
Saint-Alphonse-Rodriguez, M (6202500)	03237	Rue Corcoran	Ruisseau Beaupré
Saint-Alphonse-Rodriguez, M (6202500)	03238	Rue du Pont Rouge	Rivière Rouge
Saint-Alphonse-Rodriguez, M (6202500)	03240	Rue Des-Monts	Décharge du lac des Pins
Saint-Alphonse-Rodriguez, M (6202500)	03241	4 ^e Rang	Décharge du lac des Pins
Saint-Alphonse-Rodriguez, M (6202500)	03242	Rue du Moulin	Rivière L'Assomption
Saint-Ambroise, M (9425500)	02352	Rue du Pont	Rivière des Aulnaies
Saint-Ambroise, M (9425500)	02353	6 ^e Rang	Rivière Labonté
Saint-Ambroise, M (9425500)	02354	9 ^e rang	Ruisseau William
Saint-Ambroise, M (9425500)	02357	9 ^e Rang Est	Rivière à l'Ours

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Ambroise, M (9425500)	02360	8 ^e Rang	Rivière des Aulnaies
Saint-Ambroise, M (9425500)	10844	Chemin Pilote	Rivière des Aulnaies
Saint-Ambroise-de-Kildare, P (6104000)	03243	38 ^e Avenue	Le Grand-Ruisseau
Saint-Ambroise-de-Kildare, P (6104000)	03245	Chemin du 4 ^e -Rang	Le Grand-Ruisseau
Saint-Ambroise-de-Kildare, P (6104000)	03251	Chemin Wilbrod	Rivière Blanche
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	06376	Route Principale Ouest	Rivière Germain-Roy
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	06377	4 ^e Rang Ouest	Rivière Germain-Roy
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	06378	Chemin de l'Étang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	06380	Chemin de la Rivière-Neigette	Ruisseau Cyrille-Lavoie
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	06381	6 ^e Rang Est	Petite rivière Neigette
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	10043	Route du Fourneau-à-Chaux	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Anaclet-de-Lessard, P (1003000)	10937	Route de Neigette	Ruisseau (sans appellation)
Saint-André, M (1404000)	03370	Route Lapointe	Rivière Fouquette
Saint-André, M (1404000)	03372	Route Noire	Rivière Fouquette
Saint-André, M (1404000)	03374	Route Beaulieu	Rivière Fouquette
Saint-André-Avellin, M (8002700)	05384	Rang Saint-Joseph Ouest	Ruisseau Ménard
Saint-André-Avellin, M (8002700)	05397	Rang Saint-Joseph Ouest	Ruisseau Gauthier
Saint-André-Avellin, M (8002700)	05405	Rang Saint-Louis	Rivière Petite Nation
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	00320	Chemin de la Traverse	Rivière Rouge
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	00321	Montée du C.N.R.	Rivière Rouge
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	00322	Montée Gordon	Rivière Noire
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	00323	Chemin de la Rivière-Rouge Sud	Rivière Rouge
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	09371	Avenue du Pont	Rivière du Nord
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	09384	Chemin Browns Gore	Rivière Noire
Saint-André-d'Argenteuil, M (7600800)	16505	Chemin de la Terrasse-Robillard	Chenal du Portage
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, VL (9101000)	06591	Rue Principale	Rivière Métabetchouane
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, VL (9101000)	06593	Rang Saint-Hilaire	Rivière à la Carpe
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, VL (9101000)	06594	Chemin de la Cavée	Rivière Prudent
Saint-Anicet, P (6907000)	03087	Chemin des Prairies	Rivière la Guerre
Saint-Anicet, P (6907000)	03090	Montée Quesnel	Rivière la Guerre
Saint-Anicet, P (6907000)	03092	Chemin Rivière la Guerre	Rivière la Guerre
Saint-Anicet, P (6907000)	10110	Chemin Rivière la Guerre	Rivière la Guerre
Saint-Anselme, M (1906200)	02089	Route du Pont Morissette	Rivière Etchemin
Saint-Anselme, M (1906200)	13925	Rue Taschereau	Rivière Etchemin

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Antoine-de-Tilly, M (3309500)	04158	Route de la Promenade	Ruisseau Méthot
Saint-Antoine-de-Tilly, M (3309500)	04159	Chemin des Plaines	Ruisseau Bourret
Saint-Antoine-de-Tilly, M (3309500)	04161	Route des Rivières	Ruisseau Bourret
Saint-Antoine-de-Tilly, M (3309500)	10479	Route des Rivières	Ruisseau Bourret
Saint-Antonin, P (1201500)	06485	1 ^e Rang	Rivière du Loup
Saint-Antonin, P (1201500)	06486	Chemin du Lac	Rivière du Loup
Saint-Antonin, P (1201500)	06490	2 ^e Rang Est	Rivière Verte
Saint-Antonin, P (1201500)	10488	Route de la Station	Rivière Verte
Saint-Antonin, P (1201500)	14501	6 ^e Rang	Rivière Fourchue
Saint-Apollinaire, M (3309000)	04162	Rang Prairie-Grillée	Ruisseau Bourret
Saint-Apollinaire, M (3309000)	04163	Chemin Bois-Franc	Embranchement rivière Bourret
Saint-Apollinaire, M (3309000)	04165	Rang Marigot	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Apollinaire, M (3309000)	04166	Route Marigot	Ruisseau Beaudet
Saint-Apollinaire, M (3309000)	10474	Route Desserte Sud	Ruisseau Beaudet
Saint-Apollinaire, M (3309000)	10475	Route Desserte sud	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Apollinaire, M (3309000)	15914	Chemin Bois-Franc	Rivière Bourret
Saint-Armand, M (4601700)	04814	Chemin Bradley	Rivière de la Roche
Saint-Armand, M (4601700)	04816	Rang des Pelletier Sud	Rivière de la Roche
Saint-Armand, M (4601700)	04817	Chemin Guthrie	Ruisseau Groat
Saint-Armand, M (4601700)	04818	Route Edoin	Ruisseau Groat
Saint-Arsène, P (1206500)	06491	Route Pelletier	Rivière Verte
Saint-Arsène, P (1206500)	06552	Route Poitras	Rivière Verte
Saint-Athanase, M (1310000)	03384	Chemin des Érables	Ruisseau Chat Sauvage
Saint-Athanase, M (1310000)	16829	Chemin de la Petite Route	Ruisseau Chat Sauvage
Saint-Aubert, M (1705500)	04040	3 ^e Rang Est	Rivière Francoeur
Saint-Aubert, M (1705500)	04041	Rang des Jumeaux-Pelletier	Rivière Port-Joli
Saint-Aubert, M (1705500)	04042	Route Fradette	Rivière Trois Saumons
Saint-Aubert, M (1705500)	04043	4 ^e Rang	Rivière Trois Saumons Est
Saint-Aubert, M (1705500)	04044	Route Bélanger	Rivière Trois Saumons
Saint-Aubert, M (1705500)	04045	4 ^e Rang	Rivière Trois Saumons
Saint-Aubert, M (1705500)	04046	Route Bélanger	Rivière Trois Saumons Est
Saint-Aubert, M (1705500)	04047	Rue Principale Ouest	Rivière Trois Saumons
Saint-Aubert, M (1705500)	04049	3 ^e Rang	Rivière Port-Joli
Saint-Aubert, M (1705500)	04050	Route Seigneuriale	Ruisseau Thibault

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Aubert, M (1705500)	40451	Route Bélanger	Rivière Trois Saumons
Saint-Aubert, M (1705500)	40452	Route Deschênes	Ruisseau Thibault
Saint-Aubert, M (1705500)	40490	Route Elgin	Ruisseau Bernard
Saint-Aubert, M (1705500)	11551	Route du Lac-Trois-Saumons	Ruisseau Thibault
Saint-Augustin, P (9200500)	06595	Le Petit-4 ^e	Rivière Bras Moreau
Saint-Augustin, P (9200500)	06596	4 ^e Rang	Rivière Moreau
Saint-Augustin, P (9200500)	06597	Route du 4 ^e -Rang	Rivière Bras Moreau
Saint-Augustin-de-Desmaures, V (2307200)	06049	Chemin du Roy	Rivière des Roches
Saint-Augustin-de-Desmaures, V (2307200)	06051	Route Couture	Rivière du Cap Rouge
Saint-Augustin-de-Desmaures, V (2307200)	06052	Chemin du Roy	Ruisseau des Îlets
Saint-Augustin-de-Woburn, P (3000500)	02568B	Rue Brault	Ruisseau Saint-Joseph
Saint-Augustin-de-Woburn, P (3000500)	08926	Rang A	Ruisseau du Mocassin
Saint-Barnabé, P (5102500)	07354	Chemin des Glaude	Rivière Yamachiche
Saint-Barnabé, P (5102500)	07355	Route à Godin	Rivière Yamachiche
Saint-Barnabé, P (5102500)	07356	Route à Godin	Ruisseau du bras du Nord
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01082	Montée Ouest	Rivière Chicot
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01083	Montée des Laurentides	Décharge du lac Dupras
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01085	Rang Saint-Jacques	Rivière Cachée
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01086	Rang Saint-Jacques	Rivière Saint-Jacques
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01088	Rang du Fleuve	Rivière Cachée
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01089	Rang Saint-Joachim	Rivière Cachée
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01091	Chemin Front Nord	Rivière Sarrazin
Saint-Barthélemy, P (5205500)	01092	Chemin du 9 ^e -Rang-York	Rivière Saint-André
Saint-Barthélemy, P (5205500)	08776	Rang York	Rivière Cachée
Saint-Basile, V (3403800)	06053	Rang Sainte-Madeleine	Rivière Portneuf
Saint-Basile, V (3403800)	06054	Rang Sainte-Madeleine	Décharge du lac Sergent
Saint-Basile, V (3403800)	06055	Rue Cartier	Rivière Portneuf
Saint-Basile, V (3403800)	06057	Rang des Alain	Rivière Chaude
Saint-Basile, V (3403800)	06059	Rang Saint-Joseph	Rivière Chaude
Saint-Basile, V (3403800)	06062	Route Côme-Lavallée	Rivière Chaude
Saint-Basile, V (3403800)	06063	Rang Sainte-Angélique	Rivière des Sept Îles
Saint-Basile, V (3403800)	14251	Route Saint-Joseph	Rivière Chaude
Saint-Basile, V (3403800)	15595	Rang des Alain	Rivière Chaude
Saint-Basile, V (3403800)	15671	Rang Saint-Georges	Rivière Chaude

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Basile-le-Grand, V (5702000)	07844	Chemin Bella-Vista	Ruisseau Massé
Saint-Benjamin, M (2802500)	02099	Rang de la Famine	Rivière Flamand
Saint-Benjamin, M (2802500)	02100	14 ^e Rang	Rivière Flamand
Saint-Benjamin, M (2802500)	02101	12 ^e Rang Est	Rivière Flamand
Saint-Benjamin, M (2802500)	02102	12 ^e Rang Est	Rivière Flamand
Saint-Benjamin, M (2802500)	02104	14 ^e Rang	Rivière Gilbert
Saint-Benjamin, M (2802500)	02105	Rang Watford	Rivière Cumberland
Saint-Benjamin, M (2802500)	02106	Rang Cumberland	Rivière Cumberland
Saint-Benoît-Labre, M (2910000)	00715	Rang Saint-Charles	Ruisseau Loubier
Saint-Bernard, M (2605500)	02114	Rang Saint-Pierre	Rivière Bras d' Henri
Saint-Bernard, M (2605500)	02115	Rang Saint-Edouard	Rivière des Îles Brûlées
Saint-Bernard, M (2605500)	12468	Rue Faucher	Rivière des Îles Brûlées
Saint-Bernard-de-Lacolle, P (6800500)	07313	Chemin Ridge	Rivière Lacolle
Saint-Bernard-de-Lacolle, P (6800500)	07316	Chemin Alberton	Rivière Lacolle
Saint-Bernard-de-Lacolle, P (6800500)	15701	Rang Saint-André	Rivière Lacolle
Saint-Bernard-de-Michaudville, M (5411500)	07270	5 ^e Rang	Ruisseau Albani-Laporte
Saint-Bernard-de-Michaudville, M (5411500)	07271	Route Amyot	Fossé des Aulnages
Saint-Bernard-de-Michaudville, M (5411500)	07274	Rang Sarasteau	Ruisseau Sarasteau
Saint-Bonaventure, M (4912500)	08008	Rue Saint-Jean-Baptiste	Rivière aux Vaches
Saint-Bonaventure, M (4912500)	08009	6 ^e Rang Nord	Rivière aux Vaches
Saint-Bonaventure, M (4912500)	08010	Petit-5 ^e Rang Nord	Rivière aux Vaches
Saint-Boniface, M (5108500)	07360	Chemin des Laurentides	Ruisseau Lavergne
Saint-Boniface, M (5108500)	07364	Chemin du Lac	Rivière Machiche
Saint-Boniface, M (5108500)	07371A	Chemin du Lac-des-Îles	Rivière Machiche
Saint-Boniface, M (5108500)	13769	Chemin des Laurentides	Voie ferrée
Saint-Boniface, M (5108500)	16140	Chemin Bellevue	Rivière Bernier
Saint-Bruno, M (9303000)	03693	Rang Signai	Rivière Bédard
Saint-Bruno, M (9303000)	03694	Route Saint-Alphonse	Ruisseau de l'Abattoir
Saint-Bruno, M (9303000)	03695	5 ^e Rang Ouest	Rivière Bédard
Saint-Bruno, M (9303000)	10837	Route Saint-Alphonse	Rivière Raquette
Saint-Bruno-de-Guigues, M (8504500)	07443	Route du 6 ^e -Rang	Rivière à la Loutre
Saint-Bruno-de-Guigues, M (8504500)	07445	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Ruisseau Abbica
Saint-Bruno-de-Guigues, M (8504500)	07446	Route du Quai	Ruisseau Abbica
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03447	Route à Moreau	Ruisseau des Prairies

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03449	Chemin Guérette	Rivière Platte
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03451	Rang de la Croix	Rivière de la Bouteille
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03452	Route de la Rivière-Manie	Rivière du Loup
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03455	6 ^e Rang Ouest	Rivière du Loup
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03456	4 ^e Rang Ouest	Rivière de la Bouteille
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03457	Route du Petit-Moulin	Rivière de la Bouteille
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03458	5 ^e Rang Est	Rivière Manie
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	03461	Chemin de la Rivière	Rivière du Loup
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	09129	Côte Duval	Rivière Kamouraska
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	10039	Route du Petit-Bras	Rivière Saint-Denis
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	10040	Route du Petit-Bras et 1 ^{er} Rang	Rivière Kamouraska
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	10041	5 ^e Rang Ouest	Rivière du Loup
Saint-Bruno-de-Kamouraska, M (1401000)	10128	Route du Petit-Moulin	Rivière du Loup
Saint-Bruno-de-Montarville, V (5803700)	07850	Grand Boulevard Ouest	Ruisseau Massé
Saint-Bruno-de-Montarville, V (5803700)	07851	Rang des Vingt-Cinq Ouest	Ruisseau Massé
Saint-Bruno-de-Montarville, V (5803700)	09056	Rue Graham-Bell	Ruisseau Massé
Saint-Bruno-de-Montarville, V (5803700)	09539	Rue Lenoir	Ruisseau Massé
Saint-Bruno-de-Montarville, V (5803700)	13472F	Montée Sabourin	Ruisseau Massé
Saint-Calixte, M (6305500)	04903	Chemin Laforest	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04904	Boulevard Brien	Décharge du lac Brien
Saint-Calixte, M (6305500)	04905	Chemin Abott	Décharge du lac Duffy
Saint-Calixte, M (6305500)	04906	Montée Crépeau	Rivière Achigan
Saint-Calixte, M (6305500)	04907	Montée Mongeau	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04908	Chemin du Lac Pinet	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04910	Rue Léonard	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04911	3 ^e Rang	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04912	Rue Beauchamp	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04913	6 ^e Rang Ouest	Rivière Achigan
Saint-Calixte, M (6305500)	04914	Chemin Beauport	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04915	4 ^e Rang	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04916	8 ^e Rang Est	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04917	Montée Crépeau	Rivière Achigan
Saint-Calixte, M (6305500)	04918	Rue Principale	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04919	Montée Pinet	Rivière Beauport

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Calixte, M (6305500)	04920	Rue du Lac Desnoyers	Décharge du lac Bellevue
Saint-Calixte, M (6305500)	04921	Rue de la Montagne	Décharge du lac Bob
Saint-Calixte, M (6305500)	04923	Rue Beauchamp	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	04924	Chemin Champagne	Décharge du lac Beaudry
Saint-Calixte, M (6305500)	04926	Rue Adam	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	08822	Bassin Dufresne	Décharge du bassin Dufresne
Saint-Calixte, M (6305500)	08823	Rue Pierre Dorion	Rivière Beauport
Saint-Calixte, M (6305500)	08957	Rue des Brises	Charge du lac Duffy
Saint-Camille, CT (4002500)	07893	9e-et-10 ^e Rang	Rivière Nicolet-Centre
Saint-Camille, CT (4002500)	07898	9 ^e -et-10 ^e -Rang	Rivière Nicolet, Bras Sud-Ouest
Saint-Camille, CT (4002500)	10169	Chemin du 13 ^e -Rang	Rivière Nicolet-Centre
Saint-Camille-de-Lellis, P (2807000)	00942	Route de la Rivière-Saint-Jean	Rivière Daaquam
Saint-Camille-de-Lellis, P (2807000)	00943	Route Fournier	La Petite Rivière
Saint-Camille-de-Lellis, P (2807000)	00944	Route Edmond-Blais	Rivière Daaquam
Saint-Camille-de-Lellis, P (2807000)	00947	Rang Saint-Joseph	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Camille-de-Lellis, P (2807000)	00950	Rang Saint-Joseph	Rivière aux Orignaux
Saint-Casimir, M (3407800)	06074	Rue Godin	Rivière Niagarette
Saint-Casimir, M (3407800)	06076	Chemin de l'Île-Grandbois	Rivière Noire
Saint-Casimir, M (3407800)	06079	Route des Lefebvre	Rivière Sainte-Anne
Saint-Casimir, M (3407800)	14107	Rang de la Rivière-Blanche Est	Rivière Blanche
Saint-Célestin, M (5003500)	05301	Ancienne route 161	Rivière Blanche
Saint-Célestin, M (5003500)	05302	Chemin Pellerin Ouest	Rivière Blanche
Saint-Célestin, M (5003500)	05304	Route de la ligne ABC	Rivière Blanche
Saint-Célestin, M (5003500)	16108	Route 226	Rivière Blanche
Saint-Césaire, V (5502300)	06757	Rang de la Petite-Barbue	Rivière à la Barbue
Saint-Césaire, V (5502300)	06758	Rang de la Petite-Barbue	Rivière à la Barbue
Saint-Césaire, V (5502300)	06759	Rang Saint-Ours	Rivière à la Barbue
Saint-Césaire, V (5502300)	06762	Rang du Haut-de-la-Rivière Nord	Rivière du Sud-Ouest
Saint-Césaire, V (5502300)	10754	Rang du Double	Ruisseau déversant du Lac
Saint-Charles-de-Bellechasse, M (1909700)	00953	Rang Sud-Est	Ruisseau du Portage
Saint-Charles-de-Bellechasse, M (1909700)	00954	Route Picard	Rivière Boyer
Saint-Charles-Garnier, P (0901000)	06408	7 ^e Rang	Rivière Mistigouèche
Saint-Charles-sur-Richelieu, M (5705700)	07277	Rang Amyot	Rivière Saint-Pierre
Saint-Charles-sur-Richelieu, M (5705700)	07278	Rang du Coteau	Rivière Saint-Pierre

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Christophe-d' Arthabaska, P (3906000)	09297	8 ^e Rang	Ruisseau Roux
Saint-Christophe-d' Arthabaska, P (3906000)	09298	7 ^e Rang	Ruisseau Roux
Saint-Christophe-d' Arthabaska, P (3906000)	10136	9 ^e Rang	Ruisseau Roux
Saint-Christophe-d' Arthabaska, P (3906000)	11649	Rue du Muguet	Rivière Nicolet
Saint-Chrysostome, M (6901700)	01731	Rang de la Rivière-Noire	Rivière Noire
Saint-Chrysostome, M (6901700)	01732	Chemin de la Rivière-des-Anglais	Rivière des Anglais
Saint-Chrysostome, M (6901700)	14432	Rang Saint-Charles	Ruisseau Allen
Saint-Claude, M (4210000)	06294	5 ^e Rang	Rivière Danville
Saint-Claude, M (4210000)	06296	9 ^e Rang	Ruisseau Saint-Laurent
Saint-Claude, M (4210000)	06297	Route de l'Église	Ruisseau Saint-Laurent
Saint-Claude, M (4210000)	06298	8 ^e Rang	Embranchement ruisseau Willow
Saint-Claude, M (4210000)	06300	5 ^e Rang	Rivière Danville
Saint-Claude, M (4210000)	06303	8 ^e Rang Est	Embranchement ruisseau Willow
Saint-Claude, M (4210000)	06305	Chemin de la Grande-Ligne	Ruisseau Willow
Saint-Claude, M (4210000)	09974	9 ^e Rang	Embranchement ruisseau Saint-Laurent
Saint-Claude, M (4210000)	11456	7 ^e Rang	Embranchement ruisseau Willow
Saint-Claude, M (4210000)	14823	Chemin Saint-Pierre	Rivière Watopéka
Saint-Claude, M (4210000)	15996	8 ^e Rang	Rivière Windsor
Saint-Clément, P (1100500)	06493	Route de la Côte-Beaulieu	Rivière des Trois-Pistoles
Saint-Clément, P (1100500)	06494	Rang Saint-Isidore	Rivière des Trois-Pistoles
Saint-Clément, P (1100500)	06496	Rang Dubé	Rivière Mariakèche
Saint-Clément, P (1100500)	10022	Route de l'Église	Rivière Mariakèche
Saint-Cléophas, P (0709000)	04495	7 ^e Rang	Rivière Saint-Pierre
Saint-Cléophas, P (0709000)	04496	Rue du Moulin	Cours d'eau Poirier
Saint-Cléophas, P (0709000)	04497	7 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Cléophas, P (0709000)	04517	8 ^e Rang	Rivière Saint-Pierre
Saint-Colomban, P (7500500)	02053	Chemin de la Rivière-du-Nord	Petite Rivière
Saint-Colomban, P (7500500)	02054	Côte Saint-Paul Est	Rivière Bonniebrooks
Saint-Colomban, P (7500500)	02055	Côte Saint-Nicholas	Rivière Bellefeuille
Saint-Colomban, P (7500500)	02056	Côte Saint-Paul	Décharge du lac L'Heureux
Saint-Colomban, P (7500500)	02059	Chemin de la Rivière-du-Nord	Affluent de la rivière du Nord
Saint-Colomban, P (7500500)	02062	Côte Saint-Patrick	Rivière Grimes
Saint-Colomban, P (7500500)	02063	Côte Saint-Patrick	Décharge du lac Dawson
Saint-Colomban, P (7500500)	02064	Côte Saint-Nicholas	Décharge du lac des Sources

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Colomban, P (7500500)	02066	Côte Saint-Patrick	Décharge du lac Racine
Saint-Colomban, P (7500500)	02067	Chemin de la Rivière-du-Nord	Décharge du lac Capri
Saint-Colomban, P (7500500)	09379	Rue du Tour-du-Lac	Charge du lac Légaré
Saint-Colomban, P (7500500)	09380	Boulevard Kenna	Décharge du lac Légaré
Saint-Colomban, P (7500500)	09381	Rue du Lac-Noël	Rivière Bonniebrooks
Saint-Colomban, P (7500500)	10164	Chemin de la Rivière-du-Nord	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Colomban, P (7500500)	10780	Rue du Domaine-Lebeau	Rivière Bellefeuille
Saint-Côme - Linière, M (2905700)	00730	4 ^e Rang	Rivière Metgermette
Saint-Côme - Linière, M (2905700)	00734	Route du Pont	Rivière du Loup
Saint-Côme, P (6206500)	03263	284 ^e Avenue	Rivière L'Assomption
Saint-Côme, P (6206500)	03265	16 ^e Avenue	Rivière de la Boule
Saint-Côme, P (6206500)	03267	Rang des Venne	Rivière L'Assomption
Saint-Côme, P (6206500)	08769	Chemin Domaine Beaudry	Rivière L'Assomption
Saint-Côme, P (6206500)	09981	102e Avenue	Rivière L'Assomption
Saint-Constant, V (6703500)	03769	Rang Saint-Régis Sud	Ruisseau Saint-Simon
Saint-Constant, V (6703500)	03776	Chemin Révérend	Ruisseau Lasaline
Saint-Constant, V (6703500)	03778	Rue Saint-Joseph	Rivière Saint-Pierre
Saint-Constant, V (6703500)	03779	Rang Saint-Pierre Nord	Ruisseau du Cordon
Saint-Constant, V (6703500)	03782	Chemin Petite-Côte	Ruisseau Derome
Saint-Constant, V (6703500)	03783	Montée Fyfe	Rivière Saint-Pierre
Saint-Constant, V (6703500)	08939	Rue Bellerive	Rivière Saint-Pierre
Saint-Constant, V (6703500)	10887	Boulevard Monchamps	Rivière Saint-Régis
Saint-Constant, V (6703500)	14698	Montée Saint-Régis	Rivière Saint-Régis
Saint-Constant, V (6703500)	15116	Montée de Lasaline	Rivière Saint-Pierre
Saint-Constant, V (6703500)	15700	Montée des Bouleaux	Rivière Saint-Pierre
Saint-Constant, V (6703500)	15706	Chemin Sainte-Catherine	Rivière Saint-Régis
Saint-Constant, V (6703500)	15714	Montée Griffin	Rivière de la Tortue
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01108	Rang Saint-André	Rivière Saint-André
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01109	Rang Saint-André	Rivière Chicot
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01110	Rue du Moulin	Rivière Chicot
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01111	Traverse du Moulin-Doucet	Rivière Chicot
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01112	Côte Joly	Rivière Chicot
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01113	Rang Nord	Rivière Chicot
Saint-Cuthbert, M (5206200)	01115	Route Gonzague-Brizard	Rivière Chicot

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Cuthbert, M (5206200)	08780	Rang Sainte-Thérèse	Ruisseau Landry-Hénault
Saint-Cyprien, M (1200500)	06499	Chemin Raudot	Ruisseau de l'Est
Saint-Cyprien, M (1200500)	06500	Chemin Taché Est	Rivière des Trois Pistoles
Saint-Cyprien, M (1200500)	06501	Route de la Rivière-Toupiké	Rivière Toupiké
Saint-Cyprien, M (1200500)	06504	4 ^e Rang	Rivière Toupiké
Saint-Cyprien, M (1200500)	06566	Chemin des Sept-Lacs	Rivière Les Sept-Lacs
Saint-Cyprien, M (1200500)	10210	Chemin du Canton	Rivière Plate
Saint-Cyprien, P (2804000)	02126	2 ^e Rang	Ruisseau Morning Sud
Saint-Cyprien, P (2804000)	02127	2 ^e Rang	Ruisseau Morning Sud
Saint-Cyprien-de-Napierville, P (6803500)	05235	Montée de l'École	Rivière L'Acadie
Saint-Cyprien-de-Napierville, P (6803500)	15593	Route 217	Rivière L'Acadie
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04054	5 ^e Rang Ouest	Rivière Beaubien
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04057	Route Harrower	Rivière Bras-de-Riche
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04058	Chemin Lessard Est	Rivière Bras Nord-Est
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04059	Chemin Lessard ouest	Rivière Bras d'Apic
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04060	7 ^e Rang	Rivière Bras Nord-Est
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04061	Chemin du Lac-des-Plaines	Affluent rivière Bras Nord-Est
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04062	Chemin du Lac-des-Plaines	Rivière Bras Nord-Est
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04063	8 ^e Rang Ouest	Rivière Bras d'Apic
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	04066	Route Pierre-Noel	Rivière Bras Saint-Nicolas
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	09035	Route Thibault	Affluent rivière Bras Nord-Est
Saint-Cyrille-de-Lessard, P (1704500)	10031	5 ^e Rang Est	Rivière Bras-de-Riche
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	02326	7 ^e rang de Wendover Nord	Rivière des Saults
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	02328	6 ^e rang de Wendover Nord	Ruisseau des Généreux
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	02337	3 ^e rang de Wendover Nord	Ruisseau des Généreux
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	02343	Chemin Herman-Lavigne	Rivière des Saults
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09202	Chemin Terra-Jet	Ruisseau des Généreux
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09203	Chemin Terra-Jet	Ruisseau la Loutre
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09204	Chemin Terra-Jet	Décharge des Vingt
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09205	Chemin Maria-Allard	Ruisseau Janelle
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09206	Chemin Maria-Allard	Ruisseau des Chicots
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09207	Chemin Herman-Lavigne	Ruisseau des Chicots
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09208	Chemin Emilien-Laforest	Ruisseau la Loutre
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09210	Chemin Emilien-Laforest	Décharge des Vingt

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	09211	Chemin Herman-Lavigne	Ruisseau Janelle
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	11808	Route Houle	Ruisseau des Chicots
Saint-Cyrille-de-Wendover, M (4907000)	11809	Route Houle	Décharge des Vingt
Saint-Damase, M (5401700)	07281	Rang de la Presqu'île	Rivière Barbue
Saint-Damase, M (5401700)	07282	Chemin de la Rivière	Rivière Yamaska
Saint-Damase, P (0710500)	04498	9 ^e rang de Cabot	Rivière Tartigou
Saint-Damase, P (0710500)	04502	9 ^e Rang	Rivière Blanche
Saint-Damase, P (0710500)	04503	10 ^e Rang	Rivière Blanche
Saint-Damase, P (0710500)	10602	8 ^e Rang Est	Décharge du lac de Saint-Damase
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	04070	7 ^e Rang	Rivière Trois Saumons Est
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	04071	Chemin Arago	Rivière Trois Saumons Est
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	04093	Route Gamache	Rivière Pinguet
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	09036	Route Ouellet	Rivière Damnée
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	09134	Route Jeffrey	Rivière Saint-Jean
Saint-Damase-de-L'Islet, M (1704000)	11671	8 ^e Rang	Rivière Trois Saumons Est
Saint-Damien, P (6207500)	01117	Chemin Beauparlant	Ruisseau Therrien
Saint-Damien, P (6207500)	01118	Rue Principale	Rivière Matambin
Saint-Damien, P (6207500)	01123	Chemin Beauparlant	Décharge du lac Blondin
Saint-Damien, P (6207500)	08786	Chemin du Crique-à-David Ouest	Crique David
Saint-Damien, P (6207500)	08901	Chemin Mondor	Ruisseau Therrien
Saint-Damien, P (6207500)	09040	Rue Tassé	Décharge du lac Quesnel
Saint-Damien, P (6207500)	13861	Chemin Beauparlant	Rivière Matambin
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00956	Rang Trois-Pistoles	Ruisseau Taschereau
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00957	Route Saint-Gérard	Rivière aux Billots
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00958	9 ^e Rang	Rivière des Abénakis
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00959	8 ^e Rang	Rivière des Abénakis
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00962	5 ^e Rang	Rivière aux Billots
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00963	5 ^e Rang	Rivière du Moulin
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	00965	Rue Commerciale	Rivière aux Billots
Saint-Damien-de-Buckland, P (1903000)	09033	Route de Saint-Malachie	Ruisseau Taschereau
Saint-David, P (5300500)	08011	2 ^e Rang	Rivière David
Saint-David, P (5300500)	08013	Rang Sainte-Cécile	Rivière David
Saint-David, P (5300500)	08017	2 ^e Rang	Ruisseau Jean-Paul
Saint-David, P (5300500)	14433	Le Petit Rang	Ruisseau des Chênes

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-David-de-Falardeau, M (9424500)	02387	Chemin du Petit Bégin	Rivière à l'Ours
Saint-Denis, P (1405500)	10036	Rang du Bras	Ruisseau du Bras Est
Saint-Denis, P (1405500)	10037	Rang du Bras	Ruisseau du Bras Ouest
Saint-Denis-de-Brompton, P (4202500)	06311	Chemin du Moulin	Embranchement ruisseau de la Clef
Saint-Denis-sur-Richelieu, M (5706800)	07285	3 ^e rang des Moulins Est	Rivière Amyot
Saint-Denis-sur-Richelieu, M (5706800)	07286	Route Goddu	Rivière Amyot
Saint-Denis-sur-Richelieu, M (5706800)	07287	Rang Amyot Ouest	Décharge du Vieux-Chemin
Saint-Denis-sur-Richelieu, M (5706800)	11785	Rang Amyot Est	Rivière Amyot
Saint-Didace, P (5209000)	04315	Rue du Pont	Rivière Maskinongé
Saint-Didace, P (5209000)	04319	Traverse des Moulins	Rivière Blanche
Saint-Didace, P (5209000)	09241	Route 349	Rivière Rouge
Saint-Didace, P (5209000)	11787	Chemin Forsight	Rivière Blanche
Saint-Dominique-du-Rosaire, M (8806500)	00013	Chemin Lavoie Ouest	Rivière Davy
Saint-Donat, M (6206000)	04957	Chemin Saint-Guillaume	Rivière Ouareau
Saint-Donat, M (6206000)	04958	Chemin du Lac-Blanc	Rivière Ouareau
Saint-Donat, M (6206000)	04959	Chemin du Lac-Baribeau	Décharge du lac Baribeau
Saint-Donat, M (6206000)	04961	Chemin Saint-Guillaume	Raccordement du Bassin 3 et 4
Saint-Donat, M (6206000)	04963	Chemin Régimbald	Affluent du lac Archambault
Saint-Donat, M (6206000)	04964	Rue Allard	Décharge du lac Archambault
Saint-Donat, M (6206000)	04966	Chemin Régimbald	Rivière Pimbina
Saint-Donat, M (6206000)	04968	Chemin Fusey	Décharge du lac Bouillon
Saint-Donat, M (6206000)	04970	Chemin Charette	Décharge du lac Ouareau
Saint-Donat, M (6206000)	04971	Chemin Régimbald	Rivière Saint-Michel
Saint-Donat, M (6206000)	04972	Chemin du Lac-Sylvère	Décharge du lac Sylvère
Saint-Donat, M (6206000)	04973	Chemin Chaperon	Décharge du lac Croche
Saint-Donat, M (6206000)	04974	Chemin du Lac-Baribeau Nord	Décharge du lac Isidore
Sainte-Adèle, V (7702200)	07608	Chemin du Mont-Loup-Garou	Rivière aux Mulets
Sainte-Adèle, V (7702200)	07613	Chemin Notre-Dame	Rivière aux Mulets
Sainte-Adèle, V (7702200)	07615	Chemin du Moulin	Rivière aux Mulets
Sainte-Adèle, V (7702200)	07741	Rue de la Vallée-du-Golf	Rivière du Nord
Sainte-Adèle, V (7702200)	07742	Rue Rolland	Rivière du Nord
Sainte-Adèle, V (7702200)	07743	Chemin des Ancêtres	Rivière Saint-Louis
Sainte-Adèle, V (7702200)	07753	Chemin de la Rivière-à-Simon	Rivière à Simon
Sainte-Adèle, V (7702200)	09365	Rue de la Vallée-du-Golf	Rivière aux Mulets

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Adèle, V (7702200)	10206	Chemin Riverdale	Rivière du Nord
Sainte-Adèle, V (7702200)	14323	Chemin Mont-Sauvage	Rivière aux Mulets
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04151	Rang Armagh	Rivière Filkars
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04152	11 ^e Rang	Rivière aux Chevreuils
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04153	Route 218	Rivière aux Chevreuils
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04155	Chemin Champagne	Rivière Filkars
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04735	Route des Vallons	Rivière Palmer
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04736	Chemin Gosford	Rivière Palmer
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	04737	11 ^e Rang	Embranchement rivière aux Chevreuils
Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M (3301700)	14859	Route Bernard	Embranchement rivière Filkars
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07617	Chemin de la Rivière	Rivière du Nord
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07620	Rue Demontigny	Rivière du Nord
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07626	Chemin Château Bleu	Rivière du Nord
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07627	Chemin du Lac-des-Sables	Charge du lac des Sables
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07628	Chemin Paiement	Décharge du Petit lac Long
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07629	Chemin Mont-Castor	Décharge du lac des Sables
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07632	Chemin du Tour-du-Lac	Décharge du lac des Sables
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	07633	Chemin Paiement	Décharge du lac Papineau
Sainte-Agathe-des-Monts, V (7803200)	08821	Chemin Béresford	Ruisseau Noir
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	04372	Chemin de la rivière Neigette	Rivière Mitis
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	04374	Chemin Guimont	Rivière Paquet
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	04375	Chemin de la Rivière-Mitis Sud	Rivière Rouge
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	04376	Chemin de la rivière Neigette	Ruisseau des Sept Lacs
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	04377	Chemin de la rivière Neigette	Rivière Neigette
Sainte-Angèle-de-Mérici, M (0903500)	11800	Chemin Jean-Lévesque	Rivière Paquet
Sainte-Angèle-de-Monnoir, P (5503000)	06755	Chemin de Fort-Georges	Grande Décharge des Terres Noires
Sainte-Anne-de-la-Pérade, M (3720500)	01558	Rang Saint-Charles Est	Rivière Charest
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, P (1409000)	03377	3 ^e Rang	Rivière Saint-Jean
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, P (1409000)	03380	Route Jeffrey	Grand ruisseau du Haut de Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, P (1409000)	03381	Chemin Hudon	Rivière Saint-Jean
Sainte-Anne-de-la-Rochelle, M (4205000)	06961	Chemin Bourassa	Embranchement rivière Noire
Sainte-Anne-de-Sabrevois, P (5606000)	03210	Rang Grand-Sabrevois	Ruisseau Chartier
Sainte-Anne-de-Sabrevois, P (5606000)	03211	Montée Bertrand	Ruisseau Chartier
Sainte-Anne-de-Sabrevois, P (5606000)	03213	Montée Meunier	Décharge des Vingt

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Anne-des-Monts, V (0403700)	02735	Route Albert-Dupuis	Ruisseau à Patate
Sainte-Anne-des-Monts, V (0403700)	09653	Route Odias-Marin	Petite rivière Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Monts, V (0403700)	10882	Route Bellevue	Ruisseau du Vieux Moulin
Sainte-Anne-de-Sorel, P (5306500)	11660	Chemin de l'Île-d'Embarras	Chenal de l'Embarras
Sainte-Anne-des-Plaines, V (7303500)	07640	Rang Lepage	Rivière Mascouche
Sainte-Anne-des-Plaines, V (7303500)	08827	Chemin du Domaine Normandie	Rivière Mascouche
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03492	Rue Sicotte	Ruisseau Hamel
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03493	Rue du Lac	Rivière Tapani
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03495	Chemin du Tour-du-Lac	Rivière Busby
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03496	Chemin de la Rivière-Tapani	Ruisseau McCormick
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03497	5 ^e -et-6 ^e Rang	Ruisseau du Rang Sainte-Marie
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03500	Chemin de la Rivière-Tapani	Rivière Tapani
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03503	Montée des Lacs	Ruisseau Rabot
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03504	5 ^e -et-6 ^e Rang	Ruisseau McCormick
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	03506	7 ^e Rang Ouest	Ruisseau Rabot
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	10407	10 ^e Rang	Rivière Busby
Sainte-Anne-du-Lac, M (7911500)	10487	Montée Lévesque	Rivière Tapani
Sainte-Anne-du-Sault, M (3915000)	00479	4 ^e Rang Ouest	Rivière du Portage
Sainte-Anne-Monts, V (0403700)	02687	1 ^{re} Avenue Ouest	Rivière Sainte-Anne
Sainte-Anne-Monts, V (0403700)	02691	1 ^{re} Avenue Est	Petite rivière Sainte-Anne
Sainte-Anne-Monts, V (0403700)	02692A	Route Saint-Joseph des Monts	Ruisseau du Vieux Moulin
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05058	Rang Saint-Jean	Rivière Devost
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05059	Rang Saint-Joseph	Rivière la Petite Nord-Ouest
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05060	Route de Sainte-Lucie	Rivière la Petite Nord-Ouest
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05062	Route de l'Espérance	Rivière Méchant-Pouce
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05064	Route de la Station	Ruisseau Fortin
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05065	Route de l'Espérance	Affluent rivière Bras Saint-Nicolas
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	05066	Rang du Nord	Rivière Devost
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	09438	1 ^{re} -et-2 ^e rang de Talon	Rivière Devost
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	09439	Route Raby	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Apolline-de-Patton, P (1802500)	14685	Route de Sainte-Lucie	Rivière Gauthier
Sainte-Auréli, M (2801500)	02094	10 ^e Rang	Rivière des Abénakis
Sainte-Auréli, M (2801500)	02096	Route Maranda	Décharge du lac Fortin
Sainte-Barbe, P (6906500)	03093	Rang du Six	Rivière Saint-Louis

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Béatrix, M (6202000)	03254	Rang des Dalles	Rivière L'Assomption
Sainte-Béatrix, M (6202000)	03256	Rang Sainte-Cécile	Rivière L'Assomption
Sainte-Brigide-d'Iberville, M (5610500)	03184	Chemin Robert	Rivière du Sud-Ouest
Sainte-Brigide-d'Iberville, M (5610500)	03185	Chemin de la Rivière Ouest	Ruisseau Martel
Sainte-Brigide-d'Iberville, M (5610500)	03185A	Chemin de la Traverse	Rivière du Sud-Ouest
Sainte-Brigide-d'Iberville, M (5610500)	09260	Raccordement 9 ^e -Rang	Rivière du Sud-Ouest
Sainte-Brigide-d'Iberville, M (5610500)	10903	Rue des Érables	Rivière du Sud-Ouest
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05174	Avenue Sainte-Brigitte	Rivière Saint-Adolphe
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05177	Rue Pascal	Rivière Lépine
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05179	Rue Pascal	Rivière Pascal
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05180	Rue Auclair	Rivière Richelieu
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05183	Rue Goudreault	Rivière Richelieu
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05184	Rue Pascal	Rivière de l'Île
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	05185	Route du Calvaire	Ruisseau Euclide
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	10696	Rue Beaulé	Rivière Montmorency
Sainte-Brigitte-de-Laval, M (2204500)	10737	Rue du Trait-Carré	Rivière Richelieu
Sainte-Brigitte-des-Saults, P (4908500)	05284	Rang Saint-Patrice	Rivière des Saults
Sainte-Brigitte-des-Saults, P (4908500)	05285	Rang Saint-Joachim	Rivière Nicolet Sud-Ouest
Sainte-Brigitte-des-Saults, P (4908500)	05287	Route de la Gamache	Rivière des Saults
Sainte-Brigitte-des-Saults, P (4908500)	05288	7 ^e Rang	Ruisseau des Généreux
Sainte-Catherine, V (6703000)	03768	Rue Brébeuf	Rivière Saint-Régis
Sainte-Catherine, V (6703000)	03803	Boulevard Marie-Victorin	Rivière Saint-Régis
Sainte-Catherine, V (6703000)	09568	Boulevard Saint-Laurent	Rivière Saint-Régis
Sainte-Catherine, V (6703000)	10886	Boulevard des Écluses	Rivière Saint-Pierre
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07182	Chemin Katevale-Ayer's Cliff	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07183	Chemin de la Montagne	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07184	Chemin Katevale-Ayer's Cliff	Ruisseau McConnell
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07185	Chemin Katevale-Ayer's Cliff	Ruisseau Branche Boisvert
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07188	Chemin de North Hatley	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Catherine-de-Hatley, M (4506000)	07189	Chemin Benoit	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, V (2200500)	06085	Route Saint-Denys-Garneau	Rivière Ontaritzi
Sainte-Cécile-de-Lévrard, P (3806000)	05295	Rang Sainte-Cécile	Rivière aux Orignaux
Sainte-Cécile-de-Lévrard, P (3806000)	05298	Rang Saint-François-Xavier	Rivière aux Orignaux

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Cécile-de-Milton, CT (4705500)	06972	1 ^{er} Rang Est	Rivière Mawcook
Sainte-Cécile-de-Milton, CT (4705500)	06973	3 ^e Rang Est	Rivière Mawcook
Sainte-Cécile-de-Milton, CT (4705500)	06974	3 ^e Rang Ouest	Rivière Mawcook
Sainte-Cécile-de-Milton, CT (4705500)	06977	1 ^{er} Rang Ouest	Rivière Mawcook
Sainte-Cécile-de-Milton, CT (4705500)	08725	Chemin Dale	Ruisseau Lapalme
Sainte-Cécile-de-Whitton, M (3005000)	02573	10 ^e Rang	Rivière Glen
Sainte-Cécile-de-Whitton, M (3005000)	02573A	Chemin des Bois	Ruisseau du Castor
Sainte-Cécile-de-Whitton, M (3005000)	10015	Chemin Principal	Rivière Madisson
Sainte-Cécile-de-Whitton, M (3005000)	10133	Chemin du Trente-Sous	Rivière Sauvage
Sainte-Cécile-de-Whitton, M (3005000)	15900	10 ^e Rang	Rivière Madisson
Sainte-Christine, P (4802000)	00613	Route Dufresne	Rivière Le Renne
Sainte-Christine, P (4802000)	00615	4 ^e Rang	Ruisseau Landry
Sainte-Christine, P (4802000)	00616	Route de Danby	Rivière Le Renne
Sainte-Christine, P (4802000)	14211	1 ^{er} Rang Est	Rivière Le Renne
Sainte-Christine-d' Auvergne, M (3410500)	06095	Rang Saint-Georges	Rivière Jacquot
Sainte-Christine-d' Auvergne, M (3410500)	06097	Rang Saint-Marc	Rivière Jacquot
Sainte-Christine-d' Auvergne, M (3410500)	15568	Rang Saint-Jacques	Rivière Sainte-Anne
Sainte-Christine-d' Auvergne, M (3410500)	15569	Rang Saint-Jacques	Rivière Sainte-Anne
Sainte-Claire, M (1905500)	02120	Route Saint-Amable	Ruisseau aux Aulnes
Sainte-Claire, M (1905500)	02121	Route Sainte-Elisabeth	Ruisseau aux Aulnes
Sainte-Claire, M (1905500)	02122	Route Abénaquis	Rivière des Abénaquis
Sainte-Claire, M (1905500)	02123	Route Principale	Rivière aux Aulnes
Sainte-Claire, M (1905500)	09455	Chemin de la Rivière-Etchemin	Ruisseau Saint-Gabriel
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00717	7 ^e Rang	Ruisseau Dupuis
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00718	7 ^e Rang	Rivière Prévost-Gilbert
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00719	Route du Moulin	Rivière Prévost-Gilbert
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00721	Route Latulipe	Rivière Prévost-Gilbert
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00722	Route Latulipe	Rivière Noire
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00723	11 ^e Rang	Rivière Noire
Sainte-Clotilde-de-Beauce, M (3106000)	00724	11 ^e Rang	Ruisseau Dupuis
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, P (6802000)	01727	Route 205	Ruisseau Cranberry
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, P (6802000)	01728	4 ^e Rang	Ruisseau Cranberry
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, P (6802000)	01730	Montée du Ruisseau-Norton	Ruisseau Norton
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, P (6802000)	15659	Montée Pion	Ruisseau Gibeault-Delisle

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, P (6802000)	15779	Route 205	Ruisseau Norton
Sainte-Clotilde-de-Horton, M (3911700)	00537	Route du Portage	Rivière Nicolet Sud-Ouest
Sainte-Clotilde-de-Horton, M (3911700)	00539	Rang des Chalets	Ruisseau à Pat
Sainte-Croix, M (3310200)	10470	2 ^e Rang Ouest	Ruisseau du Petit Sault
Sainte-Croix, M (3310200)	10477	Rue du Bateau	Ruisseau du Petit Sault
Saint-Edmond-de-Grantham, P (4910000)	15681	10 ^e Rang	Rivière David
Saint-Édouard, P (6804500)	05238	Rang des Sloans	Rivière de la Tortue
Saint-Édouard, P (6804500)	15301	Montée Doris	Rivière de la Tortue
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	07453	Route Turcotte	Ruisseau l'Africain
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	07454	7 ^e Rang Nord	Ruisseau l'Africain
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	07456	2 ^e Rang	Rivière Lavallée
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	07457	7 ^e Rang Nord	Ruisseau l'Africain
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	07458	3 ^e Rang Sud	Rivière Lavallée
Saint-Édouard-de-Fabre, P (8501500)	08815	Chemin des Chalets	Ruisseau Cresson
Saint-Édouard-de-Lotbinière, P (3308000)	04177	Route Soucy	Rivière Bois-Clair
Saint-Édouard-de-Lotbinière, P (3308000)	04178	Route Bélanger	Rivière Bois-Clair
Saint-Édouard-de-Lotbinière, P (3308000)	04181	Route Ouellet	Rivière Bois-Clair
Saint-Édouard-de-Lotbinière, P (3308000)	09474	Rang Juliaville	Ruisseau Bras des Boucher
Saint-Édouard-de-Maskinongé, M (5105000)	04324	Route du Ruisseau-Plat	Rivière Maskinongé
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	01945	Chemin de la Rivière	Rivière Ascot
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	01947	Chemin de la Rivière	Ruisseau Côté
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	01949	Chemin Tremblay	Rivière Ascot
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	01950	Chemin de la Rivière	Ruisseau des Bobines
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	01954	Chemin Bessette	Ruisseau des Bobines
Sainte-Edwidge-de-Clifton, CT (4405500)	16113	Chemin de la Grande-Ligne	Rivière Moe
Sainte-Élisabeth, P (5203000)	03277	Rang de la Rivière Nord	Rivière Bayonne
Sainte-Élisabeth, P (5203000)	08773	Chemin Bérard	Rivière de la Chaloupe
Sainte-Élisabeth, P (5203000)	09039	Grand rang Saint-Pierre	Ruisseau de la Grande Ligne
Sainte-Élisabeth, P (5203000)	14221	Rang de la Rivière Nord	Rivière Bayonne
Sainte-Élisabeth-de-Warwick, P (3909000)	00540	6 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03286	Rang de la Seigneurie	Rivière Leprohon
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03288	Chemin Saint-Damien	Ruisseau David
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03289	Chemin Feuille d'Érable	Rivière Leprohon
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03290	Chemin du Lac-Lasalle	Rivière Noire

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03291	Chemin du Lac-Long	Rivière Noire
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	03292	Rang Bazinet	Rivière Noire
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	09111	Boulevard Hénault	Rivière Noire
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	09503	Rue Antoine	Rivière Leprohon
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, M (6207000)	10674	Rue du Pont	Rivière Noire
Sainte-Eulalie, M (5000500)	05305	Rang des Ormes	Rivière Blanche
Sainte-Eulalie, M (5000500)	05306	Route des Pins	Rivière Blanche
Sainte-Eulalie, M (5000500)	09213	Rang des Ormes	Rivière Blanche
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, M (1803500)	05088	Chemin du Grand-Ruisseau	Grand Ruisseau
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, M (1803500)	05089	Route de la Station	Rivière du Sud
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, M (1803500)	05090	Chemin de la Grande-Ligne	Rivière à la Loutre
Sainte-Félicité, M (0802300)	04384	Route du Cap-à-la-Baleine	Ruisseau du Cap à la Baleine
Sainte-Félicité, M (0802300)	04387	Route de l'Anse-à-la-Croix	Ruisseau du Cap à la Baleine
Sainte-Félicité, M (0802300)	04390	Route de la Grande-Coulée	Ruisseau du Cap à la Baleine
Sainte-Félicité, M (0802300)	10069	Route de la Grande-Coulée	Ruisseau Savard
Sainte-Félicité, M (1702500)	04076	Rang Taché Ouest	Rivière Grand Calder
Sainte-Félicité, M (1702500)	04078	Rang Saint-Camille Ouest	Rivière Grand Calder
Sainte-Françoise, M (3803500)	04189	9 ^e Rang Ouest	Rivière Creuse
Sainte-Françoise, M (3803500)	04190	9 ^e Rang Est	Rivière aux Ormes
Sainte-Françoise, M (3803500)	04191	9 ^e Rang Est	Rivière aux Ormes, Bras Nord
Sainte-Françoise, M (3803500)	04194	10 ^e Rang Est	Rivière aux Ormes
Sainte-Françoise, M (3803500)	04196	12 ^e -et-13 ^e Rang Est	Rivière aux Ormes
Sainte-Françoise, M (3803500)	04197	12 ^e Rang Ouest	Rivière Creuse
Sainte-Françoise, M (3803500)	10898	Route de la Seigneurie	Rivière aux Ormes, Bras Nord
Sainte-Françoise, M (3803500)	16161	10 ^e Rang Ouest	Rivière Creuse
Sainte-Françoise, P (1103000)	06519	Côte du Bic	Ruisseau des Maringouins
Sainte-Françoise, P (1103000)	10889	Route Côté	Rivière aux Sapins
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, P (3721500)	01564	Rang Nord	Rivière à Veillet
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, P (3721500)	01566	Route de la Pointe-Trudel	Rivière à la Lime
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, P (3721500)	01568	Route Nestor-Dessureault	Rivière Champlain
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, P (3721500)	08968	Route 361	Rivière à la Lime
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01131	Chemin Grandchamp	Rivière Bayonne
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01133	Rang de la Rivière-Bayonne Nord	Rivière Bayonne
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01134	Rang de la Rivière-Bayonne Nord	Ruisseau Bibeau

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01135	Rang des Cascades	Rivière La Chaloupe
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01139	Rang Berthelet	Rivière du Chicot
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	01140	Rang Saint-Esprit	Rivière Sainte-Catherine
Sainte-Geneviève-de-Berthier, P (5204000)	03276	Route Bellemare	Rivière Bayonne
Sainte-Germaine-Boulé, M (8703000)	00199	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Poularies
Sainte-Germaine-Boulé, M (8703000)	00279	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Dagenais
Sainte-Germaine-Boulé, M (8703000)	08841	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs	Rivière Poularies
Sainte-Germaine-Boulé, M (8703000)	14308	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Dagenais
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	00156	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Ruisseau Martel
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	00157	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Villemontel
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	00158	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Villemontel
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	00160	Rue de l'École	Rivière Villemontel
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	09469	Chemin des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Ruisseau Trudel
Sainte-Gertrude-Manneville, M (8808500)	10085	Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Carcajou
Sainte-Hedwidge, M (9103000)	06620	5 ^e Rang	Rivière Ouiatchouaniche
Sainte-Hedwidge, M (9103000)	15535	Rue Principale	Rivière Ouiatchouaniche
Sainte-Hélène, P (1402500)	03406	Route Ennis	Rivière du Loup
Sainte-Hélène, P (1402500)	03410	Route du Pont-de-Broche	Rivière du Loup
Sainte-Hélène, P (1402500)	09629	Route Ennis	Ruisseau Rivard
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	00626	2 ^e Rang	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	00628	3 ^e Rang	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	00629	Chemin Richard	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	00630	Rang Sainte-Hélène	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	10166	4 ^e Avenue	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	10812	4 ^e Rang	Ruisseau Lachance
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	10997	2 ^e Rang	Rivière Chibouet
Sainte-Hélène-de-Bagot, M (5409500)	13849	4 ^e Rang	Ruisseau Bras-de-Vis
Sainte-Hélène-de-Mancebourg, P (8707000)	00205	Route Île-Nepawa	Ruisseau Lemoine
Sainte-Irène, P (0704000)	04510	4 ^e -et-5 ^e Rang	Ruisseau Pelletier
Sainte-Irène, P (0704000)	04511	4 ^e -et-5 ^e Rang	Ruisseau Otis
Sainte-Irène, P (0704000)	04512	Rang de la Branche-Nord	Ruisseau Otis
Sainte-Irène, P (0704000)	15909	5 ^e -et-6 ^e Rang	Ruisseau Otis
Sainte-Irène, P (0704000)	15910	5 ^e -et-6 ^e Rang	Rivière Humqui Nord
Sainte-Jeanne-d'Arc, P (0902000)	04528	3 ^e Rang	Rivière Mitis

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Jeanne-d'Arc, P (0902000)	04529	Chemin de la Mistigougèche	Rivière Mistigougèche
Sainte-Jeanne-d'Arc, P (0902000)	04530	3 ^e Rang	Ruisseau Lévesque
Sainte-Jeanne-d'Arc, P (0902000)	04531	Route du Portage	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06624	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Noire
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06625	Chemin du Pont-Couvert	Ruisseau Labrecque
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06626	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Villeneuve
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06630	Chemin Principal Est	Ruisseau Labrecque
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06633	8 ^e Rang	Rivière Noire
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06635	9 ^e Rang	Rivière Noire
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06641	Chemin de la Chute-Blanche	Rivière Petite Péribonka
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	06706A	Chemin Desmeules	Crique Brochet
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	10002	Route des Pics	Rivière Villeneuve
Sainte-Jeanne-d'Arc, VL (9201500)	10401	Route de la Traverse	Ruisseau Labrecque
Sainte-Julie, V (5901000)	07863	Chemin du Fer-à-Cheval	Ruisseau Beloeil
Sainte-Julie, V (5901000)	09421	Rang de la Belle-Rivière	Décharge du Trésor
Sainte-Julie, V (5901000)	09424	Rue Nobel	Décharge du Trésor
Sainte-Julienne, M (6306000)	04994	Rue Cartier	Rivière Saint-Esprit
Sainte-Julienne, M (6306000)	04998	Rang Saint-Francois	Rivière Saint-Esprit
Sainte-Julienne, M (6306000)	05000	Montée Saint-François	Ruisseau de la Fourche
Sainte-Julienne, M (6306000)	05007	Chemin Saint-François	Ruisseau de la Fourche
Sainte-Julienne, M (6306000)	14010	Chemin de la Fourche	Ruisseau de la Fourche
Sainte-Justine, M (2804500)	02156	10 ^e Rang	Rivière à la Roche
Sainte-Justine, M (2804500)	02157	Route Régis	Rivière Famine
Sainte-Justine-de-Newton, P (7111500)	07815	6 ^e Rang	Rivière Delisle
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	07379	Rue Saint-Pierre	Rivière Yamachiche
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	07380	Route 351	Rivière Yamachiche
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	07381	Route 351	Rivière Yamachiche
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	07382	Route 351	Décharge du lac Long
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	07383	Rue Saint-Jean	Rivière Yamachiche
Saint-Élie-de-Caxton, M (5107500)	09356	Route Saint-Élie Hunterstown	Rivière Yamachiche
Saint-Éloi, P (1103500)	06506	Route Métayer	Rivière Plainasse
Sainte-Louise, P (1706000)	04087	3 ^e Rang Est	Rivière Le Bras
Sainte-Louise, P (1706000)	04089	Route Noël	Rivière Joncas
Sainte-Louise, P (1706000)	04091	Route Elgin	Ruisseau Francoeur

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Louise, P (1706000)	04092	Route Elgin	Rivière Pinguet
Sainte-Louise, P (1706000)	04094	Rang de la Hauteville	Rivière Le Bras
Sainte-Louise, P (1706000)	08875	3 ^e Rang Ouest	Ruisseau de la Côte-des-Chutes
Sainte-Louise, P (1706000)	14596	3 ^e Rang Ouest	Ruisseau Francoeur
Sainte-Luce, M (0909200)	06446	Route du Fleuve	Ruisseau Isaac-Saint-Laurent
Sainte-Luce, M (0909200)	06450	3 ^e Rang Ouest	Ruisseau à la Loutre
Sainte-Luce, M (0909200)	11501	Route du Fleuve	Ruisseau à la Loutre
Sainte-Lucie-de-Beaugard, M (1802000)	05126	6 ^e Rang Ouest	Rivière Noire Nord-Ouest
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	07725	Chemin des Hauteurs	Décharge du lac Ménard
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	07726	Chemin des Hauteurs	Rivière Dufresne
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	07727	Chemin des Hauteurs	Décharge du lac Élevé
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	07730	Chemin du Pont	Rivière Doncaster
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	09366	Chemin Auger	Rivière Doncaster
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	11680	Rue J.-R.-Chénier	Décharge du lac Ménard
Sainte-Lucie-des-Laurentides, M (7802000)	14131	Chemin des Deux-Lacs	Décharge du lac Legault
Saint-Elzéar , M (0505000)	14695	Route de l'Église	Rivière Hall
Saint-Elzéar , M (2602200)	00737	Rang du Haut-Saint-Jacques	Rivière Nadeau
Saint-Elzéar , M (2602200)	00738	Rang du Haut-Saint-Thomas	Rivière du Bois
Saint-Elzéar , M (2602200)	00742	Rang du Haut-Saint-Olivier	Rivière Nadeau
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M (1308500)	07525	Chemin Principal	Rivière Bleue Nord-Ouest
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M (1308500)	07526	Chemin Principal	Rivière Bleue Nord-Ouest
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M (1308500)	07528	Chemin Paradis	Rivière Bleue
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M (1308500)	07529	Route de la Montagne	Rivière Bleue
Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M (1308500)	07530	Chemin Principal	Petite rivière Bleue
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, M (0400500)	02747	Route de la Rivière-de-Manche-d'Épée	Rivière de Manche-d'Épée
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, M (0400500)	08839	Route de la Rivière-de-Manche-d'Épée	Rivière de Manche-d'Épée
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, M (0400500)	08840	Route de la Grève	Petite rivière Madeleine
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, M (0400500)	09651	Route de la Rivière-de-Manche-d'Épée	Coulée du Norôit
Sainte-Marcelline-de-Kildare, M (6203000)	03318	9 ^e Rang Ouest	Décharge du lac Faisan Bleu
Sainte-Marcelline-de-Kildare, M (6203000)	03319	Rang du Pied-de-la-Montagne	Rivière Blanche
Sainte-Marcelline-de-Kildare, M (6203000)	03320	11 ^e Rang	Rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Marcelline-de-Kildare, M (6203000)	03321	Rang du Pied-de-la-Montagne	Cours d'eau Prud'homme
Sainte-Marcelline-de-Kildare, M (6203000)	03322	Petit-10 ^e Rang	Rivière Blanche
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07731	Chemin Val David	Décharge du lac Élevé
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07736	Route 370	Décharge du lac Masson
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07737	Chemin Masson	Rivière Bras Est
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07738	Route 370	Lac Masson
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07739	Chemin Haut-Bourgeois	Rivière Doncaster
Sainte-Marguerite - Estérel, V (7701200)	07740	Chemin Guenette	Rivière Bras Est
Sainte-Marguerite, P (2603500)	02214	Rang Saint-Jean-Baptiste	Rivière Chassé
Sainte-Marguerite, P (2603500)	10731	Rang Saint-François	Rivière Chassé
Sainte-Marie, V (2603000)	00816	Rue Notre-Dame	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Marie, V (2603000)	00817	Rang Saint-Étienne Nord	Rivière de l'Ancien Moulin
Sainte-Marie, V (2603000)	00818	Rang Saint-Etienne Nord	Ruisseau Saint-Elzéar
Sainte-Marie, V (2603000)	00819	Rue Notre-Dame	Rivière Chassé
Sainte-Marie, V (2603000)	00820	Route Chassé	Rivière Chassé
Sainte-Marie, V (2603000)	00821	Route Rosto	Rivière Chassé
Sainte-Marie, V (2603000)	00825	Route 173	Rivière Chassé
Sainte-Marie, V (2603000)	00826	Route Vallée	Rivière de l'Ancien Moulin
Sainte-Marie, V (2603000)	09434	Rue Notre-Dame	Ruisseau Carter
Sainte-Marie, V (2603000)	09542	Route Saint-Louis	Rivière du Domaine
Sainte-Marie, V (2603000)	15918	Rang Saint-Etienne Sud	Rivière Savoie
Sainte-Marie-de-Blandford, M (3801500)	05333	Route des Flamants	Rivière Beaudet
Sainte-Marie-Madeleine, P (5403000)	07306	Montée du 4e-Rang	Rivière des Hurons
Sainte-Marie-Salomé, P (6300500)	05020	Chemin Gabriel	Ruisseau du Grand Tronc
Sainte-Marie-Salomé, P (6300500)	05021	Chemin Saint-Jean	Ruisseau Vacher
Sainte-Marie-Salomé, P (6300500)	09428	Chemin Évangéline	Ruisseau du Grand Tronc
Sainte-Marthe, M (7111000)	07825	Chemin Saint-Henri	Rivière Raquette
Sainte-Marthe, M (7111000)	07827	Chemin Sainte-Marie	Ruisseau Quesnel
Sainte-Marthe, M (7111000)	07830	Chemin Sainte-Marie	Rivière Raquette
Sainte-Marthe, M (7111000)	07831	Montée Sainte-Marie	Rivière Raquette
Sainte-Marthe, M (7111000)	07832	Montée Sainte-Marie	Ruisseau Saint-Guillaume
Sainte-Marthe, M (7111000)	15666	Chemin Sainte-Marie	Rivière Raquette
Sainte-Marthe, M (7111000)	15667	Chemin Sainte-Marie	Rivière Raquette
Sainte-Martine, M (7001200)	01750	Rang Saint-Joseph	Rivière de l'Esturgeon

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Martine, M (7001200)	01755	Montée Antonio-Goyette	Ruisseau Grand-Marais
Sainte-Martine, M (7001200)	01756	Chemin de la Rivière-des-Fèves Sud	Rivière des Fèves
Sainte-Martine, M (7001200)	10220	Rang Dubuc	Ruisseau Grand-Marais
Saint-Émile-de-Suffolk, M (8012500)	05791	Rang des Pruniers	Rivière Petite Rouge
Saint-Émile-de-Suffolk, M (8012500)	05798	Rang des Sources	Rivière Petite Rouge
Saint-Émile-de-Suffolk, M (8012500)	05802	Chemin du Tour-du -Lac	Décharge du lac des Plages
Saint-Émile-de-Suffolk, M (8012500)	05814A	Chemin Deslauriers	Rivière Petite Rouge
Saint-Émile-de-Suffolk, M (8012500)	10783	Rang Bisson	Bras rivière Petite Rouge
Sainte-Monique, M (9307500)	03722	6 ^e Rang	Rivière Noire
Sainte-Perpétue, M (1703000)	04130	Rang Taché Ouest	Rivière des Gagnon
Sainte-Perpétue, P (5005000)	09515	Rang Sainte-Marie	Rivière Carmel
Saint-Éphrem-de-Beauce, M (2911200)	00746	10 ^e Rang	Rivière Hamel
Saint-Éphrem-de-Beauce, M (2911200)	00749	7 ^e Rang	Rivière des Prairies
Saint-Éphrem-de-Beauce, M (2911200)	00751	Rang Saint-Jean-Baptiste	Rivière Bras Saint-Victor
Saint-Éphrem-de-Beauce, M (2911200)	09172	8 ^e Rang	Rivière des Prairies
Saint-Éphrem-de-Beauce, M (2911200)	09541	Rang Saint-Jean Baptiste	Rivière Bras Saint-Victor
Saint-Épiphane, M (1203000)	06507	Chemin du Bras	Rivière Cacouna
Saint-Épiphane, M (1203000)	06508	Chemin du Bras	Rivière Verte
Saint-Épiphane, M (1203000)	06509	Chemin du Rang-A	Rivière à la Fourche
Saint-Épiphane, M (1203000)	06510	Route des Sauvages	Rivière à la Fourche
Saint-Épiphane, M (1203000)	06513	3 ^e Rang Ouest	Rivière Cacouna
Saint-Épiphane, M (1203000)	15526	2 ^e Rang Ouest	Rivière Cacouna
Sainte-Praxède, P (3105000)	07969	3 ^e Rang	Ruisseau du Troisième
Sainte-Rita, M (1101500)	10664	Route Neuve	Ruisseau Noir
Sainte-Rose-de-Watford, M (2803000)	02237	Route de la Station	Rivière Famine
Sainte-Rose-de-Watford, M (2803000)	02238	1 ^{er} Rang	Rivière Raquette
Sainte-Rose-de-Watford, M (2803000)	02239	Chemin du Pont	Rivière Famine
Sainte-Rose-de-Watford, M (2803000)	02241	6 ^e Rang	Décharge du lac Famine
Sainte-Rose-de-Watford, M (2803000)	02243	Route de la Station	Ruisseau Provost
Sainte-Rose-du-Nord, P (9423000)	02439	Rue de la Montagne	Ruisseau Cléophe
Sainte-Rose-du-Nord, P (9423000)	02440	Rue de la Descente-des-Femmes	Rivière de la Descente des Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, P (9423000)	09324	Rue de la Descente-des-Femmes	Rivière de la Descente des Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, P (9423000)	09325	Rue de la Descente-des-Femmes	Rivière de la Descente des Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, P (9423000)	09326	Rue de la Descente-des-Femmes	Rivière de la Descente des Femmes

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Sabine, P (4610500)	04875	Rang Tringle	Ruisseau aux Morpions
Sainte-Sabine, P (4610500)	04876	Rang Kempt	Ruisseau aux Morpions
Sainte-Sabine, P (4610500)	04877	11 ^e Rang	Ruisseau Barnabé-Santerre
Sainte-Sabine, P (4610500)	04882	Rang Campbell	Ruisseau aux Morpions
Sainte-Séraphine, P (3910500)	00566	Route du 9 ^e -Rang	Ruisseau à Pat
Sainte-Séraphine, P (3910500)	00567	Route du 9 ^e -Rang	Ruisseau à Pat
Sainte-Sophie, M (7502800)	07764	Montée Masson	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07768	Rue des Cèdres	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07769	4 ^e Rue	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07770	Chemin de l'Achigan Sud	Rivière de l'Achigan
Sainte-Sophie, M (7502800)	07772	Rue des Pins	Lac Allouette
Sainte-Sophie, M (7502800)	07773	Rue des Cèdres	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07774	Chemin de l'Achigan Ouest	Rivière Abercrombie
Sainte-Sophie, M (7502800)	07775	Rue Principale	Rivière de l'Achigan
Sainte-Sophie, M (7502800)	07776	Montée Murray	Rivière de l'Achigan
Sainte-Sophie, M (7502800)	07777	2 ^e Rue	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07778	Rue Sainte-Marie	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	07781	Montée Morel	Rivière Jourdain
Sainte-Sophie, M (7502800)	08826	Chemin de l'Achigan Est	Rivière de l'Achigan
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05351	Rang Saint-Ovide	Rivière aux Orignaux
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05353	8 ^e Rang Est	Petite rivière du Chêne
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05354	7 ^e Rang Est	Petite rivière du Chêne
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05355	Route du 7 ^e -Rang	Rivière aux Orignaux
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05356	Rang Sainte-Agathe	Rivière aux Orignaux
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05358	Rang Sainte-Agathe	Rivière aux Orignaux
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	05360	Rang Saint-Jacques	Ruisseau Santario
Sainte-Sophie-de-Lévrard, P (3804000)	11868	Route du Milieu	Rivière aux Orignaux
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04615	4 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04616	2 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04617	Rue de la Rivière	Rivière Bourbon
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04618	6 ^e Rang	Rivière Bourbon
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04620	Route Dubois	Rivière Bourbon
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04776	12 ^e rang des Pointes	Rivière Bulstrode
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04777	Route Bergeron	Rivière Bulstrode

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	04778	Route Lambert	Rivière Bulstrode
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	08679	Rue Principale	Rivière Bourbon
Sainte-Sophie-d'Halifax, M (3202300)	14164	12 ^e rang des Pointes	Rivière Bourbon
Saint-Esprit, M (6303000)	04981	Rang Nord	Rivière Saint-Esprit
Saint-Esprit, M (6303000)	04983	Rue Turcotte	Rivière Saint-Esprit
Saint-Esprit, M (6303000)	04984	Avenue Laviolette	Rivière Saint-Esprit
Saint-Esprit, M (6303000)	04985	Chemin du Village	Rivière Saint-Esprit
Saint-Esprit, M (6303000)	04986	Chemin Lesage	Rivière Saint-Esprit
Sainte-Thècle, M (3505000)	03936	Chemin Saint-Michel Sud	Décharge du lac des Chicots
Sainte-Thècle, M (3505000)	03938	Route Marchand	Rivière en Coeur
Sainte-Thècle, M (3505000)	03939	Chemin Saint-Michel Sud	Lac Croche
Sainte-Thècle, M (3505000)	03940	Route Charest	Rivière Pierre-Paul
Sainte-Thècle, M (3505000)	03943	Chemin Saint-Joseph	Ruisseau Archange
Sainte-Thècle, M (3505000)	03945	Chemin du Lac-du-Jésuite	Décharge du lac Traverse
Sainte-Thècle, M (3505000)	03945A	Chemin du Lac-Traverse	Décharge du lac du Jésusite
Sainte-Thècle, M (3505000)	03945B	Chemin Saint-Joseph	Rivière des Envies
Sainte-Thècle, M (3505000)	03945C	Chemin du Lac-Aylwin	Lac Aylwin
Sainte-Thérèse, V (7301000)	07783	Rue Deschambault	Rivière aux Chiens
Sainte-Thérèse, V (7301000)	07786	Rue Dubois	Rivière aux Chiens
Sainte-Thérèse, V (7301000)	07787	Rue Sénécal	Rivière aux Chiens
Sainte-Thérèse, V (7301000)	09368	Boulevard René Robert	Rivière aux Chiens
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, M (0201000)	02923	Route Saint-Paul	Rivière de la Brèche à Manon
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, M (8305500)	09123	Chemin de la Baie-Gabriel	Décharge Lac-des-Trente-et-Un-Milles
Saint-Étienne-de-Beauharnois, M (7003000)	00912	Rue de l'Église	Rivière Saint-Louis
Saint-Étienne-de-Bolton, M (4510000)	01457	Chemin de Bolton Centre	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Étienne-de-Bolton, M (4510000)	01460	Chemin de la Montagne	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Étienne-de-Bolton, M (4510000)	09015	Chemin Riley	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Étienne-des-Grès, P (5109000)	07385	Le Petit-Saint-Étienne	Rivière Yamachiche
Saint-Étienne-des-Grès, P (5109000)	10312	Chemin Landry	Rivière Yamachiche
Saint-Eugène-d'Argentenay, M (9206500)	06602	Route du 2 ^e -Rang	Rivière aux Rats
Saint-Eugène-d'Argentenay, M (9206500)	13892	Route du Cimetière	Rivière aux Rats
Saint-Eugène-d'Argentenay, M (9206500)	14159	Route du 2 ^e -Rang	Rivière aux Rats
Saint-Eugène-de-Guigues, M (8508500)	07462	Chemin des 6 ^e -et-7 ^e Rangs	Ruisseau Jacques
Saint-Eugène-de-Guigues, M (8508500)	08816	Route du 9 ^e -Rang	Ruisseau Cameron

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Eugène-de-Ladrière, P (1007500)	06418	5 ^e Rang Ouest	Rivière du Bic
Sainte-Ursule, P (5104000)	04361	Rue Principale	Petite rivière du Loup
Sainte-Ursule, P (5104000)	04364	Rang Fontarabie	Petite rivière du Loup
Sainte-Ursule, P (5104000)	14449	Chemin du Ruisseau-Plat	Rivière Maskinongé
Saint-Eusèbe, P (1303000)	07535	6 ^e rang de Saint-Eusèbe	Branche à Jerry
Saint-Eusèbe, P (1303000)	07536	Route des Beaux-Lieux	Ruisseau Rocheux
Saint-Eustache, V (7200500)	02069	Montée Godin	Rivière du Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	02070	Montée Leblanc	Rivière du Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	02073	Route 344	Rivière du Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	02074	25 ^e Avenue	Rivière du Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	02075	Chemin du Petit-Chicot	Rivière du Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	02076	Rue Féré	Rivière du Chêne
Saint-Eustache, V (7200500)	02078	Montée Laurin	Rivière du Chêne
Saint-Eustache, V (7200500)	10139	45 ^e Avenue	Rivière Chicot
Saint-Eustache, V (7200500)	15134	Boulevard Industriel	Rivière du Chêne
Saint-Évariste-de-Forsyth, M (2902500)	02580	Route des 4 ^e -5 ^e -6 ^e -et-7 ^e -Rangs	Décharge du lac aux Grelots
Saint-Évariste-de-Forsyth, M (2902500)	02586	Route des 2 ^e -3 ^e -4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière des Vases
Saint-Évariste-de-Forsyth, M (2902500)	10149	Chemin des 2 ^e -3 ^e -4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Ruisseau (sans appellation)
Sainte-Victoire-de-Sorel, P (5302500)	06276	Chemin Prescott	Rivière Bellevue
Sainte-Victoire-de-Sorel, P (5302500)	06277	Rang Prescott	Cours d'eau Lemoyne
Sainte-Victoire-de-Sorel, P (5302500)	14843	Rang de la Basse	Première rivière du Pot-au-Beurre
Saint-Fabien, P (1007000)	06421	Route de Ladrière	Décharge du Grand lac Malobès
Saint-Fabien, P (1007000)	06422	Route de Ladrière	Rivière du Sud-Ouest
Saint-Fabien, P (1007000)	06424	2 ^e Rang Ouest	Rivière du Sud-Ouest
Saint-Fabien, P (1007000)	06427	Route Lambert-Roussel	Rivière du Bic
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05092	Rang Saint-Armand	Ruisseau Dubonnet
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05094	Rang Saint-Jean-Brébeuf	Ruisseau Talon
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05095	Rang Saint-Jean-Baptiste	Rivière à la Loutre
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05096	Rang Sainte-Marie	Rivière Shidgel
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05098	Rang Saint-Isidore	Rivière Shidgel
Saint-Fabien-de-Panet, P (1801500)	05099	Rang Saint-Isidore	Décharge du lac Bourassa
Saint-Faustin - Lac-Carré, M (7804700)	07653	Chemin des Malards	Décharge du lac à Pou
Saint-Faustin - Lac-Carré, M (7804700)	07654	Chemin du Lac-Caribou	Affluent du lac Caribou
Saint-Faustin - Lac-Carré, M (7804700)	07655	Chemin du Lac-Nantel Sud	Décharge du lac Nantel

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Faustin - Lac-Carré, M (7804700)	07657	Chemin de la Sauvagine	Décharge du lac Sauvage
Saint-Félicien, V (9104200)	06605	Boulevard Sacré-Coeur	Petite rivière Eusèbe
Saint-Félicien, V (9104200)	06607	Rang de la Rivière-aux-Saumons	Rivière aux Saumons
Saint-Félicien, V (9104200)	06609	Rang Simple	Petite rivière à l'Ours
Saint-Félicien, V (9104200)	06610	Rang Double Sud	Petite rivière à l'Ours
Saint-Félicien, V (9104200)	06611	3 ^e Rang Saint-Prime-Saint-Félicien	Petite rivière à l'Ours
Saint-Félicien, V (9104200)	06611A	Rue Boivin	Petite rivière Eusèbe
Saint-Félix-de-Kingsey, M (4900500)	02272	Chemin du Plateau	Ruisseau Francoeur
Saint-Félix-de-Kingsey, M (4900500)	02273	Chemin du Plateau	Ruisseau Gilchrist
Saint-Félix-de-Kingsey, M (4900500)	02274	7 ^e Rang	Ruisseau Francoeur
Saint-Félix-de-Kingsey, M (4900500)	02275	7 ^e Rang	Ruisseau Gilchrist
Saint-Félix-de-Kingsey, M (4900500)	02276	5 ^e -et-6 ^e Rangs	Ruisseau Gilchrist
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	03294	3 ^e rang de Brandon	Rivière Berthier
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	03295	Saint-Norbert	Rivière Bayonne
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	03297	1 ^{er} rang de Castel Hill	Ruisseau du Bras
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	03298	Chemin du Moulin	Rivière Bayonne
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	03299	Chemin du Moulin	Rivière Bayonne
Saint-Félix-de-Valois, M (6200700)	10235	Rang Sainte-Cécile	Rivière Bayonne
Saint-Félix-d'Otis, M (9422500)	02432	Chemin de l'Anse-à-la-Croix	Ruisseau aux Cailles
Saint-Félix-d'Otis, M (9422500)	02433	Vieux Chemin Saint-Félix	Décharge lac Otis
Saint-Félix-d'Otis, M (9422500)	09336	Chemin de l'Anse-aux-Érables	Rivière aux Érables
Saint-Félix-d'Otis, M (9422500)	09465	Chemin Lac-à-la-Croix	Ruisseau à la Croix
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04623	Route Dusseault	Rivière Chainey
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04624	Route du Domaine-du-Lac	Rivière Chainey
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04625	5 ^e Rang	Rivière Fortier
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04626	Route Simoneau	Affluent rivière Fortier
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04627	6 ^e Rang	Rivière Fortier
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04632	Route Turgeon	Ruisseau Pinette
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04633	10 ^e Rang	Rivière Bécancour
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04634	Chemin Gosford	Ruisseau Hamilton
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04635	Route Mckillop	Affluent rivière Bécancour
Saint-Ferdinand, M (3201300)	04641	3 ^e Rang	Cours d'eau Beaudoin
Saint-Ferdinand, M (3201300)	09543	Route de la Grande-Ligne	Ruisseau Provencher
Saint-Ferdinand, M (3201300)	09588	Route du Domaine-du-Lac	Ruisseau (sans appellation)

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Ferdinand, M (3201300)	09640	Route du Domaine-du-Lac	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Ferdinand, M (3201300)	10892	Route Fortier	Ruisseau Hamilton
Saint-Ferdinand, M (3201300)	11653	Route Binette	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Ferdinand, M (3201300)	14233	Chemin Gosford	Ruisseau Pinette
Saint-Ferréol-les-Neiges, M (2101000)	05216	Rang Saint-Nicolas	Ruisseau de Saint-Nicolas
Saint-Ferréol-les-Neiges, M (2101000)	05217	Rang Sainte-Marie	Rivière Saint-Étienne
Saint-Ferréol-les-Neiges, M (2101000)	09648	Rang Saint-Nicolas	Ruisseau des Prairies
Saint-Ferréol-les-Neiges, M (2101000)	14048	Route 360	Rivière des Roches
Saint-Flavien, M (3305200)	04186	Rue des Pointes	Rivière Noire
Saint-Fortunat, M (3103000)	00513	Route de la Grande-Ligne	Rivière Bulstrode
Saint-Fortunat, M (3103000)	00519	Route de la Grande-Ligne	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Fortunat, M (3103000)	07921	7 ^e Rang Ouest	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Fortunat, M (3103000)	07922	8 ^e Rang Ouest	Rivière du Huit
Saint-Fortunat, M (3103000)	07923	Chemin des Pointes	Rivière Bulstrode
Saint-Fortunat, M (3103000)	07925	6 ^e Rang	Rivière Bulstrode
Saint-Fortunat, M (3103000)	07926	6 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Fortunat, M (3103000)	07927	6 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-François-d'Assise, M (0605500)	01223	7 ^e Rang	Ruisseau Robitaille
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05101	Chemin de Morigeau	Rivière Morigeau
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05103	Montée de la Rivière-du-Sud	Rivière du Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05104	Montée Morigeau	Rivière du Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05105	Chemin de L'Aqueduc	Rivière Morigeau
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05106A	Chemin de L'Aqueduc	Rivière Morigeau
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05106B	Chemin de L'Aqueduc	Rivière Morigeau
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M (1806000)	05107	Chemin des Prairies Est	Rivière des Poitras
Saint-François-de-Sales, M (9101500)	06614	Chemin du Moulin	Petite rivière de la Savane
Saint-François-de-Sales, M (9101500)	06615	Chemin du Moulin	Rivière Ouïatchouan
Saint-François-du-Lac, M (5012800)	08020	Rue Notre-Dame	Décharge des Gills
Saint-François-du-Lac, M (5012800)	08022	Rang du Haut-de-la-Rivière	Rivière aux Vaches

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-François-du-Lac, M (5012800)	10656	Rang du Petit-Chenal	Chenal Laverdure
Saint-François-Xavier-de-Brompton, P (4202000)	06313	6 ^e Rang	Ruisseau des Vases
Saint-François-Xavier-de-Brompton, P (4202000)	06314	Chemin de la Rivière Sud	Ruisseau Tomcad
Saint-François-Xavier-de-Brompton, P (4202000)	06315	Chemin de la Rivière Sud	Ruisseau (sans appellation)
Saint-François-Xavier-de-Brompton, P (4202000)	11842	2 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Frédéric, P (2706500)	00766	Route Lessard	Rivière des Fermes
Saint-Frédéric, P (2706500)	00767	Rang Saint-Pierre	Rivière Cliche
Saint-Gabriel-de-Brandon, P (5208500)	01125	3 ^e Rang	Ruisseau la Grande Coulée
Saint-Gabriel-de-Rimouski, M (0902500)	06429	Route Leclerc	Rivière Rouge
Saint-Gabriel-de-Rimouski, M (0902500)	06430	Route Ouellet	Rivière Rouge
Saint-Gabriel-de-Rimouski, M (0902500)	06432	6 ^e Rang	Rivière Rouge
Saint-Gabriel-de-Valcartier, M (2202500)	01789	Boulevard Valcartier	Rivière Jacques-Cartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier, M (2202500)	01794	Chemin Redmond	Rivière Jacques-Cartier Ruisseau
Saint-Gabriel-de-Valcartier, M (2202500)	01795	Rue Murphy	Décharge du lac Murphy
Saint-Gabriel-de-Valcartier, M (2202500)	14808	Chemin Redmond Est	Rivière Jacques Cartier
Saint-Georges, V (2907300)	00707	Rang Saint-Guillaume	Rivière Pozer
Saint-Georges, V (2907300)	00708	Rang Saint-Pierre	Rivière Pozer
Saint-Georges, V (2907300)	00774	1 ^{er} Avenue	Ruisseau Ardoise
Saint-Georges, V (2907300)	00781	Chemin de la Famine	Rivière Cumberland
Saint-Georges-de-Clarenceville, M (5601000)	04830	Chemin de la Rivière Sud	Rivière du Sud
Saint-Gérard-Majella, P (5308500)	08447	Rang Saint-Antoine	Ruisseau à Bazin
Saint-Germain-de-Grantham, M (4904800)	02280	7 ^e Rang	Rivière Saint-Germain
Saint-Germain-de-Grantham, M (4904800)	02282	Route Doyon	Rivière David
Saint-Germain-de-Grantham, M (4904800)	13990	8 ^e Rang Sud	Ruisseau Berry
Saint-Gervais, M (1907500)	00972	2 ^e Rang	Ruisseau Leblond
Saint-Gervais, M (1907500)	00981	Route Lainé	Rivière du Moulin
Saint-Gervais, M (1907500)	00982	1 ^{er} Rang	Ruisseau Larochelle
Saint-Gervais, M (1907500)	00984	Route des Prairies	Ruisseau Larochelle
Saint-Gervais, M (1907500)	00988	Rang du Bras	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Gervais, M (1907500)	00989	1 ^{er} Rang	Rivière du Moulin
Saint-Gervais, M (1907500)	00999	Chemin de la Tremblade	Bras Saint-Michel
Saint-Gervais, M (1907500)	10152	2 ^e Rang	Rivière Boyer Sud
Saint-Gervais, M (1907500)	10153	2 ^e Rang	Ruisseau Plante
Saint-Gervais, M (1907500)	11552	Rang du Bras	Ruisseau Larochelle

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Gervais, M (1907500)	14259	2 ^e Rang	Rivière du Moulin
Saint-Gervais, M (1907500)	15676	Rang du Bras	Rivière du Moulin
Saint-Gilles, P (3303500)	04203	Route Sainte-Anne	Rivière Bras d' Henri
Saint-Gilles, P (3303500)	04207	Le Bras Sud	Ruisseau Petit bras d' Henri
Saint-Gilles, P (3303500)	10189	Route 218	Rivière Beauvillage
Saint-Gilles, P (3303500)	15768	Route 218	Rivière Bras d' Henri
Saint-Godefroi, CT (0501500)	10862	3 ^e Rang	Ruisseau à John-Larocque
Saint-Godefroi, CT (0501500)	11861	2 ^e Rang	Rivière de Saint-Godefroi
Saint-Guillaume, M (4911300)	08028	Petit chemin du Ruisseau	Ruisseau des Chênes
Saint-Guillaume, M (4911300)	08029	Rang du Ruisseau Sud	Ruisseau des Foins
Saint-Henri, M (1906800)	03979	Chemin des Iles	Ruisseau des Dames
Saint-Henri, M (1906800)	03984	Chemin de la Tourbière	Ruisseau des Dames
Saint-Henri, M (1906800)	03986	Chemin Saint-Férréol	Ruisseau des Dames
Saint-Henri, M (1906800)	04023	Chemin de la Grillade	Rivière Boyer
Saint-Henri, M (1906800)	10412	Chemin de la Grande-Grillade	Rivière Boyer Nord
Saint-Henri, M (1906800)	13943	Chemin du Bord-de-l' Eau	Rivière Le Bras
Saint-Henri, M (1906800)	14861	Route de l' Hétrière	Rivière Boyer Sud
Saint-Henri, M (1906800)	16155	Chemin Saint-Félix	Rivière Boyer Nord
Saint-Herménégilde, M (4401500)	01973	Route 251	Ruisseau du Marais
Saint-Herménégilde, M (4401500)	01977	Chemin Slouce	Ruisseau Leach
Saint-Herménégilde, M (4401500)	01978	Chemin Desainde	Ruisseau Dubé
Saint-Herménégilde, M (4401500)	01980	2 ^e Rang	Ruisseau Dubé
Saint-Herménégilde, M (4401500)	01981	Chemin Duchesneau	Ruisseau Green Goblet
Saint-Herménégilde, M (4401500)	07210	9 ^e Rang	Rivière Moe
Saint-Herménégilde, M (4401500)	10869	Chemin Charest	Ruisseau Leach
Saint-Herménégilde, M (4401500)	15385	Chemin des Côtes	Ruisseau Leach
Saint-Hilaire, TS (9390802)	03763C	Route du Parc	Rivière Belle-Rivière
Saint-Hilaire-de-Dorset, P (2902000)	02615	Route de Courcelles	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Hilarion, P (1605000)	01663	1 ^{er} Rang	Décharge du lac aux Bois Verts
Saint-Hilarion, P (1605000)	09645	1 ^{er} Rang	Rivière Jean-Noël
Saint-Hilarion, P (1605000)	09646	Chemin Principal	Décharge du lac aux Bois Verts
Saint-Hippolyte, P (7504500)	04922	Chemin du Lac Connelly	Décharge du lac Connelly
Saint-Hippolyte, P (7504500)	07659	Chemin du Lac-de-l' Achigan	Rivière Beauchamp
Saint-Hippolyte, P (7504500)	07662	Chemin du Lac-Bertrand	Décharge du lac Dion

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Hippolyte, P (7504500)	07663	Chemin des Hauteurs	Décharge du lac à l'Ours
Saint-Honoré, M (9424000)	02406	Chemin des Ruisseaux	Rivière Caribou
Saint-Honoré, M (9424000)	02407	Route de l'Hôtel de Ville	Rivière Caribou
Saint-Honoré, M (9424000)	02409	Route de l'Hôtel de Ville	Rivière Shipshaw
Saint-Honoré, M (9424000)	02411	Chemin Simard	Rivière Caribou
Saint-Honoré, M (9424000)	02444	Route Saint-Marc Ouest	Rivière aux Vases
Saint-Honoré, M (9424000)	11595	Chemin Nil-Jean	Rivière Hood
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	00787	4 ^e Rang	Rivière Grande Coulée
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	00788	9 ^e Rang	Ruisseau Emile Patry
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	00790	6 ^e Rang	Rivière Grande Coulée
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	00792	Chemin le Petit-Shenley	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	10144	9 ^e Rang	Rivière Pozer
Saint-Honoré-de-Shenley, M (2903800)	10752	4 ^e Rang	Rivière Shenley
Saint-Honoré-de-Témiscouata, M (1309000)	07545	10 ^e Rang	Petite rivière Bleue
Saint-Honoré-de-Témiscouata, M (1309000)	09159	Rue Principale	Rivière Bleue
Saint-Honoré-de-Témiscouata, M (1309000)	09188	Vieux Chemin Nord	Rivière Petite Fourche
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06581	Ancienne route 2	Rivière Saint-François
Saint-Hugues, M (5410000)	00635	Rang Bourchemin Est	Rivière Grand Ruisseau
Saint-Hugues, M (5410000)	00639	Route 224	Ruisseau Deslauriers
Saint-Hugues, M (5410000)	00640	Route du Moulin	Rivière Chibouet
Saint-Hugues, M (5410000)	14334	3 ^e Rang	Rivière Chibouet
Saint-Hugues, M (5410000)	15544	Route 224	Rivière Chibouet
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	00667	4 ^e Rang	Rivière Delorme
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	00672	1 ^{er} Rang	Rivière Delorme
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	07288	Route 233	Rivière Corbin
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	07291	Rue Bourdages	Rivière Yamaska
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	10108	Avenue de la Concorde	Rivière Yamaska
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	14258	2 ^e Rang	Rivière Delorme
Saint-Hyacinthe, V (5404800)	15899	5 ^e Rang	Rivière Delorme
Saint-Ignace-de-Stanbridge, P (4609500)	04859A	Chemin Pearceton	Rivière aux Brochets Nord
Saint-Ignace-de-Stanbridge, P (4609500)	04860	1 ^{er} Rang Sud	Rivière aux Brochets Nord
Saint-Ignace-de-Stanbridge, P (4609500)	04862	Chemin de l'Église	Ruisseau Wallbridge
Saint-Ignace-de-Stanbridge, P (4609500)	04863	Chemin Mystic	Ruisseau Wallbridge
Saint-Irénée, P (1500500)	01672	Rang Saint-Pierre	Rivière Jean-Noël

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Irénée, P (1500500)	15530	Rang Saint-Pierre	Rivière Jean-Noël Nord-Est
Saint-Isidore, M (2606300)	02146	Route Coulombe	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Isidore, M (2606300)	02147	Rang de la Grande-Ligne	Ruisseau Fourchette
Saint-Isidore, M (2606300)	02148	Rang de la Grande-Ligne	Rivière Le Bras
Saint-Isidore, M (2606300)	02150	Rang Saint-Laurent	Rivière Le Bras
Saint-Isidore, P (6704000)	01765	Rang de la Grande-Ligne	Décharge rivière Esturgeon
Saint-Isidore, P (6704000)	03786	Route 207	Rivière Esturgeon
Saint-Isidore, P (6704000)	03787	Route 207	Rivière Noire
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01891	Chemin Store	Ruisseau Thomson
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01982	7 ^e Rang	Ruisseau Chabot
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01983	Chemin Auckland	Ruisseau Chabot
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01984	Chemin de Clifton est	Ruisseau du Moulin
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01985	Chemin Store	Rivière Clifton
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01987	Chemin Labranche	Rivière Eaton
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01989	Chemin Houle	Deuxième branche Rivière Eaton
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01990	Côte du Calvaire	Rivière Eaton
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	01992	Chemin Thomas-Doyon	Rivière Clifton
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	09271	Chemin de Saint-Mathias	Ruisseau Lyon
Saint-Isidore-de-Clifton, M (4101200)	11560	Chemin Leggett	Rivière Eaton
Saint-Jacques, M (6301300)	04989	Chemin du Bas-de-l'Église Nord	Ruisseau Vacher
Saint-Jacques, M (6301300)	04993	Chemin Leblanc	Ruisseau Saint-Georges
Saint-Jacques, M (6301300)	05023	Chemin Lépine	Ruisseau Saint-Georges
Saint-Jacques-de-Leeds, M (3114000)	04685	6 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Jacques-de-Leeds, M (3114000)	04686	Route des Chutes	Rivière Osgood
Saint-Jacques-de-Leeds, M (3114000)	04688	Route 216	Rivière Osgood
Saint-Jacques-de-Leeds, M (3114000)	04690	11 ^e Rang	Ruisseau Sunday
Saint-Jacques-de-Leeds, M (3114000)	04724	Route de la Mine	Rivière Palmer Est
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, P (3102500)	07945	Route Parent	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, P (3102500)	07946	4 ^e Rang	Rivière White
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	04216	3 ^e -et-4 ^e Rang Ouest	Rivière Henri
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	04217	3 ^e -et-4 ^e Rang Est	Rivière aux Cèdres
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	04218	Route Centrale	Rivière aux Cèdres
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	04221	1 ^{er} -et-2 ^e Rang Est	Rivière aux Cèdres

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	10452	Desserte Nord	Branche Baron
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	10453	Desserte Nord	Rivière aux Cèdres
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	10454	Desserte Nord	Rivière aux Frênes
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	15234	1 ^{er} -et-2 ^e Rang	Rivière Henri
Saint-Janvier-de-Joly, M (3306500)	16518	3 ^e -et-4 ^e Rang Est	Branche Baron
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06768	Chemin Rouville	Rivière des Hurons
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06771	Rue Bédard	Ruisseau à l'Ours
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06772	Rue Bédard	La Grande Décharge
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06774	Rue Chabot	Rivière des Hurons
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06775	Chemin Tétreault	Rivière des Hurons
Saint-Jean-Baptiste, M (5703300)	06777	Rang de la Rivière Nord	Ruisseau Cochon
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04693	4 ^e Rang	Ruisseau Bullard
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04697	10 ^e Rang	Ruisseau Bullard
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04699	Chemin Morency	Rivière Morency
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04700	Chemin Maxwell	Ruisseau Bullard
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04701	Chemin du Pont	Ruisseau Bullard
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	04702	5 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Jean-de-Brébeuf, M (3110000)	10899	Route 216	Ruisseau Bullard
Saint-Jean-de-Cherbourg, P (0801000)	04406	Route du Ruisseau-Cherbourg	Ruisseau Cherbourg
Saint-Jean-de-Cherbourg, P (0801000)	10062	8 ^e Rang	Ruisseau Beauvais
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06542	8 ^e Rang	Rivière aux Perdrix
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06543	Route Côté	Rivière aux Bouleaux
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06546	Rang de la Rallonge Est	Rivière Boisbouscache
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06547	Route du Moulin	Rivière Boisbouscache
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06548	Route du Moulin	Rivière aux Bouleaux
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	06567	Rang du Trou-de-Siffleux	Rivière Boisbouscache
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	11541	Chemin des Trois-Roches	Rivière des Trois Pistoles
Saint-Jean-de-Dieu, M (1101000)	14911	Chemin de la Société	Rivière Boisbouscache
Saint-Jean-de-la-Lande, M (1301000)	07547	Route du Lac-Baker	Ruisseau Baker Nord
Saint-Jean-de-la-Lande, M (1301000)	10023	Route du 11 ^e -Rang	Petit ruisseau Baker
Saint-Jean-de-la-Lande, M (1301000)	10667	8 ^e -et-9 ^e Rang	Ruisseau Baker Nord
Saint-Jean-de-la-Lande, M (1301000)	15600	Route du Lac-Baker	Branche à Jerry
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03303	Chemin de la Rivière-Blanche	Rivière Blanche
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03305	Chemin Burns	Rivière Noire

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03306	Chemin de la Belle-Montagne	Rivière Noire
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03308	Chemin de la Rivière-Blanche	Rivière Blanche
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03310	Chemin Belle-Montagne	Cours d'eau Bélanger
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03311	Chemin Héroux	Cours d'eau Bélanger
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03312	Rang Saint-Guillaume	Rivière Berthier
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03313	Chemin de la Rivière-Blanche	Rivière Noire
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	03314	Chemin de la Rivière-Blanche	Rivière Blanche
Saint-Jean-de-Matha, M (6201500)	16114	Rang Sacré-Cœur	Ruisseau Lucien Gravel
Saint-Jean-Port-Joli, M (1707000)	14026	2 ^e Rang Ouest	Rivière Trois Saumons
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	03180	Rang Saint-Édouard	Ruisseau Bleury
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	03204	1 ^{re} Rue	Ruisseau Bleury
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07320	Rue Jacques-Cartier	Rivière Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07321	Montée Brunelle	Rivière L'Acadie
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07323	Chemin Évangéline	Ruisseau des Noyers
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07324	Rue Cheverie	Rivière L'Acadie
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07326	Chemin du Clocher	Ruisseau des Noyers
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	07334	Chemin Saint-André	Rivière des Iroquois
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	10222	3 ^e Rang Nord	Ruisseau Bleury
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	10888	Avenue du Parc	Rivière des Iroquois
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	11851	Chemin Saint-André	Rivière des Iroquois
Saint-Jean-sur-Richelieu, V (5608300)	14523	Route 223	Rivière Bernier
Saint-Jérôme, V (7501700)	02061	Montée Filion	Rivière Bellefeuille
Saint-Jérôme, V (7501700)	07679	Rue Castonguay	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07680	Rue De Martigny Ouest	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07681	Chemin Saint-Camille	Rivière Bellefeuille
Saint-Jérôme, V (7501700)	07684	Rue Saint-Léandre	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07685	Rue Saint-Faustin	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07686E	Rue Saint-Joseph	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07686W	Rue Saint-Joseph	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	07687	Rue Lajeunesse	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	10747	Boulevard Jean-Baptiste-Rolland	Rivière du Nord
Saint-Jérôme, V (7501700)	15423	Boulevard du Carrefour	Rivière du Nord
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	06995	3 ^e Rang Est	Ruisseau Castagne
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	06996	Chemin Fontaine	Ruisseau Castagne

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	07001	Chemin Vincelette	Rivière Yamaska Nord
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	10777	Chemin de la Mine	Ruisseau Castagne
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	15513	Chemin Ingram	Rivière Yamaska Nord
Saint-Joachim-de-Shefford, P (4704000)	16176	1 ^{er} Rang Est	Ruisseau Castagne
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00797	Chemin L'Assomption	Rivière Saint-Joseph
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00801	Chemin du Village-Marie	Rivière Pouliot
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00802	Chemin L'Assomption	Rivière Callway
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00804	Rue des Chutes Callway	Rivière Callway
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00806	Route Callway	Ruisseau Callway
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	00807	Route Saint-Jean	Rivière Pouliot
Saint-Joseph-de-Beauce, V (2704300)	09175	Chemin L'Assomption	Ruisseau des Graines
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	04607	Chemin de Vimy	Rivière Bécancour
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	04609	Chemin du Barrage	Rivière Ashberham
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	04611	Chemin du Lac-Caribou	Rivière Ashberham
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	04612	Chemin du Petit-Lac-Saint-François	Rivière Ashberham
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	04613	Chemin du Petit-Lac-Saint-François	Rivière Ashberham
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	08678	Chemin de Vimy	Route Minière
Saint-Joseph-de-Coleraine, M (3104500)	10415	Chemin du Petit-Lac-Saint-François	Rivière Ashberham
Saint-Joseph-de-Ham-Sud, P (4000500)	07948	Route Pinard	Embranchement rivière Nicolet-Centre
Saint-Joseph-de-Ham-Sud, P (4000500)	07949	Chemin Aubé	Ruisseau Dufresne
Saint-Joseph-de-Kamouraska, P (1403000)	03407	6 ^e Rang Ouest	Rivière du Loup
Saint-Joseph-de-Kamouraska, P (1403000)	03412	6 ^e Rang Ouest	Rivière à l'Eau Chaude
Saint-Joseph-des-Érables, M (2705000)	00795	Rang des Érables	Rivière Cliche
Saint-Jules, P (2705500)	00809	Rang Sainte-Caroline	Ruisseau des Castors
Saint-Jules, P (2705500)	00810	Route Séraphin Gilbert	Ruisseau des Ormes
Saint-Jules, P (2705500)	00811	Rang Sainte-Julie	Ruisseau des Castors
Saint-Julien, M (3103500)	07951	2 ^e Rang Ouest	Ruisseau Turgeon
Saint-Julien, M (3103500)	07952	2 ^e Rang Ouest	Rivière Larochelle
Saint-Julien, M (3103500)	07953	3 ^e Rang Ouest	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Julien, M (3103500)	07956	Chemin Lamontagne	Rivière White
Saint-Julien, M (3103500)	07957	3 ^e Rang Est	Rivière Blanche
Saint-Julien, M (3103500)	15519	2 ^e Rang Ouest	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Just-de-Bretenières, M (1800500)	05114	Rue des Moulins	Rivière Daaquam
Saint-Just-de-Bretenières, M (1800500)	05115	Rang Saint-Isidore	Rivière Shidgel

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Just-de-Bretenières, M (1800500)	05116	Rang Saint-Isidore	Ruisseau Nolet
Saint-Juste-du-Lac, M (1304000)	07563	7 ^e Rang	Branche du ruisseau Sutherland
Saint-Justin, P (5104500)	04338	Route Gérin	Rivière du Bois Blanc
Saint-Lambert, P (8712000)	00214	Route du 5 ^e -au-8 ^e -Rang	Affluent rivière Chaboillez
Saint-Lambert, P (8712000)	00215	Route des 8 ^e -et-9 ^e -Rangs	Rivière Chaboillez
Saint-Lambert, P (8712000)	00217	Route du 5 ^e -au-8 ^e -Rang	Rivière Chaboillez
Saint-Lambert, P (8712000)	00218	Route des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Chaboillez
Saint-Lambert, P (8712000)	00219	Route des 4 ^e -et-5 ^e -Rangs	Rivière Chaboillez
Saint-Lambert-de-Lauzon, P (2607000)	03995	Route Saint-Isidore	Rivière Le Bras
Saint-Lazare-de-Bellechasse, M (1905000)	01000	4 ^e Rang Est	Bras Saint-Michel
Saint-Lazare-de-Bellechasse, M (1905000)	01001	5 ^e Rang Est	Rivière du Moulin
Saint-Lazare-de-Bellechasse, M (1905000)	01002	6 ^e Rang Est	Décharge du lac Chabot
Saint-Lazare-de-Bellechasse, M (1905000)	01004	Rang du Petit-Buckland	Rivière des Abénaquis
Saint-Lazare-de-Bellechasse, M (1905000)	01006	6 ^e Rang Est	Rivière du Moulin
Saint-Léandre, P (0806500)	04417	Route des Érables	Rivière Petchedetz
Saint-Léandre, P (0806500)	04418	8 ^e Rang	Rivière Petchedetz
Saint-Léonard-d'Aston, M (5004200)	05322	10 ^e Rang	Ruisseau Douglas
Saint-Léonard-d'Aston, M (5004200)	09499	10 ^e Rang	Ruisseau Douglas
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	06127	Rang Saint-Jean-Baptiste	Rivière Jacquot
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	06128	Rang Saint-Antoine	Rivière Rondeau
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	06129	Rang Saint-Antoine	Rivière Jacquot
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	06130	Rang Saint-Antoine	Rivière Jacquot
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	06137	Chemin du Lac-Simon	Décharge du lac Simon
Saint-Léonard-de-Portneuf, M (3411500)	10118	Grand rang Saint-Bernard	Rivière Bédard
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	02165	Route de la Montagne	Ruisseau Rover
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	02166	Route de l'Église	Rivière Etchemin
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	02167	Rang Saint-Francois	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	02168	Rang Sainte-Marie	Rivière des Fleurs
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	09442	Route Leblanc	Ruisseau Rover
Saint-Léon-de-Standon, P (1902000)	09566	1 ^{er} Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Léon-le-Grand, P (0703000)	04543	Avenue du Pont	Rivière Humqui
Saint-Léon-le-Grand, P (0703000)	04545	4 ^e Rang	Rivière Humqui
Saint-Léon-le-Grand, P (0703000)	04547	Rang Coulombe	Rivière Humqui
Saint-Léon-le-Grand, P (0703000)	04548	Chemin Nord de la Rivière-Humqui	Ruisseau à Personne

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Léon-le-Grand, P (0703000)	10199	8 ^e Rang Nord	Rivière Humqui
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04342	Rang de l'Isle	Rivière Ferré
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04343	Concession du Grand Rang	Ruisseau Chevalier
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04344	Grand Rang	Rivière Ferré
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04345	Rue Principale	Ruisseau Arvisais
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04349	Chemin Saint-Yves	Rivière Chacoura
Saint-Léon-le-Grand, P (5103500)	04350	Route Barthélémy	Ruisseau des Saules
Saint-Liboire, M (5407200)	00649	7 ^e Rang	Rivière McKay
Saint-Liboire, M (5407200)	00651	Chemin de la Berline	Cours d'eau Messier
Saint-Liboire, M (5407200)	13215	Rang Saint-Édouard	Voie ferrée
Saint-Liguori, P (6306500)	05011	Montée du 5 ^e -Rang	Rivière Rouge
Saint-Liguori, P (6306500)	05015	Rang de la Rivière-Rouge	Décharge du Rang Double
Saint-Liguori, P (6306500)	05048	Chemin de la Ligne-Nadeau	Rivière Rouge
Saint-Liguori, P (6306500)	10694	4 ^e Rang	Rivière Rouge
Saint-Liguori, P (6306500)	15832	Route 346	Rivière Rouge
Saint-Liguori, P (6306500)	15833	Route 346	Le Grand Ruisseau
Saint-Lin - Laurentides, V (6304800)	03855	Chemin de la Côte Saint-Ambroise	La Petite Rivière
Saint-Lin - Laurentides, V (6304800)	03860	Chemin de la Rivière Sud	Rivière Belorme
Saint-Lin - Laurentides, V (6304800)	03861	Rang de la Rivière Nord	Petite rivière L' Achigan
Saint-Lin - Laurentides, V (6304800)	09493	Chemin du Lac-Morin	La Petite Rivière
Saint-Louis, P (5412000)	06232	Rang du Bord-de-l'Eau	Décharge des Vingt-Cinq
Saint-Louis, P (5412000)	06247	Rang Salvail	Rivière Salvail
Saint-Louis, P (5412000)	10998	Rang Bourchemin Ouest	Rivière Salvail
Saint-Louis-de-Blandford, P (3917000)	00550	Chemin Desserte Ouest	Rivière Goulet
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02172	Rang Saint-Louis	Rivière Veilleux
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02173	Rang Saint-Louis	Rivière Veilleux
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02174	3 ^e -et-4 ^e Rang	Rivière Veilleux
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02176	Rang de l'Église	Rivière Veilleux
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02177	Rang B	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Louis-de-Gonzague, M (2803500)	02178	Route 277	Petite rivière Noire
Saint-Louis-de-Gonzague, P (7003500)	00914	Montée Boyer	Rivière Saint-Louis
Saint-Louis-de-Gonzague, P (7003500)	00917	Rue Saint-Joseph	Rivière Saint-Louis
Saint-Louis-de-Gonzague, P (7003500)	14827	Rue Vinet	Rivière Saint-Louis
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, P (1308000)	07567	Rang Beauséjour	Petite rivière à la Savane

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, P (1308000)	10211	1 ^{er} Rang	Rivière Bleue
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02183	Route du Dix	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02184	10 ^e Rang	Rivière à Boeuf
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02185	Route Leclerc	Rivière Blanche
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02187	Route du 12 ^e -Rang	Rivière Blanche
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02188	9 ^e Rang	Rivière des Fleurs
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02189	Rang Saint-Thomas	Ruisseau Rover
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02190	Route Saint-Luc–Sainte-Justine	Rivière Etchemin
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02191	7 ^e Rang	Rivière des Fleurs
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02192	6 ^e Rang	Rivière des Fleurs
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02194	Chemin Saint-Abdon	Petite rivière Etchemin
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02195	Route Saint-Luc–Sainte-Justine	Petite rivière Etchemin
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	02196	Route Saint-Luc–Sainte-Justine	Ruisseau Després
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	09972	Route du Dix	Rivière à Boeuf
Saint-Luc-de-Bellechasse, M (2806000)	11601	6 ^e Rang	Ruisseau des Nicole
Saint-Luc-de-Vincennes, M (3722500)	01569	Rang Saint-Alexis	Rivière à la fourche
Saint-Lucien, P (4903000)	00570	Route du Pont	Rivière Nicolet Sud-Ouest
Saint-Lucien, P (4903000)	02312	9 ^e Rang de Kingsey	Cours d'eau Chagnon-Turcotte
Saint-Ludger, M (3007200)	02660	9 ^e Rang	Rivière Samson
Saint-Ludger, M (3007200)	02661	Route du Moulin	Rivière Samson
Saint-Ludger, M (3007200)	02661A	9 ^e Rang	Ruisseau à Tom-Leclerc
Saint-Ludger, M (3007200)	02663	7 ^e Rang	Ruisseau des Renards
Saint-Ludger, M (3007200)	08751	9 ^e Rang	Rivière du Barrage
Saint-Ludger, M (3007200)	10081	7 ^e Rang	Rivière Samson
Saint-Ludger, M (3007200)	10113	1 ^{er} Rang	Ruisseau Gosselin
Saint-Ludger-de-Milot, M (9308000)	06647	Route du 5 ^e -Rang	Rivière Saint-Ludger
Saint-Magloire, M (2807500)	01009	Chemin du rang Saint-Armand	Rivière aux Orignaux
Saint-Magloire, M (2807500)	01010	Chemin du rang Saint-Armand	Rivière aux Orignaux
Saint-Magloire, M (2807500)	01012	Rang Saint-Léon	Ruisseau Brisson
Saint-Magloire, M (2807500)	01014	Chemin du rang Saint-Cyrille	Décharge du lac Gravier
Saint-Magloire, M (2807500)	01015	Chemin du rang Saint-Cyrille	Rivière Noire
Saint-Magloire, M (2807500)	01017	Rang Saint-Charles Nord	Rivière Noire
Saint-Magloire, M (2807500)	01019	Chemin du 2 ^e -Rang	Rivière aux Orignaux
Saint-Magloire, M (2807500)	01020	Chemin du 2 ^e -Rang	Rivière Noire

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Magloire, M (2807500)	01022	Rang de Bellechasse	Rivière aux Orignaux
Saint-Magloire, M (2807500)	09231	Rang Saint-Hilaire	Bras rivière aux Orignaux
Saint-Magloire, M (2807500)	10141	Chemin du Lac	Rivière aux Orignaux
Saint-Malachie, P (1902500)	02201	Route du pont Harper	Rivière Etchemin
Saint-Malachie, P (1902500)	02202	Chemin de la Rivière-Etchemin	Rivière Henderson
Saint-Malachie, P (1902500)	02203	Chemin de la Rivière-Etchemin	Rivière Pyke
Saint-Malachie, P (1902500)	02204	Avenue Principale	Ruisseau Hemison
Saint-Malachie, P (1902500)	02205	Chemin du 11 ^e -Rang	Ruisseau Hémison
Saint-Malachie, P (1902500)	02209	Route Foster	Rivière Desbarats
Saint-Malachie, P (1902500)	02210	Chemin de la Rivière-Etchemin	Rivière Desbarats
Saint-Malachie, P (1902500)	09190	Chemin de la Station-Touristique	Rivière Etchemin
Saint-Malo, M (4400300)	01893	Chemin du Lac	Rivière Ascot
Saint-Malo, M (4400300)	02003	Chemin de Malvina	Rivière Clifton
Saint-Malo, M (4400300)	02004	Chemin de Malvina	Ruisseau Clifton
Saint-Malo, M (4400300)	02005	Chemin Saint-Isidore	Rivière Clifton
Saint-Malo, M (4400300)	10413	Chemin Madore	Ruisseau Moreau
Saint-Marc-de-Figuery, P (8804000)	00111	Chemin du 2 ^e -Rang Est	Crique Paquet
Saint-Marc-de-Figuery, P (8804000)	00112	Route de l'Hydro	Rivière Landrienne
Saint-Marc-du-lac-Long, P (1302000)	07569	Route du lac des Cèdres	Décharge du lac des Cèdres
Saint-Marc-du-lac-Long, P (1302000)	07571	Route de Botsford	Ruisseau du lac des Cèdres
Saint-Marc-du-lac-Long, P (1302000)	07572	9 ^e Rang	Décharge du lac Sutherland
Saint-Marcel, M (1702000)	04096	7 ^e Rang	Rivière Buckley
Saint-Marcel, M (1702000)	04098	Chemin de La Madril	Rivière Tenturette
Saint-Marcel, M (1702000)	04098A	7 ^e Rang	Ruisseau Ratsoul
Saint-Marcellin, P (1002500)	06452	Route du 10 ^e -Rang	Rivière Neigette
Saint-Marcellin, P (1002500)	06453	10 ^e Rang	Rivière Noire
Saint-Marcellin, P (1002500)	06454	Route de la rivière Noire	Rivière Neigette
Saint-Marcellin, P (1002500)	06467	5 ^e Rang	Petite Rivière Neigette
Saint-Marc-sur-Richelieu, M (5705000)	09531	Rang des Trente	Ruisseau Richer
Saint-Martin, P (2904500)	00829	1 ^{er} rang de Shenley	Rivière Shenley
Saint-Martin, P (2904500)	00830	1 ^{er} rang de Shenley	Rivière Grande Coulée
Saint-Martin, P (2904500)	00834	3 ^e Rang	Rivière à la Truite
Saint-Martin, P (2904500)	00837	3 ^e Rang	Bras rivière à la Truite
Saint-Martin, P (2904500)	10688	2 ^e rang de Shenley	Rivière Shenley

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Martin, P (2904500)	11676	1 ^{er} rang de Shenley	Ruisseau Dutil
Saint-Martin, P (2904500)	11677	1 ^{er} rang de Shenley	Ruisseau Dutil
Saint-Mathias-sur-Richelieu, M (5506500)	10188	Chemin de la Rivière-des-Hurons Est	Rivière des Hurons
Saint-Mathias-sur-Richelieu, M (5506500)	14167	Chemin des Trente	Rivière des Hurons
Saint-Mathias-sur-Richelieu, M (5506500)	14344	Chemin de la Rivière-des-Hurons Ouest	Rivière des Hurons
Saint-Mathieu, M (6700500)	03811	Chemin Saint-Édouard	Ruisseau de la Faille
Saint-Mathieu, M (6700500)	03820	Montée de la Petite-Côte	Ruisseau Lasaline
Saint-Mathieu, M (6700500)	10221	Chemin Saint-Pierre	Ruisseau Isabelle
Saint-Mathieu, M (6700500)	11939	Rue Robert	Ruisseau Faille
Saint-Mathieu, M (6700500)	14851	Chemin Saint-Pierre	Rivière de la Tortue
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	07846	Rang du Ruisseau Nord	Grand Ruisseau
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	07847	Chemin du Ruisseau Nord	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	07848	Rue Saint-Jean-Baptiste	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	07848B	Rue Fleurie	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	07848C	Chemin de l'Industrie	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	09540	Montée Lambert	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	10104	Rang des Vingt	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	10800	Rue Champ-Doré	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Beloeil, M (5704500)	10801	Rue Therrien	Ruisseau Beloeil
Saint-Mathieu-de-Rioux, P (1105000)	10130	Route du 5 ^e -Rang	Rivière Neigette
Saint-Mathieu-de-Rioux, P (1105000)	10186	Route du 5 ^e -Rang	Rivière du Sud-Ouest
Saint-Mathieu-de-Rioux, P (1105000)	13807	3 ^e Rang	Rivière du Sud-Ouest
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07358	Rang Saint-François	Rivière Shawinigan
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07399	Chemin de la Terrasse-des-Chutes	Rivière Shawinigan
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07400	Chemin Saint-François	Décharge du lac Souris
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07401	Chemin Saint-François	Rivière Shawinigan
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07402	Chemin Saint-Paul	Crique du lac Brûlé
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07403	Chemin Principal	Rivière des Souris
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07404	Rang Saint-François	Rivière Shawinigan
Saint-Mathieu-du-Parc, M (5107000)	07405	Chemin de la Rivière-des-Souris	Rivière des Souris
Saint-Maurice, P (3723000)	01571	Rang Saint-Alexis	Rivière du Brûlé
Saint-Maurice, P (3723000)	01574	Rang Sainte-Marguerite	Rivière au Lard
Saint-Maurice, P (3723000)	01576	Rang Saint-Alexis	Rivière au Lard
Saint-Maurice, P (3723000)	01577	Rang Saint-Joseph	Rivière Champlain

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Maurice, P (3723000)	01578	Rang Saint-Félix	Rivière au Lard
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	02766	Rue du Buisson	Rivière du Gros Morne
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	02767	Chemin des Olives	Ruisseau des Olives
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	02769	Rue de l'Église	Rivière de Mont-Louis
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	02773	Chemin de la Rivière	Coulée à Bezo
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	02774	Chemin de la Rivière	Coulée à Augustin
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	09650	2 ^e Rang	Rivière du Gros Morne
Saint-Maxime-du-Mont-Louis, M (0401000)	10114	Rue de l'Église Est	Rivière de Mont-Louis
Saint-Médard, M (1102500)	06464	9 ^e Rang	Rivière Boisbouscache
Saint-Médard, M (1102500)	06465A	7 ^e Rang	Rivière Boisbouscache
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01149	Chemin Matawin Est	Rivière Matawin
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01150	Chemin des Cyprès	Rivière Collin
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01151	Chemin Matawin Ouest	Rivière Matawin
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01152	Route 131	Rivière Matawin
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01156	Chemin du Lac-de-la-Dame	Rivière des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01158	Chemin des Aulnaies	Rivière des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	01160	Chemin Georges-Étienne	Rivière des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	04357	Route 131	Rivière Domtar
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	08783	Chemin du Dépotoir	Rivière des Aulnaies
Saint-Michel-des-Saints, M (6208500)	10785	Chemin Rondeau	Décharge du lac à la Truite
Saint-Michel-du-Squatec, P (1306500)	07578	Rue Saint-Marc	Rivière Squatec
Saint-Michel-du-Squatec, P (1306500)	07582	Petit-5 ^e Rang	Cours d'eau Roy
Saint-Michel-du-Squatec, P (1306500)	10890	5 ^e -et-6 ^e Rang Est	Cours d'eau Roy
Saint-Modeste, P (1202000)	06551	Chemin de l'Aulnière	Rivière Verte
Saint-Moise, P (0709500)	04556	Chemin de Kempt	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Narcisse, P (3724000)	01580	Rang du Haut-de-la-Grande-Ligne	Rivière des Chutes
Saint-Narcisse, P (3724000)	01581	Route Trépanier	Rivière des Chutes
Saint-Narcisse, P (3724000)	01583	Route du Moulin	Rivière des Chutes
Saint-Narcisse, P (3724000)	01584	Route 352	Rivière des Chutes
Saint-Narcisse, P (3724000)	01585	Rang Saint-Félix	Rivière à la Fourche
Saint-Narcisse, P (3724000)	01587	Chemin des Chutes Nord	Ruisseau Croche
Saint-Narcisse-de-Rimouski, P (1001500)	06469	Route de l'Église	Décharge du lac Plourde
Saint-Nazaire, M (9304500)	03761	Chemin Carreau-Gervais	Rivière Gervais
Saint-Nazaire-d'Acton, P (4805000)	00653	10 ^e Rang Est	Rivière Duncan

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Nazaire-d'Acton, P (4805000)	00654	12 ^e Rang Sud	Rivière Duncan
Saint-Nazaire-de-Dorchester, P (1901500)	02217	6 ^e Rang	Ruisseau à l'Eau Chaude
Saint-Nazaire-de-Dorchester, P (1901500)	02218	Route Aubé	Ruisseau à l'Eau Chaude
Saint-Nazaire-de-Dorchester, P (1901500)	02219	4 ^e Rang	Ruisseau à l'Eau Chaude
Saint-Nérée, P (1904500)	01028	4 ^e Rang Est	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Nérée, P (1904500)	01029	4 ^e Rang Ouest	Rivière du Moulin
Saint-Nérée, P (1904500)	01032	Route Principale	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Nérée, P (1904500)	01033	Route Principale	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Norbert, P (5207000)	01164	Rang Sainte-Anne	Ruisseau Aubin-Ferland
Saint-Norbert, P (5207000)	10196	Rang Sud	Rivière Bonaventure
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	00522	Route de la Rivière	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	00553	9 ^e rang de Saint-Norbert	Rivière Lachance
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	00554	5 ^e Rang	Ruisseau Houle
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	00556	6 ^e rang de Saint-Norbert	Rivière Gosselin
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	00558	Rang Dumas	Rivière Gosselin
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	10218	6 ^e Rang	Rivière Lachance
Saint-Norbert-d'Arthabaska, M (3904200)	11673	Route du 5 ^e -au-6 ^e -Rang	Rivière Gosselin
Saint-Octave-de-Métis, P (0905500)	04435	Route de Petit-Métis	Rivière du Petit Mitis
Saint-Odilon-de-Cranbourne, P (2703500)	02220	8 ^e Rang Est	Rivière Lanigan
Saint-Odilon-de-Cranbourne, P (2703500)	02223	1 ^{er} Rang Est	Rivière Viveine
Saint-Odilon-de-Cranbourne, P (2703500)	02225	1 ^{er} Rang Ouest	Rivière Callway
Saint-Odilon-de-Cranbourne, P (2703500)	09453	Chemin Grande Ligne	Rivière des Plantes
Saint-Omer, M (1700500)	04108	Petite route du Nord	Ruisseau Pelletier
Saint-Omer, M (1700500)	04109	Petit rang du Nord	Ruisseau Pelletier
Saint-Omer, M (1700500)	04110	Rang des Pelletier	Rivière du Rochu
Saint-Omer, M (1700500)	04111	Rang des Gagnon	Rivière du Rochu
Saint-Omer, M (1700500)	04112	6 ^e Rang	Rivière du Rochu
Saint-Omer, M (1700500)	04113	Rang des Gagnon	Ruisseau de la Frontière
Saint-Omer, M (1700500)	04114	6 ^e Rang	Ruisseau de la Frontière
Saint-Onésime-d'Ixworth, P (1408000)	03421	4 ^e Rang	Rivière Ouelle
Saint-Onésime-d'Ixworth, P (1408000)	03423	Route Drapeau	La Grande Rivière
Saint-Onésime-d'Ixworth, P (1408000)	13938	Route Drapeau Sud	Rivière Ouelle
Saint-Onésime-d'Ixworth, P (1408000)	15432	Route de l'Église	Rivière Ouelle
Saint-Ours, V (5303200)	06252	Rang du Ruisseau Sud	Ruisseau Laplante

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Ours, V (5303200)	06254	Rang du Ruisseau Nord	Ruisseau Laplante
Saint-Pacôme, M (1407000)	03427	Chemin de la Pruchière	Rivière Ouelle
Saint-Pamphile, V (1701000)	04115	Rang Simple	Rivière Gobeil
Saint-Pamphile, V (1701000)	04118	6 ^e Rang	Rivière des Gagnon
Saint-Pamphile, V (1701000)	04119	Rang des Gagnon	Rivière des Gagnon
Saint-Pamphile, V (1701000)	04120	Rang des Gagnon	Rivière Saint-Roch
Saint-Pamphile, V (1701000)	04121	Rang des Moreau	Rivière Gobeil
Saint-Pamphile, V (1701000)	04122	Rang des Moreau	Rivière à la Truite
Saint-Pamphile, V (1701000)	04125	Petit rang du Nord	Rivière Saint-Roch
Saint-Pamphile, V (1701000)	04128A	6 ^e Rang Est	Rivière Saint-Roch
Saint-Pamphile, V (1701000)	15316	Petit rang du Nord	Petite rivière Noire
Saint-Pascal, V (1401800)	03435	Rue Varin	Rivière Goudron
Saint-Pascal, V (1401800)	03436	4 ^e Rang Ouest	Rivière Kamouraska
Saint-Pascal, V (1401800)	10042	Route Beaulieu	Ruisseau Creux
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	04241	Route du Petit-Lac	Rivière Filkars
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	04243	Chemin de l'Embaras	Ruisseau Belfast
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	04245	Rang Saint-Jean	Rivière Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	04246	Chemin Saint-Charles	Rivière Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	04247	Rang Saint-David	Rivière Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage, M (3302500)	13998	Rang du Petit Lac	Rivière Filkars
Saint-Patrice-de-Sherrington, P (6802500)	05245	Rang Saint-Paul	Rivière L'Acadie
Saint-Paul, M (6100500)	03331	Chemin Guilbault	Rivière Ouareau
Saint-Paul, M (6100500)	03336	Chemin Guilbault	Rivière Débouche-Lente
Saint-Paul, M (6100500)	14162	Chemin du Vieux-Moulin	Ruisseau Saint-Pierre
Saint-Paul, M (6100500)	14457	Chemin Cyrille-Beaudry	Ruisseau Saint-Pierre
Saint-Paul-d'Abbotsford, P (5501500)	06806	Rang Papineau	Rivière à la Barbie
Saint-Paul-de-la-Croix, P (1203500)	06559	Rang A	Rivière Plainasse
Saint-Paul-de-la-Croix, P (1203500)	06560	1 ^{er} Rang	Ruisseau des Prairies
Saint-Paul-de-la-Croix, P (1203500)	06561	Route de l'Église	Rivière Plainasse
Saint-Paul-de-la-Croix, P (1203500)	06562	Route de l'Église	Ruisseau Chaud
Saint-Paul-de-la-Croix, P (1203500)	15825	3 ^e Rang	Rivière Plainasse
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, P (5603500)	07338	1 ^{re} Rue	Rivière Jackson
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, P (5603500)	07339	67 ^e Avenue	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Paul-de-Montminy, M (1803000)	05139	3 ^e Rang Ouest	Rivière du Moulin

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Paul-de-Montminy, M (1803000)	05140	5 ^e Rang Ouest	Rivière Gabriel
Saint-Paul-de-Montminy, M (1803000)	05141	6 ^e Rang Ouest	Rivière Gabriel
Saint-Paul-de-Montminy, M (1803000)	05146A	1 ^{er} Rang Ouest	Rivière du Moulin
Saint-Paul-de-Montminy, M (1803000)	09443	Rang de Rollette Est	Rivière des Cèdres
Saint-Philémon, P (1900500)	01047	Route Saint-Gabriel	Rivière du Nord
Saint-Philémon, P (1900500)	01048	Route Saint-Gabriel	Rivière Gabriel
Saint-Philémon, P (1900500)	01050	Rang Saint-Isidore	Rivière du Pin
Saint-Philémon, P (1900500)	09484	Rang Saint-Alexis	Ruisseau de la Grillade
Saint-Philémon, P (1900500)	10727	Route du Massif du Sud	Rivière de la Fourche
Saint-Philibert, M (2906500)	00843	Rang Langevin	Rivière des Abénakis
Saint-Philibert, M (2906500)	00843A	Rang Saint-Charles	Rivière Patrick
Saint-Philippe, M (6701000)	03821	Montée Singer	Rivière Saint-Jacques
Saint-Philippe, M (6701000)	03825	Montée Monette	Rivière Saint-Jacques
Saint-Philippe, M (6701000)	14815	Chemin Saint-Joseph Sud	Rivière Saint-Jacques
Saint-Pie, V (5400800)	00658	Rang du-Bas-de-la-Rivière	Rivière de la Senelle
Saint-Pie, V (5400800)	00659	Le Bas-du-Petit-Rang-Saint-François	Rivière de la Senelle
Saint-Pie, V (5400800)	00660	3 ^e rang de Milton	Rivière Noire
Saint-Pie, V (5400800)	00662	Rang de la Presqu'île	Décharge des Quinze
Saint-Pie, V (5400800)	00663	Rang du Haut-de-la-Rivière-Sud	Rivière Mawcook
Saint-Pie, V (5400800)	16171	Rang du Haut-de-la-Rivière-Nord	Ruisseau des Aulnages
Saint-Pie-de-Guire, P (4913000)	08052	13 ^e Rang Est	Rivière aux Vaches
Saint-Pie-de-Guire, P (4913000)	08053	Rang Saint-Charles	Ruisseau Pekasso
Saint-Pierre, VL (6102000)	08774	Chemin Saint-Jacques	Ruisseau Saint-Pierre
Saint-Pierre, VL (6102000)	08775	Chemin du Village-de-Saint-Pierre Nord	Ruisseau Saint-Pierre
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	04746	2 ^e Rang	Ruisseau Golden
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	04747	Route Roy	Ruisseau Golden
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	04749	10 ^e Rang Sud	Ruisseau Hamilton
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	04750	Rue Principale	Ruisseau Charles
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	09494	2 ^e Rang	Ruisseau Golden
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	09589	Chemin des Chalets	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Pierre-Baptiste, P (3205000)	09965	Chemin Gosford	Ruisseau Golden
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00845	8 ^e Rang	Bras de la rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00846	8 ^e Rang	Rivière Palmer Est
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00847	Petite route du 9 ^e -Rang	Rivière Whetstone

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00849	4 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00850	11 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00851	Route du 8 ^e -Rang	Rivière Whetstone
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	00852	Route du 7 ^e -Rang	Rivière Palmer Est
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04689	15 ^e Rang	Ruisseau Perry
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04722	15 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04723	14 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04725	15 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04726	16 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04730	1 ^{er} Rang	Ruisseau Perry
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	04733	11 ^e Rang	Rivière Whetstone
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	09547	3 ^e Rang	Rivière Palmer
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	09548	7 ^e Rang	Rivière Palmer Est
Saint-Pierre-de-Broughton, M (3113500)	10410	7 ^e Rang	Bras est de rivière Palmer
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	05152	Rang du Milieu	Rivière Minguy
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	05153	Route de Saint-Pierre	Ruisseau Miscou
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	05154	Rang du Coteau Sud	Ruisseau Miscou
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	05156	Route de Saint-Pierre	Rivière Morigeau
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	08764	Route de Saint-Pierre	Ruisseau du Bédule
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P (1805500)	08765	Route de Saint-Pierre	Ruisseau du Bédule
Saint-Pierre-les-Becquets, M (3806500)	05344	Rang Saint-Charles Ouest	Rivière aux Orignaux
Saint-Pierre-les-Becquets, M (3806500)	05345	Route Lamothe	Rivière aux Orignaux
Saint-Polycarpe, M (7102000)	12050	Chemin Saint-Polycarpe	Ruisseau Ménard-Bourbonnais
Saint-Polycarpe, M (7102000)	12054	Chemin de l'Église	Rivière Noire
Saint-Polycarpe, M (7102000)	12055	Chemin Élie-Auclair	Ruisseau du Pont Pigeon
Saint-Polycarpe, M (7102000)	14547	Montée de Beaujeu	Rivière Delisle
Saint-Prime, M (9103500)	06699	Chemin du 3 ^e -Rang Sud	Rivière aux Iroquois
Saint-Prosper, M (2802000)	02226	Rang de la Merisière	Rivière des Abénakis
Saint-Prosper, M (2802000)	02233	Rang des Carreaux	Rivière des Abénakis
Saint-Prosper, M (2802000)	02235	Rang Sacré-Coeur	Rivière des Abénakis
Saint-Prosper, M (2802000)	09452	9 ^e Rang	Rivière des Abénakis
Saint-Prosper, M (2802000)	11753	Rang de la Merisière	Rivière des Abénakis Sud-Est
Saint-Prosper, M (2802000)	14969	Rang Sacré-Coeur	Rivière des Abénakis
Saint-Prosper, P (3725000)	01592	Route Fraser	Rivière Charest

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Prospér, P (3725000)	09105	Route Croteau	Rivière Charest
Saint-Prospér, P (3725000)	09106	Rang de la rivière Charest	Rivière Charest
Saint-Raphaël, M (1908200)	01059	Route Rémillard	Ruisseau du Cimetière
Saint-Raphaël, M (1908200)	01061	La Petite-3 ^e	Ruisseau du Quatre
Saint-Raphaël, M (1908200)	01063	Rang Sainte-Catherine	Rivière du Sud
Saint-Raphaël, M (1908200)	01064	Rang Sainte-Catherine	Petite rivière Sainte-Marguerite
Saint-Raphaël, M (1908200)	01065	Route Tadoussac	Petite rivière Sainte-Marguerite
Saint-Raphaël, M (1908200)	01066	Rang du Sault	Rivière du Sud
Saint-Raphaël, M (1908200)	01068	Route Robert	Rivière Bras Saint-Michel
Saint-Raphaël, M (1908200)	01069	Route de la Chute	Ruisseau de la Chute
Saint-Raphaël, M (1908200)	01070	1 ^{er} Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Raphaël, M (1908200)	01071	Rang des Fiefs	Ruisseau de la Chute
Saint-Raphaël, M (1908200)	01072	Route Raby	Ruisseau de la Chute
Saint-Raphaël, M (1908200)	01073	Montée du Sault	Rivière Bras Saint-Michel
Saint-Raymond, V (3412800)	06163	Rang Sainte-Croix	Bras du Nord de la Rivière Sainte-Anne
Saint-Raymond, V (3412800)	06164	Rang Saguenay	Décharge du lac Nidoreux
Saint-Raymond, V (3412800)	06165	Rang Saguenay	Rivière de la Roche Plate
Saint-Raymond, V (3412800)	06166	Rang Saguenay	Rivière de la Roche Plate
Saint-Raymond, V (3412800)	06168	Rang du Nord	Rivière Verte
Saint-Raymond, V (3412800)	06171	Chemin du Lac-Sept-Îles	Lac Sept Îles
Saint-Raymond, V (3412800)	06172	Chemin du Lac-Sept-Îles	Rivière Portneuf
Saint-Raymond, V (3412800)	06174	Chemin de la Traverse	Rivière Portneuf
Saint-Raymond, V (3412800)	06178	Rang Saint-Mathias	Décharge du lac au Canard
Saint-Raymond, V (3412800)	06179	Chemin du Lac-Sept-Îles	Passe du lac au Chien
Saint-Raymond, V (3412800)	06181	Rue Turmel	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Raymond, V (3412800)	06182	Avenue Saint-Michel	Rivière Sainte-Anne
Saint-Raymond, V (3412800)	16609	Rang Sainte-Croix	Rivière Mauvaise
Saint-Rémi, V (6805500)	05247	Rang Sainte-Thérèse	Rivière Noire
Saint-Rémi-de-Tingwick, P (3902000)	00562	Rang Monfette	Petite rivière à Monfette
Saint-Rémi-de-Tingwick, P (3902000)	10786	Rang Ducharme	Ruisseau Laflamme
Saint-René, P (2905000)	00855	Route de Saint-Côme	Ruisseau Stafford
Saint-René-de-Matane, M (0803500)	04412	Route Richard	Ruisseau Bastien
Saint-René-de-Matane, M (0803500)	04428	Route de la Montagne	Petite rivière Matane

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-René-de-Matane, M (0803500)	04440	Route Richard	Ruisseau Johnson
Saint-René-de-Matane, M (0803500)	04452	Chemin du Rang Nord-Est	Petite rivière Matane
Saint-René-de-Matane, M (0803500)	10555	10 ^e -et-11 ^e Rang	Branche du ruisseau Firmin
Saint-Robert, P (5302000)	14064	Rang Saint-Thomas	Ruisseau Saint-Thomas et Sainte-Sophie
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	03866	Rue Marchand	Rivière L'Achigan
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	03867	Route 125	Ruisseau des Anges
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	03869	Rang du Ruisseau-des-Anges Sud	Ruisseau des Anges
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	03870	Rang de la Rivière Sud	Ruisseau des Anges
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	09554	Chemin de la Desserte	Ruisseau des Anges
Saint-Roch-de-l'Achigan, M (6303500)	10655	Rue Majeau	Rivière l'Achigan
Saint-Roch-des-Aulnaies, P (1706500)	04133	Chemin du Vieux-Fronteau	Rivière Ferrée
Saint-Roch-Ouest, M (6304000)	03871	Route 125	Rivière L'Achigan
Saint-Romain, M (3010000)	02667A	Route Dostie	Rivière des Indiens
Saint-Romain, M (3010000)	10009	Chemin de la Languette	Rivière Sauvage
Saint-Romain, M (3010000)	10414	Route de Sainte-Cécile	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Rosaire, P (3914500)	00564	4 ^e Rang	Rivière Blanche
Saint-Rosaire, P (3914500)	10095	4 ^e Rang	Ruisseau Perreault
Saint-Rosaire, P (3914500)	10096	6 ^e Rang Ouest	Petit ruisseau Perreault
Saint-Samuel, P (3913000)	05346	2 ^e Rang	Ruisseau Thibeault
Saint-Samuel, P (3913000)	05347	Chemin Saint-Samuel	Rivière Bulstrode
Saint-Samuel, P (3913000)	10099	4 ^e Rang	Ruisseau Martin
Saint-Samuel, P (3913000)	10101	3 ^e Rang	Ruisseau Martin
Saints-Anges, P (2601000)	00696	3 ^e Rang	Rivière Morency
Saints-Anges, P (2601000)	00697	4 ^e Rang Sud	Rivière Morency
Saints-Anges, P (2601000)	00700	3 ^e Rang	Rivière Belair
Saints-Anges, P (2601000)	00702	Rang Saint-Gabriel	Rivière Belair
Saints-Anges, P (2601000)	10150	5 ^e Rang	Rivière Morency
Saints-Anges, P (2601000)	10697	Route Lessard	Ruisseau des Graines
Saints-Anges, P (2601000)	11662	3 ^e Rang	Ruisseau Fecteau
Saint-Sauveur, V (7704300)	07758	Route de l'Église	Rivière à Simon
Saint-Sauveur, V (7704300)	07759	Montée Constantineau	Rivière à Simon
Saint-Sébastien, M (3008500)	10111	6 ^e -et-7 ^e Rangs	Rivière aux Bleuets
Saint-Sébastien, M (3008500)	10112	4 ^e Rang	Ruisseau Castonguay

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Sébastien, M (3008500)	14890	Chemin du 4 ^e -au-7 ^e -Rang	Rivière aux Bleuets Sud
Saint-Sévère, P (5103000)	07408	Route Bellechasse	Petite rivière Yamachiche
Saint-Sévère, P (5103000)	14109	Route Bellechasse	Bras Petite rivière Yamachiche
Saint-Séverin, P (2707000)	00872	Route Sainte-Marguerite	Rivière Beaurivage
Saint-Séverin, P (2707000)	00873	Rang Sainte-Marguerite	Rivière Beaurivage
Saint-Séverin, P (2707000)	00874	1 ^{er} Rang	Rivière Lessard
Saint-Séverin, P (2707000)	00875	Rang Sainte-Anne	Rivière Nadeau
Saint-Séverin, P (2707000)	00879	Route Sainte-Marguerite	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Séverin, P (2707000)	11754	Rang Saint-Olivier	Rivière Lessard
Saint-Séverin, P (3502000)	01595	Rang Nord	Rivière des Envies
Saint-Séverin, P (3502000)	01596	Route Bordeleau	Rivière des Envies
Saint-Séverin, P (3502000)	01597	Rang Nord	Ruisseau Delisle
Saint-Séverin, P (3502000)	01598	Chemin de la Côte-Saint-Paul	Rivière à la Tortue
Saint-Séverin, P (3502000)	01599	Route du Pont-Veillette	Rivière des Envies
Saint-Séverin, P (3502000)	01600	Rang de la Rivière-des-Envies Nord-Est	Ruisseau Durocher
Saint-Siméon, M (1505800)	09179	Rue de la Chapelle	Rivière de la Baie des Rochers
Saint-Siméon, M (1505800)	09180	Rue de la Chapelle	Rivière de la Baie des Rochers
Saint-Siméon, M (1505800)	09984	Rue de la Chapelle	Décharge du lac Louis
Saint-Siméon, M (1505800)	13824	Chemin de Port-au-Persil	Rivière du Port au Persil
Saint-Siméon, P (0505500)	01357	Route Poirier	Rivière Saint-Siméon
Saint-Siméon, P (0505500)	01358	3 ^e Rang	Rivière Saint-Siméon
Saint-Siméon, P (0505500)	01359	Route Cyr	Rivière Saint-Siméon
Saint-Siméon, P (0505500)	01360	4 ^e Rang	Rivière Saint-Siméon
Saint-Siméon, P (0505500)	01362	2 ^e Rang	Rivière Saint-Siméon
Saint-Simon, P (1105500)	06477	Route de la Grève	Rivière Centrale
Saint-Simon, P (1105500)	06478	Route à Pierre-Jean	Rivière Centrale
Saint-Simon, P (1105500)	06479	Route de Port-Pic	Rivière Port-Pic
Saint-Simon, P (5409000)	00674	2 ^e Rang	Ruisseau Vandal
Saint-Simon, P (5409000)	00675	4 ^e Rang Sud	Ruisseau du Cordon Saint-Patrick
Saint-Simon, P (5409000)	00676	Route 224	Décharge Cournoyer-Lajoie
Saint-Simon, P (5409000)	00677	3 ^e Rang	Ruisseau Bouthillette
Saint-Simon, P (5409000)	09533	Route 224	Rivière Cowley
Saint-Simon-les-Mines, M (2912500)	00882	Rang Chaussegros	Ruisseau Giroux
Saint-Simon-les-Mines, M (2912500)	00883	Route Rivet	Ruisseau Giroux

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Simon-les-Mines, M (2912500)	00884	Rang Saint-Gustave	Rivière Gilbert
Saint-Simon-les-Mines, M (2912500)	00885	Route Cumberland	Ruisseau Cumberland
Saint-Simon-les-Mines, M (2912500)	10146	Rang Chaussegros	Rivière Gilbert
Saint-Sixte, M (8007000)	05526	Montée Robinson	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05530	Montée Paquette	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05536	Montée Dumouchel	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05537	Montée Ivall Est	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05541	Rue du Vieux Pont	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05542	Montée Labelle	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	05548	Montée de Saint-André	Rivière Saint-Sixte
Saint-Sixte, M (8007000)	09947	Montée Paquette	Affluent rivière Saint-Sixte
Saint-Stanislas, M (3724500)	01601	Chemin de la Côte-Saint-Louis	Rivière à la Tortue
Saint-Stanislas, M (3724500)	01603	Route Marchand	Rivière des Envies
Saint-Stanislas, M (3724500)	01604	Route 352	Rivière des Envies
Saint-Stanislas, M (9207000)	06709	Chemin Rousseau	Rivière à la Carpe
Saint-Stanislas, M (9207000)	06710	Chemin Gaudreault	Rivière à la Carpe
Saint-Stanislas, M (9207000)	06711	Chemin de l'Éden	Ruisseau Larouche
Saint-Stanislas, M (9207000)	09967	Chemin de l'Éden	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Stanislas-de-Kostka, P (7004000)	03094	Chemin Seigneurial	Rivière Saint-Louis
Saint-Stanislas-de-Kostka, P (7004000)	09969	Chemin de la Rivière	Canal Saint-Louis
Saint-Sylvère, M (3800500)	05362	6 ^e Rang	Rivière Gentilly Sud-Ouest
Saint-Sylvestre, M (3300700)	04256	Rang Fermanagh	Rivière Beaurivage
Saint-Sylvestre, M (3300700)	04257	Rang Saint-José	Rivière Beaurivage
Saint-Sylvestre, M (3300700)	04260	Rang Saint-André	Rivière Filkars
Saint-Sylvestre, M (3300700)	04261	Rang Saint-Paul	Rivière Filkars
Saint-Sylvestre, M (3300700)	04263	Route 216	Rivière Filkars
Saint-Sylvestre, M (3300700)	08878	Chemin Saint-Jean	Ruisseau Saint-Jean
Saint-Tharcisius, P (0707000)	11597	5 ^e rang Blais Est	Rivière Tamagodi
Saint-Théodore-d'Acton, P (4804500)	00679	5 ^e Rang Ouest	Rivière Le Renne
Saint-Théodore-d'Acton, P (4804500)	00681	8 ^e Rang	Rivière Duncan
Saint-Théodore-d'Acton, P (4804500)	00682	8 ^e Rang	Ruisseau Leclerc
Saint-Théodore-d'Acton, P (4804500)	00683	8 ^e Rang	Ruisseau Cressey
Saint-Théodore-d'Acton, P (4804500)	11659	9 ^e Rang	Rivière Duncan
Saint-Thomas, M (6102700)	03341	Rue Perreault	Ruisseau Saint-Thomas

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Thomas, M (6102700)	03342	Chemin Garceau	Rivière La Chaloupe
Saint-Thomas, M (6102700)	03343	Route Savignac-Harnois	Rivière La Chaloupe
Saint-Thomas, M (6102700)	03344	Chemin Saint-Joseph	Rivière Saint-Joseph
Saint-Thomas, M (6102700)	03345	Rang Sud	Ruisseau Mollez
Saint-Thomas, M (6102700)	03346	Rue Joly	Ruisseau Saint-Thomas
Saint-Thomas, M (6102700)	08791	Rue Voligny	Rivière La Chaloupe
Saint-Thomas, M (6102700)	14161	Rang de la Grande-Chaloupe	Rivière La Chaloupe
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	06743	13 ^e Rang Sud	Rivière aux Aulnes
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	06744	2 ^e Rang	Rivière aux Aulnes
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	06747	Route de Dumais	Rivière aux Aulnes
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	06748	Chemin des Aulnes	Décharge du lac Lunettes
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	06748A	Route Doucet	Rivière Ticouapé
Saint-Thomas-Didyme, M (9204500)	11593	Rang Saint-Henri	Rivière Ticouapé
Saint-Thuribe, P (3408500)	06211	Rang Saint-Joseph	Rivière Blanche
Saint-Thuribe, P (3408500)	06212	Route Nadeau	Rivière Blanche
Saint-Thuribe, P (3408500)	06216	Rang de la Rivière-Blanche Est	Décharge du lac Travers
Saint-Tite, V (3502700)	03959	Rang du Haut-du-Lac Nord	Rivière Mékinac Nord
Saint-Tite, V (3502700)	03960	Rang du Haut-du-Lac-Nord	Rivière des Envies
Saint-Tite, V (3502700)	03961	Chemin du Grand Marais	Ruisseau Éric
Saint-Tite, V (3502700)	03963	Rang du Haut-du-Lac-Nord	Rivière Le Bourdais
Saint-Tite, V (3502700)	03964	Route Germain	Rivière des Envies
Saint-Tite, V (3502700)	03965	4 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Tite, V (3502700)	15764	Rue du Moulin	Rivière des Envies
Saint-Tite-des-Caps, M (2100500)	05230	Route Les Chenaux	Rivière Lombrette
Saint-Tite-des-Caps, M (2100500)	05231	Avenue Royale	Décharge du lac Saint-Joachim
Saint-Tite-des-Caps, M (2100500)	05232	Rang Saint-Elzéar	Rivière Lombrette
Saint-Tite-des-Caps, M (2100500)	05233	Route 360	Rivière Les Chenaux
Saint-Tite-des-Caps, M (2100500)	10851	Rang Saint-Elzéar	Rivière Lombrette
Saint-Ubalde, M (3409000)	06217	Rang Saint-Alphonse	Rivière Blanche
Saint-Ubalde, M (3409000)	06218	Chemin du Lac-Blanc	Rivière Blanche
Saint-Ubalde, M (3409000)	06220	Rang Sainte-Anne	Rivière Charest
Saint-Ubalde, M (3409000)	06222	Rang Saint-Paul	Ruisseau Bras Fanfan
Saint-Ubalde, M (3409000)	06223	Rang Saint-Georges	Rivière Blanche
Saint-Ubalde, M (3409000)	06224	Rang C	Rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Ubalde, M (3409000)	06225	Rang Saint-Charles	Rivière Blanche
Saint-Ubalde, M (3409000)	06226	Rang Saint-Joseph	Rivière Weller
Saint-Ubalde, M (3409000)	14106	Route Bureau	Rivière Charest
Saint-Ulric, M (0807300)	04455	Avenue Ulric-Tessier	Rivière Blanche
Saint-Ulric, M (0807300)	04456	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Blanche
Saint-Ulric, M (0807300)	04458	4 ^e Rang Ouest	Rivière Blanche
Saint-Ulric, M (0807300)	04461	4 ^e Rang Est	Rivière le Petit Bras
Saint-Ulric, M (0807300)	04462	3 ^e rang de Tartigou	Coulée à Roch
Saint-Ulric, M (0807300)	04463	2 ^e rang de Tartigou	Rivière Tartigou
Saint-Urbain, P (1605500)	01711	Rang Saint-Jean-Baptiste	Décharge du lac à la Mine
Saint-Urbain, P (1605500)	13880	Rang Saint-Jean-Baptiste	Rivière du Gouffre
Saint-Urbain-Premier, M (7000500)	01766	Chemin de la Rivière-des-Fèves Nord	Affluent rivière des Fèves
Saint-Urbain-Premier, M (7000500)	01767	Montée de la Rivière-des-Fèves	Rivière des Fèves
Saint-Urbain-Premier, M (7000500)	09980	Montée de la Rivière-des-Fèves	Affluent rivière des Fèves
Saint-Valentin, P (5603000)	07343	Montée Guay	Ruisseau Landry
Saint-Valentin, P (5603000)	07344	Petit Rang	Rivière Jackson
Saint-Valentin, P (5603000)	07345	Montée Pir-Vir	Ruisseau Pir-Vir
Saint-Valère, M (3913500)	00582	Route Vigneault	Rivière Bulstrode
Saint-Valère, M (3913500)	00583	Route de la Rivière-Noire	Rivière Noire
Saint-Valère, M (3913500)	00586	8 ^e Rang	Rivière Noire
Saint-Valérien, P (1006000)	06415	Route de Saint-Guy	Petite rivière Rimouski
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	07061	10 ^e Rang	Rivière Noire
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	07065	Rang de l'Égypte	Ruisseau des Aulnages
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	07067	8 ^e Rang	Ruisseau Runnets
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	07069	Rang de l'Égypte	Rivière Noire
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	07070	9 ^e Rang	Ruisseau Runnets
Saint-Valérien-de-Milton, CT (5406500)	16172	11 ^e Rang Est	Ruisseau Runnets
Saint-Vallier, M (1911700)	01075	Chemin Lemieux	Rivière des Mères
Saint-Vallier, M (1911700)	08995	Chemin du Rocher	Ruisseau Bellechasse
Saint-Venant-de-Paquette, M (4400500)	02026	9 ^e Rang	Ruisseau Flavien-Paquette
Saint-Venant-de-Paquette, M (4400500)	02027	9 ^e Rang	Ruisseau Paquette
Saint-Venant-de-Paquette, M (4400500)	02028	10 ^e Rang	Ruisseau Paquette
Saint-Venant-de-Paquette, M (4400500)	02029	Chemin Gore	Ruisseau du Deuxième Rang
Saint-Venant-de-Paquette, M (4400500)	02029A	9 ^e Rang	Ruisseau du 10 ^e Rang

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Vianney, M (0707500)	04525	1 ^{er} Rang	Ruisseau (sans appellation)
Saint-Victor, M (2700800)	00899	3 ^e Rang Nord	Rivière Le Bras
Saint-Victor, M (2700800)	00900	Route Gosselin	Rivière du Cinq Gosselin
Saint-Victor, M (2700800)	00901	5 ^e Rang Nord	Ruisseau Prévost
Saint-Victor, M (2700800)	00902	5 ^e -et-6 ^e Rang Nord	Ruisseau Prévost
Saint-Victor, M (2700800)	00903	5 ^e -et-6 ^e Rang Nord	Ruisseau à Gaton
Saint-Victor, M (2700800)	00904	4 ^e Rang Nord	Ruisseau Labranche
Saint-Victor, M (2700800)	00906	Route à Gaton	Ruisseau à Gaton
Saint-Victor, M (2700800)	14451	4 ^e Rang Nord	Rivière Le Bras
Saint-Wenceslas, M (5002300)	05361	Chemin Saint-Sylvère	Rivière Bécancour
Saint-Wenceslas, M (5002300)	05363	6 ^e Rang Ouest	Rivière Blanche
Saint-Wenceslas, M (5002300)	05364	8 ^e Rang Ouest	Rivière Blanche
Saint-Wenceslas, M (5002300)	05365	9 ^e Rang Est	Rivière Blanche
Saint-Wenceslas, M (5002300)	05367	10 ^e Rang Est	Rivière Blanche
Saint-Zacharie, M (2800500)	02245	6 ^e Rang	La Petite Rivière
Saint-Zacharie, M (2800500)	02246	6 ^e Rang	La Grosse Rivière
Saint-Zacharie, M (2800500)	02248	3 ^e Rang	Rivière Metgermette Nord
Saint-Zacharie, M (2800500)	02250	3 ^e Rang	Rivière Metgermette Nord
Saint-Zacharie, M (2800500)	02251	3 ^e Rang	Rivière Metgermette Nord
Saint-Zacharie, M (2800500)	02252	Route Bélanger	Rivière Metgermette Nord
Saint-Zacharie, M (2800500)	02254	7 ^e Rang	Rivière Baillargé
Saint-Zacharie, M (2800500)	09430	Route des Côtes	Rivière à Pierre
Saint-Zacharie, M (2800500)	10803	Route du 1 ^{er} -Rang	Rivière Metgermette Centrale
Saint-Zénon, M (6208000)	01166	Rang Sainte-Louise Sud	Rivière Sauvage
Saint-Zénon, M (6208000)	01167	Chemin Champagne	Ruisseau Pin Rouge
Saint-Zénon, M (6208000)	01168	Rang Sainte-Louise Nord	Rivière Sauvage
Saint-Zénon, M (6208000)	01169	Chemin de Val-des-Bois	Rivière Noire
Saint-Zénon, M (6208000)	01170	Chemin du Domaine-Béland	Rivière Noire
Saint-Zénon, M (6208000)	01171	Chemin Grenier	Rivière Noire
Saint-Zénon, M (6208000)	01172	Rang de l'Arnouche	Décharge du lac Saint-Louis
Saint-Zénon, M (6208000)	01173	Chemin Saint-Sébastien	Ruisseau Bastien
Saint-Zénon, M (6208000)	01174	Chemin du Lac-Saint-Louis Est	Affluent du Lac Saint-Louis
Saint-Zénon, M (6208000)	01175	Rang de l'Arnouche	Rivière Sauvage
Saint-Zénon, M (6208000)	01176	Rang Saint-Joseph	Ruisseau Pin Rouge

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Saint-Zénon, M (6208000)	01177	Chemin du Parc	Décharge du lac Saint-Thomas
Saint-Zénon, M (6208000)	08781	Chemin Marciel Sud	Ruisseau Pin Rouge
Saint-Zénon, M (6208000)	08782	Chemin Saint-Sébastien	Décharge du lac Saint-Sébastien
Saint-Zénon, M (6208000)	09099	Chemin Tessier	Rivière Sauvage
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04576	7 ^e Rang	Rivière Humqui Ouest
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04577	Chemin du Tour-du-Lac	Rivière Humqui Ouest
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04578	5 ^e rang Pineau	Rivière Humqui
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04579	Chemin du Ruisseau-à-la-Loutre	Ruisseau à la Loutre
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04580	Chemin de la Branche-Nord	Rivière Humqui
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04583	Chemin de la Branche-Nord	Ruisseau Poirier
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	04584	Route du 6 ^e -Rang	Rivière Humqui Ouest
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	10198	8 ^e Rang	Rivière Humqui Ouest
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, P (0703500)	10318	Route du 5 ^e -Rang	Rivière Humqui Ouest
Saint-Zéphirin-de-Courval, P (5009000)	08056	Rang et chemin Saint-François	Rivière Saint-Zéphirin
Saint-Zotique, VL (7102500)	16440	57 ^e Avenue	Lac Saint-François
Saint-Zotique, VL (7102500)	16441	58 ^e Avenue	Lac Saint-François
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	00920	Rue Victoria	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	00921	Rue Victoria	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	00926	Rue Saint-Charles	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	00927	Rue des Érables	Ancien Canal de Beauharnois
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	08468	Rue Masson	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	08890	Rue Fabre	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	09521	Rue Maden	Rivière Saint-Charles
Salaberry-de-Valleyfield, V (7005200)	16450	Rue Fabre	Rivière Saint-Charles
Sayabec, M (0708500)	04553	3 ^e Rang	Rivière Noire
Sayabec, M (0708500)	04554	2 ^e Rang	Rivière Saint-Pierre
Sayabec, M (0708500)	04569	Boulevard Joubert	Rivière Sayabec
Senneterre, V (8904000)	00117	Rue du Parc	Rivière Bell
Senneterre, V (8904000)	00130	Chemin Croinor	Décharge du lac Fisher
Senneterre, V (8904000)	10757	Chemin Croinor	Affluent lac Tiblemont
Senneterre, V (8904000)	10758	Chemin Croinor	Affluent lac Guéguen
Shannon, M (2202000)	06204	Chemin de Gosford	Rivière Jacques-Cartier
Shawinigan, V (3603300)	03899	Route 153	Rivière Saint-Maurice
Shawinigan, V (3603300)	03900A	4 ^e Rue	Rivière Grand-Mère

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Shawinigan, V (3603300)	03900B	10 ^e Avenue	Rivière Grand-Mère
Shawinigan, V (3603300)	03900C	River Road	Rivière Grand-Mère
Shawinigan, V (3603300)	03906	Chemin du pont Lamarre	Rivière des Piles
Shawinigan, V (3603300)	07390	Avenue de la Montagne	Rivière Shawinigan
Shawinigan, V (3603300)	07391	15 ^e Rue	Rivière Grand-Mère
Shawinigan, V (3603300)	07393	Chemin Principal	Rivière Shawinigan
Shawinigan, V (3603300)	07394	Chemin des Pommiers	Décharge du lac des Souches
Shawinigan, V (3603300)	07412	Rue Bellevue	Rivière Shawinigan
Shawinigan, V (3603300)	09177	8 ^e Rue	Traverse de motoneiges
Shawinigan, V (3603300)	10878	50 ^e Avenue	Rivière Grand-Mère
Shawinigan, V (3603300)	14056	Route 351	Rivière Shawinigan
Sheenboro, M (8409500)	06013	Chemin Mountain Road	Ruisseau Downey
Sherbrooke, V (4302700)	06287	Chemin Rivard	Ruisseau Saint-François
Sherbrooke, V (4302700)	06288	Chemin Godin	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	06289	5 ^e Rang	Ruisseau Saint-François
Sherbrooke, V (4302700)	06290	2 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Sherbrooke, V (4302700)	07078	Chemin Mitchell	Rivière Ascot
Sherbrooke, V (4302700)	07079	Chemin Bowers	Rivière Ascot
Sherbrooke, V (4302700)	07092	Rue Napoléon-Veilleux	Ruisseau Dorman
Sherbrooke, V (4302700)	07093	Chemin de la Valence	Ruisseau Dorman
Sherbrooke, V (4302700)	07094	Chemin du Sanctuaire	Ruisseau Dorman
Sherbrooke, V (4302700)	07095	Chemin des Pèlerins	Ruisseau Dorman
Sherbrooke, V (4302700)	07097	Chemin Duplessis	Ruisseau Dorman
Sherbrooke, V (4302700)	07100	Chemin Hamel	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07101	Chemin Dion	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07102	Chemin Georges-Vallières	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07103	Chemin Laliberté	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07104	Chemin Georges-Vallières	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07106	Chemin Gendron	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	07107	Rue Saint-Francis	Rivière Saint-François
Sherbrooke, V (4302700)	07110	Rue Massawipi	Rivière Massawippi
Sherbrooke, V (4302700)	07113	Chemin Saint-Rock Nord	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	07115	Chemin Saint-Rock Nord	Ruisseau (sans appellation)
Sherbrooke, V (4302700)	07116	Chemin Édouard-Roy	Ruisseau (sans appellation)

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sherbrooke, V (4302700)	07117	Rue Belvédère	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	07118	Route 112	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	07119	Rue Dufferin	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	07121	Rue Galt Est	Rivière Saint-François
Sherbrooke, V (4302700)	08801	Boulevard de l'Université	Ruisseau (sans appellation)
Sherbrooke, V (4302700)	08830	Boulevard de l'Université (A-410)	Ruisseau (sans appellation)
Sherbrooke, V (4302700)	09081	Boulevard Jacques-Cartier	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	09083	Route 143	Rivière Magog
Sherbrooke, V (4302700)	09084	Route 143	Voie ferrée
Sherbrooke, V (4302700)	09085	Rue Terrill	Route 143
Sherbrooke, V (4302700)	10157	Chemin du 3 ^e -Rang Sud-Est	Ruisseau (sans appellation)
Sherbrooke, V (4302700)	10708	Chemin Georges-Vallières	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	13837	Chemin Blanchette	Ruisseau Calcouder
Sherbrooke, V (4302700)	14260	Route 112	Tunnel ligne haute tension
Sherbrooke, V (4302700)	15527	Chemin Verpaelst	Ruisseau de la Clef
Sherbrooke, V (4302700)	15648	Chemin de la Rivière	Ruisseau de la Clef
Stanbridge East, M (4604500)	04888	Chemin Blinn	Rivière aux Brochets
Stanbridge East, M (4604500)	04889	Chemin Perry	Rivière aux Brochets Nord
Stanbridge East, M (4604500)	04890	Chemin de Riceburg	Rivière aux Brochets Nord
Stanbridge East, M (4604500)	04891	Chemin North	Rivière aux Brochets Nord
Stanbridge East, M (4604500)	04892	Chemin Cook	Rivière aux Brochets
Stanbridge East, M (4604500)	04894	Chemin Caleb-Tree	Rivière aux Brochets
Stanbridge East, M (4604500)	04895	Chemin Blinn	Rivière aux Brochets
Stanstead, CT (4502500)	07246	Chemin Noël	Ruisseau (sans appellation)
Stanstead, CT (4502500)	07247	Chemin Fitchbay	Ruisseau Fitch
Stanstead, CT (4502500)	07253	Chemin Magoon's Point	Ruisseau (sans appellation)
Stanstead, CT (4502500)	09292	Chemin Gendron	Ruisseau Fitch
Stanstead-Est, M (4405000)	07258	Chemin Curtis	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07259	Chemin Cassville Nord	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07261	Chemin Smith	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07262	Chemin Stage	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07263	Chemin Dewey	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07264	Chemin Stage	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	07266	Chemin Stevens	Rivière Tomifobia

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Stanstead-Est, M (4405000)	09294	Chemin Leclerc	Rivière Tomifobia
Stanstead-Est, M (4405000)	10818	Chemin Murphy	Rivière Tomifobia
St-François-Xavier-de-Viger, M (1202500)	06521	Route à Moïse	Ruisseau Dubé
St-François-Xavier-de-Viger, M (1202500)	06522	7 ^e Rang Ouest	Rivière Cacouna
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06528	Chemin Taché Ouest	Rivière Sénéscoupé
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06530	Chemin du Lac Sud	Rivière Têtu
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06531	Route des Sauvages	Rivière Sénéscoupé
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06532	1 ^{er} rang de Demers Est	Rivière Sénéscoupé
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M (1201000)	06534	Chemin du Treize	Rivière Toupiké
Stoke, M (4200500)	06358	Chemin Carrier	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06361	Chemin du 7 ^e -Rang Ouest	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06362	Chemin du 8 ^e -Rang Ouest	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06363	Chemin du 9 ^e -Rang Est	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06364	Chemin du 10 ^e -Rang Est	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06365	Chemin du 11 ^e -Rang Est	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06366	Chemin du 12 ^e -Rang Est	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06367	14 ^e Rang Est	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	06368	Chemin du 13 ^e -Rang	Rivière Stoke
Stoke, M (4200500)	08685	Chemin du 7 ^e -Rang Est	Rivière Stoke
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	01843	Boulevard Jacques-Cartier	Rivière Jacques-Cartier
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	01846	Rue Plante	Décharge des Trois Petits Lacs
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	01848	Rue Rourke	Décharge du lac Durand
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	05164	Chemin Saint-Edmond	Rivière à la Loutre
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	09649	Rue Whalen	Rivière des Hurons
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	09654	Rue Crawford	Rivière des Hurons
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	11699	Chemin Sud de la Jacques-Cartier	Ruisseau du Moulin
Stoneham-et-Tewkesbury, CU (2203500)	13829	Chemin de la Grande-Ligne	Rivière des Hurons
Stornoway, M (3010500)	02686	Chemin de North Hill	Rivière Legendre
Stratford, CT (3011000)	07971	Chemin du Lac-Elgin	Décharge du lac Elgin
Stratford, CT (3011000)	07975	Rang Elgin	Rivière Bernier
Stratford, CT (3011000)	07978A	Rang des Pins	Rivière Bernier
Stukely-Sud, VL (4510500)	08724	Chemin de Stukely	Ruisseau (sans appellation)
Sutton, V (4605800)	01422	Chemin Grenier	Ruisseau de Jackson
Sutton, V (4605800)	01510	Chemin Burnett	Ruisseau Dufour

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Sutton, V (4605800)	01511	Chemin Bridge	Rivière Missisquoi
Sutton, V (4605800)	01513	Chemin Rocheleau	Ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	01516	Chemin Robinson	Ruisseau Alder
Sutton, V (4605800)	01517	Chemin Jordan	Ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	01520	Chemin Jordan	Ruisseau Alder
Sutton, V (4605800)	01522	Chemin de la Vallée-Missisquoi	Rivière Missisquoi
Sutton, V (4605800)	01523	Chemin Élie	Affluent rivière Yamaska Sud-Est
Sutton, V (4605800)	01531	Chemin Mountain	Ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	01532	Chemin Brookfall	Ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	01536	Chemin Brookfall	Ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	08849	Chemin Alderbrooke	Affluent du ruisseau Alder
Sutton, V (4605800)	09006	Chemin Rosenberry	Ruisseau de Jackson
Sutton, V (4605800)	09008	Chemin Alderbrooke	Affluent ruisseau Alder
Sutton, V (4605800)	09027	Chemin Scenic	Affluent ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	09028	Chemin Muir	Ruisseau de Jackson
Sutton, V (4605800)	09561	Chemin Rocheleau	Affluent ruisseau de Cook
Sutton, V (4605800)	10018	Chemin Eastman	Ruisseau Brock
Sutton, V (4605800)	10335	Chemin du Mont-Écho	Ruisseau de Jackson
Sutton, V (4605800)	10520	Chemin Poissant	Décharge du lac Kelly
Sutton, V (4605800)	10756	Rue Western	Décharge du lac Kelly
Sutton, V (4605800)	14475	Chemin Highland	Décharge du lac Kelly
Sutton, V (4605800)	16119	Chemin Parmenter	Affluent rivière Yamaska Sud-Est
Tadoussac, VL (9500500)	06956	Ancienne route 138	Rivière du Moulin à Baude
Taschereau, M (8704200)	00290	Chemin des 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Rivière Lois
Taschereau, M (8704200)	00317	Chemin du 8 ^e -Rang	Tête du lac Robertson
Témiscaming, V (8500500)	07487	Chemin site Opémican	Ruisseau Marsac
Témiscaming, V (8500500)	07514	Chemin Kipawa	Ruisseau Gordon
Témiscaming, V (8500500)	09215	Chemin du garage municipal	Ruisseau Gordon
Témiscaming, V (8500500)	09216	Rue Humphrey	Ruisseau Gordon
Terrebonne, V (6400800)	03842	Chemin Forest	Ruisseau Saint-Pierre
Terrebonne, V (6400800)	03843	Route 344	Marais rivière Mascouche
Terrebonne, V (6400800)	07722	Montée Valiquette	Rivière Mascouche
Terrebonne, V (6400800)	07723	Chemin Comtois	Ruisseau Noir
Terrebonne, V (6400800)	15668	Route 344	Canal de déviation

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Thetford Mines, V (3108400)	04603	Chemin des Bois-Francis Est	Ruisseau Lessard
Thetford Mines, V (3108400)	04605	Rue Saint-Désiré	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	04680	5 ^e Rang	Ruisseau Salaberry
Thetford Mines, V (3108400)	04781	Rue Huppe	Ruisseau de L'Aqueduc
Thetford Mines, V (3108400)	04782	Chemin Auclair	Rivière de l'Or
Thetford Mines, V (3108400)	04784	Route 267	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	04785	Rue Cyr Est	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	04786	Rue Dodier	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	04788	Rue Labbé	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	04789	Rue Landry	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	04790	9 ^e Rue Ouest	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	04791	Boulevard Ouellet Ouest	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	04791A	Rue Simoneau	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	08985	Chemin des Bois-Francis Est	Ruisseau Gingras
Thetford Mines, V (3108400)	09165	Chemin de la Colline Ouest	Ruisseau Madore
Thetford Mines, V (3108400)	10207	Rue Notre-Dame nord	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	10770	Rue Pie XI	Rivière Bécancour
Thetford Mines, V (3108400)	10771	Route Minière	Rue Caouette Sud
Thetford Mines, V (3108400)	10772	Rue Caouette Sud	Ruisseau Madore
Thetford Mines, V (3108400)	10773	Rue Pie XI	Ruisseau (sans appellation)
Thetford Mines, V (3108400)	14191	9 ^e Rue Est	Rivière Bécancour
Thorne, M (8404500)	06017	Chemin Bryson	Rivière Quyon
Thorne, M (8404500)	06018	Chemin Bryson	Rivière Quyon
Thorne, M (8404500)	06020	Chemin Cawood	Affluent rivière Kazabazua
Thorne, M (8404500)	06021	Chemin du Lac-Thorne	Rivière Quyon
Thorne, M (8404500)	06022	Chemin Yach	Rivière Quyon
Thorne, M (8404500)	06024	Chemin Schwartz	Rivière Quyon
Thorne, M (8404500)	06026	Chemin Schwartz	Rivière Quyon
Tingwick, M (3902500)	00496	8 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	00497	7 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	00498	6 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	00502	Chemin Craig	Rivière des Pins
Tingwick, M (3902500)	00580	6 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	09350	Rang des Érables	Cours d'eau Verville

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Tingwick, M (3902500)	09585	6 ^e Rang	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	09586	6 ^e Rang	Rivière des Pins
Tingwick, M (3902500)	09641	Chemin de l'Aqueduc	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	11672	3 ^e Rang	Rivière des Pins
Tingwick, M (3902500)	11757	Route du 6 ^e -Rang Sud	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	13922	Rang Craig	Rivière des Rosiers
Tingwick, M (3902500)	14776	2 ^e rang de Tingwick	Rivière des Pins
Tourville, M (1703500)	04136	9 ^e Rang	Rivière Ouelle
Tourville, M (1703500)	04138	Rang John	Rivière Ouelle
Trécesson, CT (8807500)	00137	Traverse du 3 ^e -Rang	Ruisseau Saint-Viateur
Trécesson, CT (8807500)	00140	Route Villemontel-Sainte-Gertrude	Rivière Villemontel
Très-Saint-Sacrement, P (6903000)	01760	Rang des Écossais	Rivière des Anglais
Très-Saint-Sacrement, P (6903000)	01764	Chemin de la Rivière-Châteauguay Nord	Ruisseau de la Grande Décharge
Très-Saint-Sacrement, P (6903000)	10702	Rang du dix	Rivière Châteauguay
Tring-Jonction, VL (2706000)	00768	Route Saint-Olivier	Rivière des Fermes
Tring-Jonction, VL (2706000)	10084	3 ^e Rang	Ruisseau (sans appellation)
Tring-Jonction, VL (2706000)	10483	Route Principale	Rivière des Fermes
Trois-Pistoles, V (1104000)	06572	Rue Notre-Dame	Rivière Harton
Trois-Pistoles, V (1104000)	06575	Rue du Parc	Rivière Renouf
Trois-Rives, M (3505500)	03925	Chemin de Lac Dumont	Rivière Mékinac
Trois-Rives, M (3505500)	03927	Chemin du 4 ^e -Rang	Rivière Mékinac
Trois-Rivières, V (3706700)	07802	Rue La Potherie	Rivière Saint-Maurice
Trois-Rivières, V (3706700)	07804	Chemin de l'Île Saint-Quentin	Rivière Saint-Maurice
Trois-Rivières, V (3706700)	09351	Rue Notre-Dame	Ruisseau Saint-Charles
Trois-Rivières, V (3706700)	10293	Rang Sainte-Marguerite	Rivière Champlain
Trois-Rivières, V (3706700)	10294	Rang Saint-Alexis	Rivière Champlain
Trois-Rivières, V (3706700)	13450	Rue Thibeau	Voie ferrée
Ulverton, M (4207800)	06370	Chemin Porter	Rivière Ulverton
Upton, M (4803800)	00621	Rang Deslauriers	Rivière Duncan
Upton, M (4803800)	11658	5 ^e Rang Est	Rivière Duncan
Val-Alain, M (3307000)	04267	Rue Principale	Rivière du Chêne
Val-Alain, M (3307000)	04268	Route de l'Église	Rivière Bras d'Edmond
Val-Alain, M (3307000)	04269	Route du 1 ^{er} -Rang	Rivière Bras d'Edmond
Val-Alain, M (3307000)	04271	Chemin du 1 ^{er} -et-2 ^e -Rangs	Grande rivière du Chêne

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Val-Alain, M (3307000)	04276	Chemin du 2 ^e -Rang Ouest	Rivière Bras d'Edmond
Val-Alain, M (3307000)	04278	5 ^e Rang	Rivière Henri
Val-Alain, M (3307000)	04282	5 ^e Rang	Rivière du Chêne
Val-Alain, M (3307000)	04283	4 ^e Rang	Rivière du Chêne
Val-Alain, M (3307000)	04284	4 ^e Rang	Rivière Henri
Val-Alain, M (3307000)	10451	Route du 1 ^{er} -Rang	Rivière Bras des Mariés
Valcourt, CT (4206000)	06981	Chemin Benoit	Rivière Noire
Valcourt, CT (4206000)	06982	Chemin Roberge	Embranchement rivière Noire
Valcourt, CT (4206000)	06983	Chemin Brandy Creek	Ruisseau Brandy
Valcourt, CT (4206000)	07058	Chemin Boscobel	Rivière Noire
Valcourt, CT (4206000)	07059	Chemin Skiberine	Rivière Noire
Valcourt, CT (4206000)	09951	Chemin du 10 ^e -Rang	Ruisseau Robichaud
Valcourt, V (4205500)	15177	Chemin de la Montagne	Rivière Noire
Val-David, VL (7801000)	07790	Montée Prédéal-Trudeau	Rivière du Nord
Val-David, VL (7801000)	07792	Rue de La Sapinière	Ruisseau Doncaster
Val-David, VL (7801000)	07793	1 ^{er} rang Doncaster	Ruisseau du Lac Dufresne
Val-David, VL (7801000)	07794	Chemin Riverside	Rivière du Nord
Val-David, VL (7801000)	07795	Chemin de la Rivière	Ruisseau Doncaster
Val-David, VL (7801000)	08825	Chemin de l'Île	Méandre de la rivière du Nord
Val-David, VL (7801000)	10326	7 ^e Rang	Rivière Green Valley
Val-des-Bois, M (8014000)	05857	Chemin de la Montagne	Ruisseau d'Argile
Val-des-Bois, M (8014000)	05858	Chemin des Hautes-Chutes	Rivière Moose Creek
Val-des-Bois, M (8014000)	05860	Chemin de la Rivière	Ruisseau Pelletier
Val-des-Lacs, M (7810000)	07635	Chemin du Lac-Quenouille	Décharge du lac Bride
Val-des-Lacs, M (7810000)	07638	Chemin du Lac-du-Rocher	Décharge du lac Durocher
Val-des-Lacs, M (7810000)	07639	Chemin Val-des-Lacs	Ruisseau du Nord
Val-des-Monts, M (8201500)	05739	Chemin du Pont	Rivière du Lièvre
Val-des-Monts, M (8201500)	05742	Chemin Brunke	Rivière du Prêtre
Val-des-Monts, M (8201500)	05745	Chemin du Prêtre	Ruisseau du Prêtre
Val-des-Monts, M (8201500)	05749	Chemin du Prêtre	Ruisseau Noir
Val-des-Monts, M (8201500)	05750	Chemin Savane	Ruisseau du Prêtre
Val-des-Monts, M (8201500)	05752	Chemin de Poltimore	Ruisseau du Prêtre
Val-des-Monts, M (8201500)	05757	Chemin de la Truite	Ruisseau du Prêtre
Val-des-Monts, M (8201500)	05759A	Chemin Jacques-Patenaude	Rivière Blanche

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Val-des-Monts, M (8201500)	05832	Montée Paiement	Rivière Blanche
Val-des-Monts, M (8201500)	05833	Chemin Buckingham	Décharge du lac Plombagine
Val-des-Monts, M (8201500)	05834	Chemin Saint-Pierre	Ruisseau Fern
Val-des-Monts, M (8201500)	05836	Chemin Saint-Pierre	Rivière Blanche
Val-des-Monts, M (8201500)	05840	Montée Beauchamps	Ruisseau Fern
Val-des-Monts, M (8201500)	05844	Montée Paiement	Ruisseau Rainville
Val-des-Monts, M (8201500)	08927	Chemin des Rapides	Ruisseau Carroll
Val-des-Monts, M (8201500)	09557	Chemin du Barrage	Décharge du lac Grand
Val-des-Monts, M (8201500)	10121	Chemin Saint-Pierre	Ruisseau Fern
Val-des-Monts, M (8201500)	10283	Chemin Létourneau	Ruisseau Rainville
Val-des-Monts, M (8201500)	10333	Chemin Mitchell	Rivière Blanche
Val-des-Monts, M (8201500)	11734	Chemin de l'Église	Rivière Blanche
Val-d'Or, V (8900800)	00081	Chemin Pascalis	Rivière Colombière
Val-d'Or, V (8900800)	00119	6 ^e -et-7 ^e Rangs	Rivière Senneville
Val-d'Or, V (8900800)	00120	3 ^e -et-4 ^e Rangs Est	Rivière Bourlamaque
Val-d'Or, V (8900800)	00123	Chemin Fortier	Rivière Laverdière
Val-d'Or, V (8900800)	00125	Chemin des 7 ^e -et-8 ^e -Rangs Ouest	Rivière Senneville
Val-d'Or, V (8900800)	00146	4 ^e -et-5 ^e Rangs Est	Rivière Fiedmont
Val-d'Or, V (8900800)	00153	6 ^e -et-7 ^e Rangs	Rivière Vassan
Val-d'Or, V (8900800)	00154	5 ^e -et-6 ^e Rangs	Rivière Vassan
Val-d'Or, V (8900800)	09576	Chemin des Explorateurs	Rivière Piché
Val-d'Or, V (8900800)	09599	8 ^e -et-9 ^e Rangs Est	Rivière La Corne
Val-d'Or, V (8900800)	11700	Chemin de la Baie-Carrière	Ruisseau Desmarais
Val-Joli, M (4209500)	06373	11 ^e Rang	Ruisseau Willow
Val-Joli, M (4209500)	06375	10 ^e Rang	Rivière Watopéka
Val-Joli, M (4209500)	10846	Chemin Coutu	Embranchement ruisseau Willow
Vallée-Jonction, M (2601500)	00813	Chemin de l'Écore Nord	Rivière Nadeau
Vallée-Jonction, M (2601500)	00896	Rue Labbé	Rivière Morency
Vallée-Jonction, M (2601500)	10225	Chemin de l'Écore Nord	Rivière Lessard
Vallée-Jonction, M (2601500)	13298	Chemin de la Gare	Rivière Morency
Val-Morin, M (7800500)	07797	10 ^e Avenue	Affluent rivière du Nord
Val-Morin, M (7800500)	07798	7 ^e Avenue	Rivière du Nord
Val-Morin, M (7800500)	07799	Chemin Val-Royal	Rivière aux Mulets
Val-Morin, M (7800500)	07800	Rue Morin	Affluent rivière du Nord

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Val-Racine, P (3001500)	02673	Rang de la Colonie	Rivière la Bétime
Val-Racine, P (3001500)	10012	Rang de la Colonie	Rivière Victoria
Varenes, V (5902000)	07871	Rue Sainte-Anne	Rivière Notre-Dame
Varenes, V (5902000)	07874	Chemin du Pays-Brûlé	Décharge du Trésor
Varenes, V (5902000)	07878	Boulevard Marie-Victorin	Rivière Saint-Charles
Varenes, V (5902000)	09422	Rue Jules-Phaneuf	Rivière Saint-Charles
Varenes, V (5902000)	15438	Chemin du Petit-Bois	Décharge du Trésor
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	07842	Route 342	Rivière Quinchien
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	07843	Rue Ouimet	Rivière Quinchien
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	10902	Rue des Florales	Rivière Quinchien
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	11871	Rue Henry-Ford	Rivière Quinchien
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	12058	Montée du Fief	Rivière à la Raquette
Vaudreuil-Dorion, V (7108300)	14333	Route 340	Rivière Quinchien
Victoriaville, V (3906200)	00488	Boulevard des Bois-Francis Sud	Rivière Gosselin
Victoriaville, V (3906200)	00492	Rue Girouard	Rivière Gosselin
Victoriaville, V (3906200)	00587	Rue Garand	Rivière Bulstrode
Victoriaville, V (3906200)	00589	Boulevard Gamache	Rivière Nicolet
Victoriaville, V (3906200)	00590	Rue Académie	Rivière Nicolet
Victoriaville, V (3906200)	10029	Rang Lainesse	Rivière L'Abbé
Ville-Marie, V (8502500)	07516	Rue Notre-Dame Nord	Ruisseau Rannou
Waltham, M (8407000)	08574	Chemin de la Rivière-Noire	Rivière Noire
Warden, VL (4703000)	13934	Rue du Pont	Piste cyclable
Warwick, V (3907700)	00591	Rue Saint-Louis	Rivière des Pins
Warwick, V (3907700)	00593	4 ^e Rang Est	Rivière des Pins
Warwick, V (3907700)	08488	Chemin Saint-Louis	Cours d'eau Desrochers
Warwick, V (3907700)	09558	Rang des Chalets	Rivière des Rosiers
Warwick, V (3907700)	10092	4 ^e Rang Est	Ruisseau Noir
Warwick, V (3907700)	10093	Route Kirouack	Ruisseau Noir
Warwick, V (3907700)	11674	Route du Moulin	Rivière des Pins
Warwick, V (3907700)	11866	5 ^e Rang	Ruisseau Noir
Warwick, V (3907700)	14441	5 ^e Rang	Rivière des Pins
Waterloo, V (4702500)	07075	Route Allen	Rivière Yamaska Nord
Waterville, V (4408000)	01908	Chemin Paquette	Rivière Massawippi
Waterville, V (4408000)	02030	Chemin Carrier	Rivière Coaticook

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Waterville, V (4408000)	07080	Chemin Orr	Rivière Moe
Waterville, V (4408000)	07083	Chemin McDonald	Rivière Massawippi
Waterville, V (4408000)	07084	Chemin Fuller	Rivière Massawippi
Waterville, V (4408000)	07086B	Chemin du Pont-Couvert	Rivière Moe
Weedon, M (4109800)	07920	Chemin de la Rivière-au-Saumon	Rivière au Saumon
Weedon, M (4109800)	07983	4 ^e Rang	Décharge du lac Clair
Weedon, M (4109800)	07984	Route 257	Décharge du lac Vaseux
Weedon, M (4109800)	07985	7 ^e Avenue	Décharge du lac Vaseux
Weedon, M (4109800)	07986	1 ^{re} Avenue	Ruisseau Weedon
Weedon, M (4109800)	07987	5 ^e Avenue	Ruisseau Weedon
Weedon, M (4109800)	07987A	6 ^e Avenue	Ruisseau Weedon
Weedon, M (4109800)	09471	3 ^e Avenue	Décharge du lac Vaseux
Weedon, M (4109800)	14277	Route 257	Rivière Saint-François
Wentworth, CT (7603500)	00452	Chemin Glen	Rivière Dalesville
Wentworth, CT (7603500)	00457	Chemin Louisa	Rivière Dalesville
Wentworth, CT (7603500)	00458	Chemin Glen	Rivière Dalesville
Wentworth, CT (7603500)	00461	Chemin Glen	Décharge du lac Graham
Wentworth, CT (7603500)	00464	Chemin Lac-Louisa Nord	Décharge du lac Louisa
Wentworth, CT (7603500)	00475	Chemin Glen	Rivière Dalesville
Wentworth-Nord, M (7706000)	00455	Chemin Principal	Décharge du lac Victor
Wentworth-Nord, M (7706000)	00459	Chemin Lundon	Charge du lac Fraser
Wentworth-Nord, M (7706000)	00460	Chemin de la Loutre	Décharge du lac Proulx
Wentworth-Nord, M (7706000)	00462	Chemin Spatz	Décharge du Petit lac Noir
Wentworth-Nord, M (7706000)	00465	Chemin du Lac-Louisa	Rivière de L'Ouest
Wentworth-Nord, M (7706000)	00466	Route Principale	Rivière Branche Ouest
Wentworth-Nord, M (7706000)	00468	Chemin Saint-Michel	Rivière Branche Ouest
Wentworth-Nord, M (7706000)	00470	Chemin du Lac-La Rivière	Décharge du lac Larivière
Wentworth-Nord, M (7706000)	00473	Chemin de la Rivière-Perdue	Décharge du lac Long
Wentworth-Nord, M (7706000)	00474	Chemin Nazaire	Décharge du lac Baptiste
Westbury, CT (4106500)	02035	Chemin Gosford Est	Ruisseau Big Hollow
Westbury, CT (4106500)	02037	Chemin Tétrault	Ruisseau Goodenough
Wickham, M (4904000)	02348	8 ^e -et-9 ^e Rangs	Rivière Saint-Germain
Wickham, M (4904000)	14935	Route Jean-De Brébeuf	Rivière Saint-Germain
Windsor, V (4208800)	08690	Chemin de la Rivière	Ruisseau (sans appellation)

Municipalité : Nom, désignation (code géographique)	Numéro du pont	Route	Obstacle
Wotton, M (4001700)	07896	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs Est	Ruisseau Saint-Camille
Wotton, M (4001700)	07989	Rang C	Rivière Nicolet
Wotton, M (4001700)	07992	Chemin du 7 ^e -Rang	Rivière Nicolet-Centre
Wotton, M (4001700)	07993	Chemin du 16 ^e -Rang	Rivière Nicolet
Wotton, M (4001700)	07995	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs Ouest	Ruisseau Fontaine Bleue
Wotton, M (4001700)	07996	Chemin des 2 ^e -et-3 ^e -Rangs Est	Rivière Nicolet
Wotton, M (4001700)	07997	Chemin Pinard	Ruisseau Fontaine Bleue
Wotton, M (4001700)	07998	Chemin du 15 ^e -Rang Est	Embranchement rivière Nicolet-Centre
Wotton, M (4001700)	09953	Chemin du 1 ^{er} -Rang	Ruisseau Richmond
Wotton, M (4001700)	10509	2 ^e Rang	Ruisseau Dion
Wotton, M (4001700)	10749	Chemin des Lacs	Rivière Nicolet
Wotton, M (4001700)	11454	Chemin Fredette	Ruisseau Turgeon
Wotton, M (4001700)	11830	Chemin des Lacs	Rivière Nicolet
Yamachiche, M (5102000)	04351	Route du Pont-Masson	Rivière du Loup
Yamachiche, M (5102000)	07348	Chemin Desaulniers	Petite rivière Yamachiche
Yamachiche, M (5102000)	07349	Chemin Charles-Lessieur	Rivière Yamachiche
Yamachiche, M (5102000)	07350	Chemin Desaulniers	Rivière Yamachiche
Yamachiche, M (5102000)	07414	Rue Bellemare	Petite rivière Yamachiche
Yamachiche, M (5102000)	07416	Rue Saint-Georges	Petite rivière Yamachiche
Yamachiche, M (5102000)	14826	Chemin Louis-Gatineau	Grande rivière Yamachiche
Yamaska, M (5307200)	13170C	Chemin du Domaine	Le Petit Chenail
Yamaska, M (5307200)	13873	Rang du Grand-Chenal	Cours d'eau Pélissier
Yamaska, M (5307200)	13890	Rang du Petit-Chenal	Rivière Saint-Louis
Yamaska, M (5307200)	14062	Rang du Bord-de-l'Eau Est	Rivière David

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1132-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le versement d'une aide financière de 1 410 529 \$ à la Corporation Katimavik Opcan

ATTENDU QUE la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 a été rendue publique par le premier ministre le 29 mars 2006;

ATTENDU QUE cette Stratégie vise entre autres à accroître la présence des jeunes dans la société;

ATTENDU QUE la Corporation Katimavik Opcan (Katimavik) a pour mission de favoriser le développement personnel des jeunes grâce à un programme de volontariat communautaire, de formation et d'interaction en groupe;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu d'autoriser le versement d'une subvention de 1 410 529 \$ pour Katimavik pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009, afin d'assurer le financement de la réalisation d'un projet pilote intitulé «Programme de gérance environnementale», dont l'objectif consiste à offrir des stages en environnement et en développement durable à de jeunes Québécois;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981, c. A-6, r. 22), et ses modifications subséquentes, tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier ministre soit autorisé à verser une somme de 1 410 529 \$ pour la Corporation Katimavik Opcan, soit 705 000 \$ pour l'exercice financier 2007-2008 et 705 529 \$ pour l'exercice financier 2008-2009, afin d'assurer le financement de la réalisation du projet pilote intitulé «Programme de gérance environnementale», dont l'objectif consiste à offrir des stages en environnement et en développement durable à de jeunes Québécois;

QUE les sommes requises pour le versement de cette subvention soient prises sur le compte à fin déterminée intitulé «Compte pour le financement de la Stratégie d'action jeunesse» créé par le décret n^o 213-2005 du 23 mars 2005 et également sur les crédits du Secrétariat à la jeunesse pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49241

Gouvernement du Québec

Décret 1133-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT monsieur Jacques Lafrance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les articles 8 et 17 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continuent de s'appliquer à monsieur Jacques Lafrance comme administrateur d'État II du niveau 1;

QUE le présent décret prenne effet le 11 février 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49242

Gouvernement du Québec

Décret 1134-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Alain Parenteau comme secrétaire associé du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Alain Parenteau, secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire associé du Conseil du trésor, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 11 février 2008 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à M^e Alain Parenteau comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49243

Gouvernement du Québec

Décret 1135-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Pierre Reid comme secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Pierre Reid, conseiller au Bureau du sous-ministre au ministère de la Justice, soit nommé secrétaire adjoint, chargé du Greffe, au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 117 184 \$ à compter du 11 février 2008 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à M^e Pierre Reid comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49244

Gouvernement du Québec

Décret 1136-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Champoux soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, au salaire annuel de 139 001 \$ à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49245

Gouvernement du Québec

Décret 1137-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Éthier comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement ;

ATTENDU QUE monsieur Jean Clavet a été nommé délégué général du Québec à Tokyo, au Japon, par le décret numéro 1164-2004 du 15 décembre 2004, qu'il a quitté ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Suzanne Éthier, directrice du développement des entreprises du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, cadre classe 2, soit nommée par commission sous le grand sceau, déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon, pour représenter le Québec au Japon dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle, à compter du 25 février 2008, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de madame Suzanne Éthier comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme madame Suzanne Éthier, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Éthier exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Éthier, cadre classe 2 au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, mutée au ministère des Relations internationales, est en congé sans traitement de ce dernier ministère pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 25 février 2008 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de madame Éthier comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, madame Éthier reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 126 738 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un délégué général.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Éthier comme déléguée générale.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

4. AUTRES DISPOSITIONS

4.1 Indemnités et allocations

Madame Éthier bénéficie des conditions d'emploi prévues à la Directive concernant les indemnités et les allocations versées aux fonctionnaires affectés à l'extérieur du Québec adoptée par le C.T. 198491 du 18 juin 2002, dans la mesure où elle se conforme aux conditions que prévoit cette directive, chaque fois qu'elle voudra bénéficier de l'une ou l'autre des indemnités ou allocations.

4.2 Frais de voyage et de séjour

Pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions à l'extérieur du Québec, madame Éthier sera remboursée, sur présentation de pièces justificatives, selon les directives applicables aux délégués généraux du Québec et conformément au plan de gestion financière du ministère.

Pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions au Québec, madame Éthier sera remboursée conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

4.3 Congés fériés

Madame Éthier bénéficie des mêmes congés fériés que ceux qui prévalent à la Délégation générale du Québec à Tokyo, au Japon.

4.4 Normes d'éthique et de discipline

Les normes d'éthique et de discipline prévues aux articles 4 à 12 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et dans la réglementation adoptée en vertu de cette loi s'appliquent à madame Éthier comme si elles étaient incluses dans le présent contrat.

4.5 Maintien de bonnes relations

Pendant la durée du contrat, madame Éthier et les personnes à sa charge doivent s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse nuire aux bonnes relations entre le Québec et les instances concernées dans les territoires sous sa juridiction, le tout conformément aux directives pouvant lui être données de temps à autre.

4.6 Autres conditions de travail

Les conditions de travail non expressément définies dans le présent document sont celles applicables aux fonctionnaires en poste à l'extérieur du Québec.

5. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin conformément aux dispositions qui suivent :

5.1 Démission

Madame Éthier peut démissionner de la fonction publique et de son poste de déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

5.2 Suspension

Le sous-ministre du ministère peut, pour cause, suspendre de ses fonctions madame Éthier.

5.3 Destitution

Madame Éthier consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

6. RAPPEL, REMPLACEMENT ET RETOUR

6.1 Rappel

Le ministre des Relations internationales peut rappeler en tout temps madame Éthier pour consultation.

6.2 Remplacement

Le gouvernement peut remplacer en tout temps madame Éthier qui sera réintégrée parmi le personnel du ministère, au salaire qu'elle avait comme déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon, sous réserve que ce salaire n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement applicable à un cadre 2 de la fonction publique.

6.3 Retour

Madame Éthier peut demander que ses fonctions de déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon, prennent fin, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, elle sera réintégrée parmi le personnel du ministère, au salaire prévu à l'article 6.2.

7. CONVENTION VERBALE

Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

9. SIGNATURES

SUZANNE ÉTHIER

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

Gouvernement du Québec

Décret 1138-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008, une conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa le 11 janvier 2008 ;

QUE la délégation québécoise, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

— Monsieur Daniel Gagnier, directeur, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Mario Lavoie, conseiller, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, Cabinet du premier ministre ;

— Monsieur Claude Longpré, directeur, Cabinet du ministre responsable des affaires intergouvernementales canadiennes ;

— Monsieur Camille Horth, secrétaire général associé, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— Monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49247

Gouvernement du Québec

Décret 1139-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la désignation de M^e Luc Harvey comme président de la Régie du logement

ATTENDU QUE l'article 9.1 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1) prévoit notamment que le gouvernement désigne, parmi les régisseurs de la Régie du logement, un président ;

ATTENDU QUE l'article 9.3 de cette loi prévoit notamment que le mandat administratif du président est d'une durée fixe déterminée par l'acte de désignation ou de renouvellement ;

ATTENDU QUE M^e France Desjardins a été nommée de nouveau régisseuse et présidente de la Régie du logement par le décret numéro 749-2002 du 19 juin 2002, que son mandat prendra fin le 4 janvier 2008 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE M^e Luc Harvey a été nommé de nouveau régisseur de la Régie du logement par le décret numéro 1174-2004 du 15 décembre 2004 pour un mandat de cinq ans venant à échéance le 2 juillet 2010 et qu'il y a lieu de le désigner président de cette Régie pour la durée non écoulée de son mandat de régisseur ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :

QUE M^e Luc Harvey, régisseur de la Régie du logement, soit désigné président de cette Régie à compter du 7 janvier 2008 pour un mandat prenant fin le 2 juillet 2010, au salaire annuel de 124 879 \$;

QUE M^e Luc Harvey continue de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des régisseurs de la Régie du logement édicté par le décret numéro 300-98 du 18 mars 1998, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE M^e Luc Harvey participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) adopté par le décret numéro 960-2003 du 17 septembre 2003 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées et au régime de prestations supplémentaires adopté par le décret numéro 961-2003 du 17 septembre 2003 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, en tant qu'employé qui n'est pas visé par l'annexe I de ce décret ;

QUE le lieu principal d'exercice des fonctions de M^e Luc Harvey soit à Montréal.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49248

Gouvernement du Québec

Décret 1140-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État

ATTENDU QUE l'article 43 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) prévoit notamment que le gouvernement établit une politique ayant pour objectif que les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés, constitués à parts égales de femmes et d'hommes à compter du 14 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE soit adoptée la Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, annexée au présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

POLITIQUE CONCERNANT LA PARITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. Préambule

L'Assemblée nationale a reconnu, dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02), l'importance d'une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles, notamment en s'assurant que les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par cette loi soient constitués à parts égales de femmes et d'hommes.

2. Objet

La présente politique a pour objet d'assurer la parité entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin qu'à compter du 14 décembre 2011, cette parité soit assurée et maintenue.

3. Responsabilités

Pour assurer la représentation à parts égales de femmes et d'hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, le gouvernement confie au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif les fonctions suivantes :

a) diffuser, auprès de chacune des sociétés d'État visées et des ministres responsables de ces dernières, l'objectif de parité entre les femmes et les hommes prévu à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et devant être atteint à compter du 14 décembre 2011 ;

b) informer les ministres responsables des sociétés d'État visées du pourcentage de représentation des femmes au sein du conseil d'administration de ces sociétés et de la date d'échéance du mandat des membres ;

c) conseiller les ministres responsables sur les moyens à prendre pour atteindre l'objectif de parité entre les femmes et les hommes, notamment par la sensibilisation des groupes et des personnes qu'ils doivent, le cas échéant, consulter avant une nomination par le gouvernement des membres des conseils d'administration des sociétés visées ;

d) tenir à jour les données nécessaires dans l'atteinte de l'objectif de parité.

4. Suivi de gestion

Le Secrétariat aux emplois supérieurs fait rapport au gouvernement au cours du mois de décembre de chaque année sur l'atteinte et le maintien de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

5. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter de la prise du présent décret.

49240

Gouvernement du Québec

Décret 1141-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT un régime global d'emprunts aux fins d'autoriser Hydro-Québec à emprunter au plus 4 500 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou son équivalent en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies

ATTENDU QUE l'article 27 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) prévoit que, avec l'autorisation du gouvernement, Hydro-Québec peut emprunter de l'argent et émettre des billets ou obligations portant intérêt au taux qu'elle fixe, payables à telle époque, à tel lieu et en telle manière qu'elle détermine, soit en monnaie courante du Canada soit en toute autre monnaie, au Canada ou hors du Canada;

ATTENDU QUE l'article 27.3 de cette loi prévoit entre autres que les autorisations prévues par l'article 27 ne sont toutefois pas requises si l'emprunt d'Hydro-Québec est effectué dans le cadre d'un régime d'emprunts autorisé par le gouvernement et dont il approuve le montant maximum, les principales caractéristiques et les limites applicables aux transactions visées par chaque régime d'emprunts et que la valeur nominale, les autres caractéristiques, les modalités et les conditions particulières de chacune de ces transactions sont établies par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'article 28 de cette loi prévoit que le gouvernement peut, aux conditions qu'il fixe, garantir le paiement en capital et intérêts de tout emprunt effectué par Hydro-Québec en vertu de la loi et qu'il peut également garantir l'exécution de toute obligation d'Hydro-Québec pour le paiement de sommes d'argent;

ATTENDU QUE, le 9 novembre 2007, Hydro-Québec a édicté le règlement n^o 732, dont copie est annexée à la recommandation ministérielle au soutien du présent décret, autorisant un régime global d'emprunts en vertu duquel Hydro-Québec pourra effectuer, d'ici le 31 décembre 2008, des emprunts, au Canada ou ailleurs, dont le produit net global ne devra pas excéder 1 100 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou son équivalent en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies à l'égard des besoins d'emprunt de l'exercice financier 2008 et 3 400 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou son équivalent en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies à l'égard des besoins d'emprunt de l'exercice financier 2009, par le placement public ou privé de titres d'emprunt ou, selon le cas, de titres d'emprunt et de droits d'achat de titres d'emprunt, par convention de prêt ou de toute autre manière jugée appropriée, ce règlement établissant aussi les caractéristiques et limites jugées nécessaires par Hydro-Québec quant aux emprunts conclus dans le cadre de ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a demandé que son règlement soit approuvé, que le régime global d'emprunts auquel il pourvoit soit autorisé et que le paiement de toute somme qui pourrait être due à l'égard de tout emprunt effectué sous l'autorité de ce régime d'emprunts soit garanti par le Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE le règlement n^o 732 d'Hydro-Québec édicté le 9 novembre 2007 autorisant un régime global d'emprunts, dont copie est annexée à la recommandation ministérielle au soutien du présent décret, soit approuvé et que le régime global d'emprunts auquel il pourvoit et en vertu duquel Hydro-Québec est autorisée à effectuer des emprunts au Canada ou ailleurs, par le placement public ou privé de titres d'emprunt ou, selon le cas, de titres d'emprunt et de droits d'achat de titres d'emprunt, par convention de prêt ou de toute autre manière jugée appropriée (les « emprunts »), soit autorisé conformément à ce qui suit :

a) Hydro-Québec est autorisée à effectuer, en vertu de ce régime d'emprunts, d'ici le 31 décembre 2008, des emprunts dont le produit net global, tel que prévu au règlement, ne devra pas excéder 1 100 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou l'équivalent de ce montant en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies à l'égard des besoins d'emprunt de

l'exercice financier 2008, et 3 400 000 000 \$ en monnaie légale du Canada ou l'équivalent de ce montant en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies à l'égard des besoins d'emprunt de l'exercice financier 2009;

b) les principales caractéristiques et les limites applicables aux emprunts seront celles prévues au règlement et les modalités des emprunts seront déterminées de la façon qui y est prévue.

QUE le Québec garantisse inconditionnellement et irrévocablement le paiement du capital des emprunts, de l'intérêt sur ceux-ci et de toute autre somme pouvant être due à l'égard de ces emprunts selon les modalités de ceux-ci et que le Québec renonce à cet égard aux bénéfices de division et de discussion et à tout avis, protêt, mise en demeure ou action préalable;

QUE la garantie du Québec soit inscrite sur les titres d'emprunt émis dans le cadre de tout emprunt effectué par Hydro-Québec en vertu du régime d'emprunts précité et comporte la signature manuscrite, imprimée ou autrement reproduite de l'une des personnes mentionnées à l'alinéa suivant; le texte de la garantie sera de la teneur que déterminera son signataire, l'apposition de sa signature conformément à ce qui précède constituant la preuve concluante de cette détermination; une signature imprimée ou autrement reproduite aura le même effet qu'une signature manuscrite;

QUE la ministre des Finances ou toute personne autorisée, par l'Arrêté n^oFIN-3 du 7 juillet 2003, tel que cet arrêté ministériel pourra être modifié ou remplacé de temps à autre, à conclure et à signer un emprunt au nom de la ministre des Finances, soit autorisée, pour et au nom du Québec, aux conditions, le cas échéant, prévues à cet arrêté ministériel, à faire toute chose et à signer tout document ou écrit non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, qu'elle jugera nécessaire aux fins de ce régime global d'emprunts ou à la garantie de ces emprunts.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49239

Gouvernement du Québec

Décret 1142-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la majoration du financement consenti en faveur de la Société nationale du cheval de course (SONACC)

ATTENDU QU'aux fins d'un financement de 5 000 000 \$ échéant au plus tard le 31 juillet 2008, le décret n^o 1239-2005 du 14 décembre 2005 désigne la Société nationale du cheval de course à titre d'organisme à qui le ministre des Finances peut, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, accorder des prêts;

ATTENDU QUE pour faire face à ses obligations financières jusqu'au 30 septembre 2009, la Société nationale du cheval de course désire majorer ce financement pour le porter à 10 900 000 \$ échéant au plus tard le 30 septembre 2009;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances:

QUE le décret n^o 1239-2005 du 14 décembre 2005 soit modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, de ce qui suit: «5 000 000 \$ échéant au plus tard le 31 juillet 2008,» par ce qui suit: «10 900 000 \$ échéant au plus tard le 30 septembre 2009,».

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49249

Gouvernement du Québec

Décret 1144-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la cotisation des sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne pour l'année 2007-2008

ATTENDU QUE l'article 406 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01) prévoit que le gouvernement détermine chaque année les frais engagés pour l'application de cette loi qui sont à la charge des sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne titulaires de permis;

ATTENDU QUE ce même article prévoit que le gouvernement détermine également une quote-part minimale pour la perception de ces frais de chaque société de fiducie et société d'épargne;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les frais engagés pour l'application de cette loi pour l'année 2006-2007 au montant de 1 263 218 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne titulaires d'un permis au cours de l'année 2006-2007;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer une quote-part minimale de 575 \$ qui sera perçue de chaque société de fiducie et société d'épargne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE les frais engagés pour l'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne pour l'année 2006-2007 soient déterminés à un montant de 1 263 218 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne détentrices d'un permis au cours de l'année 2006-2007;

QUE la quote-part minimale de ces frais qui doit être perçue de chaque société de fiducie et société d'épargne soit fixée à un montant de 575 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49250

Gouvernement du Québec

Décret 1145-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la cotisation des assureurs pour l'année 2007-2008

ATTENDU QUE l'article 17 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) prévoit que le gouvernement détermine chaque année les frais engagés pour l'application de cette loi qui sont à la charge des assureurs titulaires de permis de même qu'une quote-part minima pour la perception de ces frais de chaque assureur;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les frais engagés pour l'application de cette loi pour l'année 2006-2007 au montant de 8 935 315 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les assureurs titulaires d'un permis au cours de l'année 2006-2007;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer une quote-part minima de 575 \$ qui sera perçue de chaque assureur;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE les frais engagés pour l'application de la Loi sur les assurances pour l'année 2006-2007 soient déterminés à un montant de 8 935 315 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les assureurs titulaires d'un permis au cours de l'année 2006-2007;

QUE la quote-part minima de ces frais qui doit être perçue de chaque assureur soit fixée à un montant de 575 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49251

Gouvernement du Québec

Décret 1146-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la cotisation des coopératives de services financiers pour l'année 2007-2008

ATTENDU QUE l'article 591 de la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C-67.3) prévoit que le gouvernement détermine chaque année les frais engagés pour l'application de cette loi qui sont à la charge des fédérations et des caisses qui ne sont pas membres d'une fédération;

ATTENDU QUE les articles 592 et 593 de cette loi prévoient que le gouvernement détermine également un montant minimum pour la perception de ces frais pour chaque caisse membre et non-membre;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les frais engagés pour l'application de cette loi pour l'année 2006-2007 au montant de 3 799 436 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les caisses non-membres et les fédérations;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer un montant minimum de 575 \$ pour chaque caisse membre ou non-membre et qui est exigible de la fédération pour une caisse membre et de la caisse si elle est non-membre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE les frais engagés pour l'application de la Loi sur les coopératives de services financiers pour l'année 2006-2007 soient déterminés à un montant de 3 799 436 \$ à être réparti, en 2007-2008, entre les caisses non-membres et les fédérations;

QUE le montant minimum de ces frais pour chaque caisse membre et non-membre soit fixé à un montant de 575 \$ et soit exigible de la fédération pour une caisse membre et de la caisse si elle est non-membre.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49252

Gouvernement du Québec

Décret 1147-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., c. C-2) prévoit que la Caisse de dépôt et placement du Québec est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de neuf membres et d'au plus quinze membres dont le président du conseil et le président et chef de la direction et que les membres autres que ceux-ci sont nommés par le gouvernement, après consultation du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil est comblée suivant les règles de nomination prévues à cette loi;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Prémont est demeuré membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par l'application de l'article 34 de la Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (2004, c. 33), qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1134-2002 du 25 septembre 2002, monsieur Duc Vu était nommé membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été consulté relativement à la nomination des deux membres désignés ci-après;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— madame Jocelyne Dagenais, présidente-directrice générale de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, en remplacement de Duc Vu;

— monsieur André Trudeau, président et directeur général de la Régie des rentes du Québec, en remplacement de monsieur Pierre Prémont.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49253

Gouvernement du Québec

Décret 1148-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation de l'Accord relatif à la restructuration de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du Canada

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place en 2005 une Prime au travail intégrée avec le programme d'aide sociale et le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, dans son budget de 2007, la création de la Prestation fiscale pour le revenu de travail à compter de 2007;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est disposé à restructurer, pour les résidents du Québec, les paramètres de la Prestation fiscale pour le revenu de travail de façon à ce qu'elle s'harmonise avec la Prime au travail mise en place par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont élaboré un projet d'accord relativement à la restructuration, pour les résidents du Québec, de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du Canada;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) prévoit que le ministre des Finances peut, conformément à la loi, conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;

ATTENDU QUE cet accord constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE soit approuvé l'Accord relatif à la restructuration de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du Canada, lequel sera substantiellement conforme au projet d'Accord joint à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49254

Gouvernement du Québec

Décret 1150-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination d'un vérificateur externe des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec

ATTENDU QUE l'article 20 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011) prévoit, notamment, que les livres et les comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après la «Société») sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général et par un vérificateur externe nommé par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 23.0.18 de cette loi prévoit que les livres et les comptes du Fonds d'assurance automobile du Québec (ci-après le «Fonds») sont vérifiés chaque année et, en outre, chaque fois que le décrète le gouvernement, par le vérificateur général et par un vérificateur externe nommé par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 160 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) prévoit que les articles 20 et 23.0.18 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, en ce qui a trait aux exigences relatives à la covérification, s'appliquent à l'égard de tout exercice financier qui se termine à compter de l'année 2010;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit toutefois que le gouvernement peut déterminer que la Société soit assujettie, à compter de toute date comprise entre le 14 décembre 2006 et le 1^{er} janvier 2010, aux dispositions prévues aux articles 20 et 23.0.18 qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur la Société d'assurance automobile du Québec prévoit notamment que la Société a pour fonctions d'administrer le Fonds, en qualité de fiduciaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer que la Société soit assujettie, à compter du 1^{er} janvier 2007, aux dispositions des articles 20 et 23.0.18 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un vérificateur externe qui agira conjointement avec le vérificateur général afin de vérifier les livres et les comptes de la Société et du Fonds pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances et de la ministre des Transports:

QUE la Société de l'assurance automobile du Québec soit assujettie, à compter du 1^{er} janvier 2007, aux dispositions des articles 20 et 23.0.18 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE la firme Mallette située au 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, Bureau 200 à Québec soit nommée, pour agir conjointement avec le vérificateur général, comme vérificateur externe des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2007, 2008 et 2009;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 593-2007 du 1^{er} août 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49255

Gouvernement du Québec

Décret 1151-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'institution par la Société de l'assurance automobile du Québec d'un régime d'emprunts par voie de marge de crédit

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est une personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011);

ATTENDU QUE l'article 21 de cette loi prévoit qu'avec l'autorisation préalable du gouvernement, la Société de l'assurance automobile du Québec peut contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE le décret n^o 1107-2002 du 18 septembre 2002 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à négocier auprès d'institutions financières reconnues ou auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une marge de crédit permanente dont le montant du capital global en circulation ne devrait, en aucun temps, excéder la somme de 200 000 000 \$ en monnaie du Canada;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit contracter des emprunts par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 400 000 000 \$ auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) prévoit que les organismes qui ont le pouvoir d'emprunter peuvent, dans le cadre d'un régime d'emprunts institué par l'organisme et avec les autorisations ou les approbations requises par la loi pour l'exercice de leur pouvoir d'emprunt, lorsque ce régime établit le montant maximum ainsi que les caractéristiques et les limites relativement aux emprunts à y être effectués, conclure sans autre autorisation ou approbation toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est un organisme ayant le pouvoir d'emprunter au sens de l'article 78 de cette loi;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire instituer un régime d'emprunts par voie de marge de crédit;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a adopté, le 29 mars 2007, une résolution, laquelle est portée en annexe à la recommandation conjointe de la ministre des Finances et de la ministre des Transports, afin de demander au gouvernement de l'autoriser à instituer un régime d'emprunts par voie de marge de crédit, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer un régime d'emprunts par voie de marge de crédit, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu, aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, en vertu du régime d'emprunts précité, d'autoriser la ministre des Transports, après s'être assurée que la Société de l'assurance automobile du Québec n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, à verser à la Société de l'assurance automobile du Québec les sommes requises pour suppléer à leur inexécution;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le décret n^o 1107-2002 du 18 septembre 2002;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation conjointe de la ministre des Finances et de la ministre des Transports:

QUE la Société de l'assurance automobile du Québec soit autorisée à instituer un régime d'emprunts par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 400 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011, auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt;

QUE ce régime d'emprunts par voie de marge de crédit comporte les limites, les modalités, les caractéristiques et les conditions apparaissant à la résolution dûment adoptée par la Société de l'assurance automobile du Québec le 29 mars 2007 et portée en annexe à la recommandation conjointe de la ministre des Finances et de la ministre des Transports, ces limites, modalités, caractéristiques et conditions étant approuvées;

QUE, aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, en vertu du régime d'emprunts précité, la ministre des Transports, après s'être assurée que la Société de l'assurance automobile du Québec n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, soit autorisée à verser à la Société de l'assurance automobile du Québec les sommes requises pour suppléer à leur inexécution ;

QUE le présent décret remplace à compter de son adoption le décret n^o 1107-2002 du 18 septembre 2002, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49256

Gouvernement du Québec

Décret 1152-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la rénovation, le réaménagement et l'exploitation du Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull

ATTENDU QUE l'article 18 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1) prévoit notamment que la Société immobilière du Québec a pour objet de mettre à la disposition des ministères et des organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière ;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit notamment que la Société immobilière du Québec doit également exécuter tout autre mandat connexe aux objets de la Société que lui confie le gouvernement et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par ce dernier ;

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec est en vertu de cette loi, subrogée dans les droits et obligations du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et qu'elle est à compter du 1^{er} octobre 1984 par l'effet du décret numéro 2151-84 du 25 septembre 1984, propriétaire du fond de terrain sur lequel est construit le Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull et qu'à compter de 2050, soit à l'expiration du bail emphytéotique consentie sur ledit fond de terrain, le Palais des congrès deviendra la propriété de la Société immobilière du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier à la Société immobilière du Québec, et ce, moyennant considération, la rénovation, le réaménagement et l'exploitation du Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Services gouvernementaux :

QUE soit confié à la Société immobilière du Québec, moyennant considération, le mandat de rénover, de réaménager et d'exploiter le Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull ;

QUE la Société immobilière du Québec ait les pleins pouvoirs afin de négocier avec la Ville de Gatineau le transfert des activités, des équipements, des droits et obligations, des permis ou tout autre élément, ou document, contrat qui sera nécessaire à l'exploitation du Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull et de signer toute entente, tout acte juridique ou tout autre document quel qu'il soit ayant pour effet de matérialiser ledit transfert ainsi que les ententes intervenues.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49257

Gouvernement du Québec

Décret 1153-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 2007-2008

ATTENDU QUE l'article 44 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1), prévoit que la Société doit, avant le début de chaque exercice financier, préparer un budget de fonctionnement et un budget d'immobilisation et les soumettre à l'approbation du gouvernement ;

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec a adopté le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation pour l'exercice 2007-2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Services gouvernementaux :

QUE soient approuvés le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation de la Société immobilière du Québec pour l'exercice 2007-2008 comme suit:

1^o un budget de fonctionnement de 617,1 M\$ incluant les dépenses reliées à tous les projets livrés;

2^o un budget d'immobilisation établi à 187,9 M\$ en 2007-2008 et ce, sous réserve que les projets de développement (57,1 M\$), les projets d'amélioration d'actifs (64,9 M\$), les projets de conservation capitalisables (32,6 M\$), les projets d'aménagement (28,3 M\$) et les équipements (5,0 M\$) constituent des enveloppes maximales propres à chaque type de projet.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49258

Gouvernement du Québec

Décret 1154-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation des prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2007-2008

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., c. C-8.1.1), le Centre de services partagés du Québec soumet chaque année au ministre des Services gouvernementaux ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, selon la forme, la teneur et la périodicité que détermine le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2007-2008;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Services gouvernementaux:

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires du Centre de services partagés du Québec pour l'exercice financier 2007-2008, soit un budget d'exploitation de 407,6 M\$ et un budget d'immobilisation de 86,0 M\$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49259

Gouvernement du Québec

Décret 1155-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 25 mai 2000;

ATTENDU QU'en date du 5 novembre 2007, cent vingt-trois États sont Parties au Protocole facultatif et que celui-ci est entré en vigueur, le 18 janvier 2002;

ATTENDU QUE le Québec a donné son agrément à la signature du Protocole facultatif par le Canada, laquelle est intervenue le 10 novembre 2001;

ATTENDU QUE le Canada a ratifié le Protocole facultatif, le 14 septembre 2005;

ATTENDU QUE pour chaque État qui ratifie ou adhère au Protocole facultatif après son entrée en vigueur, le Protocole facultatif entre en vigueur un mois après la date du dépôt par cet État de son instrument de ratification ou d'adhésion;

ATTENDU QUE le Protocole facultatif est entré en vigueur, pour le Canada, le 14 octobre 2005;

ATTENDU QUE certaines dispositions du Protocole facultatif relèvent, de par leur contenu, de la compétence constitutionnelle du Québec;

ATTENDU QUE le Québec souhaite maintenant se déclarer lié par le Protocole facultatif;

ATTENDU QUE le Québec s'est déclaré lié par la Convention relative aux droits de l'enfant, en vertu du décret numéro 1676-91 du 9 décembre 1991;

ATTENDU QUE l'article 22.1 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le ministre des Relations internationales assure et coordonne la mise en œuvre au Québec d'un accord international portant sur une matière ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec;

ATTENDU QUE cet article prévoit aussi que le gouvernement doit, pour être lié par un accord international ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec, prendre un décret à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 22.4 de cette loi prévoit que la prise d'un décret ne peut avoir lieu en ce qui concerne un engagement international important qu'après son approbation par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, le 20 avril 2004, une motion approuvant le Protocole facultatif;

ATTENDU QUE le Protocole, au sens de l'article 22.2 de cette loi, constitue un engagement international important qui concerne les droits et libertés de la personne et requiert l'adoption d'une loi pour son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1) a été modifiée par la Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption (2004, c. 3), afin de rendre conformes au Protocole facultatif les infractions pénales relatives à l'adoption qui étaient contenues à la Loi sur la protection de la jeunesse;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie :

QUE le Québec se déclare lié par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49260

Gouvernement du Québec

Décret 1156-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (L.R.Q., c. O-5.1), les affaires de l'Office sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général de l'Office, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 7 de cette loi, deux membres sont issus du personnel de la fonction publique choisis parmi les ministères et organismes liés aux activités de l'Office et au moins deux sont âgées entre 18 et 35 ans;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, la durée du mandat du président du conseil et celui du président-directeur général sont d'au plus cinq ans et celui des autres membres du conseil d'administration est d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1426-2001 du 28 novembre 2001, monsieur Guy Beaudoin a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie :

QUE madame Nathalie Boyd, chef du pupitre Nouvelle-Angleterre et conseillère en affaires internationales, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Guy Beaudoin.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49261

Gouvernement du Québec

Décret 1157-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation d'un accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICSID et à ses employés non canadiens

ATTENDU QUE le Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) est une organisation mondiale du design industriel créée en 1957;

ATTENDU QUE ICSID rassemble, sur une base volontaire, les associations concernées par le design industriel et vise, notamment, à promouvoir à travers le monde le rôle primordial des designers dans la société et l'économie;

ATTENDU QUE ICSID a établi son secrétariat à Montréal en 2005;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et ICSID désirent conclure un accord afin d'octroyer certains avantages à ICSID et à ses employés non canadiens pour favoriser l'accomplissement du mandat de cette organisation et le développement de ses activités;

ATTENDU QUE, en vertu du second alinéa de l'article 14 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le ministre favorise l'établissement sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 9 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), le ministre peut notamment, conformément à la loi et avec l'autorisation du gouvernement, conclure tout accord avec tout gouvernement, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation, conformément aux intérêts et aux droits du Québec, pour l'application d'une loi fiscale;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), le ministre peut, conformément à la loi, conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, de la ministre des Finances et du ministre du Revenu:

QUE soit approuvé l'Accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des associations de design industriel (ICSID) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICSID et à ses employés non canadiens, dont le texte sera substantiellement conforme au texte joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à signer cet accord conjointement avec la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et la ministre des Finances.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49283

Gouvernement du Québec

Décret 1158-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation d'un accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICOGRADA et à ses employés non canadiens

ATTENDU QUE le Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) est une organisation professionnelle mondiale du design graphique et de la communication visuelle, créée à Londres en 1963;

ATTENDU QUE ICOGRADA rassemble, sur une base volontaire, les associations concernées par le design graphique, sa pratique, sa promotion et son enseignement et vise, notamment, à promouvoir à travers le monde le rôle primordial des designers dans la société et l'économie;

ATTENDU QUE ICOGRADA a établi son secrétariat à Montréal en 2005;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et ICOGRADA désirent conclure un accord afin d'octroyer certains avantages à ICOGRADA et à ses employés non canadiens pour favoriser l'accomplissement du mandat de cette organisation et le développement de ses activités;

ATTENDU QUE, en vertu du second alinéa de l'article 14 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le ministre favorise l'établissement sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 9 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), le ministre peut notamment, conformément à la loi et avec l'autorisation du gouvernement, conclure tout accord avec tout gouvernement, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation, conformément aux intérêts et aux droits du Québec, pour l'application d'une loi fiscale;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), le ministre peut, conformément à la loi, conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, de la ministre des Finances et du ministre du Revenu :

QUE soit approuvé l'Accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICOGRADA et à ses employés non canadiens, dont le texte sera substantiellement conforme au texte joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à signer cet accord conjointement avec la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et la ministre des Finances.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49262

Gouvernement du Québec

Décret 1159-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'exclusion de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif de la Convention d'aide financière entre le ministre de la Justice et l'Administration régionale crie relativement au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels – Cri

ATTENDU QUE le ministre de la Justice souhaite conclure avec l'Administration régionale crie une Convention d'aide financière afin de lui octroyer une aide financière pour mettre en place le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels – Cri;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (L.R.Q., c. A-13.2), le ministre de la Justice peut accorder une aide financière prise sur le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels à toute personne ou organisme qui remplit les conditions déterminées par règlement, notamment pour assurer l'implantation, le maintien et le développement de Centres d'aide reconnus conformément à l'article 10 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 22 de cette loi, le ministre de la Justice peut, conformément à la loi, conclure un accord avec un organisme pour faciliter l'application de cette loi;

ATTENDU QUE l'Administration régionale crie est une personne morale constituée en vertu de l'article 2 de la Loi sur l'Administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1);

ATTENDU QUE l'Administration régionale crie est un organisme public fédéral au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE cette convention d'aide financière constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette loi, le gouvernement peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, exclure de l'application de la section II de cette loi, en tout ou en partie, une entente ou une catégorie d'ententes qu'il désigne;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exclure de l'application de la section II de cette loi cette Convention d'aide financière entre le ministre de la Justice et l'Administration régionale crie;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE soit exclue de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif la Convention d'aide financière entre le ministre de la Justice et l'Administration régionale crie relativement au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - Cri, laquelle sera substantiellement conforme au projet joint de Convention d'aide financière à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

49263

Gouvernement du Québec

Décret 1160-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 8 et 9 janvier 2008

ATTENDU QUE les 8 et 9 janvier 2008, des conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse);

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE, monsieur Tony Tomassi, député de LaFontaine, dirige la délégation québécoise lors des conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 8 et 9 janvier 2008;

QUE la délégation soit composée, outre monsieur Tomassi, de :

— monsieur Paul Girard, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique;

— monsieur Michel C. Doré, sous-ministre associé, ministère de la Sécurité publique;

— madame Geneviève Lamothe, coordonnatrice des relations intergouvernementales, ministère de la Sécurité publique;

— madame Lise Asselin, ministère de la Sécurité publique;

— monsieur Sébastien Côté, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

49264

Gouvernement du Québec

Décret 1161-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise élaborés par les agences de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) prévoit que toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 348 de cette loi, une agence doit élaborer, en collaboration avec les établissements, un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région dans les centres exploités par les établissements de sa région qu'elle indique ou, le cas échéant, conjointement avec d'autres agences, élaborer un tel programme dans les centres exploités par les établissements d'une autre région;

ATTENDU QUE l'article 508 de cette loi prévoit que le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11) ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise, les services de santé et les services sociaux en langue anglaise ;

ATTENDU QUE par le décret numéro 919-2006 du 12 octobre 2006, le gouvernement a désigné parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise, les services de santé et les services sociaux en langue anglaise ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 348 de cette loi, un programme d'accès doit tenir compte des ressources humaines, matérielles et financières des établissements et inclure tout établissement de la région qui est désigné en vertu de l'article 508 ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 348 de cette loi, un programme d'accès doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans ;

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé les programmes des régions suivantes par les décrets énumérés ci-dessous :

— Saguenay–Lac-Saint-Jean, par le décret numéro 54-99 du 27 janvier 1999 ;

— Capitale-Nationale (auparavant Québec), par le décret numéro 658-99 du 9 juin 1999 ;

— Mauricie et Centre-du-Québec, par le décret numéro 271-99 du 24 mars 1999 ;

— Estrie, par le décret numéro 849-99 du 7 juillet 1999 ;

— Montréal (auparavant Montréal-Centre), par le décret numéro 848-99 du 7 juillet 1999 ;

— Outaouais, par le décret numéro 58-99 du 27 janvier 1999 ;

— Abitibi-Témiscamingue, par le décret numéro 662-99 du 9 juin 1999 ;

— Côte-Nord, par le décret numéro 55-99 du 27 janvier 1999 ;

— Nord-du-Québec, par le décret numéro 57-99 du 27 janvier 1999 ;

— Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, par le décret numéro 59-99 du 27 janvier 1999 ;

— Chaudière-Appalaches, par le décret numéro 660-99 du 9 juin 1999 ;

— Laval, par le décret numéro 661-99 du 9 juin 1999 ;

— Lanaudière, par le décret numéro 60-99 du 27 janvier 1999 ;

— Laurentides, par le décret numéro 659-99 du 9 juin 1999 ;

— Montérégie, par le décret numéro 657-99 du 9 juin 1999 ;

ATTENDU QUE les agences des régions mentionnées au paragraphe précédent ont procédé à la révision de leurs programmes d'accès et que les programmes révisés ont été approuvés par des résolutions dûment adoptées de leur conseil d'administration respectif ;

ATTENDU QUE les établissements identifiés aux programmes d'accès proposés par les agences ont manifesté leur adhésion aux programmes ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 509 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le gouvernement prévoit, par règlement, la formation d'un comité provincial chargé notamment de donner son avis sur l'approbation, l'évaluation et la modification par le gouvernement de chaque programme d'accès élaboré par une agence conformément à l'article 348 de la même loi ;

ATTENDU QU'un tel comité provincial a été formé par l'édition du Règlement sur le Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise par le décret numéro 683-93 du 12 mai 1993 ;

ATTENDU QUE l'avis du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise sur l'approbation, l'évaluation et la modification de chaque programme d'accès a été sollicité et obtenu ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les programmes révisés ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE soient approuvés les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie annexés à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49265

Gouvernement du Québec

Décret 1163-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation d'une entente-cadre et de lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'une entente sectorielle sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et le financement des négociations entre le gouvernement du Québec et Long Point First Nation

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales proposent, notamment, la conclusion d'ententes de responsabilisation et de développement entre le gouvernement du Québec et les nations, communautés ou groupes de communautés autochtones ;

ATTENDU QUE ces ententes visent l'atteinte d'une plus grande autonomie pour les communautés autochtones et d'une participation plus importante de celles-ci au développement économique et communautaire ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et Long Point First Nation veulent entreprendre des négociations sur des sujets d'intérêt commun jugés prioritaires ;

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour signer une entente qui encadre ces négociations et des lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'ententes sectorielles sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et le financement des négociations ;

ATTENDU QUE l'entente-cadre et les lettres d'entente constituent des ententes en matière d'affaires autochtones visées à l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.49 de cette loi, toute entente visée à l'article 3.48 doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

ATTENDU QUE cette entente-cadre et ces lettres d'entente constituent également des ententes intergouvernementales canadiennes au sens de l'article 3.6.2 de cette loi et que, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de la même loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE soient approuvées l'entente-cadre et les lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'ententes sectorielles sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et concernant le financement des négociations entre le gouvernement du Québec et Long Point First Nation dont les textes seront substantiellement conformes à ceux joints à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49266

Gouvernement du Québec

Décret 1164-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie afin de favoriser une évolution équilibrée des tarifs d'électricité entre catégories de consommateurs

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 52.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01), dans tout tarif que la Régie de l'énergie fixe ou modifie, applicable par le distributeur d'électricité à un consommateur ou une catégorie de consommateurs, la Régie tient compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret ;

ATTENDU QU'un des objectifs énoncés par le gouvernement dans la Stratégie énergétique 2006-2015, L'énergie pour construire le Québec de demain, rendue publique le 4 mai 2006, est de « déterminer un prix de l'électricité conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource, ce qui permet d'améliorer les signaux de prix tout en protégeant les consommateurs et notre structure industrielle. » ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indiquer à la Régie de l'énergie des préoccupations économiques, sociales et environnementales afin de favoriser une évolution équilibrée des tarifs d'électricité entre catégories de consommateurs ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

QUE soit indiquée à la Régie de l'énergie la préoccupation économique, sociale et environnementale suivante afin de favoriser une évolution équilibrée des tarifs d'électricité entre catégories de consommateurs :

— que, lors de la fixation des tarifs d'électricité, les ajustements tarifaires entre les catégories de consommateurs soient répartis de manière à assurer une stabilité dans l'évolution des tarifs entre les catégories de consommateurs.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

49267

Gouvernement du Québec

Décret 1165-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs requis pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 52.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01), dans tout tarif qu'elle fixe ou modifie, applicable par le distributeur d'électricité à un consommateur ou une catégorie de consommateurs, la Régie de l'énergie tient compte notamment des coûts de fourniture d'électricité ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 52.2 de cette loi, ces coûts de fourniture d'électricité sont établis par la Régie de l'énergie en additionnant le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale et les coûts réels des contrats d'approvisionnement conclus par le distributeur d'électricité pour satisfaire les besoins des marchés québécois qui excèdent l'électricité patrimoniale, ou les besoins qui seront satisfaits par un bloc d'énergie déterminé par règlement du gouvernement ;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 52.2, le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale est établi par l'addition des produits du volume de consommation patrimoniale de chaque catégorie de consommateurs par le coût alloué respectivement à ces catégories de consommateurs ;

ATTENDU QUE le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs correspond, pour les années suivant l'atteinte du volume de consommation patrimoniale de 165 térawattheures, à celui fixé par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le volume de consommation des marchés québécois qui ont accès à l'électricité patrimoniale a atteint 165 térawattheures en 2005 ;

ATTENDU QUE le gouvernement a établi le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale pour les années 2005, 2006 et 2007 par les décrets n^o 1070-2004 du 16 novembre 2004, n^o 759-2005 du 17 août 2005 et n^o 790-2006 du 22 août 2006 ;

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie doit connaître le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale requis pour fixer les tarifs applicables à partir du 1^{er} avril 2008 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

QUE soit fixé le coût alloué à chaque catégorie de consommateurs requis pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale, dont il est tenu compte pour fixer les tarifs applicables à partir du 1^{er} avril 2008, selon les données annexées au présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Coût alloué à chaque catégorie de consommateurs requis pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale à compter du 1^{er} avril 2008

Catégorie	Volume¹ (GWh)	Coût (¢/kWh)
Tarifs D et DM	54 839	3,19
Tarif DH	4	3,09
Tarif DT	2 630	2,68
Tarifs G et à forfait	12 434	2,88
Tarif G-9	1 033	2,80
Tarif M	26 660	2,66
Tarifs d'éclairage public et sentinelle	552	2,61
Tarif L	42 097	2,46
Tarif H	9	2,65
Contrats spéciaux ²	26 125	2,43

49268

¹ À titre indicatif et pour information.

² À titre indicatif, avant application des dispositions du troisième alinéa de l'article 52.2 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01).

Gouvernement du Québec

Décret 1167-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Richard Lassonde comme régisseur de la Régie de l'énergie

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01) prévoit notamment que la Régie est composée de sept régisseurs, nommés par le gouvernement et qu'ils exercent leurs fonctions à temps plein;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que la durée du mandat d'un régisseur est de cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 12 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des régisseurs;

ATTENDU QU'un poste de régisseur de la Régie de l'énergie est actuellement vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

ATTENDU QUE M^e Richard Lassonde a été nommé régisseur en surnombre de la Régie de l'énergie par le décret numéro 386-2006 du 10 mai 2006 et qu'il y a lieu de le nommer régisseur;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

QUE M^e Richard Lassonde, régisseur en surnombre de la Régie de l'énergie, soit nommé régisseur de cette Régie pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de M^e Richard Lassonde comme régisseur de la Régie de l'énergie

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme M^e Richard Lassonde, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme régisseur de la Régie de l'énergie, ci-après appelée la Régie.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Régie pour la conduite de ses affaires, il exerce tout mandat que lui confie le président de la Régie.

M^e Lassonde exerce ses fonctions au siège de la Régie à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 19 décembre 2007 pour se terminer le 18 décembre 2012, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de M^e Lassonde comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, M^e Lassonde reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 113 526 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un membre d'un organisme du gouvernement du niveau 3.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Lassonde comme membre d'un organisme du gouvernement du niveau 3.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

M^e Lassonde peut démissionner de son poste de régisseur de la Régie, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Destitution

M^e Lassonde consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.3 Échéance

Malgré l'expiration de son mandat, le président de la Régie pourra permettre à M^e Lassonde de continuer l'étude d'une demande dont il a été saisi et en décider. Il sera alors rémunéré sur la base d'un taux horaire calculé en fonction de son salaire annuel.

5. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de M^e Lassonde se termine le 18 décembre 2012. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de régisseur de la Régie, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de régisseur de la Régie, M^e Lassonde recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

RICHARD LASSONDE

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

49269

Gouvernement du Québec

Décret 1168-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation du Plan d'investissements universitaires pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17) la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de cette loi ce plan doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes et être approuvé par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le Plan d'investissements universitaires pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012, tel qu'il figure aux annexes A, B, C et D de la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport:

QUE le Plan d'investissements universitaires pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2012 annexé à la recommandation ministérielle du présent décret soit approuvé, conformément à l'article 4 de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17).

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49270

Gouvernement du Québec

Décret 1169-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination d'un membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23.1 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., c. C-60), un Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est institué;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 23.2 de cette loi, le Comité consultatif est composé de dix-sept membres, dont un président, nommés par le gouvernement de la façon suivante et après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel d'établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques, notamment un membre qui est un fonctionnaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 23.3 de cette loi, la durée du mandat d'un membre du Comité consultatif est d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de cette loi, la charge d'un membre du Comité consultatif devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit ou n'assiste pas à quatre séances consécutives;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 110-2006 du 6 décembre 2006, monsieur Claude Provencher était nommé membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, que sa charge est devenue vacante et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport:

QUE madame Mimi Pontbriand, sous-ministre adjointe à l'aide financière aux études par intérim du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit nommée membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, à titre de membre fonctionnaire de ce ministère, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Claude Provencher.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49271

Gouvernement du Québec

Décret 1170-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination du vice-président et de trois membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001) prévoit que les affaires de la Société du Centre des congrès de Québec sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus neuf membres nommés par le gouvernement, dont un président et un vice-président;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi énonce que le président du conseil d'administration est nommé pour au plus cinq ans et les autres membres du conseil sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 7 de cette loi énonce qu'à la fin de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement et qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Alain April était nommé membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec par le décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, qu'il était nommé vice-président de ce conseil d'administration par le décret numéro 675-2006 du 28 juin 2006, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, madame Paule-Anne Morin était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, monsieur Gilbert Cashman était nommé membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 675-2006 du 28 juin 2006, madame Andrée Gauthier était nommée membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme:

QUE monsieur Alain April, directeur général, Château Bonne Entente inc. et Le Georgesville inc. soit nommé de nouveau membre et vice-président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Paule-Anne Morin, vice-présidente au développement des affaires de la région de Québec et conseillère en gestion, R3D Conseil inc., soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Serge Ferland, président-directeur général, Alimentation Serro inc., en remplacement de monsieur Gilbert Cashman;

— madame Olga Farman, avocate, Lavery, de Billy, en remplacement de madame Andrée Gauthier;

QUE ces personnes soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49272

Gouvernement du Québec

Décret 1171-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage pour couvrir les pertes subies en 2006

ATTENDU QUE l'industrie porcine a été durement touchée par une nouvelle maladie depuis l'automne 2004, soit le syndrome de dépérissement postsevrage ou circovirus;

ATTENDU QUE cette maladie a affecté l'ensemble des exploitations porcines, leur a causé des pertes de revenus et une hausse des coûts au plan de la santé animale, particulièrement pour les producteurs de porcs à l'engraissement;

ATTENDU QUE l'épizootie s'est poursuivie en 2006 avec une telle intensité que les pertes ont été plus élevées qu'en 2005;

ATTENDU QUE la diffusion des vaccins à l'ensemble des entreprises porcines n'a pu être complétée avant novembre 2006;

ATTENDU QUE le prix du porc connaît une tendance à la baisse depuis 2005 et que, selon les prévisions, le prix va demeurer faible en 2008;

ATTENDU QUE le niveau d'autonomie financière et le niveau d'endettement des exploitations porcines indiquent qu'elles possèdent de moins en moins de marge de manœuvre pour recourir à de nouveaux emprunts;

ATTENDU QUE les interventions effectuées en 2006, dans le cadre des programmes de gestion des risques réguliers, n'ont pas permis de corriger adéquatement les impacts économiques découlant de la présence du syndrome de dépérissement postsevrage dans les élevages porcins;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 23 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14), le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut, notamment dans une perspective de développement durable, élaborer des plans, des programmes ou des projets propres à favoriser le redressement ou le développement de l'agriculture, une meilleure utilisation ou conservation des ressources agricoles ou la création, l'extension, le regroupement et la modernisation des entreprises de traitement ou de transformation des produits agricoles ou alimentaires;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 24 de cette loi, le ministre peut, avec l'approbation du gouvernement, assumer la direction et assurer l'exécution de ces plans, programmes et projets;

ATTENDU QUE, par le décret n^o 1067-2006 du 22 novembre 2006, le gouvernement a autorisé le ministre à verser un montant de 15 M\$ à La Financière agricole du Québec lors de la mise en place du «Programme d'aide spéciale aux exploitations affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage» pour couvrir les pertes subies en 2005;

ATTENDU QUE de cette aide financière de 15 M\$, un montant de 2,5 M\$ n'a pas été utilisé;

ATTENDU QUE le ministre désire mettre en place le «Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage» pour couvrir les pertes subies en 2006;

ATTENDU QU'à cette fin, une aide financière de 17,5 M\$ serait octroyée, pour l'année 2006, aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage et inscrites au programme d'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) et au Programme canadien de stabilisation des revenus agricoles (PCSRA);

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 26 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, confier la direction et l'exécution d'un plan, programme ou projet à un organisme gouvernemental qu'il désigne et que l'organisme désigné peut, à ces fins, exercer tout pouvoir prévu aux articles 24 et 25 de cette loi que lui confère le gouvernement;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 25 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1), celle-ci peut, entre autres, exécuter tout mandat qui lui est confié par le gouvernement ou un de ses ministres dans tout domaine connexe à sa mission et dont les frais sont supportés par le mandant;

ATTENDU QUE les objectifs du programme élaboré par le ministre pour couvrir les pertes subies en 2006 sont connexes à la mission confiée à La Financière agricole du Québec au terme de l'article 3 de cette loi;

ATTENDU QU'il est opportun de confier la direction et l'exécution du programme à La Financière agricole du Québec;

ATTENDU QU'une entente sera convenue entre La Financière agricole du Québec et le ministre stipulant, entre autres, que les frais d'administration sont à la charge de La Financière agricole du Québec, que tout montant résiduel au programme sera retourné au ministre et qu'un rapport sur les résultats et le déroulement du programme, accompagné de la banque de données individuelles sur les montants versés, seront fournis au ministre;

ATTENDU QUE tout octroi ou toute promesse de subvention doit, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981, c. A-6, r.22) et ses modifications subséquentes, être soumis à l'approbation préalable du gouvernement sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE la direction et l'exécution du « Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage » pour couvrir les pertes subies en 2006, élaboré par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et dont le texte sera substantiellement conforme au projet de programme joint à la recommandation ministérielle, soient confiées à La Financière agricole du Québec ;

QUE le ministre soit autorisé à verser à La Financière agricole du Québec, les 17,5 M\$ nécessaires à l'exécution du programme, dont 2,5 M\$ proviendront des crédits alloués et déjà versés à celle-ci, mais non utilisés pour l'application du « Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage » mis en place pour couvrir les pertes subies en 2005 ;

QUE le ministre soit autorisé à prendre toute mesure et à signer tout document qu'il estime nécessaire et opportun pour exécuter le présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49273

Gouvernement du Québec

Décret 1172-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le renouvellement du mandat de M^e Marc A. Gagnon comme régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) institue la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que la Régie est composée de huit régisseurs, dont un président et trois vice-présidents, nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas cinq ans ;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement détermine le traitement et les autres conditions de travail des régisseurs ;

ATTENDU QUE M^e Marc A. Gagnon a été nommé régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 1226-2004 du 21 décembre 2004, que son mandat viendra à échéance le 23 janvier 2008 et qu'il y a lieu de le renouveler ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE M^e Marc A. Gagnon soit nommé de nouveau régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 24 janvier 2008, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de M^e Marc A. Gagnon comme régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme M^e Marc A. Gagnon, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme régisseur et président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ci-après appelée la Régie.

À titre de président, M^e Gagnon est chargé de l'administration des affaires de la Régie dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et politiques adoptées par la Régie pour la conduite de ses affaires.

M^e Gagnon exerce, à l'égard du personnel de la Régie, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique attribue à un dirigeant d'organisme.

M^e Gagnon exerce ses fonctions au siège de la Régie à Montréal.

M^e Gagnon, avocat au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est en congé sans traitement de ce ministère pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 24 janvier 2008 pour se terminer le 23 janvier 2011, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de M^e Gagnon comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, M^e Gagnon reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 143 089 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 5.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M^e Gagnon comme premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 5.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

3.3 Allocation de séjour

M^e Gagnon reçoit une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Montréal.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

M^e Gagnon peut démissionner de la fonction publique et de son poste de régisseur et président de la Régie, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Destitution

M^e Gagnon consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.3 Échéance

À la fin de son mandat, M^e Gagnon demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

5. RETOUR

M^e Gagnon peut demander que ses fonctions de régisseur et président de la Régie prennent fin avant l'échéance du 23 janvier 2011, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du ministère, au salaire qu'il avait comme régisseur et président de la Régie sous réserve que ce salaire n'excède pas le maximum mérite de l'échelle de traitement des avocats de la fonction publique.

6. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de M^e Gagnon se termine le 23 janvier 2011. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de régisseur et président de la Régie, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas M^e Gagnon à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel du ministère au salaire prévu au deuxième alinéa de l'article 5.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

MARC A. GAGNON

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

49274

Gouvernement du Québec

Décret 1173-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur René Cormier comme régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) institue la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que la Régie est composée de huit régisseurs, dont un président et trois vice-présidents, nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement détermine le traitement et les autres conditions de travail des régisseurs;

ATTENDU QUE monsieur René Cormier a été nommé de nouveau régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le décret numéro 1183-2006 du 18 décembre 2006, que son mandat viendra à échéance le 4 janvier 2008 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE monsieur René Cormier soit nommé de nouveau régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 5 janvier 2008, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Conditions de travail de monsieur René Cormier comme régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur René Cormier, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ci-après appelée la Régie.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Régie pour la conduite de ses affaires, il exerce tout mandat que lui confie le président de la Régie.

Monsieur Cormier exerce ses fonctions au siège de la Régie à Montréal.

Monsieur Cormier, agent de recherche et de planification socioéconomique à la Régie, est en congé sans traitement de cet organisme pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 5 janvier 2008 pour se terminer le 4 janvier 2011, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 Rémunération

La rémunération de monsieur Cormier comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

À compter de la date de son engagement, monsieur Cormier reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 125 016 \$.

Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un vice-président d'un organisme du gouvernement du niveau 4.

3.2 Autres conditions de travail

Les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Cormier comme vice-président d'un organisme du gouvernement du niveau 4.

Dans le cas où les dispositions de ce décret sont inconciliables avec les dispositions contenues au présent décret, ces dernières s'appliqueront.

4. TERMINAISON

Le présent engagement prend fin à la date stipulée à l'article 2, sous réserve toutefois des dispositions qui suivent :

4.1 Démission

Monsieur Cormier peut démissionner de la fonction publique et de son poste de régisseur et vice-président de la Régie, sans pénalité, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

Copie de l'avis de démission doit être transmise au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

4.2 Destitution

Monsieur Cormier consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.3 Échéance

À la fin de son mandat, monsieur Cormier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

5. RETOUR

Monsieur Cormier peut demander que ses fonctions de régisseur et vice-président de la Régie prennent fin avant l'échéance du 4 janvier 2011, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel de la Régie, au salaire qu'il avait comme régisseur et vice-président de la Régie sous réserve que ce salaire n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement des agents de recherche et de planification socioéconomique.

6. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Cormier se termine le 4 janvier 2011. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de régisseur et vice-président de la Régie, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas monsieur Cormier à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel de la Régie au salaire prévu au deuxième alinéa de l'article 5.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

RENÉ CORMIER

ANDRÉ BROCHU,
secrétaire général associé

Gouvernement du Québec

Décret 1174-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a l'intention de mettre en place un programme d'aide financière de 42 M\$ pour le secteur canadien des arbres fruitiers, incluant la viticulture;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est disposé à verser au gouvernement du Québec un montant de 4,84 M\$ qui sera destiné aux entreprises du Québec et qu'il souhaite conclure un accord à cette fin;

ATTENDU QUE cette contribution du gouvernement fédéral permettra de financer, à la satisfaction du Québec, une partie des interventions prévues dans le programme québécois «Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec» qui sera mis en œuvre pour appuyer les entreprises dans l'amélioration de leur efficacité et de leur rentabilité;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 25 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14), le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut conclure des accords avec tout gouvernement ou organisme ainsi qu'avec toute personne, association ou société en vue de l'élaboration et de l'exécution de tout plan, programme ou projet concernant le développement des secteurs agricole et alimentaire;

ATTENDU QUE l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE l'Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec, lequel sera substantiellement conforme au projet d'accord joint à la recommandation ministérielle, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49276

Gouvernement du Québec

Décret 1175-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains biens pour l'aménagement de la gare Longueuil/Saint-Hubert, située sur le chemin de Chambly, sur le territoire de la Ville de Longueuil (D 2006 68048)

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport (L.R.Q., c. A-7.02), a pour mission d'améliorer les services de trains de banlieue, d'en assurer le développement, de favoriser l'intégration des services entre les différents modes de transport et d'augmenter l'efficacité des corridors routiers;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport désire aménager pour fins d'utilité publique, de façon permanente, l'actuelle gare Longueuil/Saint-Hubert, située sur le territoire de la Ville de Longueuil;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 171 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, le ministre des Transports peut acquérir par expropriation, au bénéfice du domaine de l'État, tout bien que l'Agence ne peut autrement acquérir;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que la ministre des Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les biens décrits ci-après ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports :

QUE la ministre des Transports soit autorisée à acquérir par expropriation certains biens pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Aménagement de la gare Longueuil/Saint-Hubert, située sur le territoire de la Ville de Longueuil, dans la circonscription électorale de Vachon, selon le plan AA30-5300-0093 (projet n^o 154001179) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes au projet soient payées sur le budget de l'Agence métropolitaine de transport.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49277

Gouvernement du Québec

Décret 1177-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation de l'Accord d'exécution entre le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec d'un projet de recherche participatif relatif aux essais en service de technologies d'enregistreurs de bord, de cartes à puce et de signatures numériques

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec souhaitent conclure un accord d'exécution afin de réaliser un projet de recherche participatif relatif aux essais en service des technologies d'enregistreurs de bord, de cartes à puce et de signatures numériques ;

ATTENDU QUE, en vertu du décret n^o 784-2001 du 20 juin 2001, le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario ont convenu d'un précédent accord concernant l'harmonisation des normes de charge et de dimensions applicables à certains véhicules routiers, dont l'accord proposé constitue un des cinq objectifs de sa mise en œuvre ;

ATTENDU QUE cet accord est nécessaire afin que toutes les parties puissent collaborer à la mise à l'épreuve et à la validation de ces technologies qui permettront d'améliorer notamment la sécurité routière et la gestion des flottes de véhicules lourds ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 10 de la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28), le ministre peut, avec l'autorisation du gouvernement, conclure tout accord avec tout gouvernement ou organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec pour faciliter l'exécution de cette loi ;

ATTENDU QUE cet accord constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, une entente intergouvernementale canadienne doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE soit approuvé l'Accord d'exécution d'un projet de recherche participatif relatif aux essais en service des technologies d'enregistreurs de bord, de cartes à puce et de signatures numériques entre le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec, lequel sera substantiellement conforme au texte du projet d'Accord d'exécution joint à la recommandation ministérielle du présent décret ;

QUE la ministre des Transports soit autorisée à signer cet accord conjointement avec le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49278

Gouvernement du Québec

Décret 1178-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination de deux membres de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001), modifié par l'article 36 du chapitre 3 des lois de 2007, la Commission des partenaires du marché du travail est composée de membres dont certains sont nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 21 de cette loi, la Commission est composée notamment de six membres représentant les entreprises, choisis après recommandation des associations d'employeurs les plus représentatives;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 23 de cette loi, le mandat des membres de la Commission nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 23 de cette loi, le mandat d'un membre visé à l'un ou l'autre des paragraphes 2^o à 5^o du premier alinéa de l'article 21 prend fin dès que le secrétariat général de la Commission reçoit de l'association ou de l'organisme que le membre représente, un avis à l'effet qu'il n'a plus qualité pour le représenter;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de cette loi, les membres de la Commission nommés par le gouvernement ont notamment droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 421-2006 du 17 mai 2006, madame Diane Bellemare était nommée membre de la Commission des partenaires du marché du travail, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1099-2006 du 29 novembre 2006, monsieur Richard Fahey était nommé membre de la Commission des partenaires du marché du travail, qu'il a perdu qualité et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les recommandations requises par la loi ont été obtenues;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale:

QUE monsieur Jacques Leblanc, vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre du Conseil du patronat du Québec inc., choisi après recommandation des associations d'employeurs les plus représentatives, soit nommé membre de la Commission des partenaires du marché du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Diane Bellemare;

QUE monsieur Simon Prévost, vice-président – Québec, La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, choisi après recommandation des associations d'employeurs les plus représentatives, soit nommé membre de la Commission des partenaires du marché du travail pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Richard Fahey;

QUE les personnes nommées membres de la Commission des partenaires du marché du travail en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49279

Gouvernement du Québec

Décret 1180-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT l'approbation du budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2007-2008

ATTENDU QUE l'article 26.1 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2) stipule que le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec doit être soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2007-2008;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine:

QUE soit approuvé le budget de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2007-2008, soit des revenus de 62 054,1 K\$ et des dépenses de 65 964,5 K\$.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49280

Gouvernement du Québec

Décret 1182-2007, 19 décembre 2007

CONCERNANT la nomination d'un membre de la Commission des biens culturels du Québec

ATTENDU QUE la Commission des biens culturels du Québec est un organisme de consultation institué en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de cette loi, la Commission est formée de douze membres, dont un président et un vice-président, nommés par le gouvernement qui fixe, selon le cas, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chacun d'eux;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 5 de cette loi, le mandat des membres de la Commission est d'au plus trois ans à l'exception de celui du président qui peut être d'au plus cinq ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 45-2001 du 24 janvier 2001, monsieur Michel Brassard était nommé membre de la Commission des biens culturels du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le décret numéro 72-89 du 1^{er} février 1989, modifié par le décret numéro 126-90 du 7 février 1990, prévoit l'allocation de présence et le remboursement des frais de voyage et de séjour des membres de la Commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE monsieur Serge Filion, chargé de cours, Université Laval et Université de Montréal, soit nommé membre de la Commission des biens culturels du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Michel Brassard;

QUE monsieur Serge Filion ait droit aux allocations de présence et au remboursement des frais de voyage et de séjour conformément au décret numéro 72-89 du 1^{er} février 1989, modifié par le décret numéro 126-90 du 7 février 1990.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49281

Arrêtés ministériels

A.M., 2007

Arrêté numéro AM 0070-2007 du ministre de la Sécurité publique en date du 19 décembre 2007

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux inondations et aux vents violents survenus les 16 et 17 décembre 2007, dans la Ville de Matane

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme général d'aide financière lors de sinistres destiné à compenser les préjudices subis par des particuliers, des entreprises, des organismes et des municipalités en raison d'un sinistre réel ou imminent ;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme ;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme ;

CONSIDÉRANT que, les 16 et 17 décembre 2007, des inondations causées par de hautes marées et des vents violents ont frappé la Ville de Matane ;

CONSIDÉRANT que des résidences principales et des infrastructures municipales ont été endommagées ;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle apparaît constituer un sinistre au sens de la loi ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 au bénéfice des sinistrés de la Ville de Matane, située dans la circonscription électorale de Matane, qui ont subi des préjudices en raison des inondations et des vents violents survenus les 16 et 17 décembre 2007.

Québec, le 19 décembre 2007

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

49236

Commissions parlementaires

Commission des affaires sociales

Consultation générale

Sur le projet de loi n^o 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 12 février 2008 dans le cadre d'une consultation générale portant sur le projet de loi n^o 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Le texte de ce projet de loi est disponible sur la page Web de la Commission à l'adresse www.assnat.qc.ca. Vous pouvez également l'obtenir en vous adressant à la secrétaire de la Commission.

Toute personne ou tout organisme souhaitant s'exprimer sur ce sujet doit transmettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2008. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. L'envoi par courriel d'une version électronique serait également apprécié. Veuillez noter qu'à moins d'une décision contraire de la Commission, les mémoires seront rendus publics, de même que tous les renseignements personnels qu'ils contiendront, et seront déposés sur la page Web de la Commission.

Enfin, veuillez noter que les dates de réception des mémoires ou de début des auditions pourraient être modifiées. Le cas échéant, l'information sera rendue publique dans le site Internet de l'Assemblée nationale et aucun autre avis ne sera publié dans les journaux.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Anik Laplante, secrétaire de la Commission des affaires sociales, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: 418 643-2722
Télécopieur: 418 643-0248
Courriel: cas@assnat.qc.ca

49235

Index

Abréviations : **A** : Abrogé, **N** : Nouveau, **M** : Modifié

	Page	Commentaires
Accord d'exécution entre le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et la Société de l'assurance automobile du Québec d'un projet de recherche participatif relatif aux essais en service de technologies d'enregistreurs de bord de cartes à puce et de signatures numériques — Approbation	358	N
Accord de contribution entre le Canada et le Québec concernant la transition des vergers d'arbres fruitiers et des vignobles au Québec	357	N
Accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des associations de design graphique (ICOGRADA) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICOGRADA et à ses employés non canadiens — Approbation	342	N
Accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à ICSID et à ses employés non canadiens — Approbation	341	N
Accord relatif à la restructuration au Québec de la Prestation fiscale pour le revenu de travail du Canada — Approbation	336	N
Acquisition par expropriation de certains biens pour l'aménagement de la gare Longueuil/Saint-Hubert, située sur le chemin de Chambly, sur le territoire de la Ville de Longueuil (D 2006 68048)	357	N
Assurance maladie, Loi sur l'..., modifiée	131	
(2007, P.L. 51)		
Assurance médicaments, Loi sur l'... — Conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments	182	M
(L.R.Q., c. A-29.01)		
Assureurs — Cotisation pour l'année 2007-2008	335	N
Bibliothèque et Archives nationales du Québec — Approbation du budget pour l'exercice financier 2007-2008	359	N
Caisse de dépôt et placement du Québec — Nomination de deux membres du conseil d'administration	336	N
Centre de services partagés du Québec — Approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2007-2008	340	N
Code civil du Québec, modifiée	125	
(2007, P.L. 49)		
Collèges d'enseignement général et professionnel, Loi sur les... — Régime des études collégiales	185	Projet
(L.R.Q., c. C-29)		
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études — Nomination d'un membre	350	N

Commission des affaires sociales — Consultation générale — Projet de loi n ^o 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne	363	Commission parlementaire
Commission des biens culturels du Québec — Nomination d'un membre	360	N
Commission des partenaires du marché du travail — Nomination de deux membres	359	N
Compétences municipales, Loi sur les..., modifiée (2007, P.L. 56)	137	
Conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments (Loi sur l'assurance médicaments, L.R.Q., c. A-29.01)	182	M
Conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 11 janvier 2008 — Composition et mandat de la délégation québécoise	331	N
Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 8 et 9 janvier 2008 — Composition et mandat de la délégation québécoise	344	N
Conseil du trésor — Nomination de Alain Parenteau comme secrétaire associé	328	N
Coopératives de services financiers — Cotisation pour l'année 2007-2008	335	N
Corporation Katimavik Opcan — Versement d'une aide financière	327	N
Coût alloué à chaque catégorie de consommateurs requis pour établir le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale.	347	N
Déléguée générale du Québec à Tokyo, au Japon — Nomination de Suzanne Éthier	328	N
Directeur général des élections — Émission d'une autorisation à voter pour des électeurs de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal . . . (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2)	193	Décision
Directeur général des élections — Inscription de cent six électeurs de la Ville de Québec sur la liste électorale (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2)	194	Décision
Diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, Loi modifiant de nouveau..., modifiée (2007, P.L. 56)	137	
Diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, Loi modifiant... (2007, P.L. 56)	137	
Élections et les référendums dans les municipalités, Loi sur les... — Directeur général des élections — Émission d'une autorisation à voter pour des électeurs de l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal . . . (L.R.Q., c. E-2.2)	193	Décision

Élections et les référendums dans les municipalités, Loi sur les... — Inscription de cent six électeurs de la Ville de Québec sur la liste électorale (L.R.Q., c. E-2.2)	194	Décision
Élections et les référendums dans les municipalités, Loi sur les..., modifiée (2007, P.L. 56)	137	
Entente-cadre et lettres d'entente concernant le mandat du médiateur, la négociation d'une entente sectorielle sur la foresterie, la sécurité publique, l'assise territoriale et le financement des négociations entre le gouvernement du Québec et Long Point First Nation — Approbation	346	N
Exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, Loi sur l'..., modifiée (2007, P.L. 56)	137	
Fiscalité municipale, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 56)	137	
Gouvernance des sociétés d'État, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 30)	113	
Hydro-Québec — Régime global d'emprunts aux fins d'autoriser à emprunter en monnaie légale du Canada ou son équivalent en toute autre monnaie ou en une combinaison de diverses monnaies	333	N
Industrie de la construction — Régimes complémentaires d'avantages sociaux (Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, L.R.Q., c. R-20)	195	Décision
Lafrance, Jacques	327	N
Liste des projets de loi sanctionnés (13 décembre 2007)	95	
Liste des projets de loi sanctionnés (13 décembre 2007)	97	
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport — Nomination de Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe	328	N
Ministère de la Justice, Loi sur le..., modifiée (2007, P.L. 49)	125	
Ministère des Services gouvernementaux, Loi sur le..., modifiée (2007, P.L. 49)	125	
Ministère du Conseil exécutif — Nomination de Pierre Reid comme secrétaire adjoint, chargé du Greffe	328	
Ministère du Conseil exécutif, Loi sur le... — Exclusion de la section II de la Convention d'aide financière entre le ministre de la Justice et l'Administration régionale crie relativement au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels – Cri	343	N
Office Québec-Amériques pour la jeunesse — Nomination d'une membre du conseil d'administration	341	N
Palais des congrès de l'ancienne Ville de Hull — Rénovation, réaménagement et exploitation	339	N
Plan d'investissements universitaires pour la période du 1 ^{er} juin 2007 au 31 mai 2012 — Approbation	350	N

Politique concernant la parité entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État	332	N
Ponts à caractère stratégique dont la gestion incombe au ministre des Transports — Modification du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003 (Loi sur la voirie, L.R.Q., c. V-9)	199	
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage pour couvrir les pertes subies en 2006	352	N
Programme général d'aide financière lors de sinistres — Mise en œuvre du programme relativement aux inondations et aux vents violents survenus les 16 et 17 décembre 2007, dans la Ville de Matane	361	N
Programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise élaborés par les agences de la santé et des services sociaux — Approbation	344	N
Protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, Loi visant à favoriser la... (2007, P.L. 9)	99	
Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	340	N
Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi modifiant la Loi sur la... (2007, P.L. 51)	131	
Régie de l'assurance maladie du Québec, Loi sur la..., modifiée	131	
Régie de l'énergie — Nomination de Richard Lassonde comme régisseur	348	N
Régie de l'énergie — Préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées afin de favoriser une évolution équilibrée des tarifs d'électricité entre catégories de consommateurs	347	N
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec — Renouvellement du mandat de Marc A. Gagnon comme régisseur et président	353	N
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec — Renouvellement du mandat de René Cormier comme régisseur et vice-président	355	N
Régie du logement — Désignation de Luc Harvey comme président	331	N
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, Loi sur le... — Modifications aux annexes I et II.1 (L.R.Q., c. R-10)	189	M
Régime de retraite du personnel d'encadrement, Loi sur le... — Modifications à l'annexe II (L.R.Q., c. R-12.1)	189	M
Régime des études collégiales (Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., c. C-29)	185	Projet

Relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, Loi sur les... — Industrie de la construction — Régimes complémentaires d'avantages sociaux (L.R.Q., c. R-20)	195	Décision
Sécurité dans les sports, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 9)	99	
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les... modifiée (2007, P.L. 9)	99	
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les..., modifiée (2007, P.L. 51)	131	
Services Québec et d'autres dispositions législatives, Loi modifiant la Loi sur... (2007, P.L. 49)	125	
Services Québec, Loi sur..., modifiée (2007, P.L. 49)	125	
Société de l'assurance automobile du Québec — Institution d'un régime d'emprunts par voie de marge de crédit	338	N
Société de l'assurance automobile du Québec et Fonds d'assurance automobile du Québec — Nomination d'un vérificateur externe des livres et des comptes	337	N
Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, Loi modifiant la Loi sur la... (2007, P.L. 30)	113	
Société de la Place des Arts de Montréal, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 30)	113	
Société de télédiffusion du Québec, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 30)	113	
Société du Centre des congrès de Québec — Nomination du vice-président et de trois membres du conseil d'administration	351	N
Société du Grand Théâtre de Québec, Loi sur la..., modifiée (2007, P.L. 30)	113	
Société immobilière du Québec — Budget de fonctionnement et budget d'immobilisation pour l'exercice financier 2007-2008	339	N
Société nationale du cheval de course (SONACC) — Majoration du financement consenti en faveur de la société	334	N
Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne — Cotisation pour l'année 2007-2008	334	N
Taxe de vente du Québec (Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. T-0.1)	171	M
Taxe de vente du Québec, Loi sur la... — Taxe de vente du Québec (L.R.Q., c. T-0.1)	171	M

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Loi concernant la... .. (2007, P.L. 213)	167
Voirie, Loi sur la... — Ponts à caractère stratégique dont la gestion incombe au ministre des Transports — Modification du décret numéro 98-2003 du 29 janvier 2003	199
(L.R.Q., c. V-9)	